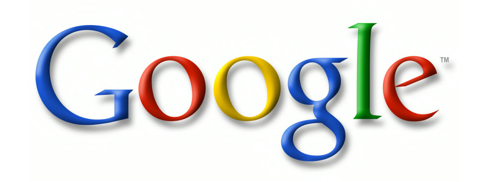
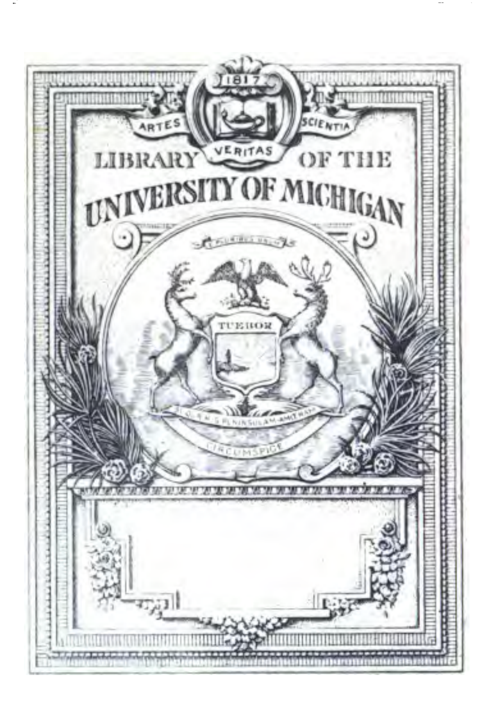



1817
ARTES
SCIENTIA
VERITAS
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
CIRCUMSPICE

MERCURE DE FRANCE,

DÉDIÉ AU ROI.

JUIN. 1753.

SECOND VOLUME.



A PARIS,

Chez
- La Veuve PISSOT, Quai de Conty à la descente du Pont-Neuf.
- CHAUBERT, rue du Hurepoix.
- JEAN DE NULLY, au Palais.
- DUCHESNE, rue Saint Jacques, au Temple du Goût.

M. DCC. LIII.

Avec Approbation & Privilege du Roi.

AVIS.

L'ADRESSE du Mercure est à M. MERIEN Commis au Mercure, rue des Fossez S. Germain l'Auxerrois, au coin de celle de l'Arbre-sec, pour remettre à M. l'Abbé Raynal.

Nous prions très-instamment ceux qui nous adresseront des Paquets par la Poste, d'en affranchir le port, pour nous épargner le déplaisir de les rebuter, & à eux celui de ne pas voir paroître leurs Ouvrages.

Les Libraires des Provinces ou des Pays Etrangers, qui souhaiteront avoir le Mercure de France de la premiere main, & plus promptement, n'auront qu'à écrire à l'adresse ci-dessus indiquée.

On l'envoye aussi par la Poste, aux personnes de Province qui le desirent, les frais de la poste ne sont pas considérables.

On avertit aussi que ceux qui voudront qu'on le porte chez eux à Paris chaque mois, n'ont qu'à faire sçavoir leurs intentions, leur nom & leur demeure audit sieur Merien, Commis au Mercure; on leur portera le Mercure très-exactement, moyennant 21 livres par an, qu'il payeront, sçavoir, 10 liv. 10 s. en recevant le second volume de Juin, & 10 l. 10 s. en recevant le second volume de Décembre. On les supplie instamment de donner leurs ordres pour que ces payemens soient faits dans leurs tems.

On prie aussi les personnes de Province, à qui on envoye le Mercure par la Poste, d'être exactes à faire payer au Bureau du Mercure à la fin de chaque semestre, sans cela on seroit hors d'état de soutenir les avances considérables qu'exige l'impression de cet ouvrage.

On adresse la même priere aux Libraires de Province.

On trouvera le sieur Merien chez lui les mercredi, vendredi, & samedi de chaque semaine.

PRIX XXX. SOLS.



MERCURE DE FRANCE,

DÉDIÉ AU ROI.

JUIN. 1753.

PIECES FUGITIVES, en Vers & en Prose.

LA MOUCHE QUI SE NOYE DANS LE LAIT.

Fable traduite du Latin.

DEs chévres d'un troupeau replet,
Et du retour du pâturage,
Galatée à deux mains pressoit, suivant l'usage,
Les mammelles pleines de lait.
Déja du doux nectar l'écoulement rapide
Sous les flots écumans d'une neige liquide,
Du vase déroboit les bords,

Lorsque cédant aux doux efforts
De la volupté qui la guide,
Une mouche du haut de l'air,
Par sa fatale destinée,
Entrainée,
Se précipite, & fond plus prompte qu'un éclair
Où l'attire du lait la dangereuse amorce.
» Ce n'est pas toujours par l'écorce
» Que de l'arbre l'on doit juger ;
» O mouche ! où vas-tu t'engager ?
» Que fais tu, petite insensée ?
» Croi-moi ; fui : hâte-toi, retourne sur tes pas ;
» Evite un précipice où tu n'apperçois pas
» Que tu donnes tête baissée.
» D'une belle couleur les dangereux appas
» Souvent couvrent un piége ; enfin dans ce fluide,
» Qui pour te soutenir n'a point de fond solide,
» Garde-toi bien d'entrer, ou crains un prompt
» trépas.
Au lieu de profiter d'une leçon pareille,
L'imprudente poursuit, & fait la sourde oreille ;
L'odeur & la couleur du lait,
La séduisent par leur attrait.
Vers le vase fatal ses pas elle dirige,
Long-tems sur sa surface, & se joue & voltige ;
Puis ose enfin, bannissant toute peur,
Poser ses pieds sur un terrein trompeur.
Le lait n'est qu'effleuré qu'elle se sent captive.

Par une prompte tentative,
A ses aîles trois fois elle donne l'effort
Pour se retirer du naufrage,
Et trois fois elle fait un inutile effort.
Elle espere du moins se sauver à la nage;
(Par amour pour la vie, hélas ! on tente tout,
Et de quoi cet amour ne vient-il pas à bout ?)
Mais de l'art de nager ses pieds n'ont nul usage.
Comme on voit dans les champs un imprudent oiseau
D'une funeste glu ne s'arrachant qu'à peine,
S'aller prendre sous le rezeau
Qu'un adroit oiseleur a tendu dans la plaine;
Et dans ces lacqs maudits s'embarrasser plus fort:
Plus pour s'en échaper il veut faire d'effort,
Plus la pauvrette aussi veut agiter ses aîles,
Et plus de son trépas elle avance l'instant:
Déja son petit corps flottant
En sent les atteintes cruelles;
Trois fois consécutivement
Elle plonge, surnage, & rentre enfin dans l'onde,
Où ses yeux d'une nuit profonde
Sont couverts éternellement.

Que sert, imprudente jeunesse,
Que sert de vous donner les plus sages avis?
Lorsque de vous ils sont suivis,
C'est par hazard: vous vous livrez sans cesse,
Séduite par l'attrait d'un plaisir passager

Aux bouillantes ardeurs du feu qui vous posséde,
Et n'appercevez le danger
Que quand pour en sortir il n'est plus de reméde.

Brunet, de Dijon.

DISCOURS

Sur les élemens, les principes & les régles générales de la Musique.

LA *Gamme* ut, re, mi, fa, sol, la, si, ut, est la premiere leçon que l'on met sous les yeux de ceux qui veulent apprendre la Musique; c'est *l'échelle des tons de l'octave ut*; c'est-à-dire, des sons qui peuvent être exprimés successivement par le chant, en commençant depuis la note ut, & en montant jusqu'à son octave.

A la premiere inspection de cette octave considérée dans sa totalité, l'on peut la regarder comme *formée de deux tetracordes*, dont le premier est ut, re, mi, fa, & le second sol, la, si, ut; chacun de ces deux tetracordes représente deux tons & un semiton, & il y a de plus un ton entre fa & sol; ainsi l'*octave d'ut*, considérée dans toute son étendue, est composée de *six tons*, dont les degrés ou intervalles

partagés en tons & semi-tons, selon la gamme ou échelle sont ut, re, mi, fa, sol, la, si, ut.

On éprouve de la difficulté à entonner les trois tons, qui se trouvent de suite depuis *fa jusqu'au si*; pour accoûtumer les Ecoliers à surmonter cette difficulté, on leur apprend qu'il est convenable de monter de suite, depuis ut jusqu'à la quinte sol, & de faire, soit réellement, soit mentalement, un repos sur le sol avant de continuer à solfier sol, la, si, ut.

On exerce les commençans par l'intonnation de la *quinte ut sol*, soit seule, soit en y distinguant la *tierce majeure* en cette sorte ut, mi, sol; on s'est d'autant plus attaché jusqu'à présent, à former l'habitude de la juste intonation de ces trois notes que l'expérience a fait connoître, que la note tonique ut, sa tierce majeure & sa quinte *forment l'accord le plus parfait*, & que cet accord dans les differens tons qui peuvent de même être établis sur chacune des sept notes de l'octave, est la base & le fondement de la mélodie & de l'harmonie, pour tout ce qui peut se chanter par la voix humaine.

Un moyen d'exciter sur ce point l'attention & la curiosité des Etudians étoit, de leur apprendre à *chercher dans une*

Corde Sonore, comme par exemple, de laiton, les differens tons de l'Octave, & à voir par leur propre expérience, que cette corde, en suppósant qu'elle donne dans toute son étendue *le ton d'ut*, donne *à sa moitié l'Octave* supérieure de ce son, & à son quart la *double Octave*; & que cette même corde à *son tiers* donne la *quinte*, & à sa cinquiéme partie la tierce majeure, mais dans la suite on ne manquera pas de leur faire de plus observer, que ces *deux tons* de la tierce & de la quinte sont produits si *naturellement*, qu'ils se font entendre sensiblement dans la résonance de la corde pincée dans toute son étendue, c'est à dire, dans le *son d'ut* de la corde prise dans sa totalité, ce son donnant ainsi par sa *propre harmonie* mi, sol, qui par cette raison sont justement appellés ses sons harmoniques.

L'heureuse déconverte de ce phenoméne de la résonance de la corde, & de tout autre corps sonore à la *quinte & à la tierce majeure* (*a*) est applicable à tous les tons ou demi de l'Octave, lesquels peuvent tous être considérés chacun en parti-

(*a*) On voit dans la premiere page de la Préface de M. Rameau, sur son nouveau systême de Musique théorique, que cette expérience est citée par differens Auteurs.

culier, comme note tonique pour la succession d'une nouvelle Octave également partagée en tons & semi tons ; elle répand sur toutes les opérations de la Musique, une lumiere dont les Musiciens commencent à se servir utilement, pour s'éclaircir & se guider dans des routes, où précédemment on n'avoit marché que la sonde à la main, comme les marins au milieu des écueils.

Les tons & semi tons de l'Octave avoient été calculés & fixés avant cette importante découverte ; mais les difficultés pour y parvenir, & les régles pour l'usage à faire de ces tons, avoient occasionné un grand nombre de systêmes, dont aucun n'avoit donné des principes assez clairs, assez constans & assez généraux, pour qu'on pût en tirer des conséquences indubitables, tant pour le chant & les accords consonans & dissonans dans cette Octave, & dans les Octaves correspondant au-dessus & au-dessous, que pour l'union, le contour & le mêlange de cette Octave d'*ut*, avec les octaves des autres notes, qui dans le cours du chant peuvent aussi être considérées comme toniques, & qui sous ce titre ou autrement, peuvent plus ou moins fournir des moyens pour l'expression des sentimens, des caractéres &

des passions dans la suite de la mélodie & de l'harmonie, selon la diversité ou la difference des sujets à traiter.

Avec ce flambeau des sons harmoniques de la quinte & de la tierce majeure, au-dessus de toute note considérée comme tonique, M. Rameau a fait sentir les raisons, qui ont porté à diviser & partager l'Octave selon l'ordre diatonique ut, re, mi, fa, sol, la, si, ut. Et guidé par la même lumiere, il a de plus fait reconnoître des *points fixes* pour la production & la *construction des differens accords*, tant dans l'Octave du son fondamental générateur des sons harmoniques, que dans les autres Octaves qui se trouvent naturellement liées à ce son, & dans celles qui peuvent y être associées.

C'est donc avec grande raison qu'il a déja été remarqué (*a*), que ce phenoméne des sons harmoniques, produits naturellement par la résonance de tout corps sonore conduit à découvrir & démontrer pour la perfection de la mélodie & de l'harmonie, *des vérités* qui jusqu'à *présent* n'avoient pas même été *soupçonnées*.

Nous ignorons, si ceux des *anciens Phi-*

(*a*) Voyez le Mémoire sur l'identité des Octaves, inseré dans le second Mercure de France, de Décembre 1752.

losophes qui ont imaginé les premiers principes de la Musique, ont connu ces sons harmoniques, & leur propriété naturelle pour indiquer, tant l'étendue des differens accords que les routes à tenir pour la production des chants, soit simples, soit figurés avec accompagnement; il paroît seulement, que soit par la force de leur génie, soit par des épreuves répétées pour trouver dans le *partage* de la *corde* les differens sons de l'Octave, & conséquemment les routes de la *mélodie* & de *l'harmonie* par la comparaison des sons, produits dans les differentes divisions de cette corde, c'est-à-dire, soit à sa moitié & à son quart, qui donnent la répétition du son de la corde prise dans sa totalité, soit à son tiers qui donne la quinte, soit dans sa cinquiéme partie qui donne la tierce majeure, ils ont beaucoup approché des régles prescrites par la nature dans la production des sons harmoniques de chaque Octave.

Le sentiment, la réflexion & l'expérience ont fait connoître de même à ces Philosophes, la *difference* des *modes majeurs* d'avec les *modes mineurs*, par la comparaison des deux tierces formant l'accord de la quinte, une de ces deux tierces étant nécessairement mineure; sur ce fonde-

ment ils s'étoient formé pour représenter ce *ton mineur* une *échelle diatonique*, où la tierce mineure précédoit la majeure pour la formation de la quinte sur la note tonique.

Ils avoient de plus reconnu, que la *voix humaine ne forme qu'avec peine trois tons de suite* en montant, & qu'il lui faut nécessairement un repos de maniere ou d'autre, après qu'elle a produit deux tons; mais ce dont il paroît qu'ils ont été le plus touchés, a été *d'indiquer* la route de la *mélodie & de l'harmonie*, par *la note sensible* de chaque Octave pour le majeur.

C'est en conséquence, que les Grecs, en donnant le *ton d'ut* & celui *de fa* pour l'exemple de ce majeur, avoient fixé leur *Gamme ou échelle diatonique* aux sons,

Si, ut, re, mi, fa, sol, la.

Cette échelle étoit composée de *deux Tetracordes* (*a*).

(*a*) Selon M. Rameau dans sa Démonstration sur le principe de l'Harmonie, p 76, ces deux *Tetracordes conjoints* sont les *seuls naturels*.

On voit sur ce même sujet dans les élemens de la Musique théorique & pratique, p. 32, ce qui suit.

Les intervalles de deux sons quelconques, pris dans chaque Tetracorde en particulier; sont parfaitement justes; ainsi dans le premier Tetracorde les intervalles ut, mi, & si, re sont des tierces, l'une

Si, ut, re, mi,

Mi, fa, sol, la.

Ces deux Tetracordes étoient parfaitement semblables; ils commençoient l'un & l'autre par la *note sensible* du ton qu'ils renfermoient, la note si conduisant au ton d'ut, & celle de mi à celui du fa; comme ces *deux semitons majeurs* se trouvoient ainsi naturellement dans la succession des tons de ces deux Tetracordes, ils devoient servir d'exemples pour la *formation des autres semitons*, à prendre, selon les occasions par le *partage de chacun de ces tons avec l'aide des Diezes*, pour servir de note sensible des autres Octaves, qui pouvoient être pareillement établies sur chacune de ces differentes notes; bien entendu que chacun des deux Tetracordes conjoints pour ces autres Octaves, devoit être semblable aux deux Tetracordes d'ut & de fa.

Comme il falloit une regle fixe pour élever successivement la voix selon cette route aussi haut qu'elle pouvoit aller, c'étoit par cette considération que l'échelle diatonique de ces deux *Tetracordes* les re-

majeure, l'autre mineure, parfaitement justes; aussi bien que la quarte si, mi; il en est de même dans les Tetracordes mi, fa, sol, la, puisque ce Tetracorde est parfaitement semblable au premier.

présentoit comme *conjoints*, leur succession immédiate devant servir ainsi à la gradation des tons par l'expression soit de la voix humaine, soit des instumens de Musique, ce qui ne se pratiquoit cependant qu'au moyen d'un *repos* sur le second *sémiton* qui divisoit les deux tétracordes, de sorte qu'il étoit entendu que la note qui exprimoit ce *semi ton mitoyen*, pouvoit naturellement porter deux accords, sçavoir le premier comme appartenant à la succession du chant du premier Tetracorde, & un second, comme appartenant à l'Octave dont ce semi ton étoit naturellement la note sensible.

L'exemple pour le *Mode mineur* selon cette même méthode des Grecs, étoit bien simple ; ils ajoutoient au-dessous du *si* de leurs deux tétracordes conjoints, un *la* qu'ils distinguoient & séparoient de l'échelle comme *son sur-ajouté* ; par ce moyen ils avoient l'Octave reguliere & entiere du Mode mineur, en descendant cette Octave depuis le *la* d'en haut, jusqu'au *la* d'en bas sur ajouté.

La, *Si*, *Ut*, *Re*, *Mi*, *Fa*, *Sol*, *La*.

Le secours de ce même *La*, employé ainsi par les Grecs pour rendre complette l'échelle de l'octave du Mode mineur, leur servoit également pour le complettement

de leurs deux *Tetracordes* destinés à la représentation de l'Octave diatonique du *Mode majeur*; les tons ou intervalles la, si, ut, qui se trouvoient de suite & dans leur juste position pour commencer l'Octave du ton mineur, devant à leur réplique à la suite de cette Octave, figurer également pour porter l'Octave d'ut, jusqu'à son dernier degré dans la même progression.

Tels ont été les fondemens de la Musique des Grecs. Ce que les histoires en ont dit de grand & de merveilleux ne doit laisser aucun doute, qu'ils n'ayent sçû faire usage des *bemols* de même que des *diezes*, pour varier & caractériser leurs chants dans les différentes modulations.

Il auroit été bien à souhaiter que la décadence & la ruine des Sciences & des Arts dans des siécles malheureux, n'eussent pas privé la postérité des regles qui formoient la méthode de cette ancienne Musique (*a*). Il en est arrivé que ceux, qui après plusieurs siécles, ont renouvellé

(*a*) On voit sur ce sujet dans l'Ouvrage de M. Rameau, intitulé: *Démonstration du principe de l'harmonie* p. 5. Ce qui suit. » Les progrès qu'opéroit la même Musique, nous furent transmis » à la vérité; mais il ne parvint jusqu'à nous aucunes des regles qu'observoient les Auteurs » pour opérer ces prodiges.

dans l'Europe la ſcience de la Muſique ; ſe ſont figuré que les *deux Tetracordes* conjoints *des Grecs* n'étoient pas *ſuffiſans*, & que voulant tendre au mieux, ils ont ſubſtitué à ces deux Tetracordes, la *ſucceſſion diatonique* de la *Gamme*, ou échelle de l'Octave ut, re, mi, fa, ſol, la, ſi, ut (*a*);

(*a*) On voit dans les élémens de la Muſique théorique & pratique, p. 36. que notre échelle ut, re, mi, fa, ſol, la, ſi, ut, eſt composée de deux parties, dont l'une ut, re, mi, fa, ſol, eſt dans le mode d'ut, & l'autre ſol, la, ſi, ut, eſt dans le mode *de ſol*.

Voici ce qu'on lit à cette même page 36.

» *L'échelle des Modernes* peut être regardée com» me composée de *deux Tetracordes disjoints*, & » parfaitement ſemblables; ut, re, mi, fa, & ſol, » la, ſi, ut; l'un dans le *mode d'ut*, l'autre dans celui » *de ſol*.

On voit dans la Démonſtration du principe de l'harmonie de M. Rameau, p. 58. ce qui ſuit;

» Il eſt impoſſible d'établir aucun *Syſtême dia-* » *tonique* dans *l'étendue d'une Octave*, ſans qu'il ne » s'y rencontre des *conſonnances altérées*.

L'avis de Meſſieurs de l'Académie des Sciences ſur cet ouvrage de M. Rameau, ajoute p. 25. ce qui ſuit:

» Cette ſucceſſion immédiate exige que le *ſon ſol* » ſoit regardé comme appartenant à *deux modes* à » la fois, & ſéparant, pour ainſi dire, l'un de l'au» tre les *deux Tetracordes* ut, re, mi, fa, ſol, la, ſi, ut; la meilleure maniere d'indiquer ici le paſ» ſage dans un nouveau mode, ſeroit ſans doute » *de répéter deux fois le ſon ſol*.

méthode qui en laissant, comme de raison, subsister les deux *semi-tons naturels* au mi & au si dans l'Octave d'ut, a introduit la *difficulté* & *irrégularité* de l'intonation des trois *tons de suite* fa, sol, la, si, ce qui a donné lieu à beaucoup de systêmes, tant avant que depuis Zarlino, pour l'évaluation & l'explication des tons & des accords dans la totalité de l'Octave.

Enfin M. Rameau se tenant à cette échelle diatonique, établie depuis un aussi long-tems, comme la baze de la Musique dans tous les Royaumes de l'Europe, s'est attaché à démontrer que les sons harmoniques, naturellement produits par le son fondamental ou tonique de chaque Octave, donnent des indications claires & certaines, non-seulement pour la juste évaluation des tons de cette *échelle diatonique*, & pour éviter ou sauver l'inconvénient des *quatre tons* qui s'y trouvent de suite; mais aussi pour la *succession* & la *combinaison des accords* dans l'Octave d'ut, & dans les autres Octaves qui peuvent plus ou moins y correspondre pour l'agrément & la perfection de la Musique; de sorte

Dans la pratique du chant on se contente d'un sol; mais en ce cas il y a toujours, soit après le si n fa, soit après le son sol, un *repos exprimé ou sous-entendu*.

qu'il paroît que désormais les amateurs de cette Science ne peuvent mieux faire, que d'adopter les principes de son systême préferablement à tout autre, & d'en tirer pour la théorie & la pratique, les conséquences qui doivent naturellement enrésulter.

Voici les propres termes de M. Rameau dans la Démonstration du principe de l'harmonie à Messieurs de l'Académie des Sciences, page 19.

» Le *corps sonore*, que j'appelle à juste » titre *son fondamental* (*a*), & principe » unique *Generateur* & Ordonnateur de » toute la Musique, cette cause immédiate » de tous ses effets, le corps sonore, dis-» je, ne résonne pas plutôt, qu'il engen-

(*a*) On voit sur ce sujet dans les élemens de Musique théorique & pratique, page 12. ce qui suit.

» Si on fait résonner un corps sonore, on en-» tend, outre le son principal & son Octave, deux » autres sons très aigus, dont l'un est la douzié-» me au-dessus du son principal, c'est-à-dire l'Oc-» tave de la quinte de ce son, & l'autre est la dix-» septiéme majeure au-dessus de ce même son, » c'est-à-dire, la double Octave de sa tierce ma-» jeure.

» Le son principal est appellé *Generateur*, & les » deux autres sons qu'il engendre & qui l'accom-» pagnent, sont appellés ses *harmoniques*, en y » comprenant l'*Octave*.

» dre en même tems toutes les proportions » continues, d'où naissent la mélodie, les » modes, les genres & jusqu'aux moindres « régles nécessaires à la pratique.

M. Rameau ajoute page 61, *qu'avec les proportions naît l'harmonie*, & avec la *mélodie les progressions*, & il en tire la conséquence suivante.

» Ainsi cet ordre constant, qu'on n'a» voit reconnu tel qu'en conséquence d'u» ne infinité d'opérations & de combinai» sons, précéde ici toute combinaison & » toute opération humaine, & se présente » dès la premiere résonnance du corps so» nore, tel que la nature l'exige; ainsi ce » qui n'étoit qu'indication, devient prin» cipe, & l'organe sans le secours de l'es» prit, éprouve ici ce que l'esprit avoit dé» couvert sans l'entremise de l'organe.

Le *premier principe*, selon ce systême est, que la *quinte* d'un ton étant le premier de ses deux sons harmoniques, ce son de la quinte a une influence principale pour la progression du chant & des accords sur le fondement du premier son fondamental & Generateur de l'Octave; c'est à raison de cette influence principale de cette *quinte*, qu'elle est nommée *dominante* du ton.

Le ton *d'ut* sert d'exemple, comme *Ge-*

nerateur & *premier son fondamental* de son Octave diatonique.

Ses deux sons harmoniques sont *sol* à la quinte, & mi à la tierce majeure (*a*).

Il faut bien remarquer que cette quinte sol, produite harmoniquement par le son ut, ne résonne qu'au sol de la *seconde Octave*, & que la *tierce majeure* mi, ne résonne qu'au mi de *la troisiéme Octave*.

Comme le nombre pour désigner les notes de la premiere Octave d'ut, montent jusqu'à 8, la *quinte harmonique* à la seconde Octave se trouve au nombre 12 (*b*), & la *tierce harmonique* au nombre 17, à la troisiéme Octave.

Ainsi le son naturellement monte toujours; mais la voix humaine n'ayant pas assez d'étendue pour suivre la progression de ce son, & chaque personne en particulier n'ayant, soit par la raison du sexe, de l'âge, soit par la force, ou la constitu-

(*a*) On voit sur ce sujet dans les élemens de Musique théorique & pratique, p. 19. ce qui suit.

» Ce chant ut, mi, sol, ut, dans lequel la tier-
» ce ut, mi, est majeure, constitue ce qu'on ap-
» pelle le genre ou mode majeur; d'où il s'ensuit
» que le mode majeur est l'ouvrage immédiat de
» la nature.

(*b*) La douziéme est l'Octave de la quinte.

La dixiéme & la dix-septiéme sont les Octaves de la tierce majeure.

tion des organes, qu'une certaine étendue, tant pour les basses que pour les dessus, il arrive de même naturellement, que lorsque nous ne pouvons atteindre à exprimer un son dans une Octave supérieure, notre voix se porte d'elle-même à l'exprimer dans une Octave plus à sa portée; on voit sur ce sujet dans l'avis de Messieurs de l'Académie des Sciences, sur la Démonstration du principe de l'harmonie de M. Rameau, p. 5. ce qui suit.

» Si nous entonnons la tierce au lieu » de la dix-septiéme, & la quinte au lieu » de la douziéme, c'est que le peu d'étendue de notre voix, & la facilité que » nous avons à confondre les sons avec » leurs Octaves, nous porte naturellement » à réduire tous les intervalles à leurs moin» dres degrés.

La même chose se fait par imitation dans les instrumens de Musique, selon qu'ils portent plus au moins haut, & par cette considération, l'on doit toujours avoir attention pour la fixation des tons diatoniques dans la premiere Octave, d'y rapporter les sons harmoniques concomitans, qui résonnent naturellement avec le son fondamental, premier Generateur à la quinte de sa seconde Octave, & à la tierce de sa troisiéme Octave.

Après avoir reçu de la nature les sons harmoniques ut, mi, sol, produits par la totalité de la corde, nous trouvons que le *pincement* de cette corde à *son tiers sol*, donne pareillement, outre ce premier son, les deux *sons harmoniques* de sa *tierce* & de sa *quinte*, *si*, *re*; dans cette seconde opération nous considérons la note *sol* comme *cooperateur dominant*, dans l'Octave du *ton principal* Ut; c'est à ce titre qu'elle nous donne à sa tierce majeure le *si* pour *note sensible* de cette Octave, & à sa quinte ou douziéme (*a*), le *re* pour neuvieme ou seconde note de cette même Octave.

Quant aux tons de fa & la, qui nous restent à trouver pour completter cette Octave diatonique d'ut, si nous ne voulons pas nous écarter de la même voie des sons harmoniques, nous trouverons par une *troisiéme opération* toute semblable, sur *la même corde*, l'indication de ces deux sons, en continuant de la *racourcir* une seconde fois dans les mêmes proportions; car alors en la pinçant elle donne le son *re*, quinte de la dominante sol & fa & la, *sons harmoniques* de ce même son re, à sa douziéme, & à sa dix-septiéme pour completter cette Octave diatonique ut.

(*a*) La neuviéme est l'Octave de la seconde.

Au moyen de cette triple *opération* sur le même fondement, & par les mêmes voies, ut sera véritablement & réellement le Generateur de tous les tons de son Octave, tant par ses propres sons harmoniques mi, sol, que par ceux de sa quinte ou dominante sol, si, re; avec le concours de ceux de cette seconde quinte re, fa, la, la note *sol* étant ainsi le fondement de la seconde opération, & sa *quinte* adoptée comme *seconde* ou *neuviéme Octave* diatonique ut, étant pareillement le fondement de la *troisiéme opération*.

Dans cette progression harmonique; *ut*, comme son fondamental & premier Generateur, donne les accords consonans de son Octave; *sol*, comme *second son principal*, donne les accords qui contenant le si, note sensible du ton, dominent naturellement dans toute l'étendue de cette même Octave, & *re* comme *troisiéme note principale*, est le fondement des *accords dissonans*, qui doivent naturellement concourir par leur entrelassement entre les accords consonans de la note tonique & ceux de la dominante.

On peut objecter contre la troisiéme *opération harmonique*, faite comme les deux premieres sur une seule & même corde, pour trouver l'échelle diatonique

d'ut, que la tierce produite par le, re, comme coopérateur pour la formation de cette Octave, doit être supposée majeure, & qu'ainsi elle donne sa *Dieze* avec l'inconvénient des trois tons de suite depuis ut, pendant qu'il faut pour cette succession diatonique le *fa naturel*, qui conformément à l'échelle des Grecs & à celle de la Musique moderne, fait succéder un semi ton aux deux premiers tons de cette Octave; c'est vraisemblablement ce qui a engagé M. *Rameau*, à prendre une autre route pour *l'introduction & la fixation* du *fa* & du la dans l'Octave d'ut, & à préferer pour cet effet l'indication tirée du *frémissement* d'une corde accordée à la seconde ou quinte, au dessous de la corde ut, c'est à dire, au fa. Selon cette branche du systême de M. Rameau, le *fa* devient à raison de ce simple frémissement, une note principale de l'Octave diatonique d'ut, & donne conséquemment en qualité de *sons dominante* du ton, sa tierce *majeure la* pour le complettement entier de cette Octave.

On ne peut disconvenir que ce moyen de completter l'Octave diatonique, ne soit ingénieusement imaginé; M. Rameau s'y est d'autant plus attaché, que c'est un moyen d'expliquer très-sensiblement la progression

progreſſion de la baſſe fondamentale par quintes, ſoit en montant, ou en deſcendant ; on voit ſur ce ſujet dans les élemens de Muſique théorique & pratique, p. 21, ce qui ſuit :

» Puiſque le ſon *ut* fait entendre le
» ſon *ſol*, & fait frémir le ſon *fa*, qui
» ſont ſes deux douziémes, nous pouvons
» imaginer un chant composé de ce ſon
» ut & de ſes deux douziémes, ou ce qui
» revient au même, de ſes deux quintes
» fa & ſol ; l'une au-deſſous, l'autre au-
» deſſus, ce qui donne le chant ou la ſuite
» des quintes fa, ut, ſol, que j'appelle
» baſſe *fondamentale* d'ut par quintes.

On voit ſur ce même ſujet dans l'avis de Meſſieurs de l'Académie des Sciences, du dixiéme Décembre 1749, ſur la Démonſtration du principe harmonique de M. Rameau, page 12, ce qui ſuit.

» Les trois ſons qui forment cette baſſe,
» & les harmoniques de chacun de ces
» trois ſons, compoſent ce qu'on appelle
» le mode majeur d'ut.

Cependant à ſuivre l'expérience du frémiſſement des cordes à la douziéme & à la dix-ſeptiéme majeure au-deſſous d'ut, on trouve que cette *indication donne* non le *la* naturel, mais le *la bemol*, & il paroit qu'on peut en conclure, que le ren-

versement des vrais sons harmoniques d'ut par cette opération, doit bien plutôt y faire considérer le fa (a), comme indiquant naturellement la route de l'Octave d'ut, mode mineur en *descendant cette Octave.*

On peut de plus considérer dans cette opération pour le renversement des sons harmoniques d'ut, qu'en supposant que *les cordes* qui représentent ce renversement par leur frémissement à la douziéme & à la dix septiéme majeure, vinssent à résonner, elles *exprimeroient non le ton* fa & la bemol, mais le son même de la *corde d'ut*, comme cause unique de refrémissement; c'est ce qu'on voit dans sa Démonstration du principe de l'harmonie de M. Rameau, portant à la page 64 ce qui suit :

» Pour former un *accord* parfait, où le » *genre mineur* ait lieu, il faut supposer » que les multiples résonnent, & qu'ils » résonnent dans leur totalité, au lieu » qu'en suivant l'expérience que j'ai rap-

(a) On voit sur ce sujet dans les élemens de Musique théorique & pratique, page 20, ce qui suit :

» De-là nous pouvons former ce chant indiqué » par la nature fa, la bemol, ut, dans lequel la » *tierce* fa, la bemol en partant du premier son fa, » est *mineure*; & voilà l'*origine* du genre du *mode*, » appellé *mineur*.

» portée, ils ne font que frémir & se di» visent en frémissant, dans les parties » qui constituent *l'unisson* du *corps sonore* » qui les met en *mouvement*; de sorte que » si dans cet état de division, on supposoit » qu'ils vinssent à résonner, on n'enten» droit que cet unisson.

» On ne peut donc supposer la réson» nance des multiples dans leur totalité, » pour en former un tout harmonieux, » qu'en s'écartant des premieres loix de la » nature.

Ces premieres loix de la nature sont les sons harmoniques, & il paroît que ce qu'elles indiquent principalement, quant à la succession des tons diatoniques dans la progression de l'Octave d'ut, est de chercher les sons de cette Octave, non-seulement dans ceux qui sont produits par la résonnance naturelle de cette corde, & dans ceux de sa *quinte*, ou dominante sol, mais aussi dans ceux de sa *neuviéme* qui donnent *fa & la*; en se conformant cependant aux régles de l'harmonie pour sauver l'inconvénient du fa, qui dans cette progression harmonique se trouve dieze, & qui toutefois ne doit être employé que comme dans le Tetracorde des Grecs, c'est à dire comme fa naturel, dans la succession diatonique de l'Octave d'ut.

Dans cette progression des sons *harmoniques du re*, c'est le ton *la*, qui est produit le premier à la douziéme ou quinte de re ; le fa Dieze n'est produit qu'à la dix-septiéme pour la tierce du re, & comme c'est principalement sur les quintes que se fait l'opération harmonique pour la fixation des sons diatoniques de l'Octave, & pour la progression des accords, il s'ensuit que dans cette production harmonique du re, le fa Dieze ne doit pas être regardé comme devant être aussi absolument invariable que le la ; de sorte qu'on peut très-bien appliquer en cet endroit, ce que l'on voit dans la Démonstration du principe de l'harmonie par M. Rameau, page 24, dans les termes suivans.

» Il est évident que la seule quinte » constitue l'harmonie, & que les tierces » la varient.

Ce qui dans les régles de l'harmonie conduit à regarder ce fa *tierce du re*, comme pouvant & devant varier par la diminution d'un semi-ton pour faire partie de l'Octave d'ut, c'est que ce *son* re ne devient son *fondamental* dans cette Octave d'ut, que par son concours avec la dominante sol, dont il est le principal son harmonique, comme dominant à sa tierce ma-

jeune le fa Dieze, note sensible pour entrer dans l'Octave de ce ton sol.

Par ce *rapport nécessaire* & immédiat du son re (*a*), *avec le ton sol* dominante d'ut, on conçoit aisément que le fa Dieze produit à la tierce ou dixseptiéme de ce re, ne peut avoir la même force & les mêmes conséquences sur l'Octave d'ut; lorsqu'il repugne à la voix humaine de former en l'exprimant, trois tons de suite en montant depuis cette note tonique.

On peut même regarder comme une *indication naturelle*, sur l'usage & la propriété de ce fa dans l'Octave d'ut, le *frémissement* de la corde à la douziéme ou quinte au dessous de la corde d'ut, c'est-à-dire au *fa sous-dominante*, puisqu'il est reconnu que cette corde, si elle résonnoit dans sa totalité, ne rendroit pas *le son fa*; mais celui *d'ut*, cause unique de ce frémissement.

Car on peut en tirer l'induction, que le fa qui à la *troisiéme opération* pour les productions harmoniques sur la corde ut, est Dieze, est cependant tellement *subordonnée à l'ut*, note tonique fondamentale

(*a*) On voit dans les élemens du Musique théorique & pratique, p. 85, ce qui suit.

» Re, qui est le second son de la gamme, appar» tient à l'harmonie de sol, second son de la basse,

qu'il ne peut aussi long-tems que le chant demeure dans l'Octave de cette note tonique, être employé que comme sous-dominante du sol, c'est-à-dire, sans être Diezé.

Le *re*, agissant comme auxiliaire de la *dominante sol*, nous donnera donc le *fa*, pour la quatriéme note de l'Octave d'ut; bien entendu que cette production de la dix-septiéme de ce *re* ne sera regardée, comme ayant assez de force pour obliger de lui conserver *son Diezs*, que dans le cas où il devra figurer comme *note sensible de l'Octave de sol*; & non dans ceux où il sera partie intégrante de l'Octave diatonique d'ut.

Cette indication sur l'*affoiblissement* & la *variation de ce fa*, donné par la troisiéme opération des productions harmoniques d'une même corde, paroît d'autant plus naturelle, que dans l'accord dissonant, fondé sur ce *re*, l'*ut* se trouve toujours figurer en même tems comme septiéme & comme note principale de l'Octave; & que dans les cas où la dominante sol veut retourner par la progression diatonique de la *cadence parfaite* à cet *ut* son Generateur, cette note *fa se trouve* alors *sans fonction* proprement dite; puisque dans cette marche du chant de la basse, le fa ne

peut naturellement porter d'autre accord, que celui de la dominante qui continue de regner sur ce fa, lequel s'y trouve *englobé* sous le nom *de Triton*.

L'Octave diatonique d'ut, se trouvant ainsi fixée par l'union de ses sons harmoniques, tant avec ceux de sa dominante, qu'avec ceux de la quinte de cette dominante, le compositeur aura pour le mode majeur dans cette Octave (*a*),

Premierement, les *accords* connus comme dérivés de la *note tonique* par ses sons *harmoniques* à sa *tierce majeure*, & à sa *quinte*.

Secondement, l'accord de sa *dominante* portant, outre l'accord parfait de ses *deux sons harmoniques*, une septiéme qui dans l'Octave d'ut est précisément le fa, qui se trouve confondu & absorbé dans cet accord, sans y faire d'autre fonction que d'y figurer comme triton avec la note sensible *si*, laquelle conduit au ton generateur ut, note principale & fondamentale du ton.

Troisiémement, *l'accord dissonant* ou *de liaison* pour concourir & aider pareille-

(*a*) Selon l'avertissement sur les élémens de Musique théorique & pratique, page 6, il s'agit de faire voir comment on peut *déduire* d'un *seul principe* d'expérience les loix de l'harmonie.

ment à la marche & progreſſion des accords dans l'Octave diatonique d'ut; cet accord diſſonant *ayant* pour *fondement le re* avec ſa tierce & ſa quinte fa & la, donnés par la troiſiéme opération pour la production des ſons harmoniques de la corde d'ut, mais étant en même tems ſubordonné à cette même note fondamentale ut, ce qui fait ut, re, fa, la, accord dont l'emploi ſe fait ſur ces quatre notes ſous differens noms, ſoit directement, ſoit par renverſement, & dont M. Rameau a expliqué amplement les noms & le double emploi, ſelon que cet accord figure principalement ſur la note re, ou ſur la note la; M. Rameau faiſant même entendre dans ſa Démonſtration du principe de l'harmonie, page 60, que ce double emploi eſt la tierce ſeconde d'une des plus grandes variétés dans la Muſique.

Quatriémement, le Compoſiteur peut aiſément promener ſes chants & ſes accords, non-ſeulement dans cette Octave d'ut, mais auſſi dans les deux Octaves correſpondantes de ſol & de re, en obſervant de ne conſerver la Dieze au fa, comme un des ſons harmoniques de ſol, que lorſque le re ſe trouvera employé comme dominante, exigeant la tierce majeure fa Dieze pour note ſenſible conduiſant à ce ton de ſol.

Cinquiémement, non-seulement le Compositeur peut au gré de son goût, jouir de ces trois Octaves correspondantes d'ut, de sol, de re (a), mais il peut également sans se dé-

(a) On voit sur ce sujet dans les élemens de Musique théorique & pratique, p. 56, ce qui suit :

» Quand on passe d'un mode à un autre par l'intervalle de tierce, soit en montant, soit en descendant, comme d'ut à mi, ou d'ut à la, de mi à ut, ou de la à ut, le mode de majeur devient mineur, ou de mineur devient majeur.

» Un mode ne cesse ordinairement, surtout dans le commencement d'une Piéce, que pour passer dans l'un ou l'autre de ses modes les plus relatifs, qui sont le mode de sa quinte au dessus, & celui de sa tierce au-dessous; ainsi les modes les plus relatifs du mode majeur d'ut, sont le mode de sol, majeur, & celui de la, mineur.

» Outre ces deux modes relatifs, il y en a encore deux autres dans lesquels le mode principal passe, mais *plus rarement*; sçavoir le mode de *sa quinte* au-dessous & celui de sa tierce au-dessus, comme *fa* & *mi* pour le mode d'ut.

On voit aussi dans les élemens de Musique théorique & pratique, p. 107, ce qui suit :

» Toute note qui porte l'accord parfait, se nomme tonique.

» Toute note qui porte l'accord de septiéme, se nomme dominante.

» Parmi les accords de septiéme, nous ne comptons point ici l'accord de septiéme *diminuée*, qui n'est qu'improprement appellé accord de septiéme.

» Quand un accord de septiéme est composé

tourner de son Octave fondamentale d'ut, employer aussi dans ses chants, de nouvelles toniques avec leur accord naturel & de nouvelles dominantes, c'est-à-dire, des notes portant l'accord de septiéme dans les Octaves de mi, fa, la, si; ces quatre notes de même que celles de sol & de ré, avec leur tierce & quinte appartenant à l'Octave ut, ré, mi, fa, sol, la, si, ut; bien entendu que ces accords soient conservés analogues aux sons diatoniques de cette Octave.

Si le Compositeur croit devoir s'écarter dans d'autres routes, c'est-à-dire, que se trouvant sur une autre note tonique que celle d'ut, il veuille s'attacher pour quelques momens, ou frases de sa mélodie ou de son harmonie, à l'Octave diatonique de cette autre note, c'est alors qu'il peut se trouver dans le cas d'introduire dans le chant, soit à la basse continue, soit dans les parties supérieures, un Dieze ou un bemol, au moyen duquel il puisse, soit en montant, soit en descendant d'un semi-ton, entrer dans cette nouvelle Oc-

» d'une tierce majeure suivie de deux tierces mi-
» neures, la note fondamentale de cet accord se
» *nomme dominante tonique*; dans tout autre accord
» de septiéme, la fondamentale se nomme *simple-*
» *ment dominante*.

tave au fortir de celle d'ut, & qui ne doit fe faire qu'en fe conformant aux principes & aux régles prefcrites pour la marche de la baffe fondamentale, en forte que le même chant puiffe revenir aifément par les mêmes routes à fon principe dans l'Octave du ton premier Generateur.

Tout ce qui vient d'être expofé pour l'Octave majeure d'ut, pris feulement pour exemple (*a*), peut & doit également s'entendre pour les autres Octaves qui peuvent être également fondées fur chacune des fept notes de la gamme ut, re, mi, fa, fol, la, fi, ut; c'eft-à-dire, fur celle de ces notes qui feroit prife pour être repréfentée par une corde dans toute fon étendue, parce qu'alors fon Octave diatonique pour le ton majeur, feroit pareillement & également le produit de fes fons harmoniques, de ceux de fa *quinte*, comme note dominante, & du *concours* de

(*a*) On voit fur ce fujet dans les élémens de Mufique théorique & pratique, page 95, ce qui fuit:

» L'échelle diatonique ou gamme, étant com» pofée de douze demi tons, il eft vifible que cha» cun de ces demi tons en particulier peut être le » Generateur du mode, & qu'ainfi il y a vingt qua» tre modes en tons, douze majeurs & douze mi» neurs.

ceux de la *quinte de cette dominante*, pour y servir de liaison entre les accords consonans & ceux de la dominante.

Ces *accords* de la *dominante* étoient ci-devant connus sous le nom de *grande dissonance*, comme exprimant avec la note sensible à la tierce majeure de la dominante, l'accord de triton, qui proprement ne figure que comme septiéme dans ces accords de la dominante.

Une chose importante que le Musicien doit avoir continuellement présente à l'esprit, lorsqu'il compose dans le mode majeur, c'est que conformément à ce qui a été ci-dessus dit du Tetracorde conjoint des Grecs, la *tierce majeure de la note tonique*, peut devenir naturellement une *note sensible*, pour le conduire à l'Octave du semi-ton qui se trouve au-dessus, qu'ainsi dans l'Octave majeure d'ut, le *mi* peut être employé, non-seulement comme *mediante* du ton d'ut, ou comme simple note tonique adjointe à cette Octave d'ut, ou comme simple dominante de la note *la*, mais aussi comme *note sensible* pour faire entrer naturellement dans *le ton de fa*, quatriéme note du ton d'ut; alors le *si bemol* figurant avec le mi, forme un triton; pendant que ce mi devenu note sensible, indique l'entrée du ton dans l'Octave de fa, où cette

note sensible monte, pendant que le triton descend sur le la, qui est la mediante de l'Octave de fa.

La principale raison qui a paru devoir engager à recourir à l'expédient du *double emploi*, pour définir quelle dénomination le fa naturel doit porter dans le cas où il concourt avec le re à former l'Octave diatonique ut, a été qu'en considérant les quintes dans leur succession triple sur le fondement du nombre trois qu'indique le pincé de la corde au tiers, & en leur faisant faire progression avec les tierces majeures dont la progression est quintuple, comme étant prise à la cinquiéme partie de la corde, il arrive qu'à la quatriéme quinte la progression triple parvient au nombre 81, pendant que la progression des tierces par quintuple n'arrive qu'au nombre de 80, & qu'ainsi il paroîtroit qu'il y a réellement une difference notable entre le produit des tierces majeures & celui des quintes; en effet cette difference dans le calcul, de même que dans le partage pour la division de la corde que l'on suppose devoir y servir de fondement, a engagé les Musiciens à admettre dans la progression des quintes de quatre en quatre, un coma de plus que dans la progression des tierces majeurs; mais

avons-nous une certitude physique que cette difference soit réellement dans la nature des sons harmoniques? & seroit-ce déraisonner, que de penser que la tierce & la quinte y sont produits, & conservés dans la proportion la plus juste, non-seulement dans les premieres Octaves, mais aussi dans les autres qui peuvent être produites par le son Generateur de la premiere, & que la difference de 80 à 81 dans le calcul de la progression des tierces & des quintes n'est véritablement qu'apparente, & n'a de réalité que dans notre calcul, qui jusqu'à présent n'a pû être opéré que par une arithmétique insuffisante pour la juste comparaison & fixation des differentes parties d'un tout, considérées dans leur proportion triple, & dans leur rapport ou proportion quintuple ?

Ce doute sur la réalité de cette difference de 80 à 81, dans la succession & évaluation des quintes & des tierces majeures produites par les sons harmoniques, peut influer sur la valeur des tons & sur l'emploi des accords, en conséquence de calculs produits par une arithmétique, dont les régles ne peuvent jamais atteindre à la précision des proportions dans les opérations de la nature.

On voit sur ce sujet dans les élemens

de Musique théorique & pratique, p. 23, ce qui suit :

» *La* étant considéré dans la suite des » quintes comme quinte de *re*, & par con» séquent comme quinte de la quinte de » sol, ne sçauroit faire avec *ut* une tierce » mineure juste & harmonique.

Mais cette réflexion ou régle peut s'entendre des produits dans la progression de ces quintes (*a*), selon les calculs de notre Arithmétique, pour le tempérament des accords sur les instrumens, ces calculs étant véritablement utiles pour concilier par un tempérammment convena-

(*a*) On voit sur ce sujet dans les élemens de Musique théorique & pratique, page 43, ce qui suit :

» Il est nécessaire que toutes les quintes soient » altérées, ou du moins quelques-unes; or n'y » ayant point de raison pour altérer l'une préférablement à l'autre, il s'ensuit que nous devons » toutes les altérer également; par ce moyen l'al» tération se trouvant également répandue sur tou» tes les quintes, sera presque imperceptible pour » chacune; & ainsi la quinte qui est après l'Octa» ve, la plus parfaite de toutes les consonances, » & que nous sommes forcés d'altérer, ne le sera » que le moins qu'il est possible.

» Cette altération des intervalles dans les instru» mens à touches, & même dans les instrumens » sans touches, est ce qu'on appelle tempéram» ment.

ble dans l'accord des orgues & des clavecins, la force des quintes avec celles des tierces, sans qu'il en résulte une démonstration, que ces calculs doivent nécessairement décider de la valeur réelle & naturelle des sons harmoniques, soit de la note tonique, soit de la dominante avec l'adjonction de ceux de la quinte, pour compléter la totalité des sons diatoniques d'une Octave.

Par ces considérations on admettroit le *double emploi*, comme utile dans la composition de la Musique, pour *l'explication de l'usage de l'accord dissonant* de chaque Octave; mais en même tems on pourroit sans trop d'inconvéniens, ne point s'attacher trop scrupuleusement à faire la distinction & l'application de ce double emploi (*a*); nous lisons même dans la Démonstration du principe harmonique de M. Rameau sur ce sujet, page 59, ce qui suit:

» Il importe peu à l'oreille que le *la*
» dont il est question, appartienne à *fa*
» comme tierce, ou à *re* comme quinte,
» & qu'il soit de même de part & d'autre,

(*a*) On voit dans les élemens de Musique théorique & pratique, page 68, que ce *double emploi* étant une espéce de science, ne doit être employé qu'avec une sorte de précaution.

» dès qu'il forme de chaque côté une con-
» sonance juste avec sa basse fondamen-
» tale.

» Qu'importent à l'oreille les rapports de ces produits ? lorsque tout l'effet qu'elle en éprouve, naît directement de la basse fondamentale, de la perfection de son harmonie, de la difference des genres majeurs & mineurs dans cette harmonie, & du plus ou moins de rapport entre les modes successifs.

» Voilà déja un fait éclairci, sçavoir, l'inutilité de rectifier des differences inappréciables, & qui par-là doivent être réputées insensibles.

Il n'est point question ici d'approfondir quels rapports les accords tirés des systêmes *cromatiques* ou en *harmoniques*, peuvent avoir avec les accords purement harmoniques (*a*) ; il peut suffire de sçavoir, que ces accords établis sur une *progression par tierces majeures*, ne peuvent être regardés comme fondés véritablement sur la

(*a*) On voit sur ce sujet dans les élemens de Musique théorique & pratique, page 74, que les accords fondés sur la septiéme diminuée en ton mineur, peuvent être regardés comme formés par la réunion des deux accords de la dominante, & de la sous-dominante dont on retranche la note tonique & la *dominante*, laquelle est toujours sous-entendue, & même est censée *la note principale*.

production des sons harmoniques, qui renferment principalement & nécessairement la quinte, & que ces accords extraordinaires ne doivent être employés qu'avec de grands ménagemens.

Il a été observé ci-dessus, que les deux *Tetracordes conjoints des Grecs*, si, ut, re, mi, fa, sol, la, représentoient le mode majeur; mais qu'en ajoutant un la au-dessous du si, ces deux mêmes Tetracordes leur servoient pour la représentation du mode mineur en descendant.

Les mêmes notes leur servoient pour les *tons diatoniques du mode mineur*, en commençant à la note la, pour monter à la quinte mi.

Quant à la suite de cette Octave, en montant de la dominante mi jusqu'au la; ils sçavoient que la marche devoit être comme pour le mode majeur; de sorte que tout le secret étoit de monter le fa & le sol, chacun d'un semi-ton par des Diezes, pour parvenir par la tierce majeure de la dominante mi à l'Octave la, ce qui doit faire juger qu'ils avoient de même que nous, l'usage de la *note sensible* pour tous les tons, soit majeurs, soit mineurs.

Il ne paroît pas que nos principes pour l'Octave diatonique du mode mineur, tant en montant qu'en descendant, soient

differens de cette méthode des Grecs : sur leur exemple on a représenté cette Octave par celle de *la*, & il suffit d'y comparer leur tetracorde, pour voir que c'est précisément la même chose en descendant cette Octave, & qu'en la montant il faut nécessairement, après la dominante mi, ajouter un Dieze au sol pour la rendre note sensible de cette Octave, ce qui oblige de monter pareillement d'un Dieze le fa (*a*), qui se trouve entre le mi & ce sol.

Ce que les modernes ont découvert de plus, c'est qu'au moyen de l'expérience sur *des cordes* accordées à la douziéme ou quinte, & à la dix-septiéme ou tierce majeure (*b*), au-dessous de la corde d'ut,

(*a*) Dans cette succession diatonique, le fa est une note de passage.

(*b*) On voit sur ce sujet dans les élémens de Musique théorique & pratique, page 54, ce qui suit.

» Il a été prouvé (chap. 11.) que la *nature* donne » immédiatement le *mode majeur*, par la résonance » du corps sonore, & qu'elle indique le *mode mi-* » *neur* par le frémissement de la douziéme & de la » dix-septiéme majeure au-dessous de son princi- » pal.

» La nature en nous indiquant le *mode mineur* par » le *frémissement* de cette douziéme & de cette dix- » septiéme, nous ramene en même tems, autant » qu'il est possible au son *principal d'ut*, pour for-

c'est-à-dire, au fa naturel & au la bemol; on sçait que par le *renverversement des sons harmoniques* de cette corde d'ut, ces deux nouvelles cordes frémissent, & que ces frémissemens indiquent la route du *ton mineur*, tant pour le ton de fa en montant, que pour celui d'ut en descendant; de sorte que si cette même opération étoit faite sur deux autres cordes, dont l'une donneroit les sons harmoniques du re, & l'autre montée pour le ton de sol, frémiroit dans les divisions correspondantes à ces sons harmoniques, l'on auroit pareillement l'Octave mineure pour le re en descendant, & pour le sol en montant.

« Mais ces expériences étant de simple curiosité, il peut suffire pour la Musique pratique, de s'en tenir à l'exemple de l'Octave la, conformément à la méthode des Grecs.

Quant à la théorie, il paroît qu'on pourroit regarder cette échelle du ton mineur, comme la suite de l'opération harmonique sur la corde ut; car les sons harmoniques produits, tant par cette note toni

» mer le genre ou mode mineur, puisque si cett
» douziéme & cette dix-septiéme résonnoient e
» frémissant, elles ne rendroient que le *son princi*
» *pal* ut.

que, que par sa dominante sol; & par le concours de sa quinte re, finissant au la, ce peut-être une indication de la nature pour nous faire sentir que *l'Octave mineure fondée sur ce la*, correspond entierement & parfaitement avec le mode majeur, fondé sur la note ut; de sorte que ces deux Octaves, l'une majeure & l'autre mineure, sont analogues, & très-propres à concourir ensemble à la plus parfaite harmonie (*a*).

On peut très-bien appliquer ici, ce que l'on voit dans la démonstration du principe de l'harmonie de M. Rameau, page 71.

» Ce *nouveau son fondamental*, qu'on » veut regarder pour lors *comme Genera-* » *teur* de son mode, ne l'est plus que par » subordination; il est forcé d'y suivre en » tout point la loi du premier Generateur,

(*a*) On voit sur ce sujet dans les élemens de Musique théorique & pratique, page 71, ce qui suit:

» Le mode *mineur* est susceptible d'un plus grand » nombre de variétés que le mode majeur. Aussi » ce dernier mode est-il l'ouvrage de la nature » seule, au lieu que le *mineur* est en partie l'ou- » vrage de l'Art. Mais en récompense le mode » majeur a reçu de la nature, dont il est immé- » diatement formé, une force & une vigueur que » le mineur n'a pas.

» qui lui céde seulement sa place dans cet-
» te seconde création, pour y occuper cel-
» le qui est la plus importante.

» De-là, suit une grande communauté
» de sons entre les harmonies des fonda-
» mentaux de ces deux modes ; car dès
» que le Generateur du majeur & sa tierce,
» forment la tierce & la quinte du Gene-
» rateur du mineur, il en doit être de
» même entre les adjoints, comme il est
» aisé de le vérifier ; de cette communauté
» de sons suit un même ordre diatonique
» dans l'étendue de l'Octave de l'un & de
» l'autre mode, du moins en descendant,
» excepté que chaque Generateur y com-
» mence & finit son ordre.

» La génération de ces deux modes ou
» le majeur, constitue le genre du mineur :
» leur *analogie*, que je puis regarder com-
» me une filiation dans leurs adjoints, &
» le secours mutuel qu'ils se prêtent, sem-
» blent présenter certaines idées de com-
» paraison, dont on pourroit peut-être
» tirer quelques inductions pour expliquer
» d'autres phenoménes de la nature.

On ne peut mieux finir ces réflexions que par ces propres paroles de M. Rameau (*a*).

(*a*) Démonstration du principe de l'harmonie, p. 67.

» La nature veut que le principe qu'elle » a une fois établi, donne par tout la loi; » que tout s'y rapporte, tout lui soit » soumis, tout lui soit subordonné, har» monie, mélodie, ordre, mode, genre, » effet, tout enfin.

Car ce principe conduit naturellement à faire adopter le systême de la triple génération harmonique, expliquée dans le présent Mémoire pour la fixation des tons & des accords de l'Octave diatonique, tant pour le mode majeur, que pour le mode mineur.

Hic M, T, D. en 3. p, T. & V, Δ formant un tout parfait, sans autre difference que dans ses rapports & opérations.

MADRIGAL.

LA jeune Eglé, voyant un portrait de l'Amour,
Demandoit à Daphnis par quel destin severe,
L'aimable Maître de Cythere
Avoit été privé de la clarté du jour.
Vous en êtes cause, Bergere,
Lui dit il; car Vénus sa mere,
Des dons les plus parfaits voulant vous décorer,
Vous a donné les yeux qui devoient l'éclairer.

Par M. Lebeau de Schosne.

TRADUCTION

De quelques endroits choisis de Télémaque.

Description de la Grotte de Calypso.

ON arrive à la porte de la grotte de Calypso, où Telemaque fut surpris de voir, avec une apparence de simplicité rustique, tout ce qui peut charmer les yeux. On n'y voyoit ni or, ni argent, ni marbre, ni colomnes, ni tableaux, ni statues, cette Grotte étoit taillée dans le roc, en voûtes pleines de rocailles & de coquilles; elle étoit tapissée d'une jeune vigne, qui étendoit ses branches souples également de tous côtés: les doux zéphirs conservoient en ce lieu, malgré les ardeurs du soleil, une délicieuse fraicheur; des fontaines coulant avec un doux murmure sur des prés sémés d'amaranthes & de violettes formoient en divers lieux des bains aussi purs & aussi clairs que le cristal, &c.

. . . .

La grotte de la Déesse étoit sur le penchant d'une colline; de là on découvroit la mer, quelquefois claire & unie comme une

Endroits choisis de Telemaque.

Description de la Grotte de Calypso.

JAmque Deæ spelunca Deam, comitesque recepit,
Hîc, quæcumque placent agresti & simplice cultu,
Telemachus mirâ captus dulcedine vidit:
Aurum aberat, pariusque lapis, nec lamina lentum
Duxerat argentum, spirabantque atria signis
Phidiacis, nec Apellæos animata colores
Tela ministrabat, stabantque ex ære columnæ;
Sed spelunca cavo maternæ rupis in antro
Sectilis æquales sese curvabat in arcus,
Collectæque mari conchæ, teretesque lapilli
Fornice pendebant, ramisque sequacibus hærens
Omni ex parte specum vitis frondosa tegebat.
Hîc placidi æstivos jucundo frigore soles
Mulcebant zephyri, querulisque per humida prata;
Quà violas trudebat humus, mollesque amaranthas,
Balnea fundebat crystallina naïades urnis, &c.

. . . .
. . . .

Quà pronum collis devexus cœperat infrà
Inclinare jugum, stabat spelunca Calypsûs:
Hinc, velut è speculâ, vasti circumflua Nerei
Æquora cernere erat, nitido nunc æmula vitro;

une glace, quelquefois follement irritée contre les rochers, où elle se brisoit en gémissant, & élevant ses vagues comme les montagnes : d'un autre côté on voyoit une riviere où se formoient des isles bordées de tilleuls fleuris, & de hauts peupliers qui portoient leurs têtes superbes jusques dans les nuës : les divers canaux qui formoient ces isles, sembloient se jouer dans la campagne ; les uns rouloient leurs eaux avec rapidité, d'autres avoient une eau paisible & dormante, & d'autres par détours revenoient sur leurs pas, comme pour remonter vers leur source, & sembloient ne pouvoir quitter ces bords enchantés : on appercevoit de loin des collines & des montagnes qui se perdoient dans les nuës, & dont la figure bisarre formoit un horison à souhait pour le plaisir des yeux, &c.

Telemaque est présenté à Sésostris.

Cette curiosité du Roi fit qu'on nous présenta à lui. Quand il me vit, il étoit sur un trône d'yvoire, tenant en sa main un sceptre d'or; il étoit déja vieux, mais agréable, plein de douceur & de majesté, il jugeoit tous les jours les peuples avec une patience & une sagesse qu'on admi-

Planaque, ceu glaciem, stratis æqualiter undis,
Nunc super immotas frustrà indignantia rupes,
Fractaque cum gemitu, & montes volventia aquarum.
Parte aliâ non una jacens in fluminis alveo
Insula florentes tilias in margine ripæ,
Populeasque comas æquabat in nubibus altis.
Intereà secto deducti ex amne canales
Ludebant in agris, nunc limpida murmure rauco
Nympha ferebatur, nunc stagna quieta, lacusque
Tranquillis fundabat aquis, aut reflua rectò
Ad fontemque velut reditura, in seque recurrens
Emensum relegebat iter, similisque moranti
Suspensor latices tardabat amore locorum.
Eminùs æthereum dorsis ingentibus axem
Ferre videbantur colles, montesque superbi,
Intentosque oculos quà Cœli desinit orbis,
Mirè oblectabat rudis, indigestaque moles, &c.

Telemaque est présenté à Sésostris.

Idcircò Pharius nos navita duxit ad arcem
Principis, ille throno, cùm me conspexit, eburno
Fultus erat, sceptrumque manu susceperat aureum;
Jamque ævi maturus erat, sed gratia blandis
Intersusa genis lætos afflârat honores,
Majestasque decens placido spirabat in ore;
Nulla solebat iners lux affulgere tyrano,
Sed, dùm solis equi pulsabant ætheris axes;
Fas, & jura dabat populis mirantibus ultrò;

roit sans flatterie. Après avoir travaillé toute la journée à régler les affaires & à rendre une exacte justice, il se délassoit le soir à écouter des hommes sçavans, ou à converser avec les plus honnêtes gens, qu'il sçavoit bien choisir pour les admettre dans sa familiarité. On ne pouvoit lui reprocher dans toute sa vie, que d'avoir triomphé avec trop de faste des Rois qu'il avoit vaincus, & de s'être confié à un de ses sujets que je vous dépeindrai tout à l'heure. Il fut touché de ma jeunesse & de ma douleur, il me demanda ma patrie & mon nom. Nous fûmes étonnés de la sagesse qui parloit par sa bouche. Je lui répondis : ô grand Roi, vous n'ignorez pas le siége de Troye, qui a duré dix ans, & sa ruine qui a coûté tant de sang à toute la Grece : Ulysse, mon pere, a été un des principaux Rois qui ont ruiné cette Ville : il erre sur toutes les mers, sans pouvoir trouver l'isle d'Itaque, qui est son son Royaume ; je le cherche, un malheur semblable au sien fait que j'ai été pris, rendez-moi à mon pere & à ma patrie ; ainsi puissent les Dieux vous conserver à vos enfans, & leur faire sentir la joye de vivre sous un si bon pere, &c.

Mox, ubi plena dies perfecto temporis orbe
Justitiæ fuerat, rebusque impensa regendis,
Ostia cùm doctis auditor serus agebat
Vespertina Sophis, aut mutua verba ferebat
Cum notis probitate viris, quos anteà dignos
Expertus fuerat, queis regia tecta paterent.
Hactenus huic nullum poterat vox publica culpam
Exprobare, nisi quòd vanâ laude superbus,
Postquàm belligeros tot Reges marte subegit,
Servierat nimiùm famæ, & popularibus auris;
Fidebatque viro cujus mox furta patebunt.
Jamque dolore meo motus, tenerâque juventâ,
Scitatur patriosque lares, nomenque, genusque;
Visa fuit senis ore loqui facunda minerva.
Sicque ego respondi, non te, Rex maxime, fugit
Obsidio Trojana decem dilata per annos,
Excidiumque urbis tot Græcûm cladibus emptum:
Magnanimos inter Reges, quos bellica virtus
Exciit in Trojam, famâ præclarus Ulysses:
Hanc pater evertit, nunc devius æquore vasto
Tentat iter; frustraque procul fugentia quærit
Regna Ithacæ, patriasque domos, ubi sceptra gerebat;
Hujus ego pariter vestigia per maris undas
Indeprensa sequor, sed patris ad instar, iniquis
Casibus impulsum me classis regia cepit;
Ergò iterùm patriæ reducem me redde, patrique;
Sic suprema Deûm servet te curia natis,
Læteturque diù patris ora verenda tueri, &c.

Description de Tyr.

Je profitai de ce séjour pour connoître les mœurs des Phéniciens si célébres dans toutes les nations connues. J'admirois l'heureuse situation de cette grande Ville, qui est au milieu de la mer dans une isle. La côte voisine est délicieuse par sa fertilité, par les fruits exquis qu'elle porte, par le nombre des Villes & des villages, qui se touchent presque, enfin par la douceur de son climat, car les montagnes mettent cette côte à l'abri des vents brûlans du midi ; elle est rafraichie par le vent du Nord qui vient du côté de la mer. Le pays est aux pieds du mont Liban, dont le sommet fend les nuës, & va toucher les astres : une glace éternelle couvre son front ; des fleuves pleins de neiges tombent comme des torrens, des pointes des rochers qui environnent sa tête. Au dessous on voit une vaste forêt de cédres antiques, qui paroissent aussi vieux que la terre où ils sont plantés, & qui portent leurs branches épaisses jusqu'aux nuës. Cette forêt a sous ses pieds de gras pâturages dans la pente de la montagne. C'est là qu'on voit errer les taureaux qui mugissent, les brebis qui bêlent, avec leurs

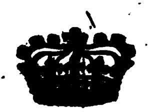
Description de Tyr.

Hæc mihi permisit Tyrios mora discere mores.
Quorum fama volat totum vulgata per orbem.
Hanc urbem immensam, stantem, quà gurgite Nerei
Insula loca patet, mediis mirabar in undis.
Aurea fertilitas vicinâ regnat in orâ,
Pendentque arboribus fragrantia poma, nec unos
Finitimæ pagos tangunt ferè manibus urbes;
Denuum non alibi cœlo magis æqua sereno
Temperies constat; nam colles desuper oram
Insanis tepidi defendunt flatibus austri,
Atque mari spirans Aquilo dat frigus amœnum.
Fusa jacet Regio montis radicibus imis
Cui Libano nomen, sectasque cacumina nubes
Prætereunt, pulsantque jugis immanibus astra,
Frons riget æternâ glacie, fluviique nivales
Præcipitant tanquàm torrentes murmure rauco
Rupibus ex altis, queîs cingitur horrida cervix;
Inferius veteres instar telluris ubi stant,
Densaque tollentes in cœlum brachia cedros
Explicat, & viridi latè nemus imminet umbrâ,
Sub pedibus sylvæ, quà se subducere collis
Incipit, atque jugum molli demittere clivo,
Pascua læta patent; illic errantia longos
Dant armenta boum mugitus, blandaque lenes
Balatus exercet ovis, viridesque per herbas
Subsultim ludunt teneri cum matribus agni;

agneaux qui bondissent sur l'herbe fraîche. Là coulent mille ruisseaux qui distribuent par tout une onde claire. Enfin, on voit au dessous de ces pâturages le pied de la montagne, qui est comme un jardin. Le Printems & l'Automne y regnent ensemble pour y joindre les fleurs & les fruits. Jamais ni le souffle empesté du Midi, ni le rigoureux Aquilon, n'ont osé effacer les vives couleurs qui ornent ce jardin. C'est auprès de cette côte que s'éleve dans la mer une isle où est bâtie la ville de Tyr. Cette grande Ville semble nager au-dessus des eaux, & être la Reine de toute la mer ; les Marchands y abondent de toutes les parties du monde, & ses habitans sont eux-mêmes les plus fameux marchands qu'il y ait dans l'univers.



Hic non una scatens pumice limpida Nayas
Multifidos trudit per saxa loquacia rivos;
Denique pes montis, situs humida pascua subter,
Ambitiosus opes ostentat fertilis horti:
Hic, ut poma novis coëant cum floribus, unà
Autumnus cum perpetuò se vere maritat,
Pestiferisque notus corrodens omnia flabris;
Hybernusque Aquilo spirans ex ore procellas;
Non audent vivos horti delere colores.
Huic dulci vicina plagæ medio æquore surgit
Insula, quæ dorso fundatam sustinet urbem;
Hanc suprà pelagi circumflua stagna natantem
Ire putes, totique freto dare jura videtur;
Huc mercatores advecti ex omnibus oris
Conveniunt, portumque tenent, ipsisque colonis
Antè alias gentes commercia ritè coluntur, &c.



REFLEXIONS

Traduites de l'Allemand.

I. PLus les hommes sont insociables & vicieux, plus ils crient contre la perversité des hommes ; à les entendre il n'y a point d'amis : ils ont raison, on ne croit pas aux plaisirs dont on n'a jamais goûté les douceurs.

II. Si le génie des faux amis est de profiter des biens, du rang & du crédit de ceux ausquels ils feignent de s'attacher ; le premier office qu'ils leur rendent, est de les abandonner quand ils n'en ont plus rien à esperer.

III. La manie des petits génies est de vouloir être bien avec les Grands ; leur folie, de le croire, lorsqu'ils en ont obtenu la moindre faveur : j'en ai connu, me disoit un homme d'esprit, qui poussoient l'illusion au point de croire que le petit fils d'un homme en place, devoit se ressouvenir de la protection que son grand-pere leur avoit accordé plus de cinquante ans avant la naissance de son propre fils.

IV. Les louanges qu'on donne aux

méchans, la flatterie dont on les accable quand ils sont en place, est un tribut qu'on paye à la crainte qu'inspirent leurs actions passées.

V. Tout le monde vante son bon cœur, & personne ne loue son esprit ; c'est que l'un attire l'envie, par la supériorité qu'il nous donne sur nos semblables, & que l'autre nous rend utiles.

VI. Les jeunes gens ne méprisent point la vieillesse, mais les vices des vieillards, leur caprice & leur humeur. Fontenelle, à Paris, ne s'est jamais apperçu qu'il fût insupportable à la jeunesse.

VII. Que les hommes sont inconséquens ; recevoir une injure & ne pas la venger, est une tache qui ternit à jamais la réputation ; faire une promesse & ne pas la remplir, & sous différens prétextes éluder de tenir sa parole, est, à leur sentiment, une chose fort indifférente. Pour moi je ne vois pas qui est plus à mépriser, de celui qui s'empare du bien d'autrui, ou de celui qui ne tient pas sa promesse.

VIII. Comme on prise les vertus à proportion des avantages qu'elles procurent aux hommes, on a horreur des vices relativement au tort qu'ils font à l'humanité ; ainsi la prodigalité qui en ruinant un seul a enri-

chi plusieurs, est moins blâmée que l'orgueil qui humilie tout ce qu'elle approche, & que l'avarice qui anéantit sans rien répandre; qui consume sans jouissance & qui possede sans avantage.

IX. Les humeurs, les caprices & l'insociabilité, sont attribués faussement à la nature : le sang & la disposition des organes n'en sont pas la cause. Nos passions, voilà ce qui nous rend capricieux, fantasques, d'un commerce difficile, enfin à charge à tout le monde. D'Orimes vit-elle avec quelqu'un qui soit son égal ? non ; elle veut trop de respect, & parce qu'elle en rend bassement à tous les Grands, elle s'imagine qu'elle en mérite de ses égaux. Cloris ne vit plus à la Ville : à l'entendre le théâtre est trop grand pour quelqu'un qui comme elle aime la retraite & les plaisirs de la campagne. Elle diroit vrai, si elle disoit qu'elle veut primer & amasser.

X. Aller droit & sans politique, c'est le vrai moyen de réussir : tôt ou tard le politique se découvre lui-même, on craint toujours celui-ci ; il diroit vrai, qu'on se persuaderoit le contraire ; tout chez lui paroit finesse & détours, tandis que la droiture de l'autre empêche qu'on le craigne ; on le voit agir, cela suffit pour

ne pas le redouter & pour l'estimer. Ainsi la défiance produit la haine, aussi naturellement que de l'ouverture du cœur naît l'amitié.

Traduit par Mlle. D. S. T. T.

VERS

Présentés au Roi, par M. l'Abbé Pinget, de Savoye, petit-neveu de feu Son Eminence M. le Cardinal Martigny.

Une Muse inconnue, un étranger timide,
Que le zéle soutient, que le sentiment guide,
Ose aujourd'hui, Grand Roi, vous adresser des vers,
Vous présenter ses vœux, & ceux de l'univers.
Tous les cœurs sont Sujets d'un Monarque estimable,
Il doit regner par tout, dès-là qu'il est aimable;
Un Regne si charmant, un Empire si doux;
Qui n'appartient qu'aux Rois aimés, & tels que vous,
N'est point un Regne étroit, entouré de barrieres,
Limité par des loix, borné par des frontieres;
Il s'étend jusqu'aux bords où naît & meurt le jour,
Jusqu'où l'on sçait unir le respect à l'amour.
Les peuples éloignés, ou voisins de la France,

Elevés, comme moi, sous une autre Puissance;
S'unissent aux François pour vous aimer comme eux.
Nous bénissons les loix qui les rendent heureux.
Nous adorons leur Roi si respecté des nôtres,
Leur Roi né pour donner des exemples aux autres.
Lors même que la guerre embrâsoit tant d'Etats,
Lorsque Mars sous vos loix nous livrant des combats,
Des flots de notre sang faisoit rougir la terre;
Tandis que votre bras gouvernoit le tonnerre,
On respectoit les coups qui partoient de vos mains:
Nous osions deviner vos vœux & vos desseins.
Nous disions: ce Héros, ce Vainqueur redoutable,
Gémit, sous ses lauriers, du sort qui nous accable.
Tout le sang qu'il répand, coulant contre ses vœux,
Coûte moins à son bras qu'à son cœur généreux.
C'est nous qui le forçons d'augmenter ses conquêtes;
Ce n'est qu'avec douleur qu'il tonne sur nos têtes;
Il veut finir nos maux, il combat pour la paix;
C'étoit, Roi généreux, le but de vos succès.
Loin d'imiter ces Rois que la victoire entraîne,
Vous cherchiez, vrai Héros, une gloire moins vaine,
Lorsque vos fiers soldats guidés par vos regards,
Ebranloient nos Cités, foudroyoient nos remparts;

Quand, la foudre à la main, à l'Europe étonnée
Vous paroissiez promettre une autre destinée.
Le dirai-je? Honoré du nom de Conquérant,
Surchargé de lauriers, vous parûtes moins Grand
Que quand on vous a vû, lassé de la victoire,
En faveur de la paix limiter votre gloire.
Depuis cet heureux jour, ainsi que vos Sujets,
Tous les peuples soumis partagent vos bienfaits.
L'Europe les éprouve, & ne semble plus faire
Qu'un Etat florissant dont vous êtes le Pere.
La Paix fixa son sort & ses destins flotans:
C'étoit-là que tendoient tant d'exploits éclatans.
O Paix, heureuse Paix si long-tems exilée,
Que les vœux de LOUIS ont enfin rappellée,
Assure à son Empire un sort plein de douceurs;
Enchaîne sous ses loix l'univers & les cœurs.
La France qu'il gouverne, & que son Regne honore,
La France qu'il venge, le révere & l'adore.
Des bords où je suis né jusqu'aux climats lointains,
Les Héros de son Sang, peuple de Souverains,
Dont sa main multiplie ou soutient les Couronnes,
Ont recouvré leurs droits, ont monté sur des Trônes.
Bourbons, qu'il a vengés, respectez dans LOUIS,
L'appui de vos Etats, & la gloire des Lys.
Peuples qu'il a vaincus, méritez sa clémence,
Usez de ses bienfaits, redoutez sa vengeance.
Notre bonheur, Grand Roi, fondé sur vos vertus,

Prolongera le cours des jours qui vous sont dûs.
Votre fils adoré d'une épouse féconde,
Va combler vos desirs, donner des Rois au monde.
Vos Sujets désarmés, dans le sein du repos,
Jouissent sous vos yeux du fruit de leurs travaux.
Autour de votre Trône appuyé sur leur zéle,
Tous ces Héros couverts d'une gloire immortelle,
Se couronnent d'olive, au lieu de ces lauriers
Qui croissent dans le sang sur des bords meurtriers.
Les Arts dont vos bienfaits rappelleront l'aurore,
Au sein de vos Etats s'empresseront d'éclore.
Mille Ecrivains jaloux d'éterniser leurs noms,
Consacreront leur plume au meilleur des Bourbons;
Et la postérité redoublant ses suffrages,
Ainsi que leur Héros, chérira leurs ouvrages.





ASSEMBLÉE PUBLIQUE

De l'Académie Royale des Sciences, le 2 de Mai.

L'Ouverture de la Séance fut faite par M. de Fouchy, Secrétaire Perpétuel, qui déclara que le prix proposé pour cette année, & dont le sujet étoit : *la meilleure maniere de suppléer à l'action du vent sur les grands Vaisseaux, soit en y appliquant les rames, soit en employant quelque autre moyen que ce puisse être*, étoit adjugé à la Piéce N°. 2. qui a pour devise : *Quærendi initium ratio attulit cùm esset ipsa ratio confirmata quærendo*, dont l'Auteur ne s'est pas fait connoître. M. de Fouchy lut ensuite l'éloge de feu M. Chicoyneau, Associé libre de l'Académie. A cette lecture succéda celle de Messieurs Bouguer, Lalande, Herissant, de Parcieux & Buache. Nous allons rendre compte de ces differens Mémoires.

Extrait du Mémoire de M. Bouguer.

M. Bouguer lut un Mémoire sur les dilatations de l'air dans l'atmosphère ; & tout ce qu'il dit peut se rapporter à trois chefs.

Il expliqua dans la premiere partie les expériences, dont on s'est servi pour découvrir la loi que suit l'élasticité de l'air dans ses condensations ou dilatations. Ce fluide fait ressentir une force élastique plus ou moins grande, précisément dans le même rapport qu'il est plus ou moins comprimé. L'expérience en a été répetée sur le haut de la Cordeliere du Pérou, de même qu'en bas au bord de la mer, dans la zône torride, de même que dans les zônes temperées, & elle a toujours réussi parfaitement : ainsi on doit regarder comme un principe de Physique très-certain, que les élasticités de l'air sont proportionnelles à ses densités. Mais ce qui est très-digne de remarque, & ce qui augmente le nombre de ces espéces de contradictions, dans lesquelles on se voit jetté trop souvent, lorsqu'on entreprend d'appliquer la Géométrie à la Science naturelle, c'est que Messieurs Hughuens, Mariotte & Halley, ayant conclu de ce principe que les densités de l'air dans l'atmosphère, suivoient exactement une progression géométrique, cette conclusion qui paroît si légitime, ne s'est néanmoins trouvée conforme à l'expérience que dans quelques cas particuliers.

Pour voir les raisons qui déterminerent Messieurs Hughuens, Mariotte & Halley

à regarder les condensations de l'air, comme les termes d'une progression géométrique, il suffit de supposer que toute la hauteur de l'atmosphère est divisée en une infinité de tranches ou couches de même épaisseur. Les couches inférieures seront plus comprimées que les supérieures, parce qu'elles seront chargées de tout le poids de l'air qui est au-dessus : mais si les élasticités de ce fluide sont proportionnelles à ses condensations, ou si l'air se condense précisément dans le rapport des poids qui le pressent, la quantité d'air contenu dans chaque couche sera proportionnelle à la pesanteur de tout l'air qui est au-dessus; & de cette sorte les quantités d'air de chaque couche, de même que les pesanteurs totales, à commencer d'en haut, croîtront en progression géométrique, à mesure qu'on prendra des points plus bas. Telle est la conséquence tirée par les trois Physiciens cités par M. Bouguer, conséquence qui semble promettre un moyen aussi sûr que facile de trouver la hauteur des montagnes par le barométre.

En effet, si les pesanteurs de l'air croissent dans l'atmosphère depuis le haut jusqu'en bas, selon les termes d'une progression géométrique, pendant que les hauteurs au-dessus du niveau de la mer dimi-

nuent en progression arithmétique, on peut prendre ces dernieres quantités pour les logarithmes des premieres; & nous avons déja des tables toutes calculées des hauteurs des montagnes pour chaque hauteur du mercure dans le barométre. Il est vrai que les logarithmes que la Nature a, pour ainsi dire, placés dans l'atmosphère, ne sont pas égaux à ceux que renferment nos Tables, dont la forme est dépendante, entr'autres choses, de l'échelle de notre numération; mais ces logarithmes sont au moins proportionnels les uns aux autres; & il suffit donc de faire quelque changement aux seconds pour les rendre conformes aux premiers. M. Bouguer a trouvé que ce changement étoit extrêmement simple pour toutes les montagnes de la Cordeliere du Pérou. Aprés avoir fait l'expérience du barométre dans deux postes differens, il n'y a qu'à reduire en lignes les deux hauteurs du mercure, & si on prend la différence de leurs logarithmes, en retranchant une trentiéme partie, & en n'employant que les quatre premieres figures après la caracteristique, on aura le nombre de toises dont une des montagnes est plus élevée que l'autre.

Le succès qu'a eu cette régle dans tout le haut de la Cordeliere du Pérou, montre que

les condensations de l'air y diminuent effectivement en progression géométrique, à mesure qu'on monte de quantités toujours égales. Mais la même méthode ne réussit point, lorsqu'on l'applique à nos montagnes d'Europe, & même lorsqu'on s'en sert pour les montagnes de la zône torride qui n'ont qu'une hauteur médiocre. M. Bouguer nous donne ce fait comme certain, & c'est de cette difficulté dont il a principalement en vûe de nous donner le dénouement. Les densités de l'air diminuent en progression géométrique au-dessus de 6 à 7 cens toises de hauteur verticale, & au-dessous de ces 6 ou 7 cens toises, la progression géométrique n'a plus lieu. D'où peut venir cette exception? Outre que cette question est très-propre à piquer la curiosité des Physiciens, elle peut engager dans des recherches qui conduiront à une méthode absolument générale de déterminer la hauteur des montagnes, en se servant du barométre.

Notre Auteur nous fait remarquer dans la seconde partie de son Mémoire, qu'il faut mettre une grande distinction entre l'élasticité actuelle de l'air, cette force avec laquelle il agit, lorsqu'il est dans un certain état de compression, & sa vertu élastique considérée en général. Un ressort

d'acier ne fait que très-peu d'effort, si on ne l'écarte que très-peu de son état naturel, au lieu qu'un ressort très-foible agira fortement, si on le comprime, ou si on le dilate beaucoup. La même difference doit se trouver entre les parties de l'air, malgré le préjugé qui nous porte à les supposer toutes parfaitement égales. Ce fluide est de tous les corps le plus compressible ; & lorsqu'il se réduit à un moindre espace, il faut nécessairement que quelques-unes des petites parties de ses molecules se replient, ou se rapprochent les unes des autres. Mais ces petites parties qui se replient, ont-elles toutes quelque figure qu'on puisse leur attribuer, précisément les mêmes dimensions, la même longueur, la même grosseur ? s'il s'y trouve la moindre inégalité, les particules d'air ne seront pas pour cela hétérogènes, ou d'une nature differente : cependant le degré de leur élasticité ne sera pas le même, l'intensité de leur ressort sera differente. On ne pourra pas juger de l'élasticité d'une partie par celle d'une autre, & il ne faudra pas non plus, comme on ne l'a fait que trop souvent, appliquer à une seule les differences qu'on aura nécessairement remarquées dans plusieurs.

Pour répandre du jour sur ce sujet par

un exemple, on n'a qu'à supposer que differens ouvriers font plusieurs ressorts. Chaque ressort fera ressentir une élasticité qui changera proportionnellement à la quantité dont on l'éloignera de son état naturel, pourvû qu'on ne l'expose pas à un trop grand changement d'extension. Tous ces ressorts observeront donc la même loi dans leur élasticité; mais quant à l'intensité de cette force, elle sera absolument differente dans tous, à moins qu'on n'ait travaillé exprès à leur donner précisément le même degré de roideur. En effet l'égalité entre les intensités des ressorts ou les vertus élastiques, suppose le concours d'un grand nombre de conditions qui ne se rencontrent presque jamais dans les ouvrages de l'art, & qui doivent se trouver encore plus difficilement dans ceux de la nature. Il n'est pas nécessaire, ajoute M. Bouguer, de comparer l'élasticité d'une branche d'arbre à celle d'un roseau que le moindre vent fait plier; deux branches d'arbre n'auront jamais exactement, ni la même longueur, ni le même diamétre; & ces differences en entraîneront dans les élasticités qui pourront être très-inégales, quoiqu'elles soient toujours proportionnelles dans chaque corps aux quantités de la flexion.

Ceci a quelque rapport au principe des *indiscernables* de M. Leibnitz ; principe auquel il vaudroit mieux, selon notre Auteur, donner un nom tout contraire. M. Leibnitz prétendoit que l'égalité ou la conformité parfaite entre les corps étoit absolument impossible, & il le prouvoit par l'inspection de tous les objets qui se présentoient à lui. L'intensité de la force élastique est du même ordre, parce qu'elle dépend entr'autres circonstances, des dimensions du corps & de sa figure. Ainsi il ne faut pas confondre la loi, que suit l'élasticité avec l'intensité de cette force. Cette derniere est infiniment plus sujette au changement que l'autre : elle tombe dans le cas de cette variété, ou de cette dissemblance que la nature a pris soin de répandre par tout, au lieu que la premiere en est comme indépendante.

Toutes ces remarques s'appliquent au ressort de l'air ; & il en résulte que le théorême général qui portoit que les dilatations ou condensations de l'atmosphère, suivent une progression géométrique à differentes distances de la terre, doit recevoir de très-grandes restrictions. La progression géométrique auroit lieu, si toutes les parties d'air avoient la même vertu élastique ; si elles étoient toutes comparables à des res-

sorts

sorts de même roideur ; si chaque masse d'air transportée plus haut ou plus bas, produisoit précisément le même effet, que celle dont elle prendroit la place, alors il ne se trouveroit dans les condensations de l'air ; ou dans ses élasticités actuelles que la seule difference qu'y peut introduire le poids des parties supérieures, selon qu'elles forment une colonne plus ou moins longue. Mais puisque chaque partie d'air a un dégré propre & distinct de vertu élastique, ou que l'intensité de sa force est differente, la progression géométrique ne doit point convenir aux dilatations de l'atmosphère à differentes hauteurs. On doit même ajouter qu'il n'est pas possible de trouver *à priori* d'autre régle, ou de substituer d'autre progression à la géométrique ; puisque nous ne sçavons ni les limites, entre lesquelles sont renfermées les élasticités differentes des particules d'air, ni les quantités d'air, qui ont le même degré d'élasticité.

On voit bien en général que s'il se trouve une très-grande difference entre les intensités du ressort, les parties d'air plus élastiques monteront nécessairement au haut de l'atmosphère, les parties doüées de moins de vertu élastique resteront en bas, & toutes celles qui jouiront d'une

élasticité égale ou moyenne, se placeront dans le milieu de la hauteur, en formant une orbe plus ou moins épaisse, selon qu'elles seront en plus grande ou en moindre quantité. Le sommet de la Cordeliere du Pérou, pénétre sans doute dans cette orbe ; mais au dessous les élasticités spécifiques de l'air y sont inégales, & ce fluide cherche continuellement dans cette région basse un équilibre qu'il ne trouve jamais. C'est par cette raison que M. Bouguer ne veut pas qu'on prenne le niveau de la mer pour premier terme, lorsqu'on se sert du barométre, pour trouver la hauteur des montagnes ; il veut qu'on choisisse plutôt le sommet de quelqu'autre montagne plus haute, dont la hauteur ait été déterminée exactement. Il a trouvé, par exemple, que la hauteur de Pichincha, montagne adjacente à Quito, étoit de 2434. par rapport au niveau de la mer, & le mercure s'y soutenoit dans le barométre à 15 pouces 11 lignes. Il n'y a donc, lorsqu'on a fait l'expérience du barométre sur le sommet d'une montagne, qu'à chercher par les logarithmes, combien elle est moins haute que Pichincha, & on en aura ensuite la hauteur absolue.

Tout ce que notre Académicien vient d'établir, se trouve confirmé dans la de

iere partie de son Mémoire. Il cherchoit par le mouvement d'un pendule la densité de l'air, en chaque endroit où il faisoit ses expériences du barométre. Plus l'air étoit dense, plus il résistoit aux excursions du pendule, & ces excursions se réduisoient plus promptement à une moindre étendue. Ce pendule qui avoit 6 pieds de longueur & une assez grande surface, perdoit à Quito la cinquiéme partie de son mouvement en 147 $\frac{2}{5}$ oscillations simples; & c'étoit la même chose dans tous les autres lieux également élevés, la densité de l'air y étant la même. M. Bouguer ne trouvoit de difference que lorsqu'il passoit dans un air plus rare en montant, ou dans un air plus dense en descendant, alors le poids de la partie supérieure de l'air augmentoit ou diminuoit; la pression devenoit plus grande ou moindre, mais vers le haut de la Cordeliere, les densités de l'air se trouvoient toujours exactement proportionnelles aux forces comprimentes; ainsi tout l'air avoit la même vertu élastique, ou la même intensité de ressort à cette grande élevation.

Les choses devinrent differentes lorsque l'Auteur s'approcha de la mer, & qu'il descendit entierement la Cordeliere pour s'en revenir en Europe. Il trouva en certains en-

droits que l'intensité du ressort de l'air y étoit sensiblement moindre ; la densité y étoit plus grande que ne sembloit le demander la force de la compression. Ceci fut observé à Popayan, où les circonstances locales fournissoient une explication naturelle de ce changement. Plus bas l'intensité du ressort se trouva plus grande ; elle augmenta jusqu'à environ 200 toises au-dessus de la surface de la mer : elle cessa ensuite de croître, & elle diminua après cela jusqu'à la mer, malgré l'action de la chaleur qui travailloit à l'augmenter.

Le Mémoire dont nous rendons compte, finit en indiquant le moyen de déterminer par le barométre la hauteur des montagnes qui ne sont que médiocrement élevées, & qui formoient, comme on l'a vû, une exception à la régle générale. Toutes les fois qu'en comparant les expériences du pendule avec celles du barométre, on observera entre les densités de l'air & les hauteurs du mercure, le rapport trouvé à Quito, ce sera une marque que la vertu élastique de l'air sera la même ; & il n'y aura qu'à retrancher, comme vers le sommet de la Cordeliere, une trentiéme partie des logarithmes des hauteurs du mercure, pour avoir par leur

différence celles des hauteurs des montagnes exprimées en toises. Mais il arrivera souvent que les densités de l'air ne seront pas proportionnelles aux hauteurs du mercure; elles seront trop grandes ou trop petites : alors la régle qui réussit dans le haut de la Cordeliere aura besoin d'une équation. Si l'air est trop dense, la même quantité occupera moins de place; ainsi on sera obligé de faire une legere diminution à la hauteur trouvée par les logarithmes. Si au contraire l'air est trop peu condensé à proportion de la hauteur du mercure, il occupera plus d'espace, & il faudroit donc augmenter la hauteur fournie par la premiere régle.

Extrait du Mémoire de M. de Lalande.

Le Mémoire de M. de Lalande n'est qu'un extrait des observations qu'il a faites à Berlin par ordre du Roi, pour déterminer la parallaxe & la distance de la Lune à la terre; après avoir parlé de ses préparatifs & des précautions qu'il a apportées dans ses observations, il parcourut succintement l'histoire de tout ce qui s'étoit fait depuis Pythagore jusqu'à nous, par rapport à cette partie de la Physique, & après avoir calculé sur différentes hypotheses de la courbure de la terre, la distance de Ber-

lin au Cap de Bonne Espérance, où M. de la Caille faisoit aux mêmes instants les mêmes observations, il en conclut la parallaxe d'environ un tiers de minute plus grande, & la distance de la Lune de 600 lieues plus petite qu'elle ne se trouve dans les dernieres Tables de M. *Halley*, & des institutions Astronomiques de M. *le Monier* : c'est l'abrégé d'un ouvrage qu'il donnera bien-tôt, & dans lequel il traitera cette matiere plus au long, en construisant lui-même les tables qui y sont relatives.

Extrait du Mémoire de M. Herissant.

M. Herissant lut un Mémoire intitulé : *Recherches sur les organes de la voix des quadrupedes, & de celle des oiseaux.* Son objet n'est pas d'y traiter de l'organe de la voix de l'homme, parce que cette matiere paroît avoir été épuisée par l'illustre M. Dodart, qui nous apprend que cet instrument si simple en apparence & si digne de notre attention, doit être regardé comme un instrument à cordes & à vent en même tems, incomparablement plus parfait que ceux de l'un & de l'autre genre que l'art met entre nos mains.

Mais les organes employés à former la voix des animaux des différentes classes, ayant paru à M. Hérissant dignes de plus

d'attention qu'on ne leur en donne, & lui ayant fait faire réflexion que les quadrupedes & les oiseaux de chaque espece sçavent rendre des sons de voix qui leur sont particuliers pour exprimer leurs besoins & leurs désirs, il a cru devoir faire des recherches sur cette matiere ; ce qui lui a valu des observations qui lui ont appris 1°. que la glotte, ou plutôt ses lévres ne sont pas les organes principaux de la voix en général, comme tous les Physiciens l'ont cru jusqu'ici, mais que ces organes se trouvent être plus ou moins composés, suivant les especes d'animaux, parmi lesquels il y en a à qui la nature a donné outre la glotte, une membrane tendineuse disposée avec beaucoup d'art, qui doit concourir à la formation de la voix, & y avoir même la principale part : d'autres, à qui elle a accordé plusieurs de ces membranes : d'autres, qu'elle a pourvû d'especes de sacs plus ou moins amples, & plus ou moins épais, qui dans quelques-uns sont membraneux, & dans quelques autres, osseux : d'autres, qui ont reçu d'elle en partage des membranes particulieres & sacs : d'autres enfin, qui ont dans leur larynx une espece de tambour capable de rendre des sons très-forts.

2°. Que le mulet a les organes de la

voix presque semblables à ceux de son pere, & tous différens de ceux sa mere ; ce qui s'accorde parfaitement à ce que pense M. de Reaumur, qui est que les mulets de différentes especes d'animaux, doivent nous fournir les faits les plus propres à décider laquelle des opinions entre lesquelles on est partagé, par rapport au mystere de la génération, est vraye.

3°. Que les organes principaux qui concourent ensemble à la formation de la voix des oiseaux, consistent en différentes membranes plus ou moins déliées, plus ou moins tendues, placées en divers sens ; soit dans les branches du poumon, soit dans certaines cavités osseuses ou cartilagineuses, & figurées les unes en forme d'anches de hautbois, les autres en maniere de tympan de tambour, &c.

4°. Enfin que pour que la voix des oiseaux puisse se former, il faut nécessairement que les organes qui servent à cette fonction soient battus & agités violemment entre deux airs, pour y causer les sécousses & les trémoussemens très-prompts & très-actifs, dont dépend la voix de ces animaux.

Extrait du Mémoire de M. Deparcieux.

M. Deparcieux lut un Mémoire de mé-

chanique des plus intéressant : il démontra que l'eau d'une chûte destinée à faire mouvoir quelque machine, moulin ou autre, peut toujours produire beaucoup plus d'effet en agissant par son seul poids, qu'en agissant par son choc.

Il est démontré, dit l'Auteur, que l'eau qui tombe librement d'une hauteur quelconque, par exemple de dix pieds, soit verticalement, soit le long d'un plan incliné, a au bas de ces dix pieds la même vitesse qu'auroit l'eau qui sortiroit par une ouverture faite au bas d'un réservoir, dans lequel il y auroit dix pieds d'eau au-dessus de l'ouverture; d'où l'on a conclu, & avec raison, que l'effet produit par une égale quantité d'eau devoit être le même dans l'un & l'autre cas. Cela a fait penser, sans l'approfondir davantage, que de quelque maniere qu'on employât l'eau qui passe par une chûte, en la supposant toute employée, on n'en devoit attendre que le même effet, & qu'il n'y avoit de choix à faire que pour le plus ou moins de facilité pour l'execution. Je prouverai bientôt, continue l'Auteur, qu'on peut tirer beaucoup plus d'avantage du poids de l'eau que de son choc.

M. D. suppose qu'on veuille tirer le meilleur parti possible de toute l'eau qui

passe par une chûte, cela posé, il dit que toutes les fois qu'une chûte est de quatre pieds ou environ, & au-dessus, on doit y employer une roue à pots ou à augets, en prenant l'eau par le devant de la rouë, lorsque la chûte aura moins de 11. à 12. pieds, afin de ne pas faire la rouë d'un diametre trop petit, & ce à quoi on ne s'attendroit sans doute pas; plus une telle rouë tournera lentement, pourvû que ses augets soient assez grands pour recevoir, malgré leur lenteur à passer, toute l'eau qui arrive au haut de la chûte, plus elle produira d'effet.

Pour comparer les effets de l'eau, en agissant, ou par son poids, ou par son choc; l'Auteur rappelle que M. Parent, en 1704 & M. Pitot en 1725, ont démontré que les aubes d'une roue mue par un courant, devoient, pour produire le plus grand effet, prendre le tiers de la vitesse du courant, & que le plus grand effet possible, en supposant la machine sans frottemens, ne pouvoit être que les $\frac{4}{27}$ de l'effort total de la quantité d'eau qui choque les aubes; & M. D. fait voir qu'en faisant agir l'eau par son poids, lorsque la chûte le permet, supposant toujours la machine sans frotemens, l'effet produit peut être les $\frac{11}{12}$ de l'effort qui agit, & davantage si l'on veut.

Depuis les expériences faites par Mrs Huigens & de la Hire, on connoît les espaces parcourus pendant une seconde, ou pendant deux, ou pendant trois, &c. par un corps qui tombe librement ; il est venu en pensée à M. D. de connoître les espaces parcourus par un corps, qui, au lieu de tomber librement, est obligé de faire monter d'autant qu'il descend des poids qui sont ou ses $\frac{1}{12}$, ou ses $\frac{2}{12}$, ou ses $\frac{3}{12}$, &c.

L'Auteur rapporta la table qui contient les résultats de ses expériences, dans laquelle on voit par dégrés ce que le raisonnement indique d'une maniere générale, qu'un poids descend d'autant plus lentement, que le poids qu'il fait monter, d'autant qu'il descend, approche de lui être égal. De-là regardant l'eau qui passe par une chûte comme une infinité de poids qui se succédent & qui ont tous à descendre d'une quantité donnée, soit qu'ils la descendent vîte ou lentement, plus on voudra qu'ils produisent d'effet, plus il faut les faire descendre lentement. Ainsi prenant avec une roue à augets, & le plus haut qu'on pourra, toute l'eau qui passe par une chûte, moins cette roue tournera vîte, plus elle produira d'effet, pourvû que les augets soient assez grands pour re-

cevoir toute l'eau qui arrive par le ruisseau.

M. D. craignant que son premier raisonnement ne fût pas assez sensible, quoique très-conséquent, en fait un autre qui paroît devoir être entendu de tout le monde, & que nous rapporterons tout entier, n'étant pas susceptible d'extrait.

Qu'on se réprésente, dit l'Auteur, deux roues de même diametre & de même nombre d'augets, portées par un même arbre, & les augets de l'une tournés en sens contraire de ceux de l'autre, en sorte que les augets de l'une de ces roues recevant en haut toute l'eau qui arrive par un ruisseau, ceux de l'autre puisent de l'eau en bas pour la remonter à la même hauteur *. Les roues ayant même diametre & même nombre d'augets, il est clair que toutes les fois qu'un auget de l'une se vuidera en bas, un auget de l'autre se vuidera en haut. Si chaque auget montant n'est, par exemple, chargé que d'une quantité d'eau égale à la moitié de celle qui est dans chaque auget descendant, les roues tourneront avec une certaine vitesse, la plus chargée emportant celle qui l'est moins, & cette vitesse

* Cet exemple ne peut avoir lieu dans aucun cas M. D. avertit qu'il ne l'a pris que pour rendre plus sensible ce qu'il avoit à prouver.

n'augmentera ni ne diminuera, tant que la quantité d'eau qui arrive par le ruisseau restera la même. L'eau remontée par les augets de la deuxiéme roue pourra former un ruisseau dans lequel il ne coulera continuellement que la moitié de la quantité d'eau qui coule dans le canal par où elle vient.

Si au lieu de ne faire prendre par chaque auget montant que la moitié de ce qu'il y a dans chaque auget descendant, on leur en fait prendre les trois quarts, on voit encore que la roue la plus chargée emportera l'autre, mais moins vîte que dans le premier cas, & toutes les fois que la premiere versera 4 en bas, la deuxiéme versera 3 en haut; & la quantité d'eau qui coulera dans le ruisseau formé par les augets montans, sera les $\frac{3}{4}$ de la quantité d'eau qui coule dans le premier, & ainsi des autres cas, enlevant davantage à mesure qu'elles tournent moins vîte. Voilà ce qui ne tombe pas d'abord sous le sens, mais qui n'en est pas moins vrai.

Extrait du Mémoire de M. Buache.

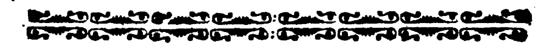
L'heure de finir la Séance étant venue, M. Buache ne put lire que le commencement d'un Mémoire qui avoit pour titre: *Observations Geographiques & Physiques*

pour servir à confirmer ce que la Carte des nouvelles découvertes au Nord de la mer du Sud offre de plus particulier.

Ce Mémoire étoit relatif à plusieurs Cartes que l'on voyoit exposées : il y en avoit quatre en grand in-4°., dont trois sont gravées. La premiere contient avec les Nouvelles découvertes, des vûes particulieres sur la grande terre, reconnue par les Russes en 1741, & sur la mer de l'Ouest & autres communications de mers. La 2e expose les découvertes de l'Amiral de Fonte, selon la carte Angloise, donnée par l'écrivain du Vaisseau la Californie, dans son voyage à la Baye d'Hudson, avec les terres vûes & reconnues par les Russes ; & une comparaison du résultat des Cartes du 16e & du 17e siécle au sujet du Détroit d'Anian. La 3e contient le Géométrique des découvertes de l'Amiral de Fonte & de son Capitaine Bernarda, comparé avec le systême de la carte Angloise : & un extrait ou abregé de la relation de cet Amiral, d'après un manuscrit communiqué en 1748, par M. de l'Isle, qui l'avoit reçu en 1739 de l'Ambassadeur d'Angleterre à Petersbourg. Une 4e Carte qui n'étoit que manuscrite, mais qui se grave actuellement, avoit pour titre Carte réduite (ou Marine) des terres au Nord de la

grande Mer & de l'Océan, où se trouvent diverses vûes Géographiques & Physiques (relativement au Mémoire lû à l'Assemblée publique le 15 Novembre dernier, au sujet de la Géographie Physique.) Cette Carte étoit enluminée en trois couleurs avec ces notes : le jaune marque la pente dès terres d'où s'écoulent les eaux qui se rendent dans chaque bassin de l'Ocean septentrional : le rouge indique les terreins inclinés vers la partie septentrionale de la grande mer, appellée vulgairement la mer du Sud ; & le violet marque la pente des terres qui sert à l'écoulement des eaux dans la mer glaciale. Ces quatre Cartes ont été présentées à l'Académie le 9 Aout de l'année derniere, avec un premier Mémoire qui y étoit relatif, & le tout en a été approuvé le 6 Septembre suivant.

On voyoit encor exposée une grande Carte Japonoise de l'univers, qui est ovale, & dont l'original a été apporté en Europe par Kœmpfer, & est déposé dans le Cabinet de feu M. Hans-Sloane, Président de la Société Royale de Londres. Il y avoit à côté un extrait de l'histoire du Japon de Kœmpfer, sur les Pays que les Japonnois marquent sur leurs Cartes au Nord du Japon.



VERS

*A Madame la Marquise de B***.*

J'Allai pour vous au Dieu du Pinde,
Et j'en implorai la faveur,
Il me dit pour chanter Lucinde,
Il faut un Dieu plus séducteur.
Je cherchai loin de l'Hypocrene
Ce Dieu si puissant & si doux,
Bien-tôt je le trouvai sans peine;
Car il étoit à vos genoux :
Il me dit, garde-toi de croire
Que de tes vers elle ait besoin;
De la former j'ai pris le soin;
Je prendrai celui de sa gloire.



LETTRE

De M. Boulanger, Sous-Inspecteur des Ponts & Chaussées ; à l'Auteur du Mercure.

MOn Libraire vient, Monsieur, de m'apporter tout à l'heure le Mercure de ce mois, je suis tombé d'abord sur l'extrait d'une Lettre de M. F. Mussard de Genève, écrite à M. Jallabert le 29 Mars de cette année. L'observation dont il y est question sur les semences & embrions de coquilles de mer, dont presque toutes les grandes coquilles sont remplies, & la plûpart même des pierres formées, est si belle & si intéressante, sans doute, pour l'histoire naturelle de la terre, que je ne peux résister à la tentation de vous faire part de observations que j'ai été à portée de faire sur cette matiere en Champagne. Je ne ferai que transcrire ce qui les concerne, d'après les Mémoires que j'ai rédigés dès 1745 & 46, & que je n'ai conservés jusqu'à ce jour, que pour les augmenter, & ne rien hazarder un jour devant le Public, qui ne soit bien vû & bien refléchi.

» La nature de tous les terreins que la » vallée de Marne traverse depuis Join» ville à S. Dizier, est d'une pierre blan-

» che & coquilleuse, dont les plus belles
» carrieres sont à Chevillon & à Savonie-
» res. En examinant les pierres de ces car-
» rieres, j'ai trouvé que le banc de bousin
» qui recouvre les autres bancs qu'on em-
» ploye à la construction, n'étoit formé
» que d'une fine semence de coquilles qui
» affecte différente forme, mais dont la plus
» grande partie est ovale & creuse; cette
» graine laisse une multitude de petits
» vuides qui rendent ce banc extrêmement
» susceptible de la gelée. Un seul pouce
» cube de ce bousin peut contenir 125
» mille de ces semences; le pied cube,
» par conséquent, 216 millions; & la
» toise cube 46 milliards 656 millions.
» Dans les autres bancs, cette semence est
» entremêlée d'autres coquilles déja for-
» mées; il y en a même de fort grandes.
» Quelle prodigieuse fécondité en si peu
» d'espace! mais que seroit-ce, si on regar-
» doit, non plus un seul pouce cube, mais
» la masse entiere du Pays? & ne seroit-ce
» point un argument presque invincible
» pour prouver combien la multiplication
» des coquilles des mers qui ont couvert
» notre séjour autrefois, a contribué à
» construire les lits & les bancs de nos
» carrieres? que de calculer ce qu'un
» pouce cube de cette semence pétrifiée

» eût formé en volume, en supposant qu'il
» eût pû parvenir à une moyenne gran-
» deur: si chacun de ces grains eût acquis,
» par exemple, le volume d'un cinquan-
» te-quatrième de pouce cube, toutes
» celles contenues dans ce même pouce,
» auroient formé un solide de 2314 toi-
» ses cubes, & par conséquent ce seul pou-
» ce auroit pû couvrir avec le tems, d'un
» banc de deux pieds d'épaisseur & sans
» aucun vuide, une surface de 6942 toi-
» ses quarées. Quand on examine de mê-
» me, tous les autres bancs du Pays, on
» reconnoît aisément qu'ils ne sont point
» formés d'autres matieres; ceux dont le
» grain est plus fin, ne sont composés
» que de cette même semence écrasée &
» autres coquilles, les unes brisées, les
» autres entierement consumées. Si nous
» ne voulons considérer à présent l'espace
» où toute cette pierre se trouve, que sur
» trois lieues quarées & sur une quaran-
» taine de toises de hauteur, le même
» calcul nous apprendra que cet énorme
» solide qui contient 623 millions 756
» mille toises cubes, n'a été qu'un solide
» de 156 pieds cubes environ. Nous n'a-
» vons point pris ici les termes qui au-
» roient rendu cette croissance encore
» plus merveilleuse. Car 1°. la grosseur

» de cette ſemence n'eſt point à ſon pre-
» mier point, puiſqu'elle n'a pû parve-
» nir à ce terme que par une infinité de
» dégrés inférieurs par leſquels doivent
» paſſer tous les êtres qui ſe dévelopent
» organiquement. 2°. Les pierres dans leſ-
» quelles cette ſemence eſt conſumée &
» broyée ſont bien plus compactes, & en
» contiennent par conſéquent bien plus
» de 46 milliards par toiſe cube; & 3°.
» il eſt certain que cette ſemence étoit
» pour la plus grande partie de nature
» à acquerir un plus grand volume que
» celui d'un cinquante-quatriéme de pou-
» ce cube : choſe aiſée à voir par les co-
» quilles plus entieres, & les fragmens
» épais que l'on en trouve dans certains
» bancs de la même contrée. Si les deux
» extrêmes de ces grandeurs étoient con-
» nus, ces carrieres ſeroient de fortes in-
» dices que nos montagnes & nos conti-
» nens ont eu ſous les eaux dans leur com-
» mencement un infiniment petit, preſ-
» que comparable au néant. J'ai trouvé
» les mêmes embrions de coquilles dans
» les bouſins de la pierre de S. Maur &
» autres pierres dont on ſe ſert à Paris.

Etant de retour à Paris les années ſui-vantes, un ami me procura le précieux avantage de la connoiſſance de M. Ber-

nard de Jussieu. Je fus le premier qui sur la fin de 1751, ou au commencement de 1752, lui parlai de ce bousin & qui lui montrai même, quand il me fit l'honneur de visiter mon cabinet, de ce bousin des carrieres de Savonieres. Sur ce que je lui en dis, il en fit chercher par un de ses éleves dans les environs de Paris, afin de vérifier mon observation qu'il trouva véritable à Paris comme en Champagne. M. Mussard me fit aussi dans le tems l'honneur de me venir voir avec son illustre ami. Il le prenoit pour guide dans une carriere où il ne faisoit encore que d'entrer, ainsi qu'il me le dit lui-même; il avoit déja fait néanmoins des progrès rapides, & je fus en état d'en juger moi-même, quand il me fit la grace de me montrer son cabinet de Passy. Il y avoit dès lors ramassé beaucoup de morceaux précieux, presque tous trouvés dans les roches & les fouilles de son jardin; car il n'avoit point encore fait aucun des voyages de Chaumont en Vexin, de Mari * en Brie, & de Courtagnon ** en Champagne, où il se proposoit de faire des incursions Physiques. J'admirai sur-tout une tabatiere dans laquelle

* Et non Meru.

** C'est en Touraine & non en Champagne, que sont les faluns.

il avoit formé un coquillier très-nombreux, uniquement composé des mêmes coquillages & autres petits fossiles qu'il avoit trouvés dans les poussieres & les sablons qui remplissoient les coquilles de Courtagnon, de Grignon, &c. qu'on lui avoit donnés; mais il n'étoit point encore parvenu à cette observation genérale sur les pierres que les voyages qu'il a fait depuis, lui ont fait faire. Je ne prétends point, en m'exprimant ainsi, lui ôter le mérite d'avoir fait cette observation par lui-même, il en est infiniment capable; je ne cherche qu'à me conserver le plaisir qui m'est sensible d'en avoir le premier parlé à M. Bernard de Jussieu. Du reste, je sçais que la nature étant un grand livre qui parle aux hommes le même langage, & qui écrit en caracteres uniformes pour tous ceux qui veulent y lire, il n'est pas étonnant dans un siécle où ce goût a fait des progrès heureux & rapides, de voir des observateurs, souvent très-éloignés & même inconnus, & sans correspondances les uns avec les autres, découvrir les mêmes phénomenes & recevoir de la nature les mêmes instructions; c'est par ce moyen que nos connoissances font à grand pas, des progrès presque certains sur ce qui concerne notre séjour, & qu'on acquiert de jour en jour

des preuves presque évidentes sur l'origine de la plûpart des bancs de la terre. Puisque la Lettre de M. Mussard à M. Jallabert m'a engagé à vous faire part de ce que j'avois vû & pensé sur cette matiere, je vais encore, Monsieur, ajoûter ici une autre observation, qui a aussi, à ce que je pense, une grande force pour prouver que la substance de nos pierres doit beaucoup aux substances marines. Je ne ferai de même que transcrire ce que j'ai déposé dans mes Mémoires.

» Ce même bousin de la pierre de Savonieres en Champagne, de S. Maur, de S. Leu & autres, les pierres même où ces embrions trop consumés ne se distinguent plus, & où il n'y a plus le moindre vestige de coquilles, toutes ces pierres échauffées sous le marteau, ont un goût desagréable & fœtide, qui ne peut provenir que de la substance tout animale dont elles sont formées

Je ne me rappelle pas si j'ai fait part de cette observation à M. de Jussieu : je l'ai fait dans les premieres années que j'étois en Champagne : je l'ai vérifiée à Paris depuis & en d'autres Provinces ; & je viens récemment d'avoir le plaisir de la voir confirmée dans un Mémoire sur la végétation des pierres, par M. Lieberoth, Officier dans les mines de Saxe, &

insérée dans le Journal Œconomique du mois de Juillet 1752, qui ne m'est parvenu que depuis peu ; les bancs d'ardoidoises, dit-il, chargés de poissons pétrifiés dans le Comté de Mansfeld, sont surmontés d'un banc de pierre appellé *puante* ; c'est une espece d'ardoise grise qui a tiré son origine d'une eau croupissante dans laquelle les poissons avoient pourri avant de se pétrifier. Elle répand une très-mauvaise odeur, lorsque les ouvriers la travaillent, ou qu'on la brise & frotte avec violence, & cette puanteur doit être uniquement attribuée aux sels urineux qu'elle renferme, qui n'agissent que quand on les met en mouvement.

En vérité, Monsieur, je pense que si les Physiciens qui ont déja écrit que notre séjour avoit été formé sous les eaux des mers, sont bien excusables de toute façon, s'ils se sont en cela trompés, car ne sont-ce pas là des especes de démonstrations incontestables de voir la position uniforme & genérale des bancs de la terre, la nature des corps marins qu'ils renferment dans une prodigieuse abondance, & enfin l'odeur qu'ils en ont conservées ? toutes ces choses m'ont même porté à croire que la plûpart des vapeurs nuisibles proviennent des dépôts infects dont l'intérieur de la terre

tere est rempli, & dont la plûpart des bancs sont formés; toutes ces matieres y sont sans doute encore dans une fermentation continuelle, & il y a toute apparence que la mauvaise qualité des eaux provient en certains lieux, indépendamment même de toute autre cause, de leur séjour & de leur passage dans des réservoirs & des canaux pleins de corruption. J'ai l'honneur d'être, &c.

MADRIGAL.

A un ami.

Pour te défigurer, tu te plains que l'envie
Des plus noires couleurs a souillé son pinceau;
Ne crois point qu'à nos yeux ta gloire en soit ternie,
Ses traits n'ajoûteront qu'une ombre à ton tableau.
Le mérite la blesse, heureux qui peut la craindre:
Si ce monstre s'épuise en efforts superflus,
(On doit plutôt, ami, t'admirer que te plaindre)
C'est un tribut forcé qu'il paye à tes vertus.

BERNON, Americain.

MEMOIRE

De M. l'Abbé de Brancas, sur les longitudes.

JE regretterois de n'avoir sollicité l'usage de l'unique moyen de parvenir à connoître les longitudes sur mer, l'ayant publié dans mes Ephemérides de 1751 §. 21, & n'aspirant à aucune récompense : dois-je être suspect après toutes mes recherches sur le plan de l'univers, sur son explication physique, & celles des phenoménes principaux ou singuliers ?

Ce seul & véritable moyen de réussir à cette découverte importante, dépend de la composition & publication annuelle de quelques Tables astronomiques, additionnelles, à celles que l'Académie des Sciences fait publier dans la Connoissance des tems.

On y trouve une Table de l'heure du lever, du coucher & de la médiation, ou du passage par le méridien de Paris, pour la Lune, Saturne, Jupiter, Mars, Venus, Mercure & le point d'Ariès : ce point doit déterminer le premier méridien céleste ; comme l'Observatoire de Paris, le premier méridien terrestre ; & cette Table

peut aiſément être étendue pour chaque jour de l'année, aux 359 autres méridiens céleſtes & terreſtres, diſtans d'un degré dans leur intervalle, & même aux méridiens intermoyens.

Pour l'étendre à ces méridiens céleſtes, ou du moins à ceux de Cancer, de Libra, de Caper, & enſuite aux terreſtres correſpondans ſucceſſivement, faut-il ſçavoir quelles Villes y ſont ſituées? cette Science eſt-elle plus néceſſaire ſur mer, où il n'y a point de Villes & peu d'Iſles? les planiſpheres ſuffiſent pour connoître les principales étoiles qui déſigneroient ces méridiens céleſtes, & les paralelles qui en ſont décrits: le calcul découvrira le moment de leur retour ſur un méridien terreſtre éloigné du Pariſien de tant de degrés & minutes.

Une déſignation numérique, graduelle & aſtronomique ſuffiroit bien, afin qu'en diſtinguant les méridiens & paralelles céleſtes verticaux, on eût par les Tables propoſées l'art de reconnoître les méridiens & paralelles terreſtres, ou marins qui ſont ſubjacens. C'eſt ce que ce Mémoire rendra plus ſenſible aux Sçavans, & ce que ces Tables rendroient manifeſte en pratique, comme en théorie, & en un mot expérimental. Quand la bouſſole a été inventée,

& quand les éclipses des satellites de Jupiter ont été connues, a-t'on prévû tous les avantages qui en proviendroient ?

Ce seroit assez que ces Tables encore plus utiles, fussent bornées aux degrés de longitudes sur mer ; ce nombre de degrés se réduit à ceux qui sont en plage de mer navigable ; & ceux même où la navigation est trop rare, pourroient être omis ; moins de calculs à proportion qui resteroient à faire & à publier.

Avec le seul secours de la Boussole, & d'une ou deux montres de poche, ou bien sans ce secours, par la méthode que j'ai à développer, on connoîtroit la longitude, & même l'heure vraie pour la station & division de mer où l'on se trouveroit, pourvû que la disposition de l'horison permît de reconnoître avec des instrumens le jour, & sans instrumens même la nuit, la position des planettes & des étoiles qui y seroient visibles, & encore mieux si ces Tables nouvelles indiquoient, avec le moment auquel les principales étoiles, & les 360 méridiens célestes passeront sur chacun des méridiens marins, le paralelle qu'elles suivent : en ce cas la latitude seroit connoissable avec la longitude, par ces Tables d'après les étoiles, qui passent actuellement au méridien & au zenith du vaisseau.

L'imperfection de la Géographie ne peut être objectée contre les découvertes à tirer de ces Tables : elles procureront sa perfection, sans l'exiger au préalable, pour être composées & utiles ; afin d'en tirer les avantages promis, elles ne demandent pas la connoissance des endroits sur lesquels passe un méridien céleste, distant du premier du nombre de degrés qui détermineroit sa dénomination numérique ; leur usage n'en serviroit pas moins à faire connoître d'avance & par provision, la longitude & latitude terrestre par la longitude & latitude céleste.

Après avoir reconnu le méridien & le zenith actuel d'un vaisseau, par tout ce qui peut le caractériser dans le Ciel, les Tables proposées découvriront son degré de longitude & de latitude, avec quelques recherches sans connoître l'heure actuelle, en y cherchant les indications convenables sur les étoiles observées au zenith & au méridien, & bien plus aisément, si l'heure est désignée par la hauteur du Soleil, ou par les étoiles du Nord, ou par une ou deux montres, où d'autres instrumens de Chronométrie usuels sur les Vaisseaux.

Plus ces Tables seront détaillées, plus elles fourniront de connoissances utiles

en ce genre, qui ſans jamais nuire en aucun cas à un pilote, lui ſerviront à cette triple découverte pour l'endroit où il eſt, après avoir reconnu le zenith & le méridien caractériſé par la poſition actuelle des étoiles, & par la quantité de degrés & minutes, dont d'autres étoiles & les diverſes planettes en ſeroient plus ou moins éloignées, à l'Orient ou l'Occident, au Nord ou au Midi.

L'embarras n'eſt pas de calculer exactement, & de publier aſſez-tôt & d'avance les Tables propoſées : la difficulté apparente de leur exactitude ne proviendroit pas des régles de leur compoſition, mais de l'application déterminée de leurs indications, ſans l'obſervation actuelle, à diverſes plages & contrées de mer ou de terre, avant la perfection de leurs connoiſſances géographiques ; cette application qui ſerviroit à la procurer, n'arrête pas le calcul néceſſaire à cette compoſition pour des méridiens ſimplement aſtronomiques, & non géographiques, qui en ſeroient décélés après l'obſervation, par le recours aux Tables comme à l'oracle.

Par proviſion il ſeroit auſſi aiſé de rendre ces Tables exactes, avec abſtraction de leur application à une ſtation ſur mer, juſqu'après la combinaiſon de toutes les

conjonctures indiquées & observées, qu'il est facile de calculer exactement à quelle heure passera un méridien céleste éloigné du point d'Ariès, d'un nombre déterminé de degrés & minutes à l'Occident ou l'Orient, sur un méridien terrestre éloigné du Parisien d'un nombre proportionnel de degrés & minutes, sans en appliquer le résultat à aucun des endroits qui ont ce méridien anonymement désigné par sa seule distance, & astronomiquement par l'état actuel du Ciel observé & annoncé dans ces Tables, qu'après l'avoir reconnu.

Aucun inconvénient ne pouvant arriver de composer ces Tables, & les résultats en étant inestimables sur terre comme sur mer, indépendamment de leur destination à déceler les longitudes, cette entreprise seroit-elle négligée pour éviter la modique dépense de cette composition, ni faute de personnes propres à s'en charger avec succès, & à de modiques conditions? Il n'importe, par qui ces Tables seroient composées, pourvû qu'elles fussent portées à la perfection & au détail convenable; leur publicité d'avance de plusieurs mois, du moins serviroit aux Astronomes pour les examiner assez à tems, afin d'avertir des fautes qui pourroient s'y glisser, & aux Navigateurs de long cours

pour s'en pourvoir avec toutes les corrections publiées à tems.

C'est l'unique secret pour la connoissance des longitudes, & pour beaucoup d'autres découvertes fondées sur l'harmonie des deux sphéres, ou sur les rapports du Ciel & de la terre qui sont connus, malgré leur variation successive, aisément prévoyable : nulle raison pour épargner la composition & l'édition de ces Tables ; aussi utiles, plutôt que des prix de 2000 liv. pour l'éclaircissement d'une simple question souvent problématique & inutile ; quand même ces Tables n'auroient d'autre fin, que de perfectionner la Géographie & l'Astronomie, & non de rendre plus éclairée la navigation qui a si besoin de connoître la longitude.

Le firmament étant mieux connu que la terre, peut mieux servir de Mappemonde à son égard, que la terre de Planisphére pour les Cieux : c'est toujours aux paralelles & méridiens célestes, de faire connoître les terrestres par leurs rapports actuels & successifs : si au moment qu'une constellation, ou simplement une telle étoile est verticale ou médiante à l'Observatoire de Paris, il feroit impossible d'indiquer par aucunes Tables composées d'avance tous les endroits sur mer, ou sur

terre même, qui auront pour verticales & médiantes d'autres principales étoiles; il est aisé d'enseigner quelles étoiles passeront en chaque minute pour chaque jour, par tous les méridiens & les paralelles terrestres éloignés du Parisien de tant de degrés & minutes, sans le pouvoir appliquer aux endroits de ces méridiens & paralelles terrestres, qu'après l'observation, faute de connoître assez leurs positions géographiques.

Mais après avoir reconnu avec l'heure actuelle, les principales étoiles verticales & médiantes, on sçaura avec sûreté par les Tables dressées à cette fin, qu'on se trouve sous un tel méridien & paralelle céleste, selon sa distance du point d'Ariès, & en un arc d'un méridien & parallele terrestre qui doit être conséquemment éloigné du Parisien & de l'Equateur de tant de degrés & minutes, & on ne l'apprendra pas moins, faute de connoître l'heure actuelle, dès que ces Tables serviront à la découvrir par l'état du Ciel observé.

C'est donc à l'entreprise des Tables proposées, de vérifier que le seul & vrai moyen de découvrir les longitudes, est de connoître l'ordre successif du Ciel, & d'en faire l'application sur le globe terraquée. *Nosti ordinem Cœli, & pones rationem ejus*

in terrâ. Job cap. 38. ✠. 13. Quand l'horison par ses nuages & ses brouillards ne permettra pas le recours à ces Tables, l'inconvénient ne devra être objecté qu'au défaut de pouvoir observer cet ordre du Ciel ; & ce nouveau moyen beaucoup plus sûr d'en appliquer le rapport, ne peut nuire à aucun des moyens, qu'on tâche depuis si long-tems de découvrir pour prendre en mer la longitude, comme la latitude.

Le mot de l'Enigme du premier volume de Juin, *est sommeil*. Celui du premier Logogriphe, est *Epervier*, dans lequel on trouve *ivre*, *Pise*, *Perse*, *Persée*, *vipere*, *Perse*, le Poëte, *Pirée*, *Vespres*, *vesperie*, *vesperie* bis, *ver*, *pie*, *Eve*, *Pie*, Pape, *priere*, *verre*. Celui du second Logogriphe est *Globe*, dans lequel on trouve *or*, *Roi*, *lire*, *loi*, *ile*, *loge*, *orge*, *oie*, *lie*, *œil*, *role*, *Eloi*, *loire*.



ENIGME.

JE suis un genre, & je renferme
Espéces à foison, dont chacune a son terme;
Parcourons-les de l'un à l'autre bout.
Souvent la moitié de moi-même,
Sert avec un effort extrême
A faire usage de mon tout;
Protée au tems jadis ne prit point tant de formes
Que j'en prens, en France surtout:
Quelquefois, comme Atlas, portant des poids énormes,
Je me livre sans choix & sans acception,
Ainsi que pourroient faire Alix & Janneton:
D'autres fois plus leger, plus vif qu'un papillon,
Et plus jaloux qu'un vieux barbon,
J'efface par l'éclat des couleurs les plus vives,
La messagere de Junon;
Et j'emporte avec moi des figures oisives,
Ridicules, sans goût, même sans passion,
Qui n'ont rien de réel que la prétention.
La Ville d'un grand Roi me donne aussi son nom;
Sans crainte du qu'en dira-t'on,
Sans en avoir moins bon renom,
Je favorise un tête à tête.
J'assemble tout le peuple à certain jour de fête,
Qui fait en me voyant mainte exclamation;

Enfin comme il n'est rien de stable,
Réduite à d'infâmes valets,
On me suit, & pour prix de mes sages bienfaits,
Je fais plus d'horreur qu'une étable.

AUTRE.

Je suis un ambigu de la nature humaine,
Je présente aux mortels un visage odieux,
Le Soleil cependant n'est pas plus radieux;
Je traverse la mer, je ravage la plaine,
L'Amour ne peut sans moi triompher des humains.
Du redoutable Mars j'embellis les destins,
Et sous ses étendarts j'enchaîne la Victoire,
Mais six mois de l'année enfermé dans un trou,
Je ne fréquente alors que le triste hibou,
Et je laisse oublier mes travaux & ma gloire.

Par une société de gens de Lettres.

LOGOGRIPHE.

Compagne sage de la Science;
La vérité me suit toujours:
Et l'on ne trouve l'évidence
Fort souvent que par mon secours.
Treize pieds forment ma structure;
Combine-les, & je te jure
Que tu trouveras, cher Lecteur,
Ce sage & prudent Gouverneur;

Qui conduisit par son adresse,
Ce fils d'Ulisse à la sagesse,
Ce qui de tous braves soldats,
Sans cesse accompagne les pas.
Cette fameuse Magicienne,
Qui retint quelque tems, par ses charmes trompeurs,
De la Religion Chrétienne
Un des plus vaillans défenseurs.
Le terrible Dieu de la guerre,
Le plus cruel des Empereurs,
La Reine de toutes les fleurs;
Ce que le Héros ne craint guere;
Celui des juges de l'Enfer;
Qui tient en main l'urne fatale,
De l'univers entier, jadis la Capitale.
Les mortels qui dans l'univers,
De Dieu sont la vivante image;
Le plus sage des Grecs, ce célébre imposteur,
Qui des murs d'Ilion causa l'affreux ravage.
L'ouvrage du Dieu Créateur,
Ce qui désespera plus d'un fameux Poëte.
La robe ordinaire du bal;
De tous Prélats Chrétiens l'ornement principal;
Deux mois de l'année, un Prophéte
Enséveli pendant trois jours
Dans le ventre d'une baleine.
Celle des doctes Sœurs qui chante les amours;
Un arbre, un élement deux jours de la semaine,

Ce qui jamais n'habite aux petites maisons ;
Un fameux Magicien ; trois notes de musique ;
L'épithete qu'un satyrique,
Prouve par de bonnes raisons,
Etre le lot de tous les hommes.
Ce qui nous garantit des injures de l'air ;
Ce qui n'est jamais où nous sommes ;
Un oiseau qui passe la mer ;
Une partie de l'année ;
Deux portions de la journée ;
La plus triste couleur ; le plus riche métal ;
Les descendans d'Enée ; un stupide animal ;
D'un chien l'ordinaire défense ;
Trois Apôtres ; un Roi de France.
Le pénible outil des forçats,
Certain livre qui plaît bien plus que livre d'heure ;
Ce mont fameux par ses dégâts,
Que l'on dit être la demeure
D'un des géans audacieux,
Que foudroya le Roi des Cieux.
Un des synonimes de diable ;
Ce que tu perds en me lisant ;
Une Ville infâme, exécrable,
Sur laquelle le Tout-Puissant
Lança les feux de son tonnerre.
Un trésor, sans lequel on ne peut être heureux ;
Une partie de la terre.
Ce qui dans le désert fut le pain des Hébreux ;
Ce grand Joueur de luth, célébre dans l'Histoire,

Qu'un Dauphin garantit de la fureur des eaux,
Ce qui fit tant d'honneur au fameux Despréaux;
Une Ville au bord de la Loire;
La Déesse de tous Chasseurs,
Ce dont se sert l'Amour pour blesser tous les cœurs;
[illegible]fortuné mortel qui gagna la tendresse
De la plus aimable Déesse
La montagne sacrée, où Dieu dicta sa loi;
Surnom respectueux, que nous donnons au Roi.
Mais enfin finissons, sans tarder davantage,
Je te déplais par ma longueur,
Sçache pourtant, ami Lecteur,
Que de mes attributs je supprime une page.



NOUVELLES LITTERAIRES.

MÉMOIRES pour servir à la vie de M. de *Favanne*, Peintre ordinai[re] du Roi, & Recteur de l'Académie Royale de Peinture & Sculpture. Brochure *in*-12, de 56 pages. *A Paris*, chez la veuve *Pierre*, rue Saint Jacques, à S. Ambroise 1753.

Le Clerc, Libraire à Paris, sur le Quai des Augustins, à la Toison d'or, vient de recevoir plusieurs exemplaires d'un Livre nouveau, intitulé : Défenses du beau sexe, ou Mémoires historiques, philosophiques & critiques, pour servir d'apologie aux femmes. *A Amsterdam*, aux dépens de la Compagnie 1753. Quatre volumes *in*-12.

CHOIX d'Histoires tirées de Bandel, Italien, de Belleforest Commingeois, de Boistuau dit Launai, & de quelques autres Auteurs ; par M. *Feutry*. *A Londres*, & se vend *à Paris*, chez *Durand* & *Pissot* 1753. Deux volumes *in*-12.

Les Histoires qui forment le Recueil que nous annonçons, nous ont paru plus intéressantes, plus serrées, plus morales que dans les originaux où on les a puisées. Il y en a même quelques-unes qui

méritent une attention singuliere, & qui appartiennent presque entierement au Traducteur; de ce genre est l'origine de la Ville d'Elcabir, en Afrique, où on lit les maximes suivantes :

Il n'appartient qu'aux grands Rois d'oser faire des changemens & des réformes dans leurs Etats. Ce qui seroit facile pour eux, deviendroit impossible & même dangereux à ceux qui ne sont pas assez heureusement nés pour embrasser d'un coup de génie toute la constitution d'un Empire.

Le bien public doit être la base de toute réforme : quand un Réformateur a le peuple de son côté, il ne doit rien craindre des deux Etats supérieurs.

Quelque forme que puisse avoir un Gouvernement, j'en excepte le despotique sans réserve, qui est la honte de l'humanité; le meilleur sera toujours celui qui sera administré par les plus honnêtes gens.

On devroit consulter le peuple sur le choix qu'on fait de ceux qui remplissent les emplois importans. Il n'a à se déterminer que par des choses qu'il ne peut ignorer : il en est mieux instruit dans la Place publique qu'un Monarque dans son Palais. Si l'on pouvoit douter de la capacité naturelle qu'a le peuple pour discerner le mérite, il n'y auroit qu'à jetter les

yeux sur cette suite de choix étonnans que firent les Athéniens & les Romains.

Si les vertus sont les fondemens les plus solides d'un Empire, le Citoyen le plus vertueux en doit être le plus puissant.

Si un homme ne peut maîtriser ses passions, comment pourra-t'il se gouverner ? S'il ne sçait pas se conduire, comment réglera-t'il sa famille ? s'il ne peut régir sa famille, comment veut-il prendre les rênes de l'Empire ?

L'Etat ne doit faire qu'une famille, le Souverain doit en être le Pere.

Le défaut le plus essentiel d'un Gouvernement, est de ne pas intéresser les peuples à sa conservation.

Les Souverains devroient avoir le courage d'imiter cet Empereur Chinois qui porta la vertu à un si haut point, qu'il ordonna par un manifeste qu'on l'avertît des défauts, non-seulement de ses Ministres, mais des siens propres.

Si les Princes veulent trouver un ami fidéle, il faut qu'ils le cherchent parmi ceux qui les ont assez aimés pour avoir eu le courage de leur déplaire, & de s'exposer à leur haine pour l'amour de la vérité.

C'est servir à la gloire du Prince, que de ne pas servir à ses passions ; un homme sincere peut seul contribuer au bonheur de

l'Empire, comme un flatteur peut seul le renverser.

Les Monarques devroient encore imiter ce même Empereur de la Chine qui visitoit quelquefois les champs, & alloit former le premier sillon : cette cérémonie honoroit l'agriculture ; ils devroient aussi récompenser celui dont la terre en proportion de la bonté du sol, auroit été la plus fertile.

Aucune Ville de l'Empire ne doit avoir plus de peuple, que son territoire ne peut nourrir ; on doit disperser le surplus dans les Provinces désertes, où la plûpart des terres sont en friche & incultes.

Le bled devroit toujours être d'un même prix, proportionné au tems, & aux lieux où il croîtroit ; assez fort cependant pour que le laboureur puisse vivre & acquitter les charges : il seroit défendu à qui que ce soit d'en vendre sous les peines les plus rigoureuses ; chaque ville, & gros bourg auroit un magasin public, où tout le bled de leur terroir respectif seroit porté. Les Chefs des lieux & les Magistrats le payeroient sur le champ, pourvoiroient à sa conservation, & le feroient revendre au peuple. Personne ne pourroit en avoir de provision que pour un tems court & limité. S'il arrivoit qu'une Province en

manquât, on en tireroit de toutes les autres, de petites proportionnées à l'abondance des magasins & aux besoins des peuples, pour en verser dans la Province affamée; le transport s'en feroit par corvées: par ce moyen, le pain n'y seroit pas plus cher qu'ailleurs. On ne craindroit plus la famine dans l'Empire, on éviteroit par-là ces petites séditions ausquelles la populace s'accoutume, & qui pourroient un jour devenir dangereuses.

Il ne faudroit jamais lever aucuns impôts sur tout ce qui sert à nourrir, vêtir, chauffer & éclairer le même peuple: voilà le grand moyen de l'avoir toujours pour soi; il faudroit au contraire doubler ceux qui se perçoivent sur les choses dont se servent les gens aisés, & tripler les droits sur celles de luxe & de fantaisie; personne ne se plaindroit, & le trésor de l'Empire y gagneroit.

On ne devroit placer aux postes importans que des gens d'un âge mûr; il conviendroit aussi qu'ils se retirassent avant la vieillesse.

La grandeur d'un Empire consiste, premierement dans la multitude des peuples; il faut donc favoriser la multiplication: le célibat doit être diffamé:

Il ne faut rien souffrir d'inutile dans

l'Etat. C'est sur ce principe qu'un Empereur Chinois de la famille des Tangs, fit détruire tous les Monastéres de Bonzes. Il ne laissa que ce qu'il en falloit précisément pour l'exercice de la Religion, & pour l'instruction de la jeunesse. Du surplus de ces solitaires, il en fit des laboureurs; état pour lequel la plus grande partie d'entr'eux étoit née.

Des loix économiques & somptuaires à un certain point seroient fort utiles : sans bannir le luxe, on peut le modérer.

Rien n'est plus contraire au bien de l'état que le nombre prodigieux de domestiques. N'est il pas ridicule qu'un Marchand de colifichets & de choses superflues en ait cinq ou six; un seul lui suffiroit. Quatre ou cinq travailleroient donc à la terre, fileroient des laines, du lin, de la soye; cet article est important, & s'étend loin.

Il faudroit encourager le Commerce, l'honorer & lui donner de grandes libertés. Par ce moyen on travailleroit plus à acquérir qu'à conserver, & l'Empire seroit florissant. On ne devroit accorder aucun droit exclusif. L'Etat doit acheter les secrets utiles, les découvertes nouvelles, les publier, & les mettre au rang du commerce général.

Il faudroit aussi encourager & honorer

les Sciences, les Arts, les talens & toutes les vertus. Le Juge éclairé & intégre, le bon Jurisconsulte, l'habile Négociant, le grand Capitaine, l'Auteur célébre & l'Artiste excellent, doivent marcher d'un pas égal : ils sont tous également utiles à la Patrie.

On doit maintenir les prérogatives du Corps & les priviléges des Villes, même conquises, quand ils ne sont pas opposés à la droite raison.

Il ne faut dans un Royaume qu'une Religion dominante, qu'une même coûtume, qu'une même mesure, qu'une même monnoye; il est dangereux de toucher à ce dernier article.

On doit assurer toutes les acquisitions des Etrangers; c'est le seul moyen de les attirer dans l'Empire.

Deux points essentiels dans tous Gouvernemens, sont de sçavoir récompenser & punir. Ce principe a des conséquences infinies.

On ne devroit faire mourir aucun criminel : il faudroit les employer aux travaux publics, aux canaux, aux grands chemins; on en feroit plusieurs classes selon le genre de délits. On craint plus la longueur des maux, qu'une mort, même violente, qui les finit en peu de momens.

Les femmes convaincues de crimes devroient être condamnées à une mort douce ou douloureuse, lente ou prompte selon l'exigence des cas. Elles la craignent en général plus que les tourmens. Dailleurs elles ne peuvent être employées aux travaux, & elles corromproient les Colonies si on les y envoyoit.

Un homme qui dans une séance perdroit au jeu ses revenus de huit jours seulement, devroit être deshonoré.

Il faudroit empêcher que l'honneur ne fût en contradiction avec lui-même, & qu'on pût à la fois couvrir d'infamie & de dignité. C'est ce qu'on voit dans quelques joueurs, & dans les dissipateurs du premier rang; à l'égard de ces derniers, lorsqu'enfin ils sont dans une espece d'interdit, on devroit renouveller cette ancienne loi qui les obligeoit de porter sur la tête une marque diffamante pour les renoître & pour empêcher le monde d'être davantage leur dupe : cela contiendroit leurs pareils. On devroit aussi exclure leurs enfans de toutes les charges, jusqu'à ce qu'ils eussent payé les dettes de leurs peres.

Quoique les hommes naissent égaux, ils ne peuvent rester long tems dans cet état. L'inégalité des conditions & des richesses est un des plus fermes liens de la

société : la grande disproportion des biens est le principe destructeur de cette même société. N'est-il pas honteux de voir des exacteurs plus opulens que des Princes ? L'humanité ne souffre-t-elle pas de voir des hommes mourir de faim, de froid, de douleur, pendant que d'autres hommes regorgent de vivres, de plaisirs & d'aisances ? Que l'on proportionne les biens, personne ne souffrira : l'inégalité subsistera & tout le monde sera heureux.

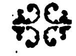
On ne doit regarder comme vraiment nobles, que ceux qui sont dignes de l'être. Voulez-vous récompenser l'humble vertu & le mérite obscur ? annoblissez les ascendans de cet homme vertueux & patriote : le voilà égal à ceux de la race la plus ancienne. Voulez-vous punir le noble criminel & insolent ? dégradez le, anéantissez ses titres ; le voilà confondu avec la plus vile populace : les vertus & le rang forment seuls la vraie noblesse.

Il seroit utile de simplifier les loix, d'abreger les formalités de justice, & d'ordonner que les suppôts fussent solidairement responsables des pertes que leurs lenteurs excessives, leur négligence, quelquefois leur mauvaise foi, & souvent leur ignorance causent aux parties. Il seroit aisé d'établir un bureau où l'élite des Jurisconsultes

risconsultes de tout l'Empire travaillât à cette réforme. On pourroit faire de même à l'égard des autres objets défectueux, en faisant un juste choix de personnes équitables & versées dans les matieres respectives. Ce projet est simple, & de facile exécution : ses effets ne peuvent être que très heureux.

Au lieu de multiplier les loix civiles & politiques, on devroit s'attacher à étendre les loix naturelles; les premieres ne devroient émaner que des secondes. Le nombre des loix civiles énerve leur force ; elles se contredisent presque toutes : la nature est toujours la même.

Pour obvier aux pertes imprévûes que feroient les particuliers, il faudroit que la Province où il y auroit eu un incendie, une faillite innocente, ou quelque autre accident funeste, se cottisât pour les réparer. Si une Ville entiere étoit brûlée, ou qu'une Province fût ravagée, l'Empire alors devroit contribuer à cette réparation.



LETTRE

De M. de Morand, à l'Auteur du Mercure, sur l'Ecole des Arts, établie à Paris par M. Blondel, Architecte & Professeur, rue de la Harpe.

MOnsieur, l'amour que vous avez pour les Beaux Arts, l'ardeur que vous témoignez pour leurs progrès, surtout l'empressement avec lequel vous les annoncez au Public, m'engagent à vous faire part d'une Séance Académique où je me suis trouvé, & où j'ai vû les effets de cette noble émulation, qui soutient, anime & perfectionne les Beaux-Arts.

Vous sçavez, sans doute, Monsieur, que dès 1741, M. Blondel, Architecte, déja connu dans la République des Arts, par plusieurs Ouvrages dans les bâtimens, & distingué dans la République des Lettres par son *Traité de la décoration des édifices*, en 2 vol. *in*-4°. qui a été très bien reçu en France, & qui est universellement estimé dans les Pays Etrangers, forma le dessein d'établir à Paris, une Ecole, dans laquelle il rassembleroit toutes les Sciences & les Arts nécessaires à l'accroissement de l'Architecture, où les Etran-

gers & les citoyens pourroient trouver tous les secours convenables pour se perfectionner dans cet Art, aussi utile qu'il est agréable, qui fut toujours estimé, cultivé & honoré de tous les peuples policés. En 1745, M. Blondel obtint l'agrément de l'Académie Royale d'Architecture pour donner des leçons publiques * ; mais pour les rendre plus solides & plus profitables, il en joignit pour les Mathématiques, le dessein en général, la coupe des pierres, la chapenterie, la menuiserie, la serrurerie, & autres Arts dont l'Architecture emprunte du lustre, & à qui elle en prête. Il choisit pour cela des Professeurs d'un mérite reconnu, dont les talens & l'application répondant aux désirs du Fondateur, attirerent bientôt chez lui un grand nombre de disciples, dont les uns ont passé au service de divers Princes Etrangers ; les autres en Italie, où ils jouissent des bienfaits de nos Rois, dans l'Académie fondée par *Louis le Grand*, & protégée par son illustre Successeur ; dont quelques-uns même de retour dans leur Patrie, se ressentent de la faveur du Monarque & de l'estime des Connoisseurs.

* Voyez les Discours publics qui ont été prononcés par l'Auteur, le 16 Juin 1747 & 16 Juin 1749, imprimés chez Jorry & chez Mariette.

Ces premiers ſuccès ayant encore plus encouragé M. Blondel, il établit dans ſon Ecole douze places gratuites, où les citoyens qui ont de véritables diſpoſitions pour les Beaux-Arts, & que la fortune n'a point favoriſés, trouvent tous les ſecours ſuffiſans pour réparer les caprices du ſort, en ſe mettant en état d'exceller dans une carriere dont on leur ouvre ſi facilement l'entrée. Quel ſurcroît d'émulation, des ſoins ſi nobles, ſi conſtans, ſi généreux ne dûrent-ils pas produire ? & quels ſuccès ne dûrent pas en être le fruit ? Ils furent en effet ſi heureux qu'ils ne tarderent pas à parvenir aux oreilles de M. *de Trudaine*, Miniſtre éclairé, dont le bien public fait la plus douce occupation, & eſt l'objet de toutes ſes démarches : il venoit lui-même de former un Bureau pour l'inſtruction des éleves des Ponts & Chauſſées, ſous la direction de M. *Perronnet*, dont le mérite véritablement reconnu n'a pas beſoin d'éloges ; & ce Miniſtre reconnoiſſant combien les leçons de M. Blondel leur ſeroient utiles, il les confia auſſi-tôt à cet habile Maître pour la partie de l'Architecture. Content de leurs progrès, M. de Trudaine encouragea par ſes libéralités pluſieurs de ces Eleves ; mais non moins ſenſible au mérite du Maître, il

l'honora d'une bienveillance particuliere ; il voulut bien parler en sa faveur à M. le Garde des Sceaux, qui obtint de Sa Majesté le 4 Fevrier dernier, une gratification pour M. Blondel.

Une grace si distinguée, par laquelle le Roi lui-même se déclare Protecteur du nouvel Etablissement, ne pouvoit que prêter de nouvelles forces au zéle d'un cœur tel que celui de ce digne citoyen : il avoit pris l'essor de lui-même, les regards complaisans de son Prince ne pouvoient que lui faire porter son vol plus haut ; aussi ne s'est-il servi des bienfaits du Roi que pour les partager avec ses disciples dont l'avancement est une de ses plus douces récompenses : à cet effet, il leur a distribué le onze de ce mois des prix qui ont été donnés publiquement en présence de Mrs les Inspecteurs généraux des Ponts & Chaussées, de plusieurs Architectes du Roi, & de son Académie Royale, de différens amateurs des Beaux-Arts, &c.

L'ordre, la décence, l'émulation, la capacité que j'y ai remarqués, méritent, sans doute, que le Public en soit instruit par l'organe de votre Journal, que vous avez rendu à plus d'un titre, les archives & le dépôt des arts, des talens & de leurs succès.

La Séance commença par les Mathématiques, qui furent démontrées par divers Eléves destinés aux Ponts & Chaussées, depuis neuf heures du matin, jusqu'à une heure après midi. On y expliqua d'abord les parties les plus intéressantes des *Sections coniques*; ensuite celles de la méchanique, relativement à l'art de bâtir, & dans ces divers exercices, plusieurs des jeunes Artistes ont fait briller une pénétration, une solidité, une justesse de jugement; en un mot, les dispositions & l'esprit des Arts & des Sciences qui peuvent assurer les progrès de leurs études, & illustrer leurs talens.

A quatre heures après midi, les personnes invitées à cette assemblée vinrent examiner & décider les prix d'Architecture: ces prix avoient pour sujet: *La distribution d'une maison œconomique, avec les dépendances des bâtimens qui sont de son ressort, y compris les basse-cours, les jardins de propreté, potagers, &c.* Ensuite cette même assemblée assista à différentes dissertations sur les Arts libéraux & méchaniques qui ont rapport à l'Architecture: ces dissertations avoient pour objet l'origine, l'application, les avantages & desavantages de chacun de ces Arts en particulier; sçavoir l'Architecture elle-même,

la Peinture, la Sculpture, l'Agriculture, la Maçonnerie, Charpenterie, Menuiserie, Serrurerie; le plomb, le pavé, &c. Après cette lecture, les prix furent distribués; sçavoir, trois pour l'Architecture, concernant la *distribution économique*, pour lesquels neuf Eleves avoient concouru : le premier fut adjugé au sieur Jacques *Dumont*, de Limoges; le second au sieur Marc-Antoine *Montfort de Ponchon*, de Paris; & le troisiéme au sieur Joseph Pierre *Antoine*, de ; tous trois destinés pour les Ponts & Chaussées. Deux autres prix qui furent adjugés à des Dissertations concernant la théorie des Arts; le premier pour la Sculpture, au sieur Samuel-Bernard *Perron* le cadet, de Poissy; & le second pour la Peinture, au sieur Bernard-Joseph *Perron* l'aîné, de la même Ville.

L'on vit enfin plusieurs projets composés par les différens Eleves de cette Ecole, pour les Edifices de Palais, de Maisons Royales, &c. dont les Auteurs sont divers Pensionnaires de Princes Etrangers, de Pologne, de Suede, d'Allemagne, envoyés au sieur Blondel; ouvrages excellens en leur genre, qui prouvent mieux que ne feroient tous les raisonnemens, les progrès & les succès de cet établissement.

Mais je vous avoûrai que ce qui m'a le plus frappé, c'est 1°. que j'ai remarqué que parmi ce grand nombre d'éleves, tous les externes aussi-bien que les Pensionnaires, semblent respirer ce même amour pour la gloire que leur Maître sçait si bien leur inspirer, & qu'ils brûlent à l'envi de ce désir violent de rendre leurs noms dignes de passer à la postérité, par l'assiduité & l'exemple d'un travail infatigable. 2°. Que les Professeurs que le S. Blondel s'est associé, paroissent émus du même zéle, & travailler de tout leur pouvoir à donner de bonne heure à ces jeunes gens le véritable esprit des Arts & des Sciences qu'ils sont chargés d'enseigner dans cette Ecole.

Ce qui a mis le comble à ma satisfaction& à celle des amateurs qui n'étoient venus comme moi à cette Assemblée que pour en être spectateurs, c'est de voir une grande collection de Desseins des plus grands Maîtres, des modéles dans tous les genres, & une Bibliotheque assez nombreuse, dans le choix de laquelle, ce qui fait le plus d'honneur à M. Blondel, c'est d'avoir fait traduire à grands frais les Auteurs originaux le plus en réputation sur l'Architecture, qui ont écrit dans des langues étrangeres, & cela dans le seul dessein de

répandre dans l'esprit de ses disciples une clarté plus prompte & plus propre à faire éclore le germe des talens.

En un mot, Maîtres, Disciples, Professeurs, Eleves, Amateurs, Protecteurs, tous m'ont semblé concourir avec le même zele, à la noble entreprise, aux grandes vûes, aux soins généreux & infatigables d'un digne citoyen & d'un Artiste habile. Personne ne s'est apperçu de la longueur d'une Séance, qui ayant commencé à neuf heures du matin, n'étoit point finie à neuf heures du soir, tant on a été intéressé & attaché par la diversité & l'agrément des matieres. Vous voudrez bien y concourir à votre tour, en rendant publiques ces marques d'un zéle si rare & si désintéressé. J'ai l'honneur d'être, &c.

De MORAND.

DISSERTATION sur l'ancienne jonction de l'Angleterre à la France, qui a remporté le Prix au jugement de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres & Arts d'Amiens en 1751, avec des Plans ou Cartes topographiques; dédiée à M. le Duc de Chaulnes. Par M. *Desmarest. A Amiens*, chez la veuve *Godart*, Imprimeur du Roi, de M. le Duc de Chaulnes & de l'Académie; & se trouve à *Paris*,

chez *Ganeau*, rue S. Severin; *Chaubert*, Quai des Augustins; *Lambert*, rue de la Comédie Françoise. 1753. d'environ 160 pages *in* 12.

Notre globe a éprouvé à sa surface des changemens & des révolutions multipliées : les preuves en sont répandues par tout ; & quiconque en dispute l'existence, foule peut-être aux pieds les monumens qui attestent ces altérations. Cette partie de la Physique réunit à des apparences séduisantes, des vûes qui peuvent être utiles au bien public. M. Desmarest est occupé dans cette Dissertation à discuter les preuves de la révolution qui auroit détaché l'Angleterre du continent des Gaules : il a recours en même tems dans cet examen, aux témoignages que l'Histoire & la Physique peuvent de concert lui présenter pour établir son sentiment. Ayant considéré son objet sous deux points de vûe les plus généraux, sçavoir l'existence de l'Isthme d'abord, & sa ruption ensuite, il en a tiré la division des deux parties de son Mémoire. Dans la premiere, il expose les preuves de l'existence de l'Isthme, que l'Histoire & la Physique ont pû lui offrir. Dans la seconde il fait envisager le méchanisme par lequel cette langue de terre a fait place au détroit qui

subsiste maintenant entre Douvres & Calais.

La premiere partie commence par une discussion préliminaire, qui a pour but de prouver que les anciens Auteurs ne nous ont transmis aucun témoignage positif sur l'existence de l'Isthme. Pitheas qui a franchi ce détroit, les Phéniciens qui commercerent les premiers dans les Isles *Cassiterides*, c'est-à-dire, les Isles Britanniques, ne nous ont rien appris. César & les autres Historiens qui ont eu occasion de parler de l'Angleterre, gardent le même silence. M. Desmarest fait voir que deux passages, l'un de Tacite & l'autre de Dion Cassius, qui sembloient insinuer que les anciens Grecs & Romains doutoient si l'Angleterre étoit une Isle, prouvent plutôt leur ignorance sur le véritable état des lieux, que la tradition de l'existence de l'Isthme. Ce qu'avance Servius en commentant le vers de Virgile: *Et toto divisos orbe Britannos*, ne le frappe pas davantage; il regarde ce Commentaire hazardé, comme ces feux qui viennent luire rapidement dans l'obscurité, & qui laissent encore de plus épaisses ténebres après qu'ils ont disparu. Les Auteurs modernes qui ont parlé de l'ancienne jonction, ne s'appuyent de même sur aucun

monument positif que l'Histoire leur fournisse. Ainsi, il résulte de là qu'on chercheroit en vain des témoignages sur l'existence de l'Isthme.

Mais si l'Histoire ne présente rien de clair & de précis à l'Auteur, il est attentif à saisir les ouvertures & les présomptions que certains faits avoués de tout le monde peuvent lui fournir, pour établir l'existence de la langue de terre. Les Anciens Celtes & les Peuples qui ont formé des établissemens en Angleterre, se présentent à nous avec des traits de ressemblance dans leur langage, leurs mœurs, leurs coutumes, leurs inclinations qui décelent une même origine. Cependant César & Tacite semblent adopter l'opinion absurde qui supposoit les anciens Bretons éclos du sein de la terre. M. D. est porté à croire que la difficulté de concevoir comment des colonies de Celtes ont pu pénétrer jusqu'en Angleterre, en supposant le détroit ouvert, a fait imaginer ce systême. S'ils sont Celtes & qu'on ne puisse admettre qu'ils soient sortis du sein de la terre, ne faut-il pas rétablir l'Isthme qui offroit un passage de plein-pied aux Colonies qui se sont dispersées dans les Gaules ?

Non-seulement, les hommes dans ces premiers tems n'ont pu faire le trajet,

parce qu'ils n'avoient pas pour lors les secours nécessaires, mais encore les animaux nuisibles, comme les loups, &c. n'ont pû aller chercher cette terre isolée, ni en traversant la mer à la nage, ni en s'embarquant sur des glaçons comme les ours blancs, qui font des descentes en Islande. Il faut donc leur ouvrir un passage libre, & l'Isthme le leur présente ainsi qu'aux hommes.

L'Auteur fait voir qu'il est absurde d'avoir recours à des voyes surnaturelles pour peupler les Isles & d'hommes & d'animaux, car celles qui sont ainsi peuplées sont voisines des continens, & il est à présumer qu'elles en faisoient partie.

On peut donc faire valoir en faveur de l'existence de l'Isthme l'impossibilité de peupler l'Angleterre d'hommes & d'animaux nuisibles dans des tems reculés. M. Desmarest appuye cette preuve de quelques réflexions aussi décisives, dont l'histoire lui fournit encore les motifs.

Les anciens Bretons, quoique Celtes comme les habitans des Gaules, n'avoient aucun commerce avec ces derniers. César ne put tirer aucun éclaircissement des marchands Gaulois sur les ports de l'Angleterre. Tacite, Strabon & Pomponius-Mela représentent les Bretons comme des Barba-

tes. Pourquoi cette désunion ? Si les Celtes avoient envoyé des Colonies dans l'Angleterre, n'auroient-elles pas conservé leur commerce par les mêmes voyes qui leur auroient ouvert un passage dans l'Isle prétendue ? M. D. pense que les anciens Bretons qui s'étoient répandus dans l'Angleterre par l'Isthme, avoient été ainsi séparés du commerce des Gaulois par le même événement qui a fait de leur séjour une Isle ; qu'étant devenus insulaires, ils n'imaginerent plus rien au-delà de leur séjour ; qu'ils eurent besoin que les Phéniciens leur vinssent annoncer qu'ils n'étoient pas seuls dans ce monde ; qu'enfin ces Phéniciens concentrerent l'industrie des Bretons dans leur Isle, &c. L'Auteur tourne même en preuve de l'existence de l'Isthme & de sa destruction, le défaut de témoignages qui le prouvent ; parce que ces peuples inondés & isolés ne conserverent pas même la mémoire d'un événement qui les rendit barbares.

M. Desmarest saisit cette lueur de vérité & cette lumiere que fournissent les monumens historiques, pour passer de là à un plus grand jour que la Physique & la Géographie doivent jetter sur l'événement qui l'occupe. Il trouve les témoignages les plus authentiques épars sur les rivages du

détroit & dans toute l'étendue de la Manche d'un côté, & de la mer d'Allemagne de l'autre. Il entre dans un grand détail, pour présenter à ses Lecteurs une idée topographique des lieux, en dépouillant le Neptune François & la Carte du D. Halley : il en résulte que sur une longueur de 153 lieues, les côtes de la Manche d'une ouverture de 30 lieues, se resserrent pour ne former qu'un détroit de huit. Le Pas de Calais n'occupe presque que la 4ᵉ partie de la largeur de l'ouverture du Canal vers l'Océan. L'Auteur détermine de même la pente du terrein du fond des deux mers, en partant du pas de Calais ; il trouve que la profondeur de la mer au détroit n'a que la 5ᵉ, la 6ᵉ, la 7ᵉ & la 8ᵉ partie des profondeurs successives déterminées, & rendues sensibles sur la Carte qui accompagne cette Dissertation ; ensorte que le fond du Canal vis-à-vis de Calais, en supposant la Manche à sec, formeroit réellement, & forme actuellement sous l'eau qui le couvre, une élévation de 620 pieds sur le fond de la pleine mer vers l'Océan, à une distance de 153 lieues, & de 200 pieds sur le fond de la mer d'Allemagne, à une distance de 80 lieues. Tout ce détail est rendu sensible par un calcul aisé à suivre, & par les plans & la con-

pe du terrein de la Manche & de la mer d'Allemagne, dessinés par M. Buache de l'Académie des Sciences, gravés avec précision, & très-bien enluminés.

Non-seulement M. Desmarest fait envisager le raprochement des côtes & la pente successive du terrein à l'Est & l'Ouest du détroit, comme une preuve de l'ancienne union; la disposition & la nature des couches de terre sur les rivages de Calais & de Douvres lui paroissent encore ajouter à son sentiment un nouveau dégré de certitude. Ces couches de terre étant les mêmes vers Douvres & vers Calais, elles portent des caracteres distinctifs, dit-il, qui décelent les parties d'un ancien tout, car elles conservent les empreintes d'une formation identique & d'une même moulure pour ainsi dire.

On auroit pu objecter que le détroit a été formé par un vallon naturel, qui auroit ouvert un passage libre à l'eau. M. Desmarest qui met cette objection dans tout son jour, répond que l'élévation successive du fond de la mer jusqu'au détroit, nous montre que la destination de la nature n'a pas été d'y former un vallon. Il ajoute que si le détroit eût été formé par un vallon, on remarqueroit sur les côtes de Calais & de Douvres une pente insensible:

on verroit une tendance marquée dans les couches paralleles de pierre & de terre qui composent la hauteur de la côte de Calais, pour prendre une courbure réguliere par dessous les eaux & pour aller rejoindre leurs correspondantes à Douvres. Au contraire, la solution de continent est brusquée, & annonce le désastre de la ruption, en un mot le travail de la mer. M. Desmarest a appuyé toutes ces réflexions de la description raisonnée des cartes de M. Buache, qui, comme nous l'avons dit, accompagnent cette Dissertation. Enfin il finit cette premiere partie par faire envisager une chaîne de montagnes, qui commence à se former dans l'Artois, & qui se continue en Angleterre, précisément dans la direction de la langue de terre qui formoit l'Isthme au détroit.

M. D. expose dans la seconde partie, le méchanisme par lequel l'Isthme a été enlevé. Il remarque d'abord que les révolutions qui arrivent à la surface de notre globe sont les effets des agens généraux qui meuvent la masse des eaux de l'Océan. Il s'attache ensuite à faire voir les circonstances particulieres, qui dans le cas présent augmentent l'intensité de ces oscillations. La premiere circonstance est l'espace resserrée que présente l'embouchure de

la Manche, aux marées, & qui viennent de la pleine mer. Il prouve par plusieurs faits avérés, combien cette disposition des lieux contribue à augmenter l'action des vagues. Il examine à cette occasion comment & pour quelle raison les marées sont élevées dans la Manche & autour de l'Angleterre.

La seconde circonstance est la hauteur perpendiculaire des côtes de l'Isthme, qui ont du présenter aux vagues une surface aplomb de 80 à 200 pieds d'élévation. La troisiéme circonstance est la violence du vent, qui s'insinuant dans l'embouchure de la Manche avec toute la vitesse acquise sur l'étendue de la pleine mer qu'il a parcourue, rencontre un canal qui se resserre insensiblement, & qui la condense par la disposition de ses rivages; les vents d'Ouest qui sont violens & durables sur les côtes, se trouvent dans la direction du canal de la Manche.

Après avoir établi les agens qui figurent dans ce méchanisme qu'il adopte pour la destruction de l'Isthme, l'Auteur parcourt différens faits qui constatent d'une maniere authentique que la mer a été entreprenante de tout tems & en plusieurs endroits, mais surtout aux environs du détroit. Il fait principalement remarquer

d'après les observations de John Somner, que la plaine de Romney-Marsh est comme le dépôt où la plus grande partie des débris de l'Isthme ont été accumulés par le courant qui les y voituroit. Enfin il retrouve dans le détroit de Calais deux caracteres distinctifs d'ouverture; le premier est sa direction d'Orient en Occident : situation qu'il a prouvé être favorable par l'examen particulier des agens locaux. La seconde se trouve dans les configurations respectives des côtes qui indiquent des angles correspondans, tels qu'on les observe aux bords d'un canal formé par les eaux courantes : il détaille ces angles d'après le Neptune François.

M. Desmarest explique ensuite le méchanisme par lequel il conçoit que la langue de terre a été emportée; il fait proprement l'application des agens dont il a exposé l'ascendant & l'énergie par des raisons & par des faits; il ne veut pas que cette langue de terre ait été emportée par l'éruption d'un volcan, comme on pourroit peut-être le soupçonner pour le détroit de la Sicile. Il paroît que le fond du détroit est trop uniforme & trop profond pour avoir été le foyer d'un volcan. Au surplus, ajoute M. D., ce volcan qui dans ses explosions auroit fait sauter une

langue de terre de cette épaiſſeur & de cette étendue, auroit cauſé au loin des déſaſtres terribles, & auroit mis en réſerve d'affreux témoins de la cataſtrophe, qui nous exempteroient par leur notoriété de la diſcuſſion dans laquelle nous nous ſommes engagés. Nous ne ſuivrons pas M. Deſmareſt dans ce qu'il dit ſur l'action des vagues contre les rivages de l'Iſthme pour les entamer & les miner ſucceſſivement; ſur les progrès du travail de la mer, qu'il évalue par un calcul fondé ſur une obſervation de M. Saulmon au Treſport. Tout ceci n'eſt pas ſuſceptible d'extrait, c'eſt une ſuite de raiſonnemens qui ſe tiennent, & qui perdent à être détachés.

Nous renvoyons nos Lecteurs à la Diſſertation même, où l'on trouvera des conjectures heureuſes, des raiſonnemens preſſans, & un ſtyle net & ferme.

Dictionnaire Univerſel de Mathématique & de Phyſique, &c. Par M. *Saverien*, de la Société Royale de Lyon.

Voici l'article des Arts que nous avons promis; ce ſera le dernier. Nous avons choiſi celui de Muſique, convaincus qu'on lira avec plaiſir ce qui regarde cet Art agréable. Nous ne citerons de ce grand

morceau que la partie historique : c'est sans doute la moins importante, mais c'est celle qui est à la portée d'un plus grand nombre de Lecteurs.

» 2. On lit dans la Genese, chap. IV. » que *Jubal*, fils de *Lameck*, inventa la » *Musique* vocale & instrumentale l'an » 230 de la création du monde, & qu'*Enos* » chanta le premier les louanges de Dieu. » *Joseph* ajoute à cela, que *Jubal* inventa » aussi le psalterion & la harpe (Tom. 1. » chap. 9.). Mais qu'est-ce que c'étoit que » cette *Musique* ? un Art ? une Science ? » c'est ce que l'Ecriture Sainte ne dit pas. » Ainsi son témoignage ne nous instruit » point de l'origine de la *Musique* ; elle » nous apprend seulement qu'elle étoit en » usage chez les Hebreux dans le tems de » *Jacob* ; puisque *Laban*, son beau-pere, » lui reprocha que s'il l'avoit averti de » son départ pour s'en aller dans son pays » natal, il l'auroit fait conduire en chan- » tant & au son des instrumens. Nous li- » sons encore dans ce Livre saint, que la » *Musique* produisit un miracle en faveur » de ces peuples : c'est d'avoir fait tomber » les murailles de Jericho au seul son des » trompettes, & cela pour en faciliter la » prise. Il y avoit même des Musiciens » dans ces tems reculés. On sçait qu'on

» recevoit ſpécialement les enfans mâles
» de la famille de *Levi*, qui avoient de
» la voix. On prétend même qu'on con-
» noiſſoit les notes & les points, dont on
» attribue l'invention aux Moſorébes. Le
» Roi *David* paſſoit pour auſſi bon Mu-
» ſicien que grand Joueur de harpe, ſur
» laquelle il chantoit les Cantiques & les
» Pſeaumes qu'il compoſoit en vers. C'é-
» toit avec cet inſtrument qu'il appaiſoit
» les fureurs de *Saül*. Cet effet ſeul ſup-
» poſe une connoiſſance plus que mécha-
» nique de la *Muſique*, & ſur tout un
» grand goût pour ce bel Art. Il ſemble
» même que *David* a connu l'harmonie,
» ou du moins une ſorte d'harmonie,
» l'agrément des accords. Ce Monarque
» ordonna que dans les Temples il y au-
» roit ſix rangs de Chantres de chaque
» côté, par rapport aux ſix tons de la *Mu-
» ſique* des Hebreux. *Haſaph* en fut le pre-
» mier *Maître de Muſique*. Si l'on en croit
» *Polidore-Virgile*, *David* inventa une eſ-
» péce d'orgue dont il jouoit avec un ar-
» chet. Mais ce qui décele bien les lumie-
» res de ce grand Roi dans cet Art, c'eſt
» le don qu'il fit en mourant à ſon fils
» *Salomon*. Il lui laiſſa 2400 millions en
» or, 600 millions d'écus, en argent
» monnoyé, pour la conſtruction du ſa-

» meux Temple de Jerusalem, qui étoit
» une des sept merveilles du monde. La
» fin de *David* dans la construction de ce
» Temple, étoit d'y établir une *Musique*
» magnifique, en y disposant des souter-
» rains, & des places convenables pour
» cela. *Salomon* remplit les vûes de son
» pere, suivant la description qu'il nous
» reste de son Temple; il y avoit quatre
» chambres souterraines qui servoient aux
» Concerts des Lévites, dont le nombre
» pour le service du Temple étoit de vingt-
» quatre mille. Dans ces souterrains on
» avoit mis cent mille crochets pour sus-
» pendre les instrumens qui y restoient
» toujours, crainte que la châleur ne les
» gâtât. On y trouvoit jusques à quarante
» mille harpes, autant de cittres d'or, à
» vingt carats, deux cens mille trompet-
» tes d'argent, & quantité d'autres instru-
» mens de *Musique*. Deux Sur Intendans
» avoient soin de ces instrumens. Enfin,
» combien de Relations n'avons-nous pas
» de la *Musique* des premiers peuples du
» monde? Ne lit on pas encore que les
» Prophétes avoient besoin de bons
» joueurs d'instrumens, pour les exciter à
» l'enthousiasme prophétique? Il falloit
» même à *Elisée* un grand joueur de luth
» pour faire quelque prophétie; c'est un

» fait, qu'il ne put rien opérer devant » *Azael*, Roi de Syrie, qu'après qu'il eut » joué du psaltérion.

» Toutes ces Histoires ne nous instrui- » sent pas sur l'espéce de *Musique* que con- » noissoient ces gens-là. Quelques Au- » teurs célébres prétendent avoir vû des » fragmens de *Musique* notés de ce tems, » & qu'on assure très-harmonieux. Malgré » la célébrité de ces Auteurs d'ailleurs res- » pectables, cette prétention est une pure » chimere. Pour sçavoir donc quels ont été » les premiers principes du grand Art dont » je fais l'Histoire, il faut en rapprocher » l'origine.

» Tous les Musiciens conviennent una- » nimement, qu'on doit aux Grecs les ré- » gles de la *Musique*; & ceux-ci en font » honneur à Mercure, un homme que les » Mythologistes ont bien voulu transfor- » mer en Dieu, fils de Jupiter & de Maya, » l'une des sept Pleyades. Il inventa la » lyre à quatre cordes, tendues sur l'écaille » d'une tortue, dont les accords de la plus » basse répondoient à la note *mi*, & les » trois autres à celles de *fa*, *sol*, *la*, qui » marquent les quatre tons ou modes prin- » cipaux de la voix. Ces modes sont les » premiers fondemens de la *Musique*. Sui- » vant *Diodore* de Sicile, ces quatre cor-

des

» des avoient rapport aux quatre saisons
» de l'année. Cet Auteur ajoûte, que *Mercure* fit présent de cette lyre à *Apollon*,
» dans le tems qu'il étoit pasteur des trou-
» peaux du Roi *Admete*; que celui-ci la
» donna à *Orphée*, qui augmenta les pre-
» miers principes de la *Musique*, comme fit
» aussi *Amphion*, par les doux accords de
» sa voix & de son luth.

» Cette origine paroît fabuleuse, parce
» que ce sont ici les Héros de la Fable.
» Mais est-ce la faute de ces Musiciens,
» s'il a plû à des hommes d'en faire des
» Dieux, des êtres imaginaires? Le Pere
» *Pezron* a prouvé que le fond ou le can-
» nevas de la Fable, est une Histoire qu'on
» a falsifiée; & l'Auteur de l'*Histoire de*
» *la Musique* fait bien voir la vérité de cet-
» te origine. Quoiqu'il en soit, telle fut
» la *Musique* des Grecs, & tel fut le pre-
» mier systême de cet Art. Il parut l'an
» du monde 2115, & subsista 1500 ans,
» jusqu'au tems de la naissance du fameux
» *Pythagore*. On doit à ce Philosophe le
» second systême de *Musique*, qu'un heu-
» reux hazard, secondé par une belle ima-
» gination & de grandes connoissances,
» lui fit découvrir. Un jour comme il se
» promenoit, il entendit des forgerons
» qui battoient à grands coups de mar-

» teaux un fer chaud sur l'enclume, & re» marqua que ces coups formoient des ac» cords. Surpris de cette nouveauté, *Py» thagore* entra dans la forge, pour mieux » juger de cette difference de sons, ou » cette sorte d'harmonie. En examinant » les marteaux, il reconnut que la diffe» rence des sons dépendoit des differens » poids des marteaux. Pour mettre cette » découverte à profit, *Pythagore* tendit » differentes cordes, par le moyen de » poids differens. Or il trouva qu'une cor» de tendue par un poids de 12 livres, » comparée au ton d'une autre corde ten» due par un poids de 6 livres, étoit dans » le rapport de 2 à 1, qui est l'octave. » Celle qui étoit tendue par un poids de » 8 livres, rendit un son qui étoit à celui » de la premiere, comme 3 à 2, ou 12 à » 8, ce qui forme la tierce; & enfin » qu'une quatriéme corde tirée par un » poids de 9 livres, donnoit un ton qui, » comparé à celui de la premiere, formoit » la quarte. Ces connoissances mûrement » digerées, donnerent à *Pythagore* l'idée » d'un instrument pour trouver les pro» portions & les quantités des sons. » (*Voyez* Monochorde.) Il inventa en» suite une espéce de luth ou de lyre, » composée de sept cordes, au lieu que la

» lyre de *Mercure* n'en avoit que quatre.
» Le nombre de ſept fut dirigé, dit-on,
» par celui des planettes, dont *Pythagore*
» croyoit les mouvemens mélodieux,
» (*Voyez* Aſtre). Ces ſept cordes lui ſervi-
» rent de modéle pour trouver les ſept
» tons principaux de la voix. Les tons &
» les modes ainſi découverts, on forma un
» nouveau ſyſtême de *Muſique*, qui fit
» abandonner celui de *Mercure*.

» Quelque tems après, un Muſicien,
» nommé *Simonide*, s'aviſa d'ajouter à
» l'inſtrument de *Pythagore*, une huitiéme
» corde pour former un huitiéme ton,
» dans la vûe de mieux accommoder les
» accords de la voix à ceux des inſtrumens,
» ſans s'écarter néanmoins des principes
» du ſecond ſyſtême. Mais ce ſyſtême fut
» attaqué par *Ariſtoxene* de Tarente, Diſ-
» ciple d'*Ariſtote*, & par *Didyme*, grand
» Muſicien de ce tems. Sur ce que *Pythagore*
» vouloit qu'on jugeât des ſons par les
» régles des Mathématiques, ceux-ci pré-
» tendirent que l'oreille devoit ſeule en
» décider. Pour appuyer cette opinion,
» *Ariſtoxene* inventa un nouvel inſtrument,
» qu'il appella *Tétrachorde*, composé de
» quatre cordes, avec lequel il trouva
» l'ordre des ſons ou voix diatoniques,
» les conſonnances & les diſſonnances des

» tons, suivant le jugement de l'oreille.
» Malgré les efforts de ce Musicien, le
» systême de *Pythagore* se soutint, & on
» donna à celui d'*Aristoxene* le nom de
» *Tempéramment*; ce qui forma une nou-
» velle secte de Musiciens. Ainsi la mé-
» thode de *Pythagore* subsista encore cinq
» ou six cens ans chez les Grecs.

» Les choses en étoient là en 3600 du
» monde, lorsque parut le célébre *Olympe*,
» doué d'un génie peu commun. Après
» avoir approfondi le systême de *Pytha-*
» *gore*, Olympe remarqua que les huit
» tons connus, c'est-à-dire, les sept de
» *Pythagore*, & le huitiéme de *Simonide*, il
» remarqua, dis-je, que ces tons passoient
» trop vîte de l'un à l'autre, ce qui ren-
» doit la *Musique* fort dure. Il falloit pour
» la rendre plus douce, y mêler des agré-
» mens, ou mettre des intervalles dans le
» passage de ces tons. C'est à quoi s'atta-
» cha *Olympe*, & à quoi il parvint par les
» semi-tons. Il les découvrit avec un ins-
» trument semblable à celui de *Pythagore*,
» sur lequel il tendit une corde plus fine
» à chaque distance ou intervalle de huit
» cordes, qui exprimoient, ou qui ren-
» doient les huit tons. A une découverte
» si brillante, la *Musique* changea de face.
» En combinant ses semi-tons avec les

» tons entiers, le grand *Olympe* forma un
» systême qui comprit les trois genres
» principaux de la *Musique* vocale & ins-
» trumentale ; sçavoir, le diatonique, le
» chromatique, & l'enharmonique. (*Voyez*
» ces mots.

» Enfin, ces trois fameux systêmes de
» *Musique*, répandirent un si grand jour sur
» toute la théorie de cet Art, que les Musi-
» ciens y firent sans peine des additions.
» On inventa une infinité de caracteres,
» de lettres couchées, de notes differen-
» tes, & d'autres figures dont le nombre
» étoit de plus de douze cens, sans parler
» du coma, inventé par *Aristoxene*, qui
» sert à diviser un ton plein en neuf par-
» ties, dont quatre font le semi-ton ma-
» jeur, & cinq le demi-ton mineur. Cet-
» te multiplicité de caracteres ne fut rien
» moins que favorable au progrès de la
» *Musique*. Les Latins qui le comprirent,
» l'en débarrasserent, & substituerent en
» leur place les quinze premieres lettres
» de l'alphabet, dont chacune marquoit
» les differences des tons des voix dont
» ils composerent une Table, qui fut nom-
» mée *Gamma*, d'où vient le mot Gamme.
» *Boëce*, l'an 502 de Jesus-Christ, la re-
» mania, ajouta à la *Musique* des Latins,

» & en cet état elle fleürit en Italie jusques
» au tems du Pape Saint *Gregoire* le Grand,
» très-sçavant Musicien. Ce Pontife, qui
» non content de protéger les Arts, les
» cultivoit, observa d'abord que les huit
» dernieres lettres de la gamme des Latins
» ne faisoient qu'une répétition, ou une
» octave plus haute que les sept premiers
» sons. Il les réduisit aux sept premieres
» lettres que l'on réitéroit plus ou moins,
» tant en haut qu'en bas, selon l'étendue
» des chants, des voix & des instrumens,
» sans altérer néanmoins le fond des sys-
» têmes de la *Musique* des Grecs, lesquels
» subsistoient en 1224 de *Jesus-Christ*, où
» *Gui Laretin* inventa un quatriéme systê-
» me, appellé le *Moderne*, si original &
» si généralement estimé, que je dois m'at-
» tacher à le faire connoître.

» Ayant remarqué que les noms que les
» Anciens donnoient aux cordes de leur
» systême étoient trop longs, *Gui Laretin*
» substitua en leur place les six fameuses
» syllabes *ut*, *re*, *mi*, *fa*, *sol*, *la*, qui lui
» vinrent d'abord dans l'esprit, en chan-
» tant la premiére strophe de l'Hymne de
» *Saint Jean-Baptiste*, dans laquelle elles
» sont effectivement renfermées, comme
» on le voit ici :

» *Ut queant laxis* *Resonare fibris*
» *Mira gestorum* *Famuli tuorum*
» *Solve polluti* *Labii reatum*
Sancte Joannes.

» *Angelo Berardi*, Sçavant d'Italie, a » renfermé ces syllabes dans le vers suivant :

» Ut Relevet Miserum Fatum Solitosque Labores.

» Une grande raison de *Laretin*, en » abrégeant les noms des cordes, étoit de » pouvoir les écrire au-dessus des syllabes » du texte, comme on le pratiquoit alors. » Mais il s'apperçut que cette maniere » d'écrire les notes ou sons sur une même » ligne, ne faisoit pas assez distinguer les » sons graves des sons aigus, & n'aidoit » ainsi que foiblement la mémoire & l'i» magination. Dans un beau génie, la » connoissance d'une nécessité est presque » toujours le germe d'une découverte ; à » peine *Laretin* se fut convaincu de l'im» portance de distinguer autrement les » sons graves des sons aigus, qu'il trouva » un moyen à cette fin, en tirant plusieurs » lignes paralleles, entre lesquelles il met» toit certains points ronds ou quarrés, » immédiatement au-dessus de chaque syl» labe, qu'on a depuis appellé *Notes*, &

» qui par leur situation haute ou basse des
» degrés que ces points occupoient sur
» ces points ou entr'elles, faisoient distin-
» guer tout d'un coup les sons graves des
» sons aigus. Et pour marquer plus pré-
» cisément quel son chacun de ces points
» représentoit, *Laretin* prit les six pre-
» mieres lettres de l'alphabet des Latins,
» au-dessous desquelles il mit le caractere,
» ou le *gamma* des Grecs, afin de rappel-
» ler l'origine de l'art de noter des Grecs.
» Comme ces lettres étoient destinées à
» ouvrir ou donner la connoissance des
» sons, il les nomma *clefs*, & les ayant
» jointes avec les six syllabes *ut*, *re*, *mi*,
» *fa*, *sol*, *la*, il en forma une Table, qu'il
» nomma *gamma*, & dont le nom s'est en-
» core conservé. On conjecture qu'il mit
» d'abord à la tête de chaque ligne, &
» entre chaque ligne une de ces sept clefs,
» qui marquoient le nom qu'on devoit
» donner à tous les points, ou notes pla-
» cées sur ces lignes & entr'elles. Ainsi la
» note qui étoit sur la ligne où étoit la
» lettre *f*, actuellement une clef, étoit un
» *fa*. La seconde note au-dessous du *fa*,
» étoit un *mi*, parce qu'elle répondoit à
» la clef *E*, par où *Laretin* désignoit cette
» note : ainsi des autres. S'étant ensuite
» apperçu que l'ordre naturel des notes

» suffisoit pour les faire reconnoître quand
» on en avoit désigné une, cet ingénieux
» Musicien supprima toutes ces clefs qui
» chargeoient toutes les lignes, & se con-
» tenta d'en caractériser une. En effet,
» un *fa* étant désigné, la note suivante
» doit être un *sol*, celle d'ensuite un *la*,
» &c.

» Quelque rapides que soient les pro-
» grès de *Gui Laretin* dans la *Musique*, &
» quelque étonnant qu'il paroisse qu'un
» homme seul ait fait tant de découvertes
» sur cet Art, nous n'avons pas encore vû
» le point de perfection où ce grand Mu-
» sicien le porta. Non content de la di-
» vision des deux semi-tons des Grecs,
» entre les deux notes *la* & *si* qu'il appel-
» loit dans son systême *A* & *B*, *Gui La-
» retin* mit quelquefois sur le *B* ou le *si*,
» un *b*, pour marquer que de l'*A* au *B* il
» ne falloit élever la voix que d'un semi-
» ton. Et parce que cette intonation a
» quelque chose de plus tendre & de plus
» doux, que lorsqu'on éleve la voix d'un
» ton plein, il donna à ce *b* l'épithéte de
» *mol*, d'où vient l'origine des *bémols*.

» Enfin, après avoir ajouté au dessus de
» la plus haute corde de l'ancien systême,
» une corde au dessous de la plus basse des
» anciens, & quatre autres au dessus de

Gu-

» la plus haute, ce Musicien composa son » systême de 22 cordes, sçavoir de 20 » diatoniques, qui forment ce qu'on a » appellé depuis l'ordre *béquarre*, ou na- » turel ; & deux baissées d'un demi-ton » plus bas que le naturel, qui changeant » l'ordre naturel de quelques notes, pro- » duisirent l'ordre qu'on nomme diatoni- » que *bémol*, ou simplement *bémol*.

» Telles sont les découvertes du fameux » *Gui Laretin*. Comme l'on n'est pas grand » homme impunément, *Meibonius* & *Bon- » temps* les lui ont chicanées. Ils ont formé » outre cela des difficultés contre son sys- » tême. Mais sans nous arrêter, ni à leur » mauvaise humeur, ni à leurs objections, » suivons le fil de notre Histoire de la » *Musique* qui nous intéresse davantage.

» Jusques-là les sons se trouvoient na- » turellement de 7 en 7 degrés, qu'on » pouvoit répéter d'octave en octave à » l'infini. Afin de donner la facilité d'ex- » primer tous les degrés de l'octave ; d'en » remplir tous les intervalles, & de faire » cette répétition indéfinie, sans changer » le nom à aucune des notes, on imagina » d'ajouter aux six syllabes de *Gui Laretin*, » une septiéme *si*. On trouva ensuite » qu'entre toutes les cordes qui font l'in- » tervalle d'un ton, on pourroit mettre

» une corde mitoyenne qui les partageât
» en deux ſemi-tons. On ajouta donc 1°.
» au ſyſtême de *Gui Laretin* la corde chro-
» matique, appellée communément *bémol*;
» aux cordes chromatiques des anciens,
» celles qui partagent les tons majeurs,
» ou les intervalles par leſquels le milieu
» de chaque tétrachorde eſt formé en deux
» ſemi-tons, & cela en élevant d'un ſemi-
» ton la plus baſſe des cordes : ce que l'on
» marque aujourd'hui par un double die-
» ze, que l'on met du côté gauche ſur le
» même degré, & immédiatement devant
» cette plus baſſe note. De là on conclut
» que les mineurs, ou les intervalles qui
» terminent en haut chaque tétrachorde,
» devoient être auſſi ſuſceptibles de ce
» partage que les tons majeurs. Ainſi on
» augmenta le ſyſtême des Grecs de ces
» cordes chromatiques qui y manquoient.
» Enſorte que chaque octave eſt aujour-
» d'hui compoſée de 13 ſons ou cordes,
» & de 12 intervalles ou ſemi-tons, ſça-
» voir de huit ſons diatoniques ou natu-
» rels, & de 5 chromatiques ou diezes.

» Par ces additions la *Muſique* ſe dé-
» pouilloit, mais elle étoit encore bien
» reſſerrée. A meſure qu'on le ſentit, on
» multiplia les cordes, afin d'y trouver
» plus de fond pour les parties de l'harmo-

» nie, & ces augmentations ont donné
» 29 cordes diatoniques & 20 chromati-
» ques. Tout cela compose aujourd'hui 8
» tétrachordes ou 4 octaves, formées de 8
» sons diatoniques & de 5 chromatiques.
» Ce sont ces quatre octaves qui font l'é-
» tendue ordinaire du systême moderne,
» ou des orgues & des clavecins. Il me
» reste à parler de l'invention de la figure
» des notes, & ce qui y a donné lieu.

» Comme l'égalité des notes du systême
» de *Gui Laretin* rendoit les chants trop
» uniformes, qu'elle les privoit de cette
» variété de mouvemens, tantôt lents,
» tantôt vîtes, qui en font le plus grand
» agrément, & qu'elle obligeoit souvent
» de prononcer très-desagréablement les
» syllabes du texte, un Docteur de Paris
» assez connu (*Jean des Murs*) inventa
» vers l'an 1330 les différentes figures des
» notes, par lesquelles on juge tout d'un
» coup combien de tems doit durer préci-
» sément chaque son.

» C'est ainsi que la *Musique* est parve-
» nue à l'état où elle est aujourd'hui, &
» c'est en suivant ce dernier systême que
» le fameux *Lully* & le grand *Rameau* ont
» produit de si belles choses, &c, &c.

LE PRINTEMS,

IDYLLE ALLEGORIQUE.

Par M. Tanevot.

JEûnesse de l'année, agréable saison,
Mere des doux zéphirs, des fleurs, d'un verd gazon,
Charme de la Nature & sa gloire premiere,
Fille du Dieu brillant, qui répand la lumiere;
Par combien de trésors & d'objets ravissans,
Au sein de la verdure enchantez-vous mes sens!
De mille astres divers, chaque jour décorée,
La terre le dispute à la voûte éthérée,
Elle exhale sans cesse un parfum gracieux,
Et l'air pur retentit de concerts précieux.

Des portes du matin la diligente Aurore
Arrose de ses pleurs tous les présens de Flore,
Tandis qu'ornant les Cieux de leur éclat vermeil,
Les roses ont tracé la route du Soleil:
L'Amante de Titon ouvre enfin la barriere,
Et le pere du jour commence sa carriere;
Ses obliques rayons, tempérant leurs ardeurs,
Dissipent lentement d'agréables vapeurs.

Cerès voit dans vos mains sa belle destinée;

Du plus brillant émail Pomone est couronnée,
Déja du Dieu Bachus, sur ces rians côteaux,
Les pampres reverdis embrassent les ormeaux.
Vous ranimez les feux conservateurs du monde,
Et rendez, en tous lieux, la Nature féconde.

On compteroit plutôt les feuilles des forêts,
Les habitans des eaux, les épics des Guerêts,
Que le nombre d'Amours qui dans cette contrée,
Nous ramenent les tems de Saturne & de Rhée;
Ils remplissent les bois, les champs & les vergers.
Il en est de constans, il en est de legers;
Ceux-ci résident peu, s'en vont d'une aîle agile,
Habiter promptement & la Cour & la Ville.
Il en est de rusés, il en est d'ingenus,
De coquets, de fripons*, & de plus retenus,
De timides; ceux-là ne réussissent guère:
D'autres qui vont toujours à l'ombre du mystère,
Quelques-uns moins voilés, mais fins & délicats,
Et ces derniers souvent, sont d'heureux candidats.
Enfin suivant nos goûts, vous les faites éclore;
Des rives du Lignon il s'en échappe encore.

En a t'on vû jamais de plus francs, de plus doux,
Que ceux qui sur ces bords conduisent ces époux?
O le couple charmant! quel favorable augure!
Printems délicieux! c'est ta vive peinture.

* *Puer improbus*, dit Virgile en parlant de l'Amour.

Cette Nymphe divine étale mille appas :
Que de nouvelles fleurs éclosent sous ses pas !
Son Amant la contemple, & d'une ardeur sincère
Invoque avec l'Hymen tous les Dieux de Cythère.
Un Autel élevé par la main des Amours,
Doit d'une chaste flâme éterniser le cours.
Les sermens sont reçus : & toute la nature
S'embellit au moment d'une union si pure.
Des boccages voisins les oiseaux rassemblés,
Célébrent cet Hymen par des chants redoublés :
Un prodige succéde à leur ramage tendre.
Dans la vague des airs ces mots se font entendre :
Par la faveur des Dieux, par ce nœud solemnel,
Ces époux joüiront d'un printems éternel.

SPECTACLES.

L'Académie Royale de Musique a retiré *Titon & l'Aurore*, après trente-cinq représentations, & a donné le Mardi 5 Juin, *les Fêtes Grecques & Romaines*, dont les paroles sont de M. Fuzelier & la Musique de M. Blamont, Surintendant de la Musique du Roi, & Chevalier de l'Ordre de S. Michel. Ce Ballet heroïque représenté pour la premiere fois en 1723 & repris en 1733 & en 1741, est si connu, qu'il suffira de nommer les Acteurs qui y

jouent. Les rôles d'Apollon, d'Erato, de Clio, de Terpsicore sont remplis dans le Prologue, par M. Gelin, Mlles Jaquet & Dubois, M. Poirier. Dans les personnages dansans, Mlle Puvigné fait le rôle de Terpsicore, & M. Vestris celui de chef de la danse.

Dans la premiere Entrée, qui est celle des *Bacchanales*, les rôles d'Antoine, de Deros, de Cléopatre, d'une Egyptienne & d'un Egypan, sont remplis par Mrs de Chassé & de la Tour, Mlles Chevalier & Gaultier, & M. Gelin.

Dans la deuxiéme, intitulée les *Jeux Olympiques*, Alcibiade, Timée, Aspasie, Amintas, Zelinde, sont joués par M. de Chassé, Mlles Jaquet & Dubois, M. Poirier, Mlle Chefdeville. Les deux lutteurs sont Mrs Vestris & Lyonnois Dans les Saturnales qui forment la troisiéme entrée, les rôles de Delie, de Plautine, de Tibule, d'une Bergere, sont remplis par Mlles Chevalier & Dubois, M. Jeliotte & Mlle Dubois.

Les Comédiens François ont remis le Samedi 19 du mois dernier *les trois Cousines*, Comédie de Dancourt, en Prose & en trois Actes & avec trois Divertissemens. Cette Piéce n'avoit point été don-

née depuis le mois de Mars 1750. A cette reprise, les rôles des trois Cousines ont été remplis par Mlles Dangeville, Gaussin & Grandval; celui de la Meûniere par Mlle la Motte, & ceux de Delorme & du Garde-Moulin, de l'Epine, de Giflot & du Bailly, par Mrs Paulin, Armand, Drouin, Bellecourt & la Thorilliere. On a été très-content & de la Piece & de la maniere dont elle a été jouée; mais on n'en a pas trouvé les Ballets aussi bien dessinés. Le petit Pietro qui a dansé avec tant d'applaudissemens sur le Theatre de l'Opera Comique à la Foire S. Germain, est le seul qui se soit distingué dans les Divertissemens des trois Cousines; il y a dansé deux entrées comiques d'une maniere surprenante.

Les mêmes Comédiens ont remis le Vendredi premier de ce mois, *le Moulin de Javelle*, Comédie en Prose, & en un Acte, de Dancourt, avec un Ballet nouveau, & une Pantomime dansée par Mlle Buggiani & M. Cosimo Mananesi, danseurs Italiens qui ont paru avec tant d'éclat sur le théatre de l'Opéra Comique, à la derniere Foire S. Laurent. Les rôles de Mesdames Simoneau, du Roullet, Bertrand, de la Comtesse de la Grenouillere, & de la Soubrette, dans la piéce du

Moulin de Javelle, ont été joués par Mlles Guéan, Husse, la Motte, Brillant & Beaumenard; ceux du Fiacre, du Valet de Simonneau, de Duroullet, de Ganivet, du Chevalier, de Bertrand, du Robin, de M. Grimaudin & de Nicolas, l'ont été par Mrs Armand, Deschamps, la Thorilliere, Bonneval, Dangeville, Bellecourt, Paulin, Drouin, Dubreuil & Baron. On a été plus content du Ballet du Moulin de Javelle, que de ceux des trois Cousines; les Danseurs Italiens y ont eu le succès le plus complet. Mlle Husse qui vient d'être reçue pour la premiere demi-part qui vaquera, a été bien accueillie du Public.

Les Comédiens Italiens continuent les représentations de *Raton & Rosette*, Parodie de Titon & l'Aurore. Cet Ouvrage qui vient d'être imprimé chez Prault fils, & dont on trouvera l'extrait dans le Mercure prochain, est applaudi depuis les changemens heureux que M. Favard y a faits. Il a été précédé pendant quelques représentations, de *Baïoco*, Parodie du Joueur, Intermede Italien; laquelle lorsque feu Theveneau en chantoit le principal rôle, avoit fait un si grand effet; la reprise de cette rapsodie a été extrêmement

malheureuse & le devoit être. Mlle Favard y a parodié Mlle Tonelli avec ses graces ordinaires.

CONCERT SPIRITUEL.

LE Concert du Jeudi 31 Mai, jour de l'Ascension, commença par la sixiéme Sonate des pieces de clavecin de M. Mondonville, mise en grand concert; ensuite *Lætatus sum*, Motet à grand chœur de M. Cordelet, dont nous avons déja annoncé la chûte, & qui ne s'est pas relevé. Mrs Merchi freres, jouerent un concerto de leur composition sur le *Calsoncini* : c'est un instrument à deux cordes, montées sur le *re* & le *la*, par conséquent très-borné; mais la maniere extraordinaire dont les deux Musiciens Italiens en jouent, le rend très-surprenant & assez agréable. Mlle Davaux chanta avec ce bel organe qui donne de si grandes espérances, *Usquequo Domine*, petit Motet de M. Mouret. M. Gaviniés joua seul & bien. Le Concert finit par le sublime *Venite exultemus*, de M. Mondonville.

NOUVELLES ETRANGERES.

DU NORD.

De Moscou, le 29 Avril.

IL est arrivé un Courier du sieur Obreskoy, Résident de l'Impératrice à la Porte Le même Courier a apporté des lettres du Baron de Penckler, du sieur Porter & du Baron de Hochepied, pour les Ministres des Cours de Vienne & de Londres, & pour celui des Etats Généraux des Provinces-Unies. Ces Ministres ont communiqué au Comte de Bestuchef, Grand Chancelier, le contenu de ces dépêches. Le Baron de Bretlack, Ambassadeur de l'Empereur & de l'Impératrice Reine de Bohême & de Hongrie, & le sieur Guydickens, Envoyé du Roi de la Grande-Bretagne, ont eu ces jours-ci avec le Grand Chancelier, une conférence à l'occasion de laquelle ils ont fait partir des Couriers pour leurs Cours respectives.

De Warsovie, le 2 Mai.

Il s'est élevé depuis quelque tems un grand différend entre le Clergé & la Noblesse de ce Royaume. Selon la Noblesse, le Clergé ne doit point jouir de tous les droits qu'il s'attribue, & plusieurs de ces droits sont contraires aux Loix fondamentales de la Nation. Le Clergé de son côté appuye ses prétentions sur une possession, dans laquelle il n'a point été troublé de tems immémorial. Sa Majesté, qui depuis son avénement à

la Couronne, s'est constamment occupée du soin d'entretenir l'union parmi les différens Ordres du Royaume, a vû avec peine la naissance de ces divisions. Pour les faire cesser, Elle a déja employé les exhortations les plus pathétiques. Elle se propose, à son retour en Pologne, de travailler efficacement à rétablir la paix. Le Grand Maréchal de la Couronne a envoyé à Dresde un long Mémoire, qui contient le détail de tous les griefs de la Noblesse.

DE STOCKHOLM, *le 4 Mai.*

Le 26 du mois dernier, le Roi nomma le Duc de Mecklenbourg-Strelitz, Chevalier de l'Ordre des Seraphins; le Vice-Amiral Ruth & le sieur Saltza, Commandeurs de l'Ordre de l'Epée; le Comte de Strahlenheim, le Baron de Hexel, le Baron de Falckenber, & les sieurs Rehnberg, Winckler, Gyllengham & Grauberg, Chevaliers du même Ordre. Le Baron Charles-Alexandre de Liliencreutz, le sieur Engelbrecht, Vice Président du Tribunal de Wismar; le sieur Colin Campbell, Conseiller du Conseil de Commerce; & le sieur Linnæus, Premier Médecin de Sa Majesté, ont été faits Chevaliers de l'Ordre de l'Etoile Polaire.

DE COPPENHAGUE, *le 5 Mai.*

Un grand nombre d'Ouvriers travaille à applanir le terrein destiné pour le camp projetté. Les troupes qui doivent s'assembler dans ce camp ont ordre de se tenir prêtes à marcher pour s'y rendre.

L'Octroi que le sieur Raabe, Conseiller Privé, avoit obtenu pour l'établissement d'un *Mont*

de Piété, & qu'il avoit cédé à la Dame de Jentofft, vient d'être annexé pour toujours à l'Hôpital des Matelots Invalides. Les Députés du College de l'Amirauté auront désormais la Direction de cet établissement, & leur gestion doit commencer le mois prochain. Ils payeront une certaine somme à la Dame de Jentofft pour son dédommagement.

Le Baron Conrad Ditleu de Knuth, épousa le 27 du mois dernier, la Comtesse de Reventhlau.

ALLEMAGNE.

DE VIENNE, *le* 28 *Avril.*

A la fin du mois prochain, le Comte Nicolas Esterhasi prendra la route de Russie, où il va résider en qualité d'Ambassadeur de leurs Majestés Impériales. Le Comte de Colloredo, nommé pour remplir les fonctions de leur Ministre auprès du Roi de la Grande Bretagne, ne tardera pas non plus à partir pour sa destination. Le Marquis de Maïo, Ambassadeur du Roi des deux Siciles, arrivera ici dans quelques jours.

Il est décidé que le Général Haddig aura le commandement du camp que l'on a résolu de former en Hongrie. Le Prince Vinceslas de Lichtenstein, qui doit commander le camp de Thein en Bohême, fait préparer en diligence ses équipages. Si l'on en croit le bruit public, l'Empereur ira voir ce camp. L'Impératrice Reine a élevé au grade de Major Général, le Baron de Reichelin, Colonel Commandant du Régiment d'Infanterie de Harrach.

Il paroît une Ordonnance par laquelle l'Impératrice Reine fixe à vingt-quatre ans, l'âge au-

quel les jeunes gens de l'un & de l'autre sexe entreront à l'avenir en majorité. Cette Princesse vient de fonder dans l'Université de cette Ville, quatre Chaires de Professeurs en Droit; l'une pour les Instituts & le Code; une autre pour le Digeste; la troisiéme pour le Droit Canon, l'Histoire du Droit, & le Droit naturel; la quatriéme pour le Droit des gens, & le Droit public de l'Allemagne. Les Professeurs qui rempliront les deux dernieres de ces Chaires, auront le Titre de Conseillers Auliques, & les deux autres celui de Conseillers de Régence. Il y aura quatre mille florins d'appointemens attachés à la place de Professeur du Droit des gens & du Droit Public de l'Allemagne; trois mille cinq cens pour le Professeur du Droit Canon; trois mille pour celui qui expliquera le Digeste, & deux mille pour celui qui sera chargé des leçons sur les Instituts & sur le Code. Les quatre nouvelles Chaires ne seront données qu'au concours, & l'Archevêque de cette Capitale, en qualité de Protecteur des études, présidera à l'examen des Candidats.

Ce matin l'Impératrice Reine a déclaré qu'Elle accordoit la charge de Grand-Maître de sa Maison au Comte d'Uhlfeld; celle de Chancellier d'Etat & de Cour, au Comte de Kaunitz-Rittberg, ci-devant Ambassadeur de leurs Majestés Impériales auprès du Roi Chrétien; celle de Chancelier de Cour pour tous les Etats héréditaires d'Allemagne, au Comte de Haugwitz; & celle de Vice-Président du Directoire & de Conseiller d'Etat intime, au Baron de Bartenstein, pour le dédommager de la place de Secrétaire d'Etat de la conférence, dont il étoit en possession, & qui a été supprimée. Outre cet arrangement, L. M. Impériales ont nommé le Comte de Rosenberg leur Ambassa-

deur auprès de la République de Venise. Le Marquis de Botta d'Adorno doit quitter Bruxelles pour aller remplir les fonctions de Ministre Plénipotentiaire de l'Empereur en Italie. Il sera remplacé dans le poste de Ministre - Plénipotentiaire de l'Impératrice Reine aux Pays-Bas par le Comte de Cobenzel, Ministre de leurs Majestés auprès des Cercles Antérieurs de l'Empire. Plusieurs Couriers viennent d'être dépêchés, pour porter la nouvelle de ces arrangemens, dans les différens endroits où il a paru convenable d'en donner avis.

L'Impératrice Reine a établi une Commission chargée d'empêcher l'impression des ouvrages qui contiendront des principes scandaleux, ou dangereux pour les mœurs. Le Comte de Schrattenbach est Président de cette Commission.

De Leipsick, *le 7 Mai.*

Hier matin, on observa ici assez distinctement le passage de Mercure devant le Soleil, nonobstant les nuages qui de moment à autre obscurcissoient cet Astre. A cinq heures trente-trois minutes, la Planete avoit déja parcouru un tiers du Disque. Elle n'avoit plus à dix heures & demie que très-peu de tems à s'arrêter dans le Soleil, lorsque cet Astre se couvrit entierement de nuages; ce qui a empêché qu'on ne pût s'assurer précisément de l'instant de l'émersion.

De Cassel, *le 27 Mai.*

Maximilien, Prince de Hesse, Feld Maréchal Général des Armées de l'Empire, & Chevalier de l'Ordre

l'Ordre de Saint Hubert, mourut le 8 de ce mois en cette Ville, âgé de soixante-trois ans, onze mois & dix jours, étant né le 28 Mai 1689. Ce Prince étoit fils de Charles, Landgrave de Hesse-Cassel, mort le 23 Mars 1730, & de Marie-Amelie de Kettler, & frere du feu Roi de Suéde, ainsi que du Landgrave actuellement Régent. Le 29 Novembre 1720, il avoit épousé Frédérique-Charlotte de Hesse-Darmstadt. De ce mariage il a eu Charles de Hesse, né le 30 Septembre 1721, mort le 23 Novembre 1722; Ulrique-Frédérique Guillelmine, née le 31 Octobre de la même année, & mariée le 21 Novembre de l'année derniere à Frédéric Auguste de Holstein-Gottorp, Evêque de Lubeck; Christine-Charlotte, née le 11 Février 1725; Guillelmine & Marie, nées le 25 Février 1726, la premiere mariée le 15 Juin 1752 à Frédéric-Henri-Louis, frere du Poi de Prusse, la seconde morte le 24 Mars 1727; & Caroline-Amelie, née dans le mois de Novembre 1730.

ESPAGNE.

DE MADRID, *le* 15 *Mai.*

Cette Cour a reçu de Rome la ratification du Concordat conclu avec le Saint-Siége. Quelques Evêques de ce Royaume ont témoigné voir avec peine, qu'on les privât de la nommination à plusieurs Bénéfices dont ils avoient la collation : mais le Roi n'a pas jugé que les plaintes de ces Prélats dussent apporter aucun obstacle à l'exécution des arrangemens pris à ce sujet.

Don Louis-Joseph Velasquez, Chevalier de l'Ordre de Saint Jacques, & Membre de l'Académie Royale de l'Histoire, est chargé par le Roi

de faire la recherch ede toutes les Antiquités Puniques, Romaines, Gothiques & Arabes, qui se trouvent en Espagne. Il a commencé son voyage par l'Estramadoure, & il le continuera par la Murcie, le Royaume de Valence, la Principauté de Catalogne, l'Arragon, la Navarre, la Biscaye, les Asturies & la Galice. On a de ce jeune Sçavant un ouvrage sur les caracteres inconnus qu'on trouve dans plusieurs Inscriptions.

De Barcelone, *le* 10 *Mai*.

Il est parti ces jours-ci de ce Port, plusieurs Navires chargés de Marchandises pour différentes destinations. Un de ces Bâtimens s'étoit à peine éloigné de la côte, que l'équipage découvrit un Vaisseau Barbaresque. Aussi tôt le Capitaine revira de bord pour se rapprocher de terre. Le Navire, quelque diligence que fît le Corsaire, eut le tems de gagner le rivage; mais l'épouvante étoit telle parmi les Passagers & les Matelots, que dès qu'ils purent débarquer, ils prirent tous la fuite. Ainsi ce Bâtiment devint bientôt la proye des Infidéles. Sa cargaison étoit estimée vingt mille piastres.

ITALIE.

De Rome, *le* 30 *Avril*.

Au commencement de la semaine prochaine, la Congrégation des Rites doit s'assembler extraordinairement pour la Béatification du Cardinal Bellarmin. On doit imprimer les Instructions Pastorales, que le Pape a composées pendant qu'il a été Evêque d'Ancône & Archevêque de Boulo-

gne. Elles ont été traduites d'Italien en Latin, afin qu'elles fussent d'une utilité plus générale.

A la fin du mois dernier, le Lord Minden s'étant mis en chemin pour aller à Naples, son carosse rencontra dans un chemin étroit une calêche, dans laquelle étoient des Officiers de Sbirres. Ces derniers non-seulement ne voulurent point reculer, mais tirerent un coup de pistolet, dont le Gouverneur du jeune Lord fut blessé si dangereusement, qu'il mourut en arrivant à Naples. L'émotion que cet accident a causé au Lord Minden l'a fait tomber malade, & en revenant ici, il est mort avant-hier à Frescati, âgé de dix-sept ans.

De Genes, *le 29 Avril.*

On plaça le 21 de ce mois, dans le grand Salon du Palais Ducal, la Statue du Maréchal Duc de Richelieu, faite par ordre du Gouvernement, en mémoire des services que ce Général a rendus à la République. Hier, le Chevalier Chauvelin, Envoyé Extraordinaire & Plénipotentiaire du Roi de France, eut son audience de congé du Doge & du Sénat.

En reconnoissance des services que ce Ministre a rendu à la République, le Grand Conseil a inscrit ce Ministre dans le Livre d'Or de la Noblesse.

De Turin, *le 25 Avril.*

Charlotte-Elizabeth-Marie de Savoye, fille de Victor Amedée-Marie, Duc de Savoye, & de Marie-Antoinette Ferdinande, Infante d'Espagne, mourut en cette Ville le 17 de ce mois. Cette Princesse étoit âgée de neuf mois & deux jours.

étant née le 15 Juillet de l'année derniere.

On comptoit de voir bientôt arriver ici le Chevalier Chauvelin, nommé pour y remplacer le Marquis des Issarts en qualité d'Ambassadeur de Sa Majesté Très-Chrétienne; mais on apprend que ce Ministre, avant que de se rendre en cette Ville, doit faire un voyage à Paris.

GRANDE BRETAGNE.

De Londres, *le* 17 *Mai.*

Sur la réquisition de la République de Gênes, le Roi a fait publier une Proclamation, pour défendre à ses Sujets de donner aucun secours aux Rebelles de Corse, sous peine d'encourir sa haute indignation, & de subir les peines portées contre ceux qui violent volontairement les Traités conclus par Sa Majesté.

Il est arrivé le 12 dans la Tamise une nombreuse Flotte marchande venant du Nord. Un Conseil de guerre fut tenu le 10 à Gosport, pour examiner les causes du naufrage du Vaisseau l'*Assurance*. Le Contre-Maître de ce Bâtiment a été condamné à trois mois de prison, pour ne l'avoir pas fait piloter. On n'a prononcé aucune peine contre le Pilote, parce qu'il a été constaté que le banc de sable, sur lequel le Vaisseau a échoué, ne s'est formé que depuis trois mois.

Sept cens Ouvriers des Mines de charbon se sont assemblés tumultueusement dans le Comté de Sommerset, & étant entrés dans la Ville de Bristol, ils y ont commis quelques désordres: mais on compte que par les mesures qui ont été prises, cette émeute est appaisée, & que les chefs des mutins sont actuellement punis.

DES PROVINCES-UNIES.

DE LA HAYE, le 25 Mai.

Quelques personnes ayant accusé de plusieurs faits graves le sieur Mauritius, Gouverneur de Surinam, & n'ayant pû fournir des preuves valables de leurs allégations, les Etats Généraux conformément à l'avis du Haut Conseil de Hollande, Zeelande & Westfrise, ont mis les accusations à néant, avec permission au sieur Mauritius de faire telles poursuites qu'il jugera à propos, en réparation, tant de l'injure qui lui a été faite, que des torts qu'il peut avoir soufferts. Leurs Hautes Puissances ont condamné les accusateurs à tous les frais de la Procédure. En même tems, il a été ordonné que comme dans cette affaire il s'est manifesté des choses qui demandent des recherches ultérieures, toutes les piéces du procès avec les Annexes seroient déposées entre les mains du Fiscal pour la conservation des droits du Souverain.



entre les mains de Sa Majesté, pour la Lieutenance Générale de Provence.

Le même jour, le Duc de Rohan en grand manteau de deuil, fit ses réverences au Roi, à la Reine, & à la Famille Royale, à l'occasion de la mort de la Duchesse de Rohan, son épouse.

La Marquise de Raré, épouse du Marquis de ce nom, Guidon de Gendarmerie, fut présentée le 12 à leurs Majestés.

Le Roi a nommé le Duc d'Aiguillon, pour commander en chef dans la Province de Bretagne.

Le Maréchal Duc de Belle-Isle vient d'obtenir la survivance du Gouvernement de Metz & du Pays Messin, pour le Comte de Gisors, son fils.

Messieurs d'Armenville & de Vossey, Exempts des Gardes du Corps dans la Compagnie de Luxembourg, ayant demandé la permission de se retirer, Sa Majesté a disposé de leurs places en faveur de M. de Gouyon, Capitaine de Cavalerie, & de M. de Pontécoulant, Officier dans le Régiment des Gardes Françoises.

Le Roi arriva à Marly le 14 au soir, avec Monseigneur le Dauphin, Madame Infante, Madame Adelaïde, & Mesdames Victoire & Sophie. La Reine y étoit arrivée quelques heures auparavant avec Madame la Dauphine & Madame Louise.

Il y eut jeu dans le Salon, & leurs Majestés souperent au grand couvert avec la Famille Royale, les Princesses du Sang, & les Dames de la Cour.

Le même jour, le Roi fit dans la Plaine des Sablons, la revûe du Régiment des Gardes Françoises & de celui des Gardes Suisses. Ces deux Régimens, après avoir fait l'exercice, défilerent en présence de Sa Majesté. Monseigneur le Dauphin,

qui étoit allé dîner à la Meute, se trouva à cette revûe ainsi que Madame Infante, Madame Adélaïde, & Mesdames Victoire & Sophie.

Avant la revûe, le Roi, accompagné de Monseigneur le Dauphin & de Mesdames, entra dans l'attelier que la Ville a fait construire au Roulle, pour les travaux du Monument que Sa Majesté lui a permis de consacrer à sa gloire. Sa Majesté y a été reçue par les Prévôt des Marchands & Echevins, le Duc de Gesvres, Gouverneur de Paris, étant à leur tête. Elle y a vû le grand modéle en plâtre de sa Statue Equestre ; & après l'avoir considéré avec attention, ainsi que les constructions disposées pour la fonte de ce Monument, elle a eu la bonté d'en témoigner sa satisfaction, tant aux Prévôt des Marchands & Echevins, qu'à M. Bouchardon, Sculpteur, & à Messieurs Varin pere & fils, Fondeurs.

Le 16, la Reine alla à Versailles Sa Majesté y entendit dans l'Eglise des Religieux Recollets le Panégyrique de Saint Jean-Népomucene, prononcé par le Pere Floriot, de la Compagnie de Jesus. La Reine y assista ensuite au Salut, après lequel Sa Majesté revint à Marly.

La Cour a demeuré à Marly jusqu'au 30 Mai dernier.

Le Maréchal Duc de Duras partit le 16 pour les eaux de Bourbon.

Le Marquis de Crussol, Ministre Plénipotentiaire du Roi auprès de l'Infant Duc de Parme, est aussi parti depuis quelques jours, pour aller prendre les eaux de Pougues, près de Nevers. Il est accompagné dans ce voyage par la Marquise son épouse.

L'Abbé Nollet, de l'Académie Royale des Sciences, Professeur nommé par le Roi pour la Chaire de Physique Experimentale, que Sa Ma-

jesté vient d'établir dans l'Université de Paris au Collége de Navarre, fit le 15 l'ouverture de cette nouvelle Ecole par un Discours public. La Chambre des Comptes, à qui les Supérieurs du Collége de Navarre rendent compte des revenus de ce Collége, assignés sur le Domaine du Roi, avoit été invitée à cet Acte. Elle y a assisté, & elle a été reçue avec les honneurs dûs aux Cours Supérieures. Dans le Discours qui étoit en François, & qui fut précédé d'un Exorde Latin, l'Abbé Nollet montra *quelles qualités & quelles dispositions sont nécessaires pour faire des progrès dans la Physique Expérimentale.*

On écrit de Chambord, que M. de Perce, à qui l'on doit l'établissement de l'éducation sauvage des bêtes à laine dans ce Royaume, a fait tondre depuis quelques jours ses troupeaux. Cette premiere tonte sera suivie d'une seconde à la fin de Septembre. Ainsi ces troupeaux se trouveront nuds pendant l'hyver. Malgré cela, ils demeureront exposés à toutes les injures du tems, & M. de Perce a l'expérience, que cette maniere d'élever les animaux de cette espéce, loin de leur nuire, leur est salutaire.

Les Lettres de Bourdeaux marquent que, dans les huit derniers jours avant le départ du Courier, il y est arrivé dix sept Bâtimens venans de divers endroits, particulierement des Pays du Nord.

Un détachement de quatre-vingt Canoniers du Bataillon de Chabrié du Régiment Royal-Artillerie, qui étoit depuis quelque tems à Versailles, en partit le 15 pour retourner à la Fere. M. de Valiere, Lieutenant Général des Armées du Roi, alla voir au Bois de Boulogne ce détachement, que M. de Chabrié y avoit fait mettre en bataille. Cette circonstance fournit un spectacle touchant. Si

M. de Valliere s'attendrit, en revoyant les compagnons de ses travaux, ses braves Eleves ne furent pas moins sensibles à la joie de pouvoir rendre leurs hommages à leur ancien Général. Il reçut des marques, non équivoques de la profonde vénération qu'ils conservent pour lui, & de la satisfaction qu'ils ont de retrouver dans M. de Valliere son fils, le digne héritier de ses emplois & de son mérite.

Le 20 de ce mois, Madame Adelaïde fit rendre à l'Eglise de la Paroisse du Château de Versailles les Pains Bénits, qui furent présentés par l'Abbé de Panat, son Aumônier en Semestre.

Le même jour, le Comte de Gisors prêta serment de fidélité entre les mains du Roi, pour le Gouvernement Général de Metz & du Pays Messin, dont Sa Majesté a conservé la survivance au Maréchal Duc de Belle-Isle, pere du Comte de Gisors.

Sa Majesté a disposé de la place de Conseiller d'Etat Ordinaire, vacante par la mort de l'Archevêque de Sens, en faveur de l'Abbé de Marbeuf, Aumônier Ordinaire de la Reine, en survivance de l'Abbé de Saint-Aulaire.

Le Chevalier de Courtomer, Capitaine d'une Compagnie de Grenadiers dans le Régiment des Gardes Françoises, ayant obtenu la permission de se retirer, avec une pension de deux mille écus; le Roi a donné la Compagnie de Grenadiers vacante, au Comte de Poudens; la Compagnie du Comte de Poudens à M. de Nolivos, Aide-Major du même Régiment; la place d'Aide-Major, qui vaque par la promotion de M. de Nolivos, à M. de Cavenac, Sous-Aide-Major, & celle de Sous-Aide Major de M. de Cavenac au Baron d'Ars.

Sa Majesté a nommé dix nouveaux Chevaliers de

l'Ordre de Saint Louis parmi les Officiers de ce Régiment, & elle a accordé une pension de mille francs sur ledit Ordre au Comte de Mornay; deux pareilles pensions sur le Trésor Royal, l'une au Chevalier d'Aubonne, l'autre à M. de Bouville, & un supplément de sept cens livres de pension au Chevalier de la Ferriere. Plusieurs Pages de Sa Majesté ont été faits Enseignes dans ce Régiment.

M. de Vezou, Maître de Géographie & d'Histoire, a présenté à Sa Majesté une nouvelle Mappemonde Géosphérique, laquelle offre une description très-exacte de la Sphere, & des Cercles qui la composent, ainsi que des Points & des Lignes qui y sont imaginés. M. de Vezou n'a rien négligé, pour rendre cette Carte agréable aux yeux. Un riche Cartouche, couronné de l'Image du Roi sous la figure du Soleil, avec ces mots, *Artibus est instar Solis*, en renferme le titre. La Carte est entourée d'une très-belle bordure.

L'Evêque de Grasse fut sacré le 20, dans la Chapelle du Séminaire de Saint Sulpice par l'Archevêque d'Ambrun, assisté des Evêques de Grenoble & de Viviers.

Sa Majesté a nommé Chevalier de l'Ordre de Saint Michel M. Bagard, Premier Médecin du Roi de Pologne, Duc de Lorraine & de Bar, Président du Collége Royal de Nancy, & Membre de l'Académie établie dans la même Ville.

L'Académie de Dijon a aggregé dans son Corps M. Gautier qui a mérité une pension du Roi, par la perfection à laquelle il a porté l'art de graver & d'imprimer les tableaux, & qui depuis un tems a donné au public plusieurs volumes d'observations sur l'Histoire Naturelle, sur la Physique & sur la Peinture, avec des planches imprimées en couleur.

Le Maréchal Duc de Richelieu, Premier Gentilhomme de la Chambre du Roi, & la Duchesse de Chevreuse, Dame d'Honneur de la Reine, en survivance de la Duchesse de Luynes, allerent le 27 à l'Abbaye de Poissy, nommer une cloche au nom de leurs Majestés.

Leurs Majestés signerent le même jour le Contrat de mariage du Comte de Château-Meillien, Sous-Lieutenant de la Compagnie des Chevaux-Legers d'Orleans, fils du Marquis du Plessis-Chastillon, Lieutenant Général des Armées du Roi, avec Demoiselle Marie Magdeleine Louise de Barberie de Saint-Contest, fille du Marquis de Saint Contest, Ministre & Secretaire d'Etat, ayant le Département des Affaires Etrangeres.

Le même jour le Duc d'Orleans fit rendre à l'Eglise de la Paroisse du Château les Pains Benits, qui ont été présentés par l'Abbé le Chanteur, un de ses Aumôniers.

Le 26 & le 28, il y eut concert à la Cour. On y exécuta le Prologue & les trois premiers Actes de l'Opéra de *Thétis & Pelée*, dont les paroles sont de M. de Fontenelle, Doyen de l'Académie Françoise, & la musique de feu Colasse. La Reine & la Famille Royale ont assisté à ces deux Concerts.

Mesdames Victoire & Sophie se sont purgées le 28 & le 29 avec des eaux, par précaution.

Sa Majesté a signé le 29 le Contrat de Mariage du Duc de Boutteville.

Le 30, leurs Majestés revinrent à Versailles de Marly avec la Famille Royale.

Le 31, le Roi fut à Choisy, il y demeura jusqu'au 2 Juin.

Conséquemment à l'Arrêt du Conseil du 12 Novembre de l'année derniere, rendu à l'occasion du premier tirage du remboursement des rentes,

trois pour cent, créées sur la Ferme Générale des Postes par Edit du mois de Mai 1751; les Porteurs des Récépissés de M. du Vergier, Commis au Grand Comptant du Trésor Royal, libellés sur lesdites rentes, sont tenus de les convertir en quittances de M. Paris de Montmartel, pour participer au second tirage du remboursement de ces rentes.

L'Académie Royale des Sciences a nommé pour un de ses Correspondans M. Bossut, Professeur de Mathématiques dans l'Ecole du Génie à Mézieres.

On mande d'Avignon, que le Prince d'Ardore, Chevalier des Ordres du Roi, & de l'Ordre de Saint Janvier, ci-devant Ambassadeur du Roi des Deux Siciles auprés de Sa Majesté, y étoit arrivé de Paris le 12 du mois dernier. Les mêmes Lettres ajoutent qu'il y a été reçu, non seulement avec les honneurs dûs à son rang, mais encore avec l'empressement affectueux qu'exigeoit l'alliance qui se trouve entre la Maison du Prince d'Ardore & celle du Vice-Légat. Le Prince d'Ardore est parti le 14 d'Avignon, pour continuer sa route vers Naples. A son départ il a été salué, comme il l'avoit été à son arrivée, par une décharge générale de l'artillerie.

Suivant les avis reçus de Bourdeaux, les Navires *l'Hercule*, de deux cens cinquante tonneaux; *le Grand Alexandre*, de trois cens; *la Bonne-Nouvelle*, de cent soixante; *le Berger*, de cent cinquante; *le Fier*, de trois cens; *la Dauphine*, de deux cens, & le *Vive le Roi*, de cent soixante; Capitaines Barbaw, Mur, Charasse, Laclaverie, Chastaigna, Roudier & Poisson, ont apporté deux mille trois cens douze barriques de sucre, deux cens soixante & quatre de caffé, quinze de cacao,

vingt-huit d'indigo, & plusieurs autres marchandises. Les quatre premiers de ces Bâtimens viennent de Saint-Domingue, & les trois autres de la Martinique.

Les nouvelles de Bretagne portent que le Navire *le Grand Superbe*, qui, en revenant de Saint Domingue, avoit été obligé de relâcher au Ferol, où il avoit été retenu pendant près de trois mois, est entré ces jours-ci dans le Port de Saint-Malo.

Le 30, les Actions de la Compagnie des Indes étoient à dix-huit cens quinze livres; les Billets de la premiere Lotterie Royale à six cens soixante & quinze, & ceux de la seconde à six cens dix-sept.

BENEFICES DONNE'S.

SA Majesté a nommé à l'Abbaye de Cherbourg, Ordre de Saint Augustin, Diocése de Coutance, l'Abbé de Dampierre, Chancelier & Chanoine de l'Eglise Cathédrale de Toul.

L'Abbé de Lowendalh, Abbé de l'Abbaye de la Cour-Dieu, Vicaire Général de l'Evêché d'Orleans, & frere aîné du Maréchal de Lowendalh, fut élû le 2 de ce mois Doyen de l'Eglise Collégiale de Saint Marcel-lez-Paris, & le 10 il prit possession de ce Benefice.

Le Roi a donné l'Abbaye de Saint Sever Cap de Gascogne, Ordre de Saint Benoît, Congrégation de Saint Maur, Diocése d'Aire, à l'Abbé Berthier, Vicaire Général de l'Archevêché d'Auch; le Prieuré de Chaumont, dans le Vexin François, Diocése de Rouen, à M. de Brouains, Chapelain du Château de Saint Germain en Laye; & le Prieuré de Saint Denis de Couptrain, Diocése du Mans, à M. de Lorgers.

NAISSANCES, MARIAGES & Morts.

LE 11 Mai, la Marquise de Gamaches est accouchée d'un fils, qui fut baptisé le même jour dans l'Eglise Paroissiale de Saint Sulpice, & qui a été nommé Joachim-Valleri-Thérese-Louis. Il a été tenu sur les Fonts, au nom de la Ville de Saint Valleri sur-Somme, par le Vicomte de Gamaches, & a eu pour maraine la Maréchale de la Mothe-Houdancourt.

Le 16, la Comtesse de Lamet accoucha d'un fils, qui fut baptisé le même jour à Saint Sulpice; il a été tenu sur les Fonts par le Marquis de Lamet, représenté par le Duc de Broglie & par la Maréchale de Broglie, & a été nommé Charles-Henri-Victor.

Le 21, la Comtesse de Clugni est accouchée au Château de Thenissey, en Bourgogne, d'un fils & d'une fille.

Messire Joseph-Pierre-Balthazar-Hilaire de Puget, Marquis de Barbantane, fils de Messire Paul-François de Puget, Tabassole de Réal, Marquis de Barbantane; & de Dame Jeanne-Gabrielle de Puget, Dame de Maillart, a épousé le 19 dans la Chapelle de l'Hôtel de Crillon, Demoiselle Charlotte Françoise Elisabeth Cathérine du Menildot de Vierville, fille de Messire Charles-Bernardin du Menildot, Marquis de Vierville, & de Dame Françoise Elizabeth de Fresnel.

Le 24, Messire Louis-Robert Charles Mallet, Marquis de Graville, Enseigne de la Compagnie des Gendarmes de Bourgogne, épousa Dame Angelique Marie Suritey de Saint Remi, veuve du Marquis de Pierrepont.

Le premier Mai, Messire Jean-Nicolas de Boullongne, Maître des Requêtes, Intendant des Finances en survivance de Messire Jean de Boullongne son pere, épousa Demoiselle Louise Julie Feydeau de Brou, fille de Messire Paul-Esprit Feydeau de Brou, Conseiller d'Etat Ordinaire, & au Conseil Royal des Finances, ainsi qu'au Conseil Royal du Commerce. Leur Contrat de mariage avoit été honoré le 29 du mois précédent de la signature du Roi, de la Reine & de la famille Royale.

Le 2, Messire Claude-Charles-Louis d'Estut, Marquis de Traci, Sous-Lieutenant de la Compagnie des Gendarmes Dauphin, épousa Demoiselle Marie Emilie de Verzure, fille de Messire Nicolas-Bonaventure de Verzure, Ecuyer-Seigneur de Pamson & du Vaudrois, Conseiller-Secretaire du Roi, Maison-Couronne de France & de ses Finances, & un des Syndics de la Compagnie des Indes, & de Dame Marie Panier d'Orgeville. Leur Contrat de Mariage avoit été honoré le 15 du mois dernier de la signature du Roi, de la Reine & de toute la Famille Royale.

Le Marquis de Traci est d'une famille noble, originaire d'Ecosse, établie en France depuis l'an 1420 par Walther, ou Gauthier Stut, ou Estut, un des Gentilshommes Ecossois qui vinrent cette année au secours de Charles VI. sous la conduite de Jean Stuart, Comte de Boucan & de Douglas, depuis Connétable de France. Gauthier Stut fut un des Officiers de la Garde Ecossoise du Roi Charles VII. & épousa en 1433 Anne-Brissé Formé, Dame d'Assé, & fut pere de Thomas Stut, Seigneur d'Assé, allié en 1476 avec Anne le Roi de Saint Frorent-sur-Cher. Leur fils Alexandre Stut épousa en premieres nôces Anne d'Assignies,

Dame de Saint Perre, dont le fils unique nommé Feti fut tué à la guerre. Alexandre se remaria en 1526, avec Anne-Regnier de Guerchi, fille de Pierre, Seigneur de Guerchi, & de Perette du Chesnair. De ce mariage sortit, entr'autres François de Stut, Seigneur de Saint Perre, Chevalier de l'Ordre du Roi en 1569, & Gouverneur de la Ville de Cosne-sur-Loire; lequel épousa le 2 Février 1552, Renée de Boisselet, fille d'Antoine de Boisselet & de Marguerite d'Assignies. Elle le rendit pere de François Stut II. du nom, Exempt de la premiere Compagnie des Gardes du Corps, Seigneur de Traci, par la donation que lui en fit sa premiere femme Françoise de Bar, dans son Contrat de mariage. Il n'en eut point d'enfans, & épousa en secondes nôces Marie de Bufferant, fille de Louis, Seigneur de la Grange-Chaumont, Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, & de Marguerite de Veau-Champlivault. Leur fils, Louis d'Estut, fut reçu Chevalier de Malte au Grand Prieuré de France. L'aîné François de Stut III. du nom, Seigneur de Traci, Mestre de-Camp de Cavalerie, acquit la Seigneurie de Parai, en Bourbonnois, par son alliance du 26 Juillet 1639, avec Edmée de la Platiere, de la famille du Maréchal de Bourdillon, & fille de Guillaume de la Platiere, Seigneur de Cheveroux, & de Claudine de Villars, Dame de Parai. De cette alliance naquit François Stut IV. du nom, Seigneur de Traci & de Parai, qui épousa Charlotte de la Magdelene de Ragni, d'une ancienne & illustre Maison de Bourgogne, dont il y a eu deux Chevaliers du Saint Esprit, & dont la branche aînée est fondue dans la Maison de Crequi-Lesdiguieres.

Leur fils Antoine Stut, Comte de Traci, Seigneur de Parai, Capitaine de Cavalerie dans la

Mestre-de-Camp Général, s'est allié en 1719 avec Charlotte-Victoire Marion de Drui, sœur uterine du Comte du Montal, Lieutenant Général des Armées du Roi, & Chevalier de ses Ordres, & fille d'Eustache Louis Marion de Drui, Marquis de Courcelles & de Bonnencontre, Premier Major Général de la Gendarmerie de France en 1690, tué à la bataille de la Marsalle, & d'Henriette-Marguerite de Saulx-Tavanes de Mirefel, veuve de Louis de Montsaulnin Marquis de Montal, Mestre-de-Camp de Cavalerie. Leurs enfans sont 1°. Louis d'Estut de Traci, Religieux Théatin; 2° Claude d'Estut, Chevalier de Malte, puis Marquis de Traci, qui a donné lieu à cet article.

Les Armes de la Maison de Stut sont *d'or à trois pals de sable, écartelé d'or au cœur de gueule.*

Messire Jean Frederic de la Tour-Dupin de Gouvernet, Comte de Paulin, Colonel dans le Corps des Grenadiers de France, fils du feu Messire Jean de la Tour-Dupin de Gouvernet, Comte de Paulin, Mestre-de-Camp de Cavalerie; & de Dame Suzanne de la Tour, fut marié le 9 Mai à Demoiselle Marie-Thérese Billet de Muizon. Le Roi avoit signé le 4 leur Contrat de mariage.

Messire François-Jean de la Myre, Comte de Mori, ci-devant Chevalier de Malte, fils du Comte de la Mothe la Myre, Lieutenant du Roi au Pays de Vermandois & de Thiérache, & de Dame Marc de la Ferté, épousa le 14 dans l'Eglise Paroissiale de Saint Paul, Demoiselle Marie-Anne-Thérèse de Chamborant, fille du Comte de la Claviere, Lieutenant Général des Armées du Roi, Gouverneur de Montmedi, & Gouverneur du Comte de la Marche, & de Dame Marie-Anne Moret de Bournonville; l'Evêque de Perpignan leur donna la Benediction nuptiale en présence

du Curé de la Paroisse. Lorsque le Comte de Mort quitta l'Ordre de Saint Jean de Jerusalem, le Grand-Maitre lui permit de continuer d'en porter la Croix, même étant marié.

Louis-Marie Fouquet de Belle-Isle, Comte de Gisors, Colonel du Régiment de Champagne, fils de Charles-Louis-Auguste Fouquet de Belle Isle, Duc de Gisors, Pair & Maréchal de France, Prince du Saint Empire Romain, Chevalier des Ordres du Roi, & de l'Ordre de la Toison d'Or, Gouverneur des Villes & Citadelle de Mets, & du Pays Messin; Commandant en Chef dans les Trois-Evêchés, frontieres de Champagne & Pays de Luxembourg; Lieutenant Général des Duchés de Lorraine & de Bar; & de Marie-Therese-Emmanuelle Casimire Geneviéve de Bethune, a épousé le 23 Julie Helene-Rosalie Mazarini-Mancini, fille de Louis-Jules-Barbon Mazarini Mancini, Duc de Nivernois & Donziois, Pair de France & Grand d'Espagne de la Premiere Classe, Prince du Saint Empire, Noble Vénitien, Brigadier des Armées du Roi, Chevalier de ses Ordres, & son Ambassadeur Extraordinaire auprès du Saint Siége, & d'Helene Françoise-Angélique Phelypeaux de Pontchartrain. La Benediction nuptiale leur a été donnée dans la Chapelle particuliere de l'Hôtel de Mortemart par l'Archevêque d'Embrun. Leur Contrat de mariage avoit été signé le 20 par leur Majestés & par la famille Royale.

Le 10 Février Dame Marie-Jaquette de Fleuri de Penanou, veuve de Robert Kergrendes, Mestre-de-Camp de Cavalerie, décedée rue de Seve, fut enterrée à Saint Sulpice.

Messire Pierre-Jacques-Louis-Auguste Ferron, Marquis de la Ferronays, Maréchal des Camps

& Armées du Roi, & ci-devant Mestre-de-Camp d'un Régiment de Cavalerie, mourut le 11 en son Château de Saint Mars, dans le Nantois, âgé de 54 ans; il étoit fils de feu Messire Pierre Ferron, Comte de la Ferronays, Brigadier de Cavalerie. Le Marquis & le Comte de la Ferronays avoient été à la tête du même Régiment.

M. Claude Annet, Comte d'Apchier, Chevalier des Ordres du Roi, & Lieutenant Général de ses Armées, mourut en cette Ville le 12, âgé de 59 ans.

Dame Marie-Louise de Vachon, veuve de Jean-Nicolas, Marquis de Montmorenci-Châteaubrun, Maréchal des Camps & Armées du Roi, mourut le 18 en cette Ville dans la soixante-quatorziéme année de son âge.

Dame Marie-Anne-Françoise Goujon de Gasville, épouse de Messire Pierre de Marolles, Comte de Rocheplatte, Brigadier de Cavalerie, & Lieutenant pour Sa Majesté dans la Province de la Haute-Marche, mourut en cette Ville le 21 âgée de 38 ans. Elle avoit été mariée en premieres nôces à Messire Charles le Tonnelier de Breteuil, Baron de Previlli, Premier Baron de Touraine.

Le 23, Messire Charles-Theophile de Bethisi, Mestre-de-Camp de Cavalerie, Capitaine au Régiment d'Enrichemont, décedé rue de Varenne; fut enterré à Saint Sulpice.

Le 24, est décedée au Couvent de Tresnel N... Doé de Combeault, née en Mai 1745, fille unique de Guillaume-Jean-Baptiste, né le 30 Mars 1720, Conseiller au Grand Conseil: marié le 12 Août 1743 à Anne-Madeleine du Villeroy, née le 27 Septembre 1727, niéce de Madame Camuset, & épouse du Fermier Général.

M. de Combeault est fils de Guillaume-Antoine

Doé, Chevalier Seigneur de Combeault, en Brie; ci-devant Conseiller au Grand Conseil; & de sa premiere femme Marie-Charlotte Tousard; fille de Jean-Baptiste, Auditeur des Comptes; Guillaume-Antoine qui a eu un autre fils âgé de vingt-sept ans, Officier, né de sa seconde femme Claude-Denise-Françoise de Paul Berthelier, sœur de Madelaine, veuve du premier Janvier 1751 d'Antoine-François Faucard de Beauchamps, Maître des Comptes à Nantes, dont Jeanne-Benjamine-Angélique, mariée le 2 Septembre 1737 à Jean-Gabriël de la Porte du Theil, Ecuyer, ci-devant Ministre à Vienne, qui a deux filles.

Guillaume-Antoine Doé de Combeault a pour sœur Marie-Anne, veuve de Jules-Adrien Gaultier de Besigny, mere du Président des Requêtes Adrien-Jules, & de trois filles; l'aînée Catherine est décedée, laissant une fille de Charles Selle, Conseiller au Parlement; la seconde Jeanne-Catherine a été mariée en Septembre 1723 à Gabriël de Berny, aussi Conseiller au Parlement; la troisiéme, Marie-Anne a épousé Denis-Louis Pasquier, Conseiller au Parlement, Seigneur & Baron de Coulaines. Voyez p. 425, de la cinquiéme Partie des Tablettes génealogiques.

Guillaume Doé, pere de Madame de Besigny & de son frere, avoit été reçu Secretaire du Roi le 14 Mars 1691; il avoit eu pour frere Jean-Baptiste, Conseiller au Châtelet dès le 3 Septembre 1677, & leur sœur avoit épousé Jacques Gayot, Seigneur de l'Isle-Robert, Conseiller de la Cour des Aides, reçu le 20 Mai 1677, dont étoit venue N... Gayot, mariée à Charles le Clerc, Marquis du Tremblay, né en 1660.

On a appris de Bourdeaux, que Marguerite Plantinet y étoit morte âgée de 108 ans. Elle avoit

eu vingt-deux enfans, & les avoit tous nourris. Elle étoit fille d'Audet Plantinet, qui est mort à 101 an; & de Catherine Testemalle, morte à 104 ans. Le pere, la mere & la fille, sont inhumés dans l'Eglise Paroissiale de Sainte Colombe.

Messire Claude-Leon, Marquis de Bouthillier, Vicomte de Bridieres, Marquis de Rhodes & de Laraupot, Comte de Sery, Baron de Cros, Seigneur Châtelain des-Aix d'Angillon, mourut le 4 Mars dans sa cinquante-quatriéme année.

Dame Sara Spencer, veuve du Général Douglas, Vice-Amiral & Gouverneur des Isles-sous-le-vent, sous la domination de la Grande Bretagne, est morte le 5, & elle fut inhumée le lendemain dans l'Eglise Paroissiale de Saint Côme.

Charlotte-Rosalie de Chastillon, épouse de Louis-Marie-Bretagne-Dominique de Rohan-Chabot, Duc de Rohan, Pair de France, Prince de Leon, Comte de Porhoët, d'Astarac & de Landivisiau, Marquis de Blein, Vicomte du Faon, Baron de Fresnay, Président né de la Noblesse de Bretagne, Brigadier d'Infanterie, & Gouverneur de Lectoure, mourut en cette Ville le 6 Mars âgée de 34 ans. Son corps, après avoir été présenté à Saint Sulpice, a été porté en l'Eglise du Couvent des Célestins pour y être inhumé. La Duchesse de Rohan avoit été l'une des Dames nommées pour accompagner Madame la Dauphine. Elle étoit fille d'Aléxis-Magdeleine-Rosalie, Duc de Chastillon, Pair de France, Chevalier des Ordres du Roi, Lieutenant Général des Armées de Sa Majesté, Lieutenant Général de la Haute & Basse Bretagne, Grand-Bailli de Haguenau, & ci-devant Gouverneur de Monseigneur le Dauphin; & de Charlotte-Vautrude-Voisin, premiere femme du Duc de Chastillon, fille de Daniel-François Voisin, Chancelier de France.

Louis-Henri de la Tour-d'Auvergne, Duc d'Albret, fils de Godefroi-Charles Henri de la Tour-d'Auvergne, Prince de Turenne, Colonel-Général de la Cavalerie, Grand-Chambellan de France, en survivance du Duc de Bouillon son pere, & de Louise-Henriette-Gabrielle de Lorraine, fille du Prince de Pons, mourut en cette Ville le 7. Il étoit né le 20 du mois dernier, & avoit été baptisé le même jour, ayant eu pour parain & pour maraine le Prince de Pons, & la Princesse de Rohan. Le 8 de ce mois, son corps, après avoir été exposé sur un lit de parade, fut présenté à l'Eglise de Saint Sulpice, & porté ensuite à celle de la Maison-Professe des Jesuites, où il a été inhumé. Le carosse dans lequel étoit le cercueil, & qui étoit attelé de huit chevaux, étoit suivi de quatre autres carosses. Un grand nombre de domestiques de livrée avec des flambeaux éclairoient le convoi.

Messire Charles de Guiri, Marquis de Guiri, est mort le même jour âgé de 72 ans.

Le même jour fut enterré à Saint Sulpice Louis-Antoine de Mauleon, Sous-Diacre du Diocése d'Aleth, Chanoine & Comte de Lyon, décedé au Seminaire de Saint Sulpice.

Messire Jean Georges de Caulet, Marquis de Grammont, Lieutenant Général des Armées du Roi, Lieutenant d'une des quatre Compagnies des Gardes-du-Corps, & Gouverneur de Mezieres & de Charleville, mourut à Versailles le 8 âgé de 70 ans.

Messire Jean-Baptiste-Alexandre de Legall, Brigadier de Cavalerie, est mort le 12 âgé de 54 ans. Il étoit fils de Messire N... de Legall, Lieutenant Général des Armées de Sa Majesté, connu par differentes actions, & surtout par celle de Mondrexin.

Catherine,

Catherine-Louise de Cossé de Brissac, fille du Comte de Cossé de Brissac, Commandeur de l'Ordre Royal & Militaire de Saint Louis, Lieutenant Général des Armées du Roi, Gouverneur de Salces en Roussillon, & Menin de Monseigneur le Dauphin, mourut en cette Ville le 13 âgée de deux ans & demi.

Marie-Charlotte-Magdeleine de Vintimille du Luc, fille de Gaspard-Magdelon-Hubert de Vintimille, Marquis du Luc, Lieutenant Général des Armées du Roi, mourut le 14 âgée d'environ 37 ans; son corps, après avoir été présenté à Saint Sulpice, a été porté à l'Eglise Métropolitaine pour y être inhumé.

Demoiselle Marie Quffon est morte à Essone le 18, dans la cent-dixiéme année de son âge.

Messire N... de Bragelongne, Vicaire-Général de l'Evêché d'Amiens, & Abbé de l'Abbaye de Saint Jean d'Orbestier, Ordre de Saint Benoît, Diocése de Luçon, est mort à Amiens le 23 dans la quarante-uniéme année de son âge.

Dame Elizabeth de Raguienne, épouse de Messire Prosper-André Bauyn de Jallais, Intendant de l'Hôtel Royal des Invalides, & Conseiller Honoraire en la Grand'Chambre du Parlement, est morte le 27 dans sa soixante-troisiéme année. Elle avoit été mariée en premieres nôces à M. Duclerc, Capitaine des Vaisseaux du Roi.

Messire Jean Baptiste le Normant, Doyen du Chapitre de Saint Marcel, & Abbé de l'Abbaye de Cherbourg, dite *Notre-Dame du Vœu*; Ordre de Saint Augustin, Diocése de Coûtances, mourut le 30 âgé de 78 ans.

Messire N... Ozenne de Baville, Abbé de l'Abbaye de Meimac, Ordre de Saint Benoît, Congrégation de Saint Maur, Diocése de Limoges, est mort le 31 dans sa soixante-onziéme année.

Marie-Therese d'Hautefort, veuve de Claude-Charles, Marquis de Laval Montmorenci, Chevalier d'honneur de feue Madame la Duchesse d'Orléans, mourut en cette Ville le premier Avril, âgée de 80 ans. Elle avoit été Dame d'honneur de feue Madame la Duchesse de Berri.

Messire Gaspard-Sigismond, Baron de Vendr, Gouverneur, Grand Bailly & Capitaine des Chasses des Ville & Château de Montargis, mourut le 10 à S. Cloud âgé de 97 ans. Il avoit été premier Maître-d'Hôtel de Madame, mere de feu M. le Duc d'Orléans, Régent de ce Royaume.

Dame Marie-Geneviéve Camus de Pontcarré, épouse de Messire Louis de Lespinai, Marquis de Marteville, Mestre de Camp de Cavalerie, mourut le 11 dans sa quarante deuxiéme année.

Dame Jeanne Charlotte Herault, épouse de Messire Jean François Gabriel de Polastron, Comte de Polastron, Gouverneur de Castillon, Colonel du Régiment de la Couronne, est morte le 14, âgée de 27 ans.

Marie Anne Césarée de Lanti de la Rovere, veuve de Jean Baptiste-François-Joseph de Croy, Duc de Havré & de Croy, Prince de l'Empire, & Grand d'Espagne de la premiere Classe, mourut en cette Ville le 16 âgée de 68 ans. Elle a été inhumée dans l'Eglise des Carmelites du Fauxbourg S. Germain.

Dame Jeanne Regnault, épouse d'Alexis-Jean Marquis du Châtelet, Seigneur Châtelain de la Ferté-les-Saint-Risquier, Gouverneur de Bray-sur-Somme, & Grand Voyer de Picardie, entre les rivieres de Somme & d'Authie, est morte le 19, dans sa 80e année.

Messire N.... de Boisse de la Farge, Abbé de l'Abbaye de Vigeois, Ordre de S. Benoît, Dio-

çese de Limoges, & Vicaire Général du même Diocése, est mort le 21 au Château de la Fargo en Limosin, dans la soixante-seiziéme année de son âge.

Edouard Hyde, Comte de Clarendon, Pair de la Grande-Bretagne, connu ci-devant sous le nom de Lord Cornburi, mourut en cette Ville le 27 dans sa quarante-quatriéme année.

Le Pere Sylvain Perussault, de la Compagnie de Jesus, mourut le 30 à la Maison Professe des Jésuites âgé de 75 ans. Il étoit Provincial de la Province de Bourdeaux, lorsqu'il succéda en 1743 au Pere Tachereau de Lignieres, dans la place de Confesseur du Roi.

Messire Jean-Joseph Languet, Archevêque de Sens, Abbé de l'Abbaye de Coetmaloen, Ordre de Cîteaux, Diocése de Quimper, & de celle de Saint Just, Ordre de Prémontré, Diocése de Beauvais, un des trois Conseillers Ordinaires d'Etat Ecclésiastiques, Supérieur de la Maison & du College de Navarre, & l'un des Quarante de l'Académie Françoise, mourut à Sens le 11 Mai dans sa soixante-seiziéme année. Il avoit été nommé en 1714 à l'Evêché de Soissons, & en 1730 à l'Archevêché de Sens.

Messire Charles Brûlart, Marquis de Genlis, est mort le 15 dans sa Terre de Genlis en Picardie, âgé de quarante-six ans.

Marie de Butler, veuve de Charles Balthazar de Clermont-Chaste, Comte de Roussillon, mourut le 21 en cette Ville âgée de cinquante-trois ans. Elle avoit été nommée Dame d'Honneur de la Princesse de Condé.

Balthazar Nacelli de Branciforte d'Arragon, Comte de Cosimo, Grand d'Espagne, Chevalier de l'Ordre de Saint Janvier, Grand-Maitre de la

Maison du Roi des Deux Siciles, Conseiller d'Etat de Sa Majesté Sicilienne, & Président de la suprême Junte de Sicile, mourut en cette Ville le 29. Son corps doit être transporté à Naples.

ARRESTS NOTABLES.

LETTRES Patentes du Roi, données à Versailles le 2 Septembre 1752. Registrées en la Chambre des Comptes; concernant les Trésoriers généraux de la Marine & des Galeres.

DECLARATION du Roi, donnée à Versailles le 8, registrée en Parlement; portant cessation du recouvrement de ce qui reste à payer des finances ordonnées être payées par les Edits de 1745, sur différens Offices.

ARREST du Conseil du Roi, du 12; qui fixe par derniere grace, & sans espérance d'aucun autre délai, à trois mois, pour le *visa* de tous les effets concernant l'ancienne Compagnie Royale de la Chine.

EDIT du Roi, donné à Versailles au même mois, registré en Parlement; portant réglement pour les gages des Offices réunis par des Edits particuliers, & antérieurs à l'Edit du mois d'Avril 1749.

DECLARATION du Roi, donnée à Fontainebleau le 10 Octobre, registrée en la Cour des Monnoyes le 4 Octobre suivant; portant nouveau reglement sur les formalités que doivent observer les Gardes de l'Orfévrerie de Paris dans

leurs visites chez les maîtres & veuves de leurs Corps, & chez les fondeurs.

ORDONNANCE du Bureau des Finances de la Généralité de Paris, du 11 Novembre ; qui enjoint aux Commissaires généraux de la Voirie d'insérer dans les permissions des petits auvents qu'ils accordent, la clause qu'ils ne pourront être recouverts en plomb, tuiles ou ardoises, mais seulement de bardeau ou bois merrain ; & qui fait défenses aux Couvreurs, maîtres, apprentifs ou compagnons, de construire ou rétablir aucune couverture d'auvent, autrement qu'en bardeau ou bois merrain, à peine de cinquante livres d'amende.

ARREST du Conseil d'Etat du Roi, du 28 ; qui déclare les augmentations des gages acquises par les Officiers de différens Bailliages de Franche-Comté, pour jouir de l'union faite à leurs Siéges, des Présidiaux établis par Edit de Septembre 1696, n'être pas unies au corps des Offices de ceux qui les ont acquises.

AUTRE du 4 Décembre, qui ordonne que tous les propriétaires de fonds & héritages, maisons & offices, ne pourront retenir le vingtiéme des arrérages des rentes, pensions & autres redevances, de quelque nature qu'elles soient, dûes aux Hôpitaux, &c.

AUTRE, du 12, pour l'élargissement de la rue de la Verrerie, conformément au plan y annexé.

ORDONNANCE du Roi, du même jour ;

portant que les salaires des gens de mer qui auront déserté des Bâtimens marchands, continueront d'être déposés dans les Bureaux des Classes.

ARREST de la Cour des Aides, du 15; qui confirme avec amende & depens, deux sentences de la Jurisdiction des Traites de Langres, des 17 Septembre & 9 Décembre 1751, par lesquelles le nommé Cerf d'Alsace, entrepreneur de la fourniture des étapes aux troupes du Roi au passage d'Isches, Ligneville & Mirecourt, & Antoine Lallemant son voiturier, ont été condamnés en trois cens livres d'amende, & en la confiscation de quatre muids de vin, ensemble de la voiture, chevaux & équipages, pour avoir passé de Champagne en Lorraine sans déclaration ni payement des droits de sortie, sous prétexte que lesdits vins étant destinés pour la fourniture des Troupes, ils n'étoient point sujets ausdits droits.

ARREST du Conseil d'Etat du Roi, du 19; qui modere, à commencer du premier Janvier 1753, les droits de marc d'or, d'enregistrement chez les Gardes des rôles, sceau, & autres frais de provisions des offices vacans, & autres réputés tels, qui seront levés aux revenus casuels.

ORDONNANCE du Roi, du 22; pour la continuation, du premier Juillet 1752 au dernier Juin 1753, du rappel du complet reglé par l'Ordonnance du premier Janvier 1752, aux Compagnies d'Infanterie Françoise & Etrangere, & par celle du 23 Avril 1752, aux Compagnies à pied des Troupes légeres.

ARREST du Conseil d'Etat du Roi, du

26, qui casse un Procès verbal de visite faite par les Officiers de l'Élection de Grenoble, au Bureau général du Tabac de ladite Ville, en présence du Procureur du Roi, & tout ce qui peut l'avoir précédé & suivi : condamne lesdits Officiers à la restitution des Tabacs qu'ils ont enlevés au Bureau général, sinon à en payer la juste valeur ; & interdit le Procureur du Roi en ladite Election, des fonctions de son office pendant trois mois.

LISTE générale des Remboursemens de partie des capitaux de rentes à trois pour cent, créées sur la Ferme générale des Postes, par Edit de Mai 1751 ; lesdits remboursemens montant à la somme de trois cens seize mille trois cens livres, échûs par le sort de la Loterie tirée dans l'Hôtel de de Ville Paris, en présence de Mrs les Prevôts des Marchands & Echevins, le 29 du même mois.

Numero.	*Sommes.*	*Numero.*	*Sommes.*
124	5000.	Ci-contre..	98300.
184	10000.	1070	10000.
282	5000.	1083	20000.
312	10000.	1106	20000.
398	5000.	1211	3000.
405	5000.	1279	15000.
470	3000.	1360	3000.
635	2000.	1523	5000.
734	1000.	1540	8000.
772	10000.	1628	2000.
828	6000.	1643	2000.
896	10000.	1685	2000.
969	8300.	1733	8000.
982	18000.	1839	3000.
	98300.		199300.

Numero.	Sommes.	Numero.	Sommes.
	liv.		
D'autre part	199300.	Ci-contre ..	253300.
1880	2000.	2344	3000.
1985	20000.	2406	10000.
2011	8000.	2438	10000.
2238	10000.	2481	10000.
2253	3000.	2489	10000.
2286	5000.	2531	10000.
2316	3000.	2532	10000.
2339	3000.		
	253300.		316300.

Lesdits Remboursemens ont été faits au Trésor Royal, chez M. Savalete de Magnanville, le 15 Janvier 1753, & jours suivans.

ORDONNANCE du Roi, du premier Janvier 1753, concernant l'assemblée des bataillons de Milice & de Grenadiers Royaux.

AUTRE du 3 Janvier, concernant les Soldats, Cavaliers & Dragons, qui viennent à Paris avec des Congés limités.

AUTRE du 8, portant ce qui devra être observé par rapport aux Maronites & autres Chrétiens Orientaux, & aux Esclaves rachetés, qui se trouveront dans le Royaume.

AUTRE du 16, qui proroge pour un an, à compter du premier Janvier 1753, jusqu'au premier Janvier 1754, l'exemption des droits sur les bestiaux venans des Pays étrangers, accordée par celui du 21 Décembre 1751.

ARREST du Conseil d'Etat du Roi, du 30, servant de Réglement général pour le Contrôle des Exploits.

ARREST de la Cour des Aides du 31, qui infirme une Sentence du Grenier à Sel de Joinville, du 14 Mars 1752, pour avoir fait main-levée de chairs salées, saisies sur le nommé Pierre Magé, Laboureur, sous prétexte que l'Ordonnance ne fixe pas la quantité de sel nécessaire pour la salaison ; & enjoint seulement audit Magé de lever un demi-quart de sel, par forme de restitution de droits de Gabelles : confisque les chairs salées, & condamne ledit Magé en l'amende de trois cens livres, conformément à l'article XXXII. du titre VIII. de l'Ordonnance ; & aux dépens.

ORDONNANCE du Roi, du 6 Février, qui fait défenses à toutes personnes de faire porter à leurs domestiques la livrée de Sa Majesté, à moins qu'ils n'en ayent droit par concession particuliere : & à tous Officiers de la faire porter sans en avoir obtenu la permission par écrit du sieur Grand-Ecuyer de France.

AUTRE du même jour ; qui fait défenses à toutes personnes, de quelque qualité & condition qu'elles soient, de faire porter par leurs domestiques une livrée de couleur bleue, encore que le galon soit different de celui de la livrée de Sa Majesté.

AUTRE du 9 ; pour mettre le Régiment d'Infanterie de Nivernois, sous le nom du Comte de la Marche.

I v

ARREST du Conseil d'Etat du Roi, du 15; qui ordonne l'exécution de celui du 15 Juin 1752, concernant les amendes de six livres & de trois livres, sur les appellations aux Présidiaux, Baillages & Sénéchaussées dans tout le Royaume.

AUTRE, du même jour; qui ordonne l'exécution de celui du 15 Juin 1752, concernant les Présentations sur les Interventions, &c. dans tout le Royaume.

ARREST du Conseil d'Etat du Roi, & Lettres Patentes sur icelui, des 22 Février 1752, & 12 Février 1753; portant nouveau Réglement pour les ouvrages d'Orfévrerie. Registrées en la Cour des Monnoyes, le 28 Mars 1753.

AUTRE, du 10 Avril; portant Réglement entre les Fermiers des coches d'eau de Paris à Auxerre, & les Syndics & Propriétaires des coches & carrosses.

AUTRE, du même jour, qui en interprétant les articles III, VI, X, LXXXVIII & XC du Réglement, concernant la fabrique des toiles de Laval, Mayenne & Château-Gontier, du 19 Août 1739, permet, sous les conditions y portées, aux Fabriquans de fabriquer des toiles appellées, *Laises ordinaires*, en fil de chanvre, tant en chaine qu'en trame, en trente-quatre portées au moins de quarante fils chacune, &c.

AUTRE, du 17, qui, en interprétant l'article IX de l'Arrêt du Conseil du 4 Juillet 1752, permet aux Fabriquans & Mulquiniers de la Province

d'Artois, de se faire enregistrer par nom, surnom & qualités, sur les Registres du Greffe des Juges de Police de ladite Province, le plus prochain du lieu de leur domicile, &c.

AUTRE, du 19; qui casse un Arrêt de la Cour des Monnoyes, du 10 Février dernier: ordonne la confiscation de la valeur d'espéces décriées & hors de cours, qui avoient été trouvées dans la démolition d'un mur; & que conformément à l'Edit du mois de Février 1726, toutes espéces de France ou étrangeres décriées & hors de cours, qui se trouveront en la possession des particuliers, de quelque maniere & en quelque endroit que ce puisse être, seront acquises & confisquées au profit de Sa Majesté; & que la confiscation d'icelles, ou de leur valeur représentative, sera poursuivie & jugée en ladite Cour des Monnoyes.

AUTRE, du 26; qui ordonne que les Marchands & Negocians qui feront voiturer leurs marchandises par le coche d'Auxerre, pourront se servir de tels rouliers que bon leur semblera; & les rouliers prendre librement leur charge aux Bureaux du coche d'Auxerre, & apporter directement aux Bureaux dudit coche, les marchandises qu'ils auront été chargés d'y conduire, sans qu'ils puissent être troublés ni inquiétés par les Fermiers Généraux des messageries, ou leurs Fermiers.

AUTRE, du 29; qui ordonne que les Offices de Substituts des Procureurs du Roi, Procureurs postulans, Huissiers & Sergens des Amirautés de Bretagne, qui n'ont payé l'hérédité établie par les Déclarations des 3 Décembre 1743 & 12 Janvier

1745, seront & demeureront exceptés de la suppression portée par la Déclaration du 13 Octobre 1750, & par les Arrêts rendus en conséquence : ordonne qu'ils seront admis à en payer l'annuel, & à les résigner comme avant lesdites Déclarations. Et qu'il sera expédié & scellé des provisions au profit des porteurs de quittances de finance, de vacant, de résignation ou de nomination d'Offices de Notaires, Procureurs, Huissiers, Sergens & autres de cette nature, expédiées avant ou depuis les Déclarations des 3 Décembre 1743 & 12 Janvier 1745 ; encore qu'ils n'ayent payé l'hérédité, pour par eux en jouir casuellement, & en payer le prêt & annuel, conformément à la Déclaration du 8 Septembre 1752.

ORDONNANCE du Roi, du premier Mai ; pour régler la distribution des Congés d'ancienneté.

ARREST du Conseil d'Etat du Roi, du 3 Mai ; portant réglement pour les Essayeurs des Monnoyes.

ORDONNANCE du Roi, du 28 Mai ; qui défend à tous Capitaines, Maîtres & Patrons de Navires, ou autres Bâtimens de mer François, de porter dans l'Isle de Corse aucunes armes, munitions ou ustensiles de guerre.

Instruction pour l'Infanterie, dressée par ordre de Sa Majesté, concernant l'exécution de l'Ordonnance du 7 Mai 1750, avec des observations sur quelques commandemens de ladite Ordonnance, divisées en cinquante-huit, & un Supplément pour les commandemens qui n'y ont point été insérés.

AVIS.

L'Envie se réveille pour faire la guerre au Sachet Antipopléctique de M Arnoult, qui jouissoit d'une approbation tranquille par le silence & la confusion de ses adversaires; on rappelle d'anciens évenemens qu'on croit capables de le décrier, sur tout la mort du célebre Poëte M. Rousseau, arrivée à Bruxelles après une attaque d'apoplexie : le fait est certain ; mais ceux qui le croyent propre à faire douter de la vertu du spécifique, ignorent au contraire qu'il en est une nouvelle preuve; c'est ainsi que la malignité prête souvent des armes contre elle-même, en mettant M. Arnoult dans la nécessité de publier des circonstances qu'il a recueillies depuis long-tems, & que la seule crainte de fatiguer le Public lui a fait retenir dans l'obscurité, où lui assure un nouveau triomphe auquel il n'est sensible qu'autant qu'il peut servir à redoubler la juste confiance que tant d'honnêtes gens ont pour son remede.

Un Certificat légalisé du Bourguemestre & Echevins de Bruxelles rend témoignage que le fameux Rousseau eut il y a plusieurs années une attaque d'apoplexie considérable, qu'on lui fit faire usage du remede de M. Arnoult; que la grande confiance qu'il avoit en ce remede, l'engageoit à en changer souvent pendant plus de quatre ans sans qu'il lui soit arrivé d'accident; que s'étant trouvé huit jours au dépourvû, son sachet étant vuide & mol, il lui étoit arrivé une rechûte; qu'ayant reporté l'espace de trois ans très fidelement le même remede, il ne lui étoit arrivé aucun symptôme; mais qu'à son dernier voyage de Hollande,

ayant remarqué qu'il n'y avoit plus rien dans le sachet qu'il portoit, il le quitta, & remit à son arrivée à Bruxelles à en faire venir un autre de Paris ; que quatre jours après il avoit eu une nouvelle attaque d'apoplexie, dont il étoit mort.

Feu M. Herault, Lieutenant Général de Police & Conseiller d'Etat, attesta à feu S. E. M. le Cardinal de Fleury, Premier Ministre, en présence de plusieurs Seigneurs de la Cour, que quatre personnes de ses parens & amis tombés en apoplexie, s'étoient trouvés guéris par le remede du sieur Arnoult, dont ils avoient fait usage exact, en le renouvellant au moins tous les ans, pendant l'espace de dix années, sans qu'il leur soit arrivé aucun symptôme ; que se croyant guéris ils avoient cessé l'usage du remede, qu'ils étoient retombés, qu'ayant repris le même remede, ils s'étoient trouvés guéris, & n'avoient eu aucune rechûte depuis plus de huit ans.

Comme il se passe peu de jours sans quelques témoignages glorieux pour les spécifiques, on prend cette occasion pour en publier quelqu'autres assez remarquables par leurs circonstances & par le caractere de leurs Auteurs, M. Arnoult a toutes ces pieces entre les mains.

Extrait d'une Lettre de M. Jacques de West, Prêtre à Anvers, à M. Arnoult.

Mon cher pere se portant aussi bien qu'on le peut désirer, a besoin d'un de vos admirables Spécifiques, auxquels je dois, après Dieu, sa vie qui m'est si précieuse ; car depuis plusieurs années que nous lui avons appliqué votre remede, dont je ne sçaurois assez estimer les vertus, mon pere n'a eu aucune attaque d'apoplexie, quoiqu'il en eût été attaqué trois fois dans l'espace de quarante

jours avant qu'il portât votre excellent remede. Nos amis en auront incessamment besoin pour se garantir de cette terrible maladie ; pour moi je vous prie de me l'envoyer au plutôt, & je suis. Signé *Jacques de West*, Prêtre.

M. Duval, Négociant à Paris, atteste que Madame sa mere a eu plusieurs attaques d'apoplexie ; que depuis plus de cinq ans qu'elle porte le remede de M. Arnoult, il ne lui est plus arrivé aucune rechûte, qu'il y a environ un an, son sachet se trouvant usé & vuide, on s'apperçut de quelques symptômes d'une nouvelle rechûte, ce qui fit prendre un nouveau sachet, qui produisit l'effet qu'on en attendoit, s'étant trouvée plus libre à tous égards & guérie parfaitement.

M. Dionis, celebre Médecin de la Faculté de Paris, atteste aussi que M. Denis, oncle de Madame son épouse, étant tombé à Moulins il y a dix huit mois en apoplexie, il lui envoya le remede de M. Arnoult, dont il a fait usage exact sans aucune rechûte, & jouissant d'une santé parfaite ; mais qu'au mois de Mars 1752, sa niéce l'ayant sollicité de changer son sachet, attendu qu'il y avoit plus d'un an qu'il le portoit & qu'il étoit entierement vuide & mol, il la chargea de faire l'emplette d'un nouveau, & pour lui donner des preuves de sa résolution, il quitta le sien que l'on pouvoit regarder comme inutile, que Madame son épouse fut plusieurs jours sans songer au sachet ; qu'il eut au bout de cinq jours une rechûte, dont il mourut. M. Dionis ajoûte qu'il regarde le fait d'autant plus particulier & plus important, qu'il sert à prouver combien il est essentiel de ne jamais discontinuer l'usage du remede de M. Arnoult, Droguiste, rue Quincampoix à Paris, & seul possesseur de ce précieux remede.

M. Bernier, autre célébre Médecin de la Faculté de Paris, & sous les yeux duquel se sont passés les faits ci-dessus, les confirme à qui le veut.

M. Fels, Docteur en Médecine & Bourguemestre de la Ville de Schelestat, par sa lettre du 28 Fevrier 1748, certifie avec le R. P. Thadé, Capucin, Prédicateur au Neuf-Brisac, que le R. P. Ursan, Capucin, Prédicateur & Aumônier de l'Hôpital Royal & Militaire du Neuf-Brisac, étant tombé en apoplexie & paralisie de tout le côté droit, le remede de M. Arnoult a eu un effet merveilleux, & l'a totalement guéri.

M. le Comte, Docteur en Médecine à Rethel-Mazarin, par sa Lettre du 20 Avril 1753, marque que le Prieur de Novy, Bénédictin, après une attaque d'apoplexie a fait un usage exact du remede du sieur Arnoult pendant six ans, sans qu'il lui soit arrivé aucune rechûte ; qu'au bout de ce tems son sachet étant vuide & négligeant de le renouveller, il vient d'essuyer une violente attaque d'apoplexie, pour quoi il demande promptement trois sachets, dont un pour le Prieur de Novy, le second pour le Pere Procureur, & le troisiéme pour lui-même.

AUTRE.

LE sieur Beaumont, Marchand sur le Pont Notre-Dame, au Griffon d'or ; donne avis qu'il vend les ouvrages de M. Dernis, Chef du Bureau des Archives de la Compagnie des Indes, sçavoir :

Les Parités réciproques de la livre numeraire ou de compte, instituée par l'Empereur Charlemagne, proportionnément à l'augmentation ar-

tirée sur le prix du marc d'argent, depuis son Regne jusqu'à celui de Louis XV à présent regnant; présenté au Roi par l'Auteur, le 11 Mai 1746.

Le Tableau sur les Changes Etrangers entre la France & les principales Places de l'Europe, calculés sur les prix de l'argent monoyé, supposés depuis 27 liv. le marc jusqu'à 50, & par lequel on peut voir en tout tems, si la France est créanciere des autres Etats, ou si au contraire, ces Etats sont créanciers de la France.

Un autre Tableau contenant la réduction en monnoye de France, des monoyes de change de ces mêmes Places, servant de preuve à celui mentionné ci-dessus, présenté au Roi le 3 Août 1746.

On trouve chez ledit sieur Beaumont ces trois Tableaux gravés, en feuille, & encadrés avec un verre de Bohême par dessus pour en conserver la propreté.

AUTRE.

Mademoiselle Collet continue pour l'utilité du Public, à faire connoître les progrès & les vertus d'une Pommade de sa composition, qui soulage dans l'instant, & guérit radicalement les hémorroïdes tant internes qu'externes, fussent-elles ulceres; l'épreuve en a été faite par M. Morand, Chirurgien, lequel lui a expédié son Certificat, après que l'épreuve en a été faite à l'Hôtel Royal des Invalides, par ordre de feu M. de Breteuil, Ministre d'Etat. M. Peirard, Maître Chirurgien & Accoucheur de la Reine, lui a délivré un pareil Certificat, de même que M. le Suire & plusieurs autres Chirurgiens de Paris, & autres personnes de distinction, après en avoir fait l'épreuve eux-mêmes.

Cette pomade se garde autant de tems que l'on veut, & se peut transporter par tout, pourvû qu'on ait soin de la garantir de la chaleur & du feu. Les moindres pots sont de 3 liv. de 6 liv. de 12 liv. de 18 liv. de 20 liv. & de tous les prix que l'on souhaitera; on donnera la façon de s'en servir aux personnes qui voudront en faire usage. Les personnes étrangeres qui en voudront, auront la bonté d'affranchir les ports des Lettres.

Mlle Collet demeure à présent rue des Petits Champs, vis-à-vis la petite porte de Saint Honoré, chez M. Jollivet, Marchand Papetier, à l'Enseigne de l'Esperance.

AUTRE.

On trouvera chez le Sieur Prudhomme, Marchand Papetier, rue des Lombards, vis-à-vis celle des Cinq Diamans, à la Prudence, un assortiment de feuilles de papiers de la Chine de differentes grandeurs, pour tapisseries, dessus-de-portes, écrans & paravents. Il vend aussi de toutes sortes de papier à l'usage des Bureaux.

AUTRE.

Le Sieur Giros, Tabletier-Vernisseur, donne avis qu'il continue de fabriquer des Tabatieres de carton vernies qui n'ont aucune odeur. Il en débite depuis trois ans, & il y en a plus de deux qu'il a l'honneur d'en fournir à la Cour. Pour ce qui est de l'enjolivement & des goûts nouveaux, il peut sans prévention, se donner pour excellent. Il en a de plus de deux cens goûts differens, depuis six livres jusqu'à vingt pistoles la piéce. Il commence aussi à en débiter de doublées d'écaille,

pour contenter ceux qui pourroient avoir quelque préjugé contre le vernis, & il les vendra avec garantie pour la solidité. Toutes ses tabatieres doublées, comme celles qui ne le seront pas, porteront son nom imprimé dans le fond, pour empêcher qu'il ne s'en vende sous son nom qui ne soient pas de lui. Sa demeure est au fauxbourg Saint Antoine, rue de Charenton, dans la grande porte N°. 12, entre la rue Saint Nicolas & la rue Traversiere, à Paris.

AUTRE.

Le Sieur Arnauld, Marchand Parfumeur, Privilégié du Roi, suivant la Cour, a pour Enseigne la Providence, rue Traversiere, près la Fontaine de Richelieu à Paris, fait & vend la Pâte Royale, si connue, pour blanchir & adoucir les mains, en ôter les taches, comme rougeur, angelures & autres, en s'en frottant naturellement jusqu'à ce qu'elle tombe par petits rouleaux : on peut s'en servir sans eau & avec de l'eau, étant également bonne, cela va à la volonté de ceux qui en font usage ; l'odeur en est fort agréable, & d'une qualité à pouvoir être transportée par tout sans rien diminuer de sa bonté ; on lui donne avec justice le titre de *sans égale*. Elle se vend dans des pots de terre grise de Flandre, cachetés d'un cachet, qui a pour attribut, *Unico, universus* ; décoré d'un Soleil, d'un Bâton Royal, d'une Main de Justice & de plusieurs fleurs de lys, & le nom du Sieur Arnauld est gravé dans le tour du cachet, pour que le Public ne soit point abusé par d'autres, qui tenteroient à imiter cette pâte.

Le pot plein avec l'espatule d'yvoire est de 4 l. & lorsqu'on le rapporte vuide, on le remplit pour

3. liv. Il se vend dans la même boutique toutes sortes de poudres, pomades, & eaux de senteur, ainsi que de très-beau rouge naturel, avec l'eau de beauté pour conserver le tein, & généralement tout ce qui concerne les parfums. Le tout à juste prix.

LISTE des Vinaigres & Moutardes du sieur le Comte, Vinaigrier ordinaire du Roi.

Toutes sortes de Vinaigres de tables, sçavoir :

Vinaigre rouge fort, depuis 6 sols la pinte jusqu'à 1 livre. Vinaigre double blanc, 1 liv. 10 s. blanc naturel, 1 l. à l'Esprit de-vin, 6 liv. blanc, distilé, 2 l. 10 s. d'Estragon, à la Saint-Florentin 3 l à l'Estragon distilé, blanc, 2 liv. & rouge, 1 l. Vinaigre Sureau, blanc, 3 l. & rouge, 1 l. 10 s. à l'Ozeille, 2 l. pour donner le fumé au Gibier, 2 l. Vinaigre rosat, blanc, 3 l. & rouge, 2 l. d'Œillet, blanc, 3 l. d'Œillet, rouge, 2 l. de Passepierre, 2 l. de Cresson, de Pimprenelle, 2 l. d'Aube-Epine, 2 l. de Baume sauvageon, 2 l. de Basilique à la Reine, 3 l. à la Rocambole, 3 l. à la Civette, 3 l. de Céleri, 3 l. de Mille-fleurs, 3 l. à la Capucine, 3 l. de Ravigote, 3 l. de Cerfeuil, 3 l. à la Christemarine, 3 l. aux fines herbes, ou composé, 3 l. de Framboise, 3 l. de Ciboulette, 3 l. à l'Echalotte, 3 l. aux petits oignons, 3 l. au Persil, 3 l. à la Rouillé, de Sariette, 3 l. de Corianthe, des quatre Baumes, 3 liv. aux Capres, 3 l. aux Mousserons, 3 l. de Fenouil, 3 l. de Mellitot, 3 l. au gros Poivre, 3 l. à la Jamaïque, 3 l. Mariné, 4 l. à la Choisi, 4 l. de Canelle, 4 l. de Maffis, 4 l. de Gérofle, 4 liv. aux

Trufles, 5 l. aux Anchois, 5 livres.

Vinaigres de parfums & aromatiques, à l'usage des bains & toilettes, & de propreté.

Vinaigre Royal, pour ôter les boutons, coupûres, piqûres de cousins, brûlures, gangréne, pestilentielles, & maux scorbutiques, 10 l. Vinaigre de Marseille; dit *des quatre voleurs*, préservatif contre le mauvais air & la contagion, comme petite vérole, fiévres malignes, & pour chasser le mauvais air d'un appartement: il est le seul Vinaigre connu pour cette propriété, 10 liv. Vinaigre de Bergamote, 6 l. de Cédra, 6 l. à la fleur d'Orange, 6 l. de Mirthe, 6 l. de Citron, 6 l. de Citronelle, 6 l. de Jasmin, 6 l. de Tubéreuse, 6 l. de Jonquille, 6 l. de Mille-fleurs, 6 l. de Violette, 6 l. pour ôter les dartres, 6 l. de pot pourri, 6 l. de Lys, 6 l. Minéral, 6 l. de Portugal, 6 l. d'Iris, 6 l. de Neroly, 6 l. de Limette, 6 l. de Vulneraire blanc, 6 l. de Basilic, 3 liv. d'Hyssope, 3 l. de Sauge, 3 l. d'Absinthe, 3 liv. de Laurier, 3 l. de Lavande, 3 l. de Muguet 3 l. de Mille-feuille, 3 l. d'Angélique, 3 l. de Genievre, 3 l. de Marjolaine, 3 l. de Thin, 3 l. de Romarin, 3 l de Beaume franc, 3 l. de Cocq, 3 l. de Plantin, 3 l. de Mure, 3 l. de Menthe, 3 l. de Mélisse, 3 l. d'Epine-Vinette, 3 l. de Cédre, 3 l. Santalisse, 3 l. Setpo'et, 3 l. de Cochlearia, pour la conservation de la bouche; 4 l. Vinaigre pour ôter les boutons & adoucir la peau, 4 l. de Géroflée, 4 l. de Rose Muscade, 4 l. aux Fraises, 4 l de Cyprès, 4 l. de Vulnéraire rouge, 4 l. Musqué, 8 l. pour blanchir le visage, 8 l. parfumé, 10 l. d'Ambre gris; 10 l. pour ôter les taches de rousseur, 12 l. astringent, à l'usage

des Dames 24 l. Verjus de Bourgogne.

Les Bouteilles se payent à part.

Moutardes de différentes especes.

Moutarde fine, composée aux Capres & Enchois, la pinte 4 l. Moutarde fine commune, 2 liv. 10 s. à la Romaine, 6 l. aux Mousserons, 6 l. aux Trufles, 9 l. aux petites Capres, 3 l. 10 s. à la Bourgeoise, 1 l. 10 s. aux Pistaches, 6. l. à la Choisi, 6 l. à la Marquise, 6 l. à la Chartreuse, 4 l. à la Ravigotte, 3 l. à l'Ail, 3 l. en poudre à l'Angloise, commune, la livre, 3 l. en fleur.

Toutes ces Moutardes peuvent se conserver deux ans & plus. On trouve chez ledit Sieur, la Moutarde de Châlons & de Soissons en tout tems.

Fruits au Vinaigre.

Pavie de Pompone à l'Italienne, la piéce, 1 l. Pavie à dépecer, la livre, 3 l. Bigareaux à la Chartres, 2 l. Champignons au Vinaigre, 2 liv. Melons marinés à l'Angloise, 2 l. Bled de Turquie, Noix à l'Ecossoise, 2 l. Cornichons d'Hollande, dit Bois-le-Duc, 2 l. 10. & autres fruits. Excellente Eau-de-vie de Coignac, & véritable Esprit-de-vin à sec pour les Réchauds.

Le sieur le Comte s'étant apperçu que quelques particuliers hazardoient de vendre des Vinaigres qu'ils décorent des mêmes noms que les siens, avertit le Public qu'il ne sort pas de chez lui une bouteille qui ne soit ficelée & cachetée à son nom. Il donne aussi avis qu'il a un entrepôt à Nantes, chez le sieur Rougé, Marchand Négociant, grande rue Basse, pour la commodité de ceux qui habitent les Indes, &c. Sa demeure est toujours *Place de l'Ecole*, près du *Pont-Neuf*, à *Paris.*

APPROBATION.

J'Ai lû, par ordre de Monseigneur le Chancelier, le second volume du *Mercure de France* du mois de Juin. A Paris, le 20 Juin 1753.

LAVIROTTE.

TABLE.

De l'Imprimerie de J. Bullot.

MERCURE
DE FRANCE,
DÉDIÉ AU ROI.
JUILLET. 1753.



A PARIS,

Chez { CHAUBERT, rue du Hurepoix.
JEAN DE NULLY, au Palais.
PISSOT, Quai de Conty, à la descente du Pont-Neuf.
DUCHESNE, rue Saint Jacques, au Temple du Goût. }

M. DCC. LIII.

Avec Approbation & Privilege du Roi.

AVIS.

L'ADRESSE *du Mercure est à M.* MERIEN, *Commis au Mercure, rue des Fossez S. Germain l'Auxerrois, au coin de celle de l'Arbre-sec, pour remettre à M. l'Abbé Raynal.*

Nous prions très-instamment ceux qui nous adresseront des Paquets par la Poste, d'en affranchir le port, pour nous épargner le déplaisir de les rebuter, & à eux celui de ne pas voir paroître leurs Ouvrages.

Les Libraires des Provinces ou des Pays Etrangers, qui souhaiteront avoir le Mercure de France de la premiere main, & plus promptement, n'auront qu'à écrire à l'adresse ci-dessus indiquée.

On l'envoye aussi par la Poste, aux personnes de Province qui le desirent, les frais de la poste ne sont pas considérables.

On avertit aussi que ceux qui voudront qu'on le porte chez eux à Paris chaque mois, n'ont qu'à faire sçavoir leurs intentions, leur nom & leur demeure audit sieur Merien, Commis au Mercure; on leur portera le Mercure très-exactement, moyennant 21 livres par an, qu'il payeront, sçavoir, 10 liv. 10 s. en recevant le second volume de Juin, & 10 l. 10 s. en recevant le second volume de Décembre. On les supplie instamment de donner leurs ordres pour que ces payemens soient faits dans leurs tems.

On prie aussi les personnes de Province, à qui on envoye le Mercure par la Poste, d'être exactes à faire payer au Bureau du Mercure à la fin de chaque semestre, sans cela on seroit hors d'état de soutenir les avances considérables qu'exige l'impression de cet ouvrage.

On adresse la même priere aux Libraires de Province.

On trouvera le sieur Merien chez lui les mercredi, vendredi, & samedi de chaque semaine.

PRIX XXX. SOLS.



MERCURE DE FRANCE,

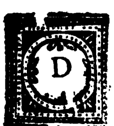
DÉDIÉ AU ROI.

JUILLET. 1753.

PIECES FUGITIVES, en Vers & en Prose.

VERS A MADEMOISELLE *** SUR SON MARIAGE;

Par M. le Chevalier de Laurés.



Igne objet des plus tendres vœux,
Un Epoux, par les plus doux nœuds,
Unit donc ses destins aux vôtres;
Vous rendez un mortel heureux,
Vous en desesperez mille autres.
Que le mystere, autour de vous,

Va cacher d'ames inquiétes !
Que de ris forcés, des jaloux
Voileront les peines secrétes !
Ne vous offensez point de cette fausseté,
Elle est le crime de vos charmes ;
* * avec moins de beauté,
Vous feriez couler moins de larmes.
Mais pourquoi dans un jour si beau,
Ces funébres couleurs que mon pinceau déploie ?
De l'Hymen le brillant flambeau
Ne doit éclairer que la joie.
Présentons plutôt les plaisirs
Prêts à couronner leur conquête ;
Qu'il ne se mêle à cette fête
Que le bruit sourd de leurs soupirs.
Peignons une Grace interdite,
La rougeur sur le front & le regard baissé,
Par la main de l'Amour conduite
Vers un thrône de fleurs que l'Hymen a dressé.
Retraçons . . . . Mais ici finissons la peinture ;
Ce n'est qu'au fortuné Paris,
De pouvoir ôter la ceinture
Qui valut la pomme à Cypris.

LETTRE

De J. J. Rousseau de Geneve, à M. l'Abbé Raynal.

JE crois, Monsieur, que vous verrez avec plaisir l'extrait ci-joint d'une lettre de Stockolm, que la personne à qui elle est adressée me charge de vous prier d'inserer dans le Mercure. L'objet en est de la derniere importance pour la vie des hommes; & plus la négligence du public est excessive à cet égard, plus les citoyens éclairés doivent redoubler de zéle & d'activité pour la vaincre.

Tous les Chymistes de l'Europe nous avertissent depuis long-tems des mortelles qualités du cuivre, & des dangers ausquels on s'expose en faisant usage de ce pernicieux métal dans les batteries de cuisine. M. Rouelle, de l'Académie des Sciences, est celui de tous qui en a démontré le plus sensiblement les funestes effets, & qui s'en est plaint avec le plus de véhémence. M. Thierri, Docteur en Médecine, a réuni dans une sçavante These qu'il soutint en 1749 sous la présidence de M. Falconet, une multitude de preuves capables d'ef-

frayer tout homme raisonnable qui fait quelque cas de sa vie & de celle de ses concitoyens. Ces Physiciens ont fait voir que le verd-de-gris ou le cuivre dissous est un poison violent, dont l'effet est toujours accompagné de symptômes affreux ; que la vapeur même de ce métal est dangereuse, puisque les Ouvriers qui le travaillent, sont sujets à diverses maladies mortelles ou habituelles ; que toutes les menstrues, les graisses, les sels, & l'eau même, dissolvent le cuivre, & en font du verd-de-gris ; que l'étamage le plus exact ne fait que diminuer cette dissolution ; que l'étaim qu'on emploie dans cet étamage n'est pas lui-même exemt de danger, malgré l'usage indiscret qu'on a fait jusqu'à présent de ce métal, & que ce danger est plus grand ou moindre, selon les différens étaims qu'on emploie, en raison de l'arsenic qui entre dans leur composition, ou du plomb qui entre dans leur alliage (a) ; que même en supposant à l'étamage une précaution suffisante, c'est une im-

(a) Que le plomb dissous soit un poison, les accidens funestes que causent tous les jours les vins falsifiés avec de la litharge, ne le prouvent que trop. Ainsi pour employer ce métal avec sureté, il est important de bien connoître quels sont les dissolvans qui l'attaquent.

prudence inpardonnable de faire dépendre la vie & la santé des hommes d'une lame d'étaim très-déliée, qui s'use très-promptement (*a*), & de l'exactitude des Domestiques & des Cuisiniers, qui rejettent d'ordinaire les vaisseaux récemment étamés, à cause du mauvais goût que donnent les matieres employées à l'étamage : ils ont fait voir combien d'accidens affreux produits par le cuivre, sont attribués tous les jours à des causes toutes différentes ; ils ont prouvé qu'une multitude de gens périssent, & qu'un plus grand nombre encore sont attaqués de mille différentes maladies, par l'usage de ce métal dans nos cuisines & dans nos fontaines, sans se douter eux-mêmes de la véritable cause de leurs maux. Cependant quoique la manufacture d'ustensiles de fer battu & étamé, qui est établie au fauxbourg Saint Antoine, offre des moyens faciles de sub-

(*a*) Il est aisé de démontrer que de quelque maniere qu'on s'y prenne, on ne sçauroit dans les usages des vaisseaux de cuisine, s'assurer pour un seul jour de l'étamage le plus solide. Car comme l'étaim entre en fusion à un degré de feu fort inférieur à celui de la graisse bouillante, toutes les fois qu'un Cuisinier fait roussir du beure, il ne lui est pas possible de garantir de la fusion quelque partie de l'étamage, ni par conséquent le ragoût, du contact du cuivre.

ſtituer dans les cuiſines une batterie moins dispendieuſe, auſſi commode que celle de cuivre, & parfaitement ſaine, au moins quant au métal principal, l'indolence ordinaire aux hommes ſur les choſes qui leur ſont véritablement utiles, & les petites maximes que la pareſſe invente ſur les uſages établis, ſur tout quand ils ſont mauvais, n'ont encore laiſſé faire que peu de progrès aux ſages avis des Chymiſtes, & n'ont proſcrit le cuivre que de peu de cuiſines. La répugnance des Cuiſiniers à employer d'autres vaiſſeaux que ceux qu'ils connoiſſent, eſt un obſtacle dont on ne ſent toute la force que quand on connoît la pareſſe & la gourmandiſe des Maîtres. Chacun ſçait que la ſociété abonde en gens qui préferent l'indolence au repos, & le plaiſir au bonheur ; mais on a bien de la peine à concevoir qu'il y en ait qui aiment mieux s'expoſer à périr, eux & toute leur famille, dans des tourmens affreux, qu'à manger un ragoût brûlé.

Il faut raiſonner avec les ſages, mais jamais avec le public. Il y a long-tems qu'on a comparé la multitude à un troupeau de moutons; il lui faut des exemples au lieu de raiſons, car chacun craint beaucoup plus d'être ridicule que d'être fou ou méchant. D'ailleurs dans toutes les

choses qui concernent l'intérêt commun, presque tous jugeant d'après leurs propres maximes, s'attachent moins à examiner la force des preuves qu'à pénétrer les motifs secrets de celui qui les propose : par exemple, beaucoup d'honnêtes lecteurs soupçonneroient volontiers qu'avec de l'argent le Chef de la fabrique de fer battu ou l'Auteur des fontaines domestiques excitent mon zéle en cette occasion ; défiance assez naturelle dans un siécle de charlatannerie, où les plus grands fripons ont toujours l'intérêt public à la bouche. L'exemple est en ceci plus persuasif que le raisonnement, parce que la même défiance ayant vraisemblablement dû naître aussi dans l'esprit des autres, on est porté à croire que ceux qu'elle n'a point empêchés d'adopter ce que l'on propose, ont trouvé pour cela des raisons décisives. Ainsi au lieu de m'arrêter à montrer combien il est absurde, même dans le doute, de laisser dans sa cuisine des ustensiles suspects de poison, il vaut mieux dire que M. Duverney vient d'ordonner une batterie de fer pour l'Ecole militaire ; que M. le Prince de Conti a banni tout le cuivre de la sienne ; que M. le Duc de Duras, Ambassadeur en Espagne, en a fait autant, & que son Cuisinier qu'il consulta là-dessus, lui

dit nettement que tous ceux de son métier qui ne s'accommodoient pas de la batterie de fer tout aussi bien que de celle de cuivre, étoient des ignorans ou des gens de mauvaise volonté. Plusieurs particuliers ont suivi cet exemple, que les personnes éclairées qui m'ont remis l'extrait ci-joint, ont donné depuis long-tems, sans que leur table se sente le moins du monde de ce changement que par la confiance, avec laquelle on peut manger d'excellens ragoûts très bien préparés dans des vaisseaux de fer.

Mais que peut-on mettre sous les yeux du public de plus frappant que cet extrait même ? S'il y avoit au monde une Nation qui dût s'opposer à l'expulsion du cuivre, c'est certainement la Suéde, dont les mines de ce métal font la principale richesse, & dont les Peuples en général idolâtrent leurs anciens usages. C'est pourtant ce Royaume si riche en cuivre, qui donne l'exemple aux autres, d'ôter à ce métal tous les emplois qui le rendent dangereux & qui intéressent la vie des citoyens ; ce sont ces Peuples si attachés à leurs vieilles pratiques, qui renoncent sans peine à une multitude de commodités qu'ils retireroient de leurs mines, dès que la raison & l'autorité des sages leur montrent le risques

que l'usage indiscret de ce métal leur fait courir. Je voudrois pouvoir espérer qu'un si salutaire exemple sera suivi dans le reste de l'Europe, où l'on ne doit pas avoir la même répugnance à proscrire, au moins dans les cuisines, un métal qu'on tire de dehors. Je voudrois que les avertissemens publics des Philosophes & des Gens de lettres réveillassent les Peuples sur les dangers de toute espéce ausquels leur imprudence les expose, & rappellassent plus souvent à tous les Souverains que le soin de la conservation des hommes n'est pas seulement leur premier devoir, mais aussi leur plus grand intérêt.

Je suis, Monsieur, &c.

EXTRAIT d'une Lettre écrite par un Sénateur de Suéde, à une Dame de Paris. A Stockolm, le 8 Mai 1753.*

VOus avez si bien rempli, Madame, la promesse que vous m'aviez faite de m'envoyer la recette de l'étamage du fer, que je ne sçai, en vérité, comment vous en témoigner toute ma reconnoissance. Je vous supplie de recevoir mes très-humbles remercimens de toutes les

* M. le Baron de Scheffer, ci-devant Ministre Plénipotentiaire à la Cour de France.

peines que vous avez daigné prendre pour ce Pays, qui vous devra dans cent ans d'ici la conservation de plusieurs centaines de mille habitans que l'usage du cuivre nous enlevoit journellement. J'ai fait traduire & imprimer en Suédois le livre de M. Amy; j'ai fait insérer dans nos Gazettes & dans nos Journaux littéraires plusieurs Dissertations qui ont paru chez vous & ailleurs sur la même matiere; tout cela a fait un si grand effet ici & dans nos Provinces, qu'on n'est occupé à présent qu'à reformer les anciennes batteries de cuisine & autres ustensiles de cuivre pour y en substituer d'autres de fer. Cette réforme ne sera pourtant pas d'abord aussi universelle qu'il seroit à souhaiter, il y a des têtes où le préjugé tient plus fortement que dans d'autres, il faudra bien leur donner le tems de se reconnoître. Mais ce qui en attendant m'a paru le plus important, a été de donner l'exemple au particulier, par une pareille réforme, dans tous les établissemens qui dépendent immédiatement des soins & de la police du Gouvernement. Pour cet effet le Roi a déja fait écrire une letre circulaire à tous les Colonels de l'armée, pour qu'ils vendent, sans perte de tems, les marmites, les flacons, & tous autres ustensiles de

cuivre qui entrent dans l'équipage des troupes, & que le fer seul soit dorénavant employé à tous ces usages. Les mêmes ordres seront donnés à la Marine, aussi-tôt que nos nouvelles Fabriques seront en état de fournir à ses besoins. Vous voyez, Madame, que je ne perds point de tems pour opérer ce qui est dans l'ordre des possibles. J'aurai l'honneur de vous rendre compte du reste à mesure que j'aurai de nouveaux progrès à vous mander.

VERS

A S. A. S. Mgr le Comte de Clermont, sur la guérison de sa Goutte.

POur vaincre ta constance, une goutte rebelle,
En vain, Clermont, s'arma de la douleur;
Toujours grand, tu triomphas d'elle,
Ses traits ne paroissoient percer que notre cœur.
Après un siécle affreux compté par nos allarmes,
Le monstre enfin t'a vû de sa rage vainqueur,
Et la joie à son tour a fait couler nos larmes.
Puisse-t-il, loin de toi, détournant son courroux,
De nos jours, par les tiens, éterniser les charmes!
Ou s'il suffit, pour épuiser ses coups,
D'une victime volontaire,

Qu'il épargne un Héros, qu'il frappe l'un de nous,
C'est notre vœu commun : heureux s'il me préfere !
D'un choix si glorieux qui ne seroit jaloux ?
Souffrir pour racheter une santé si chere,
Non, ce n'est point un mal, c'est le sort le plus doux,
C'est se sauver soi-même en conservant son pere,
Et, nouveau Curtius, consacrer sa carriere,
En s'immolant pour le bonheur de tous.

Par M. le Chevalier de Laurès.

REFLEXIONS CRITIQUES SUR ROUSSEAU;

Par feu M. le Marquis de Vauvenargues, Auteur de l'Introduction à la connoissance de l'esprit humain.

On ne peut disputer à Rousseau d'avoir connu parfaitement la mécanique des vers ; égal peut-être à Despréaux par cet endroit, on pourroit le mettre à côté de ce grand homme, si celui-ci né à l'aurore du bon goût, n'avoit été le maître de Rousseau & de tous les Poëtes de son siécle.

Ces deux excellens Ecrivains se sont

distingués l'un & l'autre par l'art difficile de faire régner dans les vers une extrême simplicité, & leurs plus séveres censeurs ne leur reprochent que d'avoir manqué quelquefois de délicatesse & d'expression pour le sentiment.

Ce dernier défaut est peu considérable dans Despréaux, parce que s'étant attaché uniquement à peindre la raison, l'expression des passions ne lui étoit pas nécessaire; son Art Poëtique & quelques autres de ses Ouvrages approchent de la perfection qui leur est propre, & le style en est très-fini. Il n'est peut-être pas aussi facile de justifier Rousseau à cet égard: l'Ode étant, comme il dit lui même, *le véritable champ du pathétique & du sublime*, on voudroit trouver toujours dans les siennes ce haut caractere. Mais quoiqu'elles soient dessinées avec une grande noblesse, je ne sçai si elles sont toutes assez passionnées; j'excepte ses Odes sacrées, dont le fonds appartient à de plus grands maîtres. Quant à celles qu'il a tirées de son propre fonds, il me semble qu'en général les fortes images qui les embellissent ne produisent pas de grands mouvemens, & n'excitent ni la piété, ni l'étonnement, ni la crainte, ni ce sombre saisissement que le vrai sublime fait naître.

La marche impétueuse de l'Ode n'est pas celle d'un esprit tranquille ; il faut donc qu'elle soit justifiée par un enthousiasme véritable. Lorsqu'un Auteur se jette de sang-froid dans ces mouvemens & ces écarts qui n'appartiennent qu'aux grandes passions, il court risque de marcher seul, car le Lecteur se lasse de ces transitions forcées & de ces fréquentes hardiesses que l'art s'efforce d'imiter de la nature, & qu'elle seule peut rendre agréables.

Les endroits où le Poëte paroît s'égarer, devroient être, à ce qu'il me semble, les plus passionnés de son ouvrage. Cependant le desordre de Rousseau ne porte pas, je crois, ce caractere ; ce n'est pas toujours la passion qui le méne hors de son sujet, il paroît n'en sortir souvent que parce qu'épuisé & refroidi, il est obligé de se soutenir par des épisodes ; c'est ce qu'on pourroit remarquer dans l'Ode sur la mort du Prince de Conti : il régne une tristesse très-majestueuse dans cette Ode ; mais l'épisode sur la flaterie, quoique rempli de vers magnifiques, me semble un peu long, &, si je l'ose dire, fort peu passionné.

Comme je ne fais point de vers, je ne suis pas toujours assez touché de cette méchanique difficile dont les Poëtes font si

amoureux, mais qui n'eſt eſtimée des autres hommes qu'autant que les paſſions lui donnent une ame & que les penſées l'annobliſſent. Je ſçai qu'il y a des juges d'un goût éclairé qui trouvent l'un & l'autre dans Rouſſeau, ils ſont plus ſenſibles que moi; je n'attaque point leurs opinions, mais je dis ſimplement ce que je penſe, parce que je le penſe; & que je n'ai jamais compris qu'on pût écrire, non pas ſa penſée, mais celle d'un autre, s'il n'eſt permis d'être ſincere juſqu'au bout. J'avouerai que je trouve encore dans ſes Odes tant eſtimées, des penſées bien fauſſes: cette Ode à la Fortune, qu'on regarde comme le triomphe de la raiſon, préſente ce me ſemble, peu de réflexions qui ne ſoient plus éblouiſſantes que ſolides. Ecoutons ce Poëte Philoſophe:

> Quoi! Rome & l'Italie en cendres
> Me feront honorer Sylla?

Non vraiment, l'Italie en cendres ne peut faire honorer Sylla; mais ce qui doit, je crois, le faire reſpecter avec juſtice, c'eſt ce génie ſupérieur & puiſſant qui vainquit le génie de Rome, qui ſoumit à ſon ambition le peuple de la terre le plus indocile & le plus fécond en Héros, & lui fit défier dans ſa vieilleſſe les reſſentimens

de ce même peuple qu'il ne daignoit plus gouverner. Voyons ce qui suit.

J'admirerai dans Alexandre
Ce que j'abhorre en Attila ?

Je ne sçai quel étoit le caractere d'Attila, mais je suis forcé d'admirer les rares vertus d'Alexandre, & cette hauteur de génie qui, soit dans la guerre, soit dans les sciences, soit même dans sa vie privée, l'a fait paroître jusques dans ses erreurs, comme un homme extraordinaire, & qu'un instinct grand & sublime élevoit au-dessus des régles : je veux révérer un Héros qui, parvenu au faîte des grandeurs humaines, ne dédaignoit pas l'amitié; qui dans cette haute fortune cultivoit encore sans faste la familiarité & la justice; qui aima mieux s'exposer à mourir, que de soupçonner son Médecin de quelque crime, & d'affliger par une défiance qu'on n'eût pas blâmée, la fidelité d'un domestique qu'il estimoit : le maître le plus libéral qu'il y eut jamais, jusqu'à ne réserver pour lui que l'espérance; plus prompt à réparer ses injustices qu'à les commettre, & plus pénétré de ses fautes que de ses triomphes; né pour conquerir l'univers, parce qu'il étoit digne de lui commander; en quelque sorte excusable de s'être fait rendre des

honneurs divins, dans un tems où toute la terre adoroit des Dieux moins aimables. Rousseau paroît donc bien petit, lorsqu'il ose ajoûter d'un si grand homme, & qu'il dit en vers prosaïques :

> Mais à la place de Socrate ;
> Le fameux Vainqueur de l'Euphrate
> Sera le dernier des mortels.

Ce mépris de Rousseau pour Alexandre, qu'on remarque aussi dans Despréaux, prouve que ce n'est point assez d'avoir de la raison pour raisonner juste sur les grandes choses qu'on ne connoît parfaitement que par le cœur. Rousseau ne vouloit épargner aucun Conquérant.

> L'inexpérience indocile
> Du compagnon de Paul Emile
> Fit tout le succès d'Annibal.

Voilà comme il croit renverser la réputation des plus grands hommes. Mais qui ne sçait que la science de la guerre consiste à profiter des fautes de son ennemi ? Qui ne sçait qu'Annibal s'est montré aussi grand dans ses disgraces que dans ses victoires ?

S'il étoit reçu des Poëtes, comme il est du reste des hommes, qu'il n'y a rien de

Beau dans aucun genre que le vrai; que penser de ces invectives de Rousseau ? Comment regarder l'Ode à la Fortune, sinon comme une pompeuse déclamation ? Et comment justifier ceux qui, sans avoir le génie de ce Poëte, sont réduits à produire des pensées aussi vaines, pour dire des choses nouvelles ? Les fictions peuvent être belles dans la Poësie & dans la Prose même, lorsqu'elles peignent la vérité ; mais en quelque langue qu'on parle, en prose & en vers, dès qu'on fait un raisonnement, rien ne peut dispenser de parler juste. Je ne dirai rien des allégories & de quelques autres ouvrages de Rousseau ; je n'oserois surtout juger d'aucun ouvrage allégorique, parce que c'est un genre que je n'aime pas; mais je louerai volontiers quelques-unes de ses Epigrammes, où l'on trouve toute la naïveté de Marot, avec une force que Marot n'avoit pas; je louerai des morceaux admirables de ses Epitres, où le génie de ses Epigrammes paroît avec plus de décence, & se fait singulierement appercevoir. Mais en admirant ces morceaux si dignes de l'être, je ne puis m'empêcher d'être choqué de la grossiereté insupportable qu'on remarque en d'autres endroits. Rousseau voulant dépeindre dans l'Epitre aux Muses je ne sçai quel mau-

vais Poëte, il le compare à un oison que la flaterie enhardit à préférer sa voix au chant du cygne; un autre oison lui dit après beaucoup de choses, chantez un peu, & le Poëte poursuit ainsi:

Déja d'aise saisie,
La basse-cour se pâme & s'extasie:
A ce discours notre oison tout gaillard,
Perce le ciel de son cri nasillard;
Et tout d'abord, oubliant leur mangeaille,
Vous eussiez vû canards, dindons, poulaille,
De toutes parts accourir, l'entourer,
Battre de l'aîle, applaudir, admirer,
Vanter la voix dont nature le doue,
Et faire nargue au cygne de Mantoue.
Le chant fini, le Pindarique oison,
Se rengorgeant, rentre dans la maison,
Tout orgueilleux d'avoir, par son ramage,
Du poulailler mérité le suffrage.

On ne nie pas qu'il y aït quelque force dans cette peinture; mais combien en sont basses les images & les expressions! La même Epitre est pleine de choses qui ne sont ni plus agréables, ni plus délicates; les liaisons en sont foibles, & toujours les mêmes; en un mot, ce dialogue avec les Muses me paroît rempli de longueurs, & s'il y a de grandes beautés de détail, on

peut dire qu'il n'y a pas de moindres défauts. J'ai choisi cette Epitre exprès, ainsi que l'Ode à la Fortune, afin qu'on ne m'accuse pas d'avoir cité les ouvrages les plus foibles de Rousseau, pour diminuer l'estime que l'on doit aux autres. Puis-je me flater en cela d'avoir contenté la délicatesse de tant d'esprits vifs, qui font une affaire de parti de leurs opinions, & veulent surtout qu'on révere la réputation des Auteurs morts ? Me pardonneront-ils d'avoir osé louer dans un autre ouvrage un Auteur vivant, haï autrefois de Rousseau, & de leur en parler encore dans les réflexions qu'on va lire ? Il ne me convient pas de me justifier à cet égard. Mais après avoir parlé de tant d'Auteurs qui ont illustré le dernier régne, je crois que ce peut être ici la place de dire quelque chose des écrits d'un Auteur qui honore notre propre siécle ; c'est à ceux qui n'ont d'intérêt que celui de la vérité, à la justifier selon leurs forces contre les artifices de l'envie.

Sur quelques Ouvrages de M. de Voltaire.

Mon dessein n'est pas de faire une critique raisonnée de tous ses Ecrits, qui passent de trop loin mes connoissances ; ce soin me convient d'autant moins,

qu'une infinité d'hommes plus instruits que moi ont déja fixé les idées qu'on doit en avoir: ainsi je ne parlerai pas de la Henriade, qui, malgré les défauts qu'on lui impute, & ceux qui y sont en effet, passe néanmoins sans contestation pour le plus grand ouvrage de ce siécle & le seul poëme en ce genre de notre Nation.

Je dirai peu de chose encore de ses Tragédies: comme il n'y en a aucune qu'on ne joue au moins une fois chaque année, tous ceux qui ont quelques étincelles de bon goût, peuvent y remarquer d'eux-mêmes le caractere original de leur Auteur; les grandes pensées qui y régnent; les morceaux éclatans de poësie qui les embellissent, la maniere forte dont les passions y sont ordinairement traitées, & les traits hardis & sublimes dont elles sont pleines.

Je ne m'arrêterai donc pas à faire remarquer dans Mahomet cette expression grande & tragique du genre terrible, qu'on croyoit épuisée par l'Auteur d'Electre; je ne parlerai pas de la tendresse répandue dans Zaïre, ni du caractere théatral des passions d'Hérode, ni de la singuliere & noble nouveauté d'Alzire, ni des éloquentes harangues qu'on lit dans la Mort de César, ni enfin de tant d'autres

piéces, toutes différentes, qui font admirer le génie & la fécondité de leur Auteur. Mais parce que la Tragédie de Mérope me paroît encore mieux écrite, plus touchante & plus naturelle que les autres, je n'hésiterai pas à lui donner la préférence; j'admire les grands caracteres qui y sont décrits, le vrai qui régne dans les sentimens & dans les expressions, la simplicité du rôle d'Egiste, caractere unique sur notre Théatre; la tendresse impétueuse de Mérope, ses discours coupés, véhémens, & tantôt remplis de violence, tantôt de hauteur. Je m'étonne qu'on ait l'esprit assez tranquille à la représentation d'un ouvrage qui produit de si grands mouvemens, pour examiner si les régles & les vraisemblances sevères n'y sont pas blessées. La piéce me serre le cœur dès le commencement, & me mene jusqu'à la catastrophe sans me laisser la liberté de respirer. S'il y a donc quelqu'un qui prétende que la conduite de l'ouvrage soit peu réguliere, & qui pense que M. de Voltaire ne soit pas heureux dans la fiction ou dans le tissu de ses piéces, sans entrer dans cette question trop longue à discuter, je me contenterai de lui répondre que ce même défaut dont on accuse M. de Voltaire a été reproché très-justement à plu-

sieurs

ſieurs piéces excellentes, ſans leur faire tort. Les dénouemens de Moliere ſont peu eſtimés; & le Miſantrope, qui eſt le chef-d'œuvre de la Comédie, eſt une Comédie ſans action. C'eſt le privilége des Maîtres d'être admirables malgré leurs défauts, & ſouvent dans leurs défauts même. La maniere dont quelques perſonnes, d'ailleurs éclairées, parlent aujourd'hui de la poëſie, me ſurprend beaucoup; ce n'eſt pas, diſent-ils, la beauté des vers & des images qui caractériſe le Poëte, ce ſont les penſées mâles & hardies; ce n'eſt pas l'expreſſion du ſentiment ou l'harmonie, c'eſt l'invention. Par là on prouveroit que Boſſuet & Newton ont été les plus grands Poëtes de leur ſiécle, car aſſurément l'invention, la hardieſſe & les penſées ne leur manquoient pas.

Reprenons Mérope. Ce que j'admire encore dans cette Tragédie, c'eſt que les perſonnages y diſent toujours ce qu'ils doivent dire, & ſont grands ſans affectation. Il faut lire la ſeconde ſcene du ſecond acte pour comprendre ce que je dis. Qu'on me permette d'en citer la fin, quoiqu'il ſoit aiſé de trouver dans la même piéce de plus grands morceaux.

Egiste.

Ce faux instinct de gloire égara mon courage.
A mes parens flétris sous les rides de l'âge,
J'ai de mes jeunes ans dérobé les secours ;
C'est ma premiere faute, elle a troublé mes jours.
Le ciel m'en a puni, ce ciel inexorable
M'a conduit dans le piége, & m'a rendu coupable.

Mérope.

Il ne l'est point ; j'en crois son ingénuité ;
Le mensonge n'a point cette simplicité :
Tendons à sa jeunesse une main bienfaisante.
C'est un infortuné que le ciel me présente ;
Il suffit qu'il soit homme, & qu'il soit malheureux ;
Mon fils peut éprouver un sort plus rigoureux.
Il me rappelle Egiste ; Egiste est de son âge ;
Peut être comme lui de rivage en rivage,
Inconnu, fugitif, & par-tout rebuté,
Il souffre le mépris qui suit la pauvreté ;
L'opprobre avilit l'ame & flétrit le courage, &c.

Cette derniere réflexion de Mérope est naturelle, mais sublime. Une mere auroit pû être touchée de toute autre crainte dans une telle calamité, & néanmoins Mérope paroît pénétrée de ce sentiment. Voilà comme les sentences sont grandes dans la Tragédie, & comme il faudroit toujours les y placer.

C'est cette maniere si simple de faire parler les passions, qui caractérise les hommes. Aujourd'hui on croit avoir fait un caractere, lorsqu'on a mis dans la bouche d'un personnage ce qu'on veut faire penser de lui, & qui est précisément ce qu'il doit faire. J'estime l'esprit d'un Poëte qui fait dire de grandes choses à son Héros; mais plus le Héros qui dit ces grandes choses pour se peindre & pour faire honneur au Poëte, veut paroître grand, plus ses personnages sont petits. Les anciens ne s'attachoient pas à faire de grands caracteres, ils caractérisoient les passions. Corneille a ouvert une autre carriere; il a négligé les passions, & s'est appliqué le premier à imaginer des portraits; mais ces portraits, si j'ose le dire, ne caractérisent que l'Auteur, & peignent bien peu la nature. L'éloquent Racine qu'on accuse de stérilité dans ses caracteres, est le seul de son tems qui ait fait des caracteres; & ceux qui admirent la variété du grand Corneille, sont bien indulgens de lui pardonner l'invariable ostentation de ses personnages, & le caractere toujours dur de ses vertus.

C'est pourquoi quand M. de Voltaire a critiqué les caracteres d'Hypolite, Bajazet, Xipharé, Britannicus, il n'a pas prétendu, je crois, attaquer le mérite de

ceux d'Athalie, Joad, Acomat, Agrippine, Neron, Mithridate, Burrhus, &c. Mais puisque cela me conduit à parler du Temple du goût, je suis bien aise d'avoir occasion de dire que j'en estime grandement les décisions. J'excepte ces mots : *Bossuet le seul éloquent entre tant d'écrivains qui ne sont qu'élégans* : M. de Voltaire lui-même est trop éloquent pour ne pas sentir que ce petit mérite d'élégance convient peu aux ouvrages de Pascal, l'homme de la terre qui sçavoit mettre ses pensées dans un plus beau jour, & raisonner avec le plus de force. Je prends la liberté de défendre encore contre son autorité le vertueux Auteur de Télémaque, dont les paroles tendres & persuasives pénétrent mon cœur, & qui par la noblesse & par la vérité de ses peintures, par les graces touchantes de son style, & par je ne sçai quoi de populaire, d'ingénu & de familier, se fait aisément pardonner d'avoir employé trop souvent les lieux communs de la Poësie & un peu de déclamation.

Mais quoiqu'il puisse être de cette chaleur de M. de Voltaire pour Bossuet, le plus sublime des Orateurs, je n'ai pas été moins frappé de la vérité de beaucoup de jugemens qui sont dans le Temple du goût ; j'y admire la vivacité, la variété & le tour

aimable du ſtyle, & je ne puis comprendre qu'on juge ſi ſéverement d'un ouvrage qui eſt un modéle d'agrémens. Dans un genre aſſez différent, l'Epitre aux mânes de Genonville, & celle ſur la mort de le Couvreur, m'ont paru deux morceaux remplis de charmes, & où la douleur, l'amitié, l'éloquence & la Poëſie parloient avec la grace la plus ingénue & la ſimplicité la plus touchante; j'eſtime plus deux petites piéces faites de génie, comme celles-ci, que beaucoup d'aſſez longs poëmes qui font une réputation à leur Auteur.

Je finirai ſur les ouvrages de M. de Voltaire en diſant quelque choſe de ſa proſe. Il n'y a gueres de mérite eſſentiel qu'on ne puiſſe trouver dans ſes Ecrits. Si l'on eſt bien aiſe de voir toute la politeſſe de nôtre ſiécle, avec un grand art pour faire ſentir la vérité dans les choſes de goût, on n'a qu'à lire la Préface de l'Œdipe, écrite contre M. de la Mothe, avec une délicateſſe inimitable. Si on cherche du ſentiment, de l'harmonie jointe à une nobleſſe ſinguliere, on peut jetter les yeux ſur la Préface d'Alzire & ſur l'Epitre à Madame la Marquiſe du Chatelet. Si on demande une littérature univerſelle, un goût étendu, qui embraſſe le caractere de pluſieurs Nations, & qui peigne les

manieres differentes des plus grands Poëtes, on le trouvera dans les réflexions sur les Poëtes Epiques & les divers morceaux traduits par M. de Voltaire des Poëtes Anglois, d'une maniere qui passe peut-être les originaux.

Je ne parle pas de l'Histoire de Charles XII. qui par la foiblesse des critiques que l'on en a faites, a dû acquerir une autorité incontestable, & qui me paroît être écrite avec une force, une précision & des images dignes d'un tel Peintre. Mais quand on n'auroit vû de M. de Voltaire que son Essai sur le siécle de Louis XIV. & ses Réflexions sur l'Histoire, ce seroit assez pour juger de la sublimité de son génie, qui peint tout en grand, & d'un seul trait met la vérité toute nue sous les yeux; lorsqu'on voudra mieux le connoître & qu'on rassemblera tous ses Ouvrages, je crois qu'on trouvera par-tout cette vaste imagination qui rapproche de loin les choses humaines, & cet esprit supérieur aux préjugés, qui unit à la politesse & à l'esprit philosophique de son siécle la connoissance des siécles passés, de leurs mœurs, de leur politique, de leurs religions, & de toute l'économie du genre humain.

Qu'il y ait cependant des Critiques qui s'attachent à relever ou les erreurs ou les

défauts de ses ouvrages, & qui demandent à un homme si universel la même perfection & la même justesse de ceux qui se sont renfermés dans un seul genre, & souvent dans un genre assez petit, c'est ce que l'expérience ne fait que trop voir; ils trouvent, disent-ils, des endroits foibles dans tous ses ouvrages; *il y en a dans Homere, dans Pindare, dans Virgile & dans Horace; où n'y en a-t-il pas?* J'ose leur répondre qu'il y a peu d'ouvrages de M. de Voltaire dont les défauts ne soient rachetés par de plus grandes beautés.

C'est le témoignage que l'amour des lettres m'oblige de rendre à un homme qui n'est ni en place, ni puissant, ni favorisé, & auquel je ne dois que la justice que tous les hommes lui doivent comme moi, & que l'ignorance ou l'envie s'efforcent inutilement de lui ravir.

Quoiqu'une partie du morceau qu'on vient de lire ait été imprimé, nous avons cru devoir donner tout entier le manuscrit qu'on nous a remis.



LES GLOBES DE SAVON,

IDYLLE

Qui a remporté le prix par le jugement de l'Académie des Jeux Floraux de Toulouse, le 3 Mai 1753. Par M. Dutour, Gouverneur de M. le Comte de Sabran-Foix.

SUr de rians côteaux, au bord d'une onde claire,
Eglé, que les Amours avoient faite pour plaire,
Dédaignant les soupirs des bergers du hameau,
D'un pas précipité conduisoit son troupeau.
Dans ces lieux fortunés, azile du silence,
Elle venoit jouir de son indifference.
»Eh quoi! disoit Eglé, par un nouveau détour
» Ne puis-je me sauver des piéges de l'Amour ?
» Ce Dieu n'est qu'un enfant : par de feintes caresses,
» Evitons le poison de ses fléches traîtresses :
» Cruel Dieu de Paphos, vante ailleurs tes bienfaits ;
» Je perdrois mon bonheur, l'innocence & la paix.
Elle achevoit ces mots : quelle surprise extrême!
Elle apperçoit l'Amour. » Céde à ma loi suprême,
» Dit il ; tout reconnoît mon joug impérieux,
» Les Rois & les bergers, & le Maître des Dieux.

» Venge-toi, dit Eglé : mais si j'ai sçû te plaire,
» Si les jeux innocens d'une simple bergere
» Ont tant de fois séduit le redoutable Amour,
» Apprends que je pourrois te punir à mon tour.
» Il est un jeu charmant que je voulois t'apprendre :
» Ingrat, puisqu'en ces lieux tu viens pour me surprendre,
» Je t'en fais un mystére : épuise tous tes traits,
» Mon secret est à moi pour le taire à jamais.
L'Amour est curieux : par sa persévérance,
Il a bientôt d'Eglé vaincu la résistance.
Eglé, dans une coupe épanche une liqueur
Qui des lys éclatans efface la blancheur :
Pour hâter les plaisirs qui flattent son attente,
Elle prend d'un épi la tige obéissante,
Sépare les tuyaux, en retranche les nœuds,
L'air y trouve un passage, & seconde ses vœux.
D'un souffle créateur avec art animée,
La liqueur en un globe, est soudain transformée ;
Iris du haut du Ciel y verse ses couleurs :
Flore le voit, s'étonne, & dédaigne ses fleurs.
Le souffle qu'il renferme, & l'air qui le comprime
Enfante de couleurs ce concert unanime,
Qui redouble à la fois leurs combats & leurs jeux,
Et les fait tour à tour triompher à leurs yeux.
Cupidon interdit, contemple la bergere :
Il veut parler ; il craint de troubler le mystere :
Chaque instant est marqué d'un prodige nouveau :

De mille objets rians, le fidéle tableau
Offre à l'œil attentif le plus riche assemblage :
C'est peu, le Dieu surpris apperçoit son image ;
Il parcourt tous ses traits d'un regard curieux ;
Mais le globe entr'ouvert éclate sur ses yeux.
» J'admire, dit Eglé, ton dépit & ta honte.
» Cesse de t'allarmer, puissant Dieu d'Amathonte,
» Approche, prends la coupe, & ce tuyau vainqueur,
» Que d'un souffle leger... Aussi-tôt la liqueur
Déploye en s'élevant mille beautés nouvelles :
Cupidon s'applaudit, & balance ses aîles.
Quand le globe, enlevé par un zéphir jaloux,
S'envole au sein d'Eglé, tombe sur ses genoux ;
Le Dieu veut le saisir ; ô disgrace imprévûe !
L'édifice en éclats disparoît à sa vûe.
Quel génie envieux s'oppose à mes plaisirs ?
» C'en est trop : & l'Amour.... » Appellons les zéphirs.
» Un spectacle plus beau, s'écria la bergere,
» Calmera le courroux de l'enfant de Cythere.
Elle dit ; les zéphirs, dociles à sa voix,
Pour seconder Eglé volent du sein des bois.
» Partez, tenez au loin vos routes incertaines.
Soudain l'air se ranime à leurs douces haleines.
Que de globes errans, par mille jeux divers,
D'un nouveau phenoméne embellissent les airs !
L'un, suit d'un vol pompeux sa course mesurée ;
L'autre fuit, & se perd dans la voûte azurée.

Ici, prêts à périr, entraînés sur les fleurs,
Ils ternissent l'émail des plus riches couleurs.
Plus loin, s'entr'choquant dans leur chûte rapide,
Ils cédent sans effort au zéphir qui les guide.
L'enfant aîlé s'élance, & préside à leurs jeux:
Il les suit dans les airs, & folâtre avec eux:
Il craint d'en approcher, & ces globes fragiles
Cent fois se sont brisés dans ses mains indociles,
Et sans cesse embelli par un charme nouveau,
Le dernier qu'il poursuit est toujours le plus beau.

Mais cherchant vainement un secret qu'il ignore,
Cupidon se dégoûte, & s'en amuse encore:
Le trouble dans le cœur, la bergere s'enfuit,
Et veut tromper le Dieu qui l'observe & la suit.

» Mille fois, lui dit-il, par un feint badinage,
» Tu parus dédaigner mon plus sincere hommage:
» Arrête. Explique-moi par quel art imposteur,
» Tu me repais toujours de mensonge & d'erreur.
» Eh quoi! charmante Eglé, ces globes innombrables,
» Si parfaits à mes yeux seroient si peu durables?
» A peine encor formés, malgré tous mes efforts,
» Le plus leger obstacle en brise les ressorts!
» Viens, rendons dès ce jour leurs beautés éternelles.

» Ils sont de tes plaisirs les images fidéles,
» Dit Eglé, ce sont-là les doux biens de l'Amour,
» Un instant les voit naître, & périr sans retour.
» Je punis des erreurs qu'un vain orgueil t'inspire:

» Il est tems, jeune Eglé, d'embellir mon empire.
» Que ce dard... Ah ! dit-elle, appaise ton cour-
» roux ;
» Mais enfin, si mon cœur doit fléchir sous tes
» coups,
» Si je ne puis te fuir ; eh ! s'il faut que mon ame
» Pour un tendre berger se captive & s'enflâme,
» Ligdamis.... A ces mots, le Dieu des cœurs
» sourit,
La regarde, soupire, il la blesse, & s'enfuit.

Non sa fuggir l'Amor chi secò cresca.
Guarini, Past. fido.

MEMOIRES

Pour servir à l'Histoire d'Orléans.

LEs sentimens des Auteurs sont partagés sur le tems de la fondation d'Orléans. Lemaire (*a*) croit que cette ville fut bâtie par les Druides 350 ans après le Déluge ; mais il avoue en même tems qu'il ne s'est déterminé à fixer cette époque que sur des conjectures. Guyon (*b*) pense au contraire qu'il est probable que cet établissement ne s'est fait que 50 ans plus

(*a*) Auteur d'une Histoire d'Orléans.
(*b*) Autre Auteur d'une Histoire d'Orléans.

tard, c'est-à-dire environ 400 ans après le Déluge. Il est inutile d'entreprendre de concilier ou de réfuter ces deux Historiens, puisqu'ils n'avancent rien de solide pour appuyer leur sentiment; on sent assez que ne pouvant s'arrêter à une date précise, au milieu des obscurités qui les environnoient, l'amour de la patrie les a portés à croire qu'il falloit remonter jusqu'à l'antiquité la plus reculée.

On pourroit attribuer cette incertitude à la mauvaise politique des Gaulois, qui ne vouloient pas qu'on laissât rien par écrit, soit que cette Nation belliqueuse fût plus jalouse de former & d'exécuter de grandes entreprises, que d'en laisser des monumens à la postérité; soit qu'elle crût par là piquer la curiosité des jeunes gens pour les belles connoissances, & les mettre dans la nécessité d'exercer leur mémoire. Quoiqu'il en soit, cette défense fut observée avec une superstition qui leur étoit particuliere, puisqu'on ne voit nulle part qu'ils ayent laissé aucuns ouvrages où la tradition des exploits de leurs ancêtres soit conservée. De là vient que les Auteurs Grecs & Latins qui nous ont donné un détail assez étendu des conquêtes des Gaulois avant que les Romains eussent pénétré dans les Gaules, ne les connoissoient que

par leurs incursions. On sçait qu'après avoir défait l'Armée Romaine, ils prirent Rome & la brûlerent, qu'ils ravagerent la Grece & la Macédoine, & de là se répandirent comme un torrent dans l'Asie, où ils porterent par-tout la terreur de leurs armes; mais on ne voit rien de particulier sur les pays & sur l'origine des villes d'où ces armées nombreuses étoient sorties.

Sans se mettre en devoir de dissiper avec si peu de secours les nuages qui nous cachent la fondation d'Orléans, ne suffit-il pas de sçavoir que cette ville est beaucoup plus ancienne que César, puisqu'on voit dans ses Commentaires qu'elle étoit déja célébre de son tems. Il est peu de Villes en France, & dans les autres parties septentrionales de l'Europe, même de celles qui tiennent aujourd'hui le premier rang, qui puissent se glorifier d'une antiquité aussi respectable. On en conviendra aisément, lorsque nous aurons fait voir que le *Genabum* de César est Orléans.

Nous n'entrerons point à cet égard dans un labyrinthe de discussions, il suffira de mettre sous les yeux un précis des raisons qu'on a coûtume d'apporter pour en convaincre.

En effet la situation de *Genabum*, sur le bord septentrional de la Loire, vers le

milieu de son cours; le pont que cette Ville avoit sur ce fleuve, sa dépendance des peuples Chartrains, dans le Territoire desquels elle étoit renfermée, & dont elle étoit la Ville de commerce & le principal dépôt, sa distance de cent soixante mille pas aux confins de l'Auvergne, qui revient aux cinquante-quatre lieuës qu'il y a d'Orléans à Riom, les quatre jours de marche que César employa pour se rendre de Sens à *Genabum* avec une armée qui faisoit diligence, & marchoit sans équipages; toutes ces preuves tirées de César & de Strabon, jointes à celles que nous fournissent l'Itineraire d'Antonin, la Table de Peutinger, les differentes voies Romaines, & sur tout celle qui communique d'Orléans à Chartres & qui porte encore le nom de César, ne permettent pas de douter que le *Genabum* ou *Cenabum* des anciens ne soit Orléans. On est même surpris de voir quelques Ecrivains modernes contester un fait établi d'une maniere aussi solide.

Avant que de parler du siége que César mit devant cette Ville, qui doit être regardé comme le premier évenement de notre Histoire, il est à propos de donner une idée de l'Etat où étoient les Gaules, lorsque César y porta ses conquêtes. Elles

étoient divisées en trois parties : la Gaule *Celtique*, la *Belgique* & l'*Aquitanique*, toutes differentes de mœurs & de langage, mais animées du même amour de la liberté. La Celtique, que les Romains appelloient proprement la Gaule, s'étendoit depuis la Marne & la Seine, jusqu'au Rhône & à la Garonne, & depuis le Rhin jusqu'à l'Océan. Ses peuples les plus célébres étoient les Suisses, ceux de la Franche-Comté, d'Autun, de l'Auvergne, du Berry & les Chartrains, dans le Territoire desquels Orléans étoit compris. La Belgique étoit bornée par la Seine & la Marne, par l'Océan & le Rhin en tirant vers son embouchure, & contenoit ce qu'on appelle maintenant la Flandre, le Hainault, la Lorraine, la Picardie, la Champagne, une partie de la Normandie & de l'Isle de France. C'étoient là qu'habitoient les peuples appellés *Suessones*, *Nervii*, *Aduatici*, *Morini*, *Caletes*, *Velocasses*, &c. L'Aquitanique étoit renfermée entre la Garonne, les Pyrenées & l'Océan ; c'est aujourd'hui la Gascogne, le reste des Gaules comprenoit ce qu'on appelloit alors la Province Romaine, c'est-à-dire la Savoye, la Provence & le Languedoc. César en avoit le gouvernement, les Romains la possédoient depuis la défaite des

Allobroges par Q. Fabius Maximus, l'an de Rome 633, & n'avoient pas poussé plus loin leurs conquêtes. Divisés par des guerres intestines, occupés d'ailleurs en Asie & en Espagne, où Mithridate & Sertorius les avoient contraints de tourner toutes leurs forces, ils n'avoient pû troubler le repos des Gaulois, plus accoutumés à porter la guerre chez les autres Nations qu'à la soutenir chez eux.

Ces peuples auroient été invincibles s'ils s'étoient réunis, & n'avoient fait qu'un seul corps; mais chaque Ville considérable avec son territoire formoit un Etat particulier. La plûpart étoient gouvernés par le Conseil des Grands, presque toujours guidés par des vûes ambitieuses, qui les portoient à préferer leur intérêt au bien public; d'autres avoient des Rois dont l'autorité étoit balancée par celle du peuple, elle n'étoit point héréditaire, & differoit de celle des Magistrats, en cela seul qu'elle ne finissoit qu'avec leur vie, au lieu que ceux-ci étoient nommés tous les ans. Cependant, comme on élevoit pour l'ordinaire à cette dignité les plus distingués par leur naissance, leurs richesses & le nombre de leurs Vassaux, quelque borné que fût d'ailleurs le pouvoir de ces Rois; les Romains ne négligeoient rien pour les

attirer dans leur alliance; on voit qu'ils avoient sçu gagner un Roi de Gascogne, & Carmentalé, Roi de la Franche-Comté, dans la vûe sans doute, de s'assurer des peuples de ces deux Provinces voisines de la Province Romaine, & d'en former une barriere contre les incursions des autres. Les Etats les moins puissans se mettoient sous la protection de ceux qui l'étoient davantage; c'est à ce titre que Sens, Paris & Beauvais dépendoient d'Autun. Quelquefois même, ils achetoient cette faveur en se rendant tributaires. On convoquoit de tems en tems les Etats Généraux, où les principaux de chaque Ville se trouvoient en grand nombre: dans ces assemblées on décidoit de la paix ou de la guerre, on nommoit les Chefs des Armées, & on déliberoit sur les intérêts communs de la Nation, mais il paroît que les résolutions qu'on y prenoit étoient rarement suivies du succès, soit que les défiances & les jalousies mutuelles empêchassent l'effet des desseins les mieux concertés, soit que ce défaut eût son principe dans l'inconstance, & la légereté naturelle aux Gaulois.

Dans un Gouvernement de cette nature qui n'établissoit nul concert, nulle subordination, tout devoit se conduire par fac-

tions, aussi voyons-nous dans les Commentaires de César que chaque Etat, chaque Ville, & presque chaque famille avoit les siennes. La Celtique étoit partagée par deux factions principales, dont ceux d'Auvergne & d'Autun étoient les Chefs. Après avoir long-tems disputé la Principauté les armes à la main, les premiers soutenus de ceux de la Franche-Comté, avoient attiré dans leur parti Arioviste, Roi des Allemands. Les autres, malgré l'alliance des Romains, & les forces de ceux du Berry, avoient été contraints de succomber. Rome n'avoit pû jusqu'alors les secourir, elle s'étoit contentée de les rassurer par des promesses, & de leur prodiguer les noms d'amis & de freres du peuple Romain. Cependant le Sénat, dont la politique alloit toujours à son but, ne laissoit pas de fomenter sous main la dissention, & se promettoit d'en tirer un jour de grands avantages. Les Gaulois de leur côté, croyoient établir par ces factions un équilibre de puissance entre les Grands & entre les Etats les plus considérables; prévenus de cette idée, ils se flattoient qu'ils pourroient en excitant la crainte & la défiance dans les differens partis, s'opposer plus facilement à l'ambition de ceux qui vouloient envahir la do-

mination des Gaules. Cette politique portée à l'excès, leur coûta la liberté. Comme ils se prêtoient rarement un mutuel secours, César les attaqua séparément, & les dompta les uns après les autres.

On trouve encore dans le caractere de ces peuples une des causes principales de leur perte, ils étoient legers, prompts à prendre une résolution, amateurs de la nouveauté; de-là vient qu'ils s'engageoient témérairement & avec précipitation dans une affaire, sans se mettre en état de la terminer avec succès; il paroissoit d'ailleurs une inconstance marquée dans toute leur conduite. Pour peu que la guerre traînât en longueur, ils se laissoient déconcerter par les obstacles, & abandonnoient tout d'un coup leur entreprise. Tous les Auteurs s'accordent à nous dépeindre leur bravoure, comme une fureur aveugle qui n'étoit point temperée par la prudence, & guidée par le Conseil. Lorsqu'on pouvoit soutenir leur premier choc, ils étoient à demi vaincus. Si la prospérité les rendoit ardens à poursuivre leur avantage, le moindre revers imprévû jettoit parmi eux le désordre & la confusion: alors ils perdoient de vûe toutes leurs ressources, & la défaite d'une armée Gauloise étoit presque toujours une déroute générale.

Ce qui donna d'abord occasion à César de passer dans les Gaules, fut l'humeur inquiéte & belliqueuse des Suisses, les plus puissans d'entre les Celtes. Depuis long tems ils souffroient avec impatience de se voir resserrés dans leur pays, trop borné pour leur nombre & pour leur courage; ils prirent la résolution d'en sortir, & indiquerent un rendez-vous général sur les bords du Rhône, au vingt huitiéme de Mars l'an de Rome 696, sous le Consulat de Gabinius & de Pison. César averti de leur mouvement, & sçachant qu'ils se disposoient à passer par la Province Romaine, partit de Rome & se rendit à Geneve, dont il fit d'abord rompre le pont. C'est-là que leurs Députés vinrent lui demander le passage, qu'il ne jugea pas à propos d'accorder. Les Suisses, qui ne s'étoient point attendus à ce refus, essayerent de se l'ouvrir par force; mais les Romains firent par tout si bonne contenance qu'ils les obligerent de se retirer avec perte. Cependant ceux de Franche-Comté leur permirent de passer par leurs terres; ils étoient déja dans celles d'Autun, lorsque l'armée Romaine les surprit sur les bords de la Saone, qu'une partie d'entr'eux avoit traversée, & en fit un grand carnage. César les défit encore en

plusieurs rencontres, & les força enfin de retourner chez eux.

Après cette expédition, les principaux d'entre les Celtes vinrent les féliciter sur sa victoire, & imporer son secours contre Arioviste que la faction d'Auvergne avoit attiré dans les Gaules. Ce Prince fier des avantages qu'il avoit déja remportés sur ceux d'Autun & leurs Alliés, tenoit les vaincus dans une honteuse servitude. Il traitoit même avec une hauteur, & une dureté insupportable les Francs-Comtois, qui l'avoient engagé à prendre les armes pour opprimer ceux de la faction contraire. Il s'étoit en quelque sorte emparé de leur pays, & ne se proposoit rien moins que de mettre sous le joug tous les Etats de la Gaule Celtique, qu'il avoit déja remplie de la terreur de son nom. César entreprit d'autant plus volontiers cette guerre, qu'il s'agissoit de rétablir dans l'esprit des Celtes l'honneur de Rome, en vengeant l'injure faite à ceux d'Autun ses alliés, qu'elle avoit jusqu'alors été forcée d'abandonner. Il marcha donc contre les Allemands, tailla leur armée en piéces, & les chassa au-delà du Rhin.

Ce succès étonna tous les Gaulois. Il est à croire qu'une partie de la Celtique prit dès-lors le parti de se rendre au vainqueur,

& que les Chartrains suivirent cet exemple. En effet César nous apprend ensuite qu'il fut averti, que les Belges craignant qu'on ne vînt les attaquer (après avoir subjugué les Celtes) travailloient aux préparatifs de la guerre qu'ils méditoient contre les Romains, qu'il prévint ces peuples, & qu'après les avoir domptés, il mit ses troupes en quartier d'hyver dans l'Anjou, la Touraine & le pays Chartrain. Il parle ailleurs des révoltes de ceux de Chartres, ce qui suppose qu'ils s'étoient déja soumis.

Quoiqu'il en soit, on voit qu'ils étoient extrêmement jaloux de leur liberté, & qu'ils firent plusieurs tentatives pour secouer le joug de la servitude. César avoit donné la Principauté de leur pays à un des premiers d'entr'eux, nommé Fasget, pour prix de sa valeur & de sa fidélité. Après un regne de trois ans, la cinquiéme année de la guerre des Gaules, ils l'assassinerent sans égard pour sa naissance, ses Ancêtres ayant été revêtus de la même dignité. César informé du grand nombre des conjurés, & appréhendant une révolte générale, donna ordre à Plancus d'y conduire la Légion qu'il commandoit, & de lui envoyer les coupables; mais cette affaire n'eut point de suite, parce qu'il fut en

même tems contraint d'employer la plus grande partie de ses forces pour soumettre les Liégeois, qu'Ambiorix & Cativula avoient soulevé contre lui. L'année suivante, il convoqua les Etats de la Gaule à Paris, où presque tous les Gaulois se rendirent à ses ordres. Ceux de Chartres & de Sens, qui avoient déja fait une ligue entr'eux, refuserent de s'y trouver; il prit cela pour un commencement de révolte, & pour prévenir leurs desseins, il se hâta de marcher contre les derniers, qu'il força de lui livrer cent des principaux d'entr'eux en ôtage; les Chartrains désesperant de pouvoir tenir seuls, prirent le parti de la soumission, & ceux de Rheims, sous la protection desquels ils étoient alors, s'employerent pour obtenir leur pardon. Il n'en fut pas de même de ceux de Sens. César pressé de tenir les Etats, & occupé d'ailleurs du dessein de réprimer la révolte de trêves, & de poursuivre Ambiorix, qui s'étoit sauvé après la défaite des Liégeois, se contenta de dissimuler, mais aussi tôt qu'il eut terminé ces deux guerres, il fit mourir d'une maniere cruelle Accon, principal Auteur du désordre, & contraignit tous ses complices à sortir du pays.

Cette sévérité révolta tous les esprits, bien loin de les calmer; dès que César fut passé

passé dans la Gaule Cisalpine, les Gaulois qui jusques-là avoient caché leur ressentiment, formerent avec plus de hardiesse que jamais, le dessein de mettre leur patrie en liberté; ce qui les confirmoit encore dans leur résolution, c'est qu'ils étoient informés des troubles que le meurtre de Claudius avoit excité dans Rome. Ils pensoient que César retenu en Italie par ces désordres, ne pourroit reprendre si tôt le commandement de son armée: dans cette confiance, les principaux s'assemblent d'abord dans des lieux écartés; c'est là qu'ils déplorent le misérable état des Gaules, & qu'ils se représentent toute la honte que le supplice d'Accon avoit fait rejaillir sur eux. Animés par ces motifs d'honneur & de vengeance, ils prennent la résolution de mourir tous les armes à la main, plutôt que de souffrir le joug d'une domination étrangere, & de trahir ainsi la gloire de leurs Ancêtres. Il ne s'agissoit plus que de commencer l'exécution de cette entreprise. Les Chartrains s'engagerent à lever les premiers l'étendart de la révolte. Dès que le jour destiné pour cela fut arrivé, ils marcherent vers Orléans, sous la conduite de Cotuats & Conetodun. Cette Ville étoit alors, comme elle est encore aujourd'hui, renommée par son commer-

ce; elle avoit parmi ses habitans un grand nombre de Romains que le négoce y avoit attirés. On se jetta dans leurs maisons, on abandonna tous leurs effets au pillage, & on les massacra impitoyablement, sans épargner Fusius Cotta, Chevalier Romain, à qui César avoit donné l'Intendance des vivres.

Le bruit de cette expédition sanglante, qui fut comme le signal de la guerre, se répandit bientôt de tous côtés. Vercingentorix, Seigneur d'Auvergne, dont le pere avoit eu la principale autorité parmi les Celtes, employa tout son crédit pour seconder les Chartrains. Après avoir chassé de *Clermont* ceux qui s'obstinoient à demeurer fidéles aux Romains, il envoya des Députés dans tous les Etats de la Gaule Celtique, pour presser les Gaulois de tenir leur promesse; il assembla ensuite ceux de Sens, de Paris, de Quercy, de la Touraine, d'Evreux, du Maine, du Perche, du Limousin, de l'Anjou, & les peuples qui sont répandus sur la côte de l'Océan; tous les suffrages se réunirent pour le nommer Général, & on ne pensa plus qu'à travailler aux préparatifs de la guerre qu'on avoit résolu d'entreprendre. C'est ainsi que ceux de Chartres exciterent dans la Gaule un soulevement universel.

Cependant César informé de ces mouvemens, se hâta d'en prévenir les suites. Son séjour n'étoit plus nécessaire en Italie, où les troubles avoient été appaisés par les soins de Pompée. Il repassa donc les Alpes, & commença par rassurer la Province Romaine contre les entreprises de Lucterie, Lieutenant de Vercingentorix, qui la menaçoit d'une invasion. Ensuite il pénétra dans l'Auvergne par les montagnes du Gevaudan, & y répandit par tout la terreur. Le Général des Gaulois accourut au secours de sa Patrie. César avoit prévû cette démarche. Content de lui avoir donné le change, il laissa Brutus pour commander en sa place, & se rendit à Vienne en Dauphiné, où il ramassa quelques troupes de Cavalerie; de là marchant jour & nuit, il gagna le territoire de Langres, & y assembla promptement une armée. Vercingentorix averti de son éloignement, attaqua une Ville où les Boyens s'étoient établis sous la dépendance d'Autun. *César fut charmé de le voir occupé devant cette Place.* Son dessein depuis son retour dans les Gaules, étoit de punir les Chartrains de leur révolte, & d'ouvrir la campagne par le siége d'Orléans. *C'est dans cette vûe, qu'il avoit d'abord fait une irruption en Auvergne pour tromper l'ennemi, &*

l'empêcher d'y faire entrer du secours. Ainsi après avoir dépêché vers les Boyens pour les encourager à se défendre vigoureusement, & laissé tous les bagages de son armée à Sens, il se rendit le lendemain à *Châteaulandon*. Craignant que cette place ne servît à lui couper les vivres, il l'assiégea, & la prit en trois jours.

Les Chartrains s'étoient imaginés que ce siége leur donneroit le tems de jetter des troupes dans Orléans; la rapidité étonnante de César déconcerta leurs projets. Il partit de *Châteaulandon*, & arriva le second jour devant cette Ville; comme il étoit trop tard pour commencer l'attaque, il la remit au lendemain, & se contenta de donner les ordres nécessaires pour un assaut: *il commanda aussi à deux légions de s'emparer du pont qui étoit sur la Loire, afin de couper la retraite aux assiégés. Cette précaution ne fut pas inutile. Ceux-ci se voyant presque sans défense, & sans esperance de secours, avoient déja pris le parti d'abandonner la Ville. En effet, ils sortirent en silence vers le milieu de la nuit; mais voyant que le pont étoit bien gardé, ils furent contraints de tenter le passage de la riviere.* César averti de leur retraite par ses sentinelles, met promptement le feu aux portes, & se rend maître de la place. Les Romains fondirent

de tous côtés sur les habitans, & parce que le pont étoit étroit, & les chemins serrés & difficiles, il ne s'en sauva qu'un petit nombre. Tout le reste fut pris. Pour tirer une vengeance complette du massacre, qui avoit donné occasion à cette guerre, on brûla la Ville, après en avoir abandonné le pillage aux soldats. Il est à croire que le butin fut considérable, & tel qu'on peut se l'imaginer, dans une Ville qui faisoit son capital du commerce. César ensuite passa la Loire, & se rendit dans le Berry pour secourir les Boyens que Vercingentorix tenoit assiégés. Sans parler des differens événemens de cette guerre qui n'est pas de notre sujet, il suffit de dire qu'il la termina heureusement par la défaite & la prise du Général des Gaulois, & qu'une grande partie des Etats de la Celtique fut forcée de subir la loi du Vainqueur.

Malgré ces progrès la constance des Chartrains ne fut point ébranlée, ils avoient été les premiers à prendre les armes, ils voulurent être des derniers à les quitter. L'année suivante ils attaquerent ceux du Berry, qui s'étoient rangés sous l'obéissance des Romains. César partit d'Autun où il étoit alors, afin de contenir les Gaulois par sa présence, & marcha avec

deux légions contre les Chartrains, qui ne jugerent pas à propos de l'attendre; la rigueur de la saison empêcha de les poursuivre, & l'obligea de faire camper ses troupes à Orléans. Cette Ville ne renfermoit plus que des débris & des ruines, à peine y restoit-il quelques maisons que la fureur du soldat eût épargnées; il s'y logea, & fit couvrir les autres à la hâte pour servir d'abri aux tentes. De là il envoya sa Cavalerie & son Infanterie armée à la légere, à la poursuite des ennemis, qui se sauverent dans les Etats voisins. Content d'avoir dissipé toutes leurs forces dans une saison si rude, & voyant qu'ils ne pouvoient rien entreprendre de considérable pendant le cours de cette campagne, il alla au secours de ceux de Rheims & de Soissons, que ceux de Beauvais menaçoient d'une irruption, après avoir laissé Trebonius en garnison dans Orléans avec ses deux légions. C'est tout ce que l'Histoire ancienne nous apprend de cette Ville, qui demeura sous la domination des Romains pendant près de cinq cens cinquante ans, c'est-à-dire, jusqu'à ce que Clovis l'eut soumise à son Empire. Au reste César n'eut pas plutôt dompté les peuples de Beauvais, & ravagé les Etats d'Ambiorix, qu'il se rendit à Chartres

dans la résolution de punir les Chartrains, que Fabius, un de ses Lieutenans, avoit déja forcé de se soumettre & de livrer des ôtages. Il fit arrêter Guturnat, principal auteur de la rébellion, & lui fit couper la tête.

Par un des Membres de la Société Littéraire d'Orléans.

ELEGIE.

Par M. Dutour, Gouverneur de M. le Comte de Sabran-Foix.

Moi, vous aimer, Doris! moi, toucher votre cœur!
Ne puis-je triompher d'une fatale erreur?
Trop long tems de l'amour victime déplorable,
Je traîne dans les fers un destin qui m'accable:
Mon cœur, ce triste cœur, ne pourra t'il un jour
Etouffer les transports d'un témeraire amour?

En vain jusques à moi vous cherchez à descendre,
Je sçais qu'en vous aimant je n'ai rien à prétendre.
Jouet infortuné du sort le plus affreux,
C'est à moi de briser de trop coupables nœuds.
Je le sçais, j'en frémis; mais dans mon trouble extrême

Mon cœur me dit toujours, Doris, que je vous aime:
O trop cruel amour, ô funeste poison !
Laisse moi, je me rends au cri de la raison.
Malheureux, c'est en vain que j'oppose à ma flâme
Des sentimens trop purs qu'a démenti mon ame :
Doris, tout mon bonheur est de porter vos fers,
L'amour est le seul bien pour moi dans l'univers.
Tout en vous me séduit, me ravit, & m'enflâme :
Un seul de vos regards remplit toute mon ame.
Oui, cet amour si vrai que j'ai pris dans vos yeux,
Doit m'agiter sans cesse & me suivre en tous lieux:
Dans le fond des déserts au plus lointain rivage,
Mon cœur de vos attraits conservera l'image ;
Ce cœur que désormais rien n'a droit d'enflâmer
N'aura plus d'autres soins que ceux de vous aimer.
De cet amour, Doris, je devois me défendre :
Mais à tant de vertus il a fallu se rendre.
Pourquoi tenter encor des efforts superflus ?
Suis-je donc criminel d'adorer vos vertus ?
Si ma témérité vous paroît une offense,
Je sçaurai mieux servir que vous votre vengeance :
Eteignons un amour qui nous perdroit tous deux.
Oui, je vais pour jamais me bannir de ces lieux,
Dans les affreux tourmens d'une absence éternelle
Je briserai ce cœur malheureux & fidéle :
J'en mourrai ; mais du moins mon cruel désespoir
Aura fait triompher l'amour & le devoir.

Que dis je ! ces instans où votre ame charmée
Se faisoit un bonheur du plaisir d'être aimée,
Ces instans où livrée au plus tendre retour
Vous crûtes égaler & vaincre mon amour :
Vos troubles, mes terreurs, ma tendresse, vos larmes,
Ces pleurs qui tant de fois calmerent mes allarmes.
Ces transports renaissans, ces prestiges si doux
Du Dieu qui nous unit, & qui veilloit sur nous,
Ce fatal souvenir de ma joie éclipsée,
Ne sortiront jamais de ma triste pensée.
Recevez mes adieux & nommez votre époux.
Il n'est que votre sang qui soit digne de vous.
Du plus heureux mortel épouse aimable & tendre,
Ciel, que de biens sur vous sont prêts à se répandre,
Vos jours purs, remplacés par des jours plus heureux,
Rempliront sans relâche, & préviendront vos vœux.

Ce sont là les souhaits que forme ma tendresse :
Puissent les doux plaisirs, enfans de la jeunesse,
Vous combler à jamais de leurs biens séducteurs,
Et puiser leurs bienfaits dans le fond de vos cœurs.

Mais parmi les douceurs d'une si belle vie,
Songerez-vous aux maux dont la mienne est suivie ?

O vœux trop indiscrets ! dans l'état où je suis,
Qu'un silence éternel étouffe mes ennuis.

Ç'en est fait ... Mais, Doris, dans ce malheur extrême,
S'il m'est encor permis de dire, je vous aime :
Je vous aime, & mon cœur que je livre à vos traits,
Doit même en vous perdant vous aimer à jamais.

LETTRE

A l'Auteur du Mercure, sur le grain.

J'AI lû avec attention, Monsieur, dans votre dernier Mercure, page 137, la Lettre d'un Religieux à M. Duhamel du Monceau, sur les avantages que le Public retireroit des magasins de grain que les Ordres Religieux pourroient faire dans leurs Maisons : je ne peux qu'applaudir aux intentions de ce Religieux, elles me paroissent pures, & n'avoir pour but que l'utilité publique : le projet qu'il propose a été conçu & exécuté à Paris, il y a déja plusieurs années.

Je connois tout l'avantage qui résultera des magasins faits librement ; j'ai vû une si grande abondance de grain en 1743 & en 1744 dans les Provinces de France où l'on est dans l'usage de battre la récolte au

bout du champ * ; que les laboureurs ne sçavoient où le loger; j'ai vû en même tems les Mestiveurs auxquels on donne ordinairement le neuviéme de la récolte pour leur salaire, rançonner les colons, & exiger outre ce neuviéme, un supplément en argent excessif.

J'ai suivi ces inconvéniens, & j'ai vû qu'après les bonnes récoltes le cultivateur semoit moins de grain qu'à l'ordinaire & augmentoit son bétail : j'ai observé qu'il négligeoit de remuer le grain dans les greniers, parce que le prix des journées d'hommes augmente à mesure que celui du grain baisse ; j'ai remarqué que chaque laboureur élevoit une plus grande quantité de volailles & de porcs qu'à l'ordinaire ; j'ai vû les cultivateurs prodiguer le grain à leurs bœufs & moutons pour les engraisser : faute de consommation, ils trouvent ce moyen de convertir leur grain en suif, & de les faire marcher sans voitures.

La vilité du prix du grain le leur faisoit regarder comme une denrée qui ne méritoit aucun soin. J'ai vû ensuite les intémperies des saisons faire manquer la récolte, les terres non cultivées & les

* Méthode dont je suis en état de démontrer l'abus.

champs ſans fumier, par la mortalité des beſtiaux, alors les diſettes ſe ſont fait ſentir, & le peuple toujours injuſte, a accuſé les Magiſtrats de défaut de vigilance ſur la ſortie des grains, tandis que trois mois auparavant il les accuſoit d'infléxibilité ſur ces ſorties. La véritable cauſe du mal ne doit pas ſe chercher ailleurs que dans la négligence du laboureur, qui n'a pas ſçû bien adminiſtrer le dépôt que la Providence lui avoit confié. Une ſeconde raiſon de diſette, c'eſt qu'auſſi-tôt que le grain augmente dans les Provinces, les Colons augmentent leurs ſemailles, & comme la mauvaiſe récolte de grain eſt ordinairement accompagnée d'une diſette de légumes & herbages, la conſommation du pain augmente, parce qu'il faut que le grain tienne lieu de tout : on en a vû un exemple en 1751, il n'y avoit preſque ni féves, ni pois, ni lentilles, ni chataignes, ni glands; les chenilles avoient rongé tous les choux, & les herbes ne fourniſſoient qu'un lait maigre & une chair molle. Que ſeroit-on devenu ſans la bonté du Roi & la ſageſſe du miniſtere ?

Ces obſervations m'ont fait conclure qu'il ſeroit très-avantageux à l'Etat que le commerce du grain fût auſſi libre que celui du vin : nous avons vû pluſieurs an-

nées peu abondantes en vin, & cependant il n'a point augmenté de prix en proportion avec le grain, les marchands sçavent le conserver, & ils en font des magasins, sans crainte d'être appellés monopoleurs : il est cependant certain qu'on en manqueroit sans ces magasins : l'expérience nous apprend qu'un Vigneron qui récolte vingt barriques de vin, en vend communément seize ; si les Marchands achetent, & que s'il ne se fait pas d'enlevemens, il ne reste pas deux barriques à ce vigneron, au bout de deux ans ; il le consomme insensiblement, ou il le laisse gâter faute de logement ou faute de soins.

Il est donc certain qu'il seroit très avantageux qu'il y eût, dans les pays de grain, des enlevemens après les récoltes : il ne s'agit pas ici d'exportation à l'Etranger, mais de débarasser le laboureur du soin de son grain, & d'être à portée de le lui conserver au cas de besoin.

Si un Corps Religieux étoit chargé de ces enlevemens, il faudroit lui interdire la liberté d'en faire lorsque le froment excéderoit cent livres le muid, qu'il ne pût faire ses levées par préférence à personne, que ses greniers fussent toujours ouverts, qu'il renouvellât ses grains en vendant les anciens, sans pouvoir forcer le

Public à acheter, sous quelque prétexte que ce fût, & qu'il ne pût augmenter le prix du grain sans la permission du Magistrat, ensorte que le plus haut prix n'excédât pas cent cinquante livres le muid : les différentes révolutions lui procureroient un bénéfice suffisant, & au moyen des levées le cultivateur feroit de l'argent quand il en auroit besoin.

J'aurois beaucoup de choses à dire sur la maniere de conserver les grains, & sur les précautions pour le voiturer ; je démontrerois que le bled voituré vieux souffre les mêmes altérations que le vin que l'on a laissé suranner dans les vignobles, lequel ne peut plus souffrir de transport. M. Rousseau reproche à bien juste titre à notre Nation la frivolité de ses occupations. On fait des Sociétés Littéraires pour microscoper les mots, & on ne s'est point encore avisé de former une société de cultivateurs qui se communiquassent leurs expériences de Province en Province. Nous avons vû paroître quelques Ouvrages de Mrs de Buffons & Duhamel, à peine leur a-t-on marqué quelqu'obligation de leurs recherches. M. de Combe a tracé une autre carriere ; on laisse leurs Livres, on va à la Campagne, on y porte des Romans. Que de personnes se sont

ruinées en sacrifiant leur fortune sur mer, qui auroient fait un profit immense, s'ils eussent employé la même activité à cultiver des fonds !

On convertit en parcs & en jardins de plaisance, les terres labourables qui environnent un Château; on se ruine à acheter ces terrains, on les paye le quadruple de leur valeur, & on ruine le paysan, on le met dans une aisance momentanée, il consomme l'argent de son fonds, il perd avec son fonds & l'habitude du travail, & le peu de probité qu'il avoit; sa maison est détruite, son champ est devenu inculte pour l'Etat; il n'a plus rien à perdre, le crime ne lui coûte plus rien. Les paysans ne se pressent point de marier leurs enfans, lorsqu'ils n'ont point de terres à leur donner, ils perdent l'amour de la Patrie, ceux qui n'ont point de possessions ne tiennent à rien.

Pourquoi n'éleve-t'on pas les enfans des Hôpitaux au travail de la terre? craint-on qu'ils soient robustes, & qu'ils portent par tout des bras qui les fassent subsister?

J'aurois trop à dire si je voulois traiter cette matiere, & si j'entreprenois de faire voir les abus qui naissent des privilèges qu'on obtient par des charges, après avoir acquis souvent moitié des terres d'u-

ne Paroiſſe. Il me ſeroit facile de démontrer pourquoi beaucoup de terres reſtent incultes, quoique ces terres puſſent enrichir nombre de familles, ſi elles appartenoient à des cultivateurs : mais ce détail meneroit trop loin; il ſeroit à déſirer qu'une bonne plume l'entreprît, cela ſeroit plus utile que des réflexions ſur Pline qui a parlé pour ſon pays : je pourrois fournir des matereaux, & je ne demanderois d'autre récompenſe que d'être utile à ma Patrie. Je ſuis, &c. *L* * * *

DEPIT AMOUREUX,

Traduit de l'Anglois de Mlle Pitt; par M. Dutems.

DEs piéges de l'amour, ce ſuperbe vainqueur,
Heureuſe mille fois qui ſçait garder ſon cœur!
Il fut un tems jadis où moins infortunée,
Des plus précieux dons par la nature ornée,
Je ſuivois pas à pas Deſcartes, Maupertuis;
Corneille & Fenelon diſſipoient mes ennuis.
D'Homere & de Milton ſeulement amoureuſe,
Je me vis adorée & je n'aimai jamais:
Pour eux je mépriſai Grands, richeſſes, palais;
Déja j'étois au port, je me voyois heureuſe.
Digby parut, l'Amour eût lors tous mes ſouhaits,

Digby, tel fut du ſort l'arrêt irrévocable,
Sans partage dès-lors occupa mes eſprits;
Je voulois l'éviter, ſon image agréable
Se peignoit à mes yeux & le jour & la nuit.
Il chantoit, à ſa voix je le pris pour Orphée:
Ses regards pleins d'ardeur étoient ceux de l'Amour.
Dieux! comme il s'exprimoit, quand mon ame charmée
L'apperçut plus brillant que n'eſt l'Aſtre du jour!
Avec l'éclat faut-il qu'il en eût l'inconſtance!
Il dédaigne bientôt mes feux & mes appas;
Et plus prompt que l'éclair, fuyant de ma préſence,
Eglé, l'heureuſe Eglé, le reçoit dans ſes bras.
Prête-moi ton ſecours, rappelle l'infidéle,
Murray *, rien ne réſiſte aux charmes de ta voix:
Viens défendre ma cauſe; en eſt il de plus belle?
C'eſt l'Amour qui t'invite à ſoutenir ſes droits.
Inutiles efforts! en vain Murray l'appelle;
Il eſt ſourd à ſes cris, il mépriſe mes pleurs;
L'ingrat voit ſans pitié ma triſteſſe mortelle,
Et dans les bras d'Eglé ſe rit de mes douleurs.
Toi, qui contre l'Amour m'as foiblement ſervie,
Loin de moi pour toujours, vaine Philoſophie,
Toi, qu'autrefois j'aimai, va, tu ne m'es plus rien.
Fuyez, plaiſirs: Digby, mon cher Digby m'oublie....
Que Pope après cela diſe que tout eſt bien.

* *Avocat de Londres, célébre par ſon éloquence.*

REMERCIMENT

De M. Palissot, à la Société Royale de Lorraine.

MESSIEURS,

Si je n'attribue pas à votre seule indulgence l'honneur que vous m'avez fait de me recevoir parmi vous, si je consens à me supposer quelque mérite, c'est que je dois, du moins par reconnoissance, ne pas attaquer votre ouvrage : vous avez bien voulu couronner dans quelques dispositions encore imparfaites, le goût que vous me connoissez pour les Arts. Vous avez rempli le devoir des grands hommes, celui d'inspirer & d'encourager l'émulation. L'envie qui prend souvent l'ombrage de la médiocrité même, eût peut-être étouffé ces foibles talens dans leur germe ; mais ce vice des ames vulgaires ne peut trouver une place parmi vous. Quels succès assez éclatans ; quelle Académie assez florissante pourroient en effet vous donner quelque jalousie ? de combien de noms illustres vos fastes ne sont-ils pas décorés ? quel genre de Littérature ne se trouve pas porté à sa perfection dans quelqu'un de

vous? combien de modeles dans une Académie célébre dès son aurore? Un Prélat (a) moins respectable encore par sa naissance, par ses dignités, par l'estime dont il honore les Lettres, que par les droits que ses vertus, ses mœurs douces, son caractere paisible lui donnent sur vos cœurs, & sur la voix publique dont je ne suis que l'interprete. Un Historien (b) choisi par le Roi pour écrire les événemens de son Regne, choix qui fait l'éloge du Maître & du Sujet. Un Poëte (c) ingénieux, délicat & profond, rival de la nature & des graces, lorsqu'il en est le peintre, fait pour chanter le génie en ne suivant d'autre guide que le sien.... Mais où m'emporteroit le plaisir de la reconnoissance? Je déroge à vos statuts, Messieurs, & j'allarme cette modestie qui releve dans chacun de vous les dons que vous a fait la nature. Je sçais un moyen de vous flater, & de reconnoître beaucoup mieux que par des louanges, mes obligations envers vous: l'honneur que vous m'avez fait me donne la précieuse

(a) M. le Primat de Lorraine, Directeur de l'Académie.

(b) M. de Solignac, Auteur d'une excellente Histoire de Pologne.

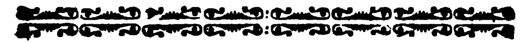
(c) M. de Saint-Lambert.

liberté de mêler ma voix à celle de la Renommée pour célébrer votre auguste fondateur. C'est à l'émulation qu'il inspire par son exemple, aux lumieres que vous puisez dans ses écrits, aux récompenses dont il honore les talens, que ma patrie est redevable du nouveau jour qui se répand sur elle : simple Citoyen, il l'auroit illustrée ; Philosophe, il l'éclaire ; Monarque, il la rend heureuse.

Souverain bienfaisant ! qu'il est impossible de flatter, parce que l'adulation la plus forte ne deviendroit dans son éloge qu'une vérité simple, avouée par tous les cœurs. Qu'il parle, tous les Arts dociles à sa voix, vont se ranger autour du Trône ; qu'il paroisse, son empire n'a plus de limites ; qu'il commande, le devoir d'obéir n'est plus un sacrifice, l'amour en fait un sentiment.

Que n'ai-je assez d'éloquence, Messieurs, pour vous rendre ces traits encore plus intéressans. Avec quel plaisir n'y découvririez vous pas, malgré la foiblesse du coloris, ceux du vainqueur de Fontenoy, du Pacificateur de l'Europe, de ce Roi cher à la France, aux Nations même dont il s'est fait craindre, & que l'humanité doit regarder comme un bienfaicteur. Etonnante conformité qui semble

avoir concouru pour unir ces deux Monarques, & qui se manifeste avec tant d'éclat dans l'unique héritier de leur gloire & de leurs vertus. Nations fortunées! par quels vœux, par quels sacrifices avez-vous mérité du Ciel de pareils Souverains? votre amour pour vos Rois est un titre, je l'avoue; mais pouviez-vous ne les pas aimer?



MADRIGAL.

L'Autre jour me disoit Emire,
Des attraits de Mirtil mon cœur est enchanté,
Si Flore le voyoit avec tant de beauté,
Elle n'aimeroit plus Zéphire;
Il a la même ardeur pour folâtrer & rire,
Mais il a sa légereté.

D. L. M.

ASSEMBLE'E PUBLIQUE

De l'Académie des Inscriptions & Belles-Lettres, le Vendredi 4 Mai.

Le prix qui devoit être adjugé l'année derniere par l'Académie Royale des Inscriptions & Belles-Lettres, avoit pour sujet, l'état des Sciences en France sous les régnes de Charles VIII. & Louis XII. L'Académie peu satisfaite des piéces envoyées pour le concours, avoit crû devoir n'en couronner aucune, & remettre l'adjudication du prix : elle l'a adjugé cette année, & l'ouvrage qui lui a paru le mériter est la Dissertation cottée n°. 2 ; l'Auteur est M. l'Abbé Carlier ; c'est le troisiéme prix qu'il remporte au jugement de l'Académie. Le sujet du prix pour l'année 1753. consistoit à examiner, *quelle étoit l'origine, quels étoient le rang & les droits de l'Ordre des Chevaliers Romains, & quelles ont été les révolutions que cet Ordre a essuyées dans les différens siécles de la République depuis son établissement jusqu'à l'Empire d'Auguste.* La piéce qui a reçu les suffrages de l'Académie est cottée n°. 3, elle est de M. de Beauffort, Membre de la

Société Royale de Londres, lequel fait sa résidence à Maestricht. Après que l'Académie eut fait l'adjudication des prix, on lut quatre Mémoires; le premier, de M. de Guignes, *sur les anciennes navigations des Chinois en Amérique, avec des conjectures sur l'origine des Américains*; le second, de M. le Président de Noinville, *sur l'origine des Maîtres des Requêtes, pour servir de préliminaire à une nouvelle Histoire du Conseil*; le troisiéme, de M. l'Abbé Barthelemi, *sur les Médailles Arabes*; le dernier, de M. Menard, *sur l'Arc de triomphe d'Orange.*

Extrait du Mémoire sur les anciennes navigations des Chinois en Amérique, avec des conjectures sur l'origine des Américains.

M. de Guignes fait voir dans ce Mémoire que ces Peuples que nous avons toujours crus renfermés dans leur pays, ont pénétré jusqu'en Amérique l'an 458 de Jesus Christ; qu'ils s'y rendoient par le Japon, le pays de Ven-Chin & celui de Ta-Han. En examinant ce que les Géographes Chinois disent, soit de la distance, soit des productions de ces pays éloignés, il prouve que le Ven-Chin est le Jeso, & que le Ta-Han est la partie la plus orientale du nord de l'Asie. De là les

Chinois faisoient voile vers l'Est, & alloient reconnoître le pays de Fou-Sang, qui, selon les distances données par les Chinois, doit être situé vers le nord de la Californie. Il rapporte d'après les annales de la Chine une courte description des mœurs des peuples qui habitent le pays de Fou-Sang; il nous apprend encore que les Chinois ont eu connoissance de différentes Isles situées dans la mer du Sud, particulierement de cette côte que Jean de Sama a découvert en allant de la Chine au Mexique. Pour donner une plus juste idée de ces navigations, M. Buache a construit une Carte, sur laquelle il a tracé avec beaucoup d'exactitude la route des Chinois & les distances des différens pays: on voit par cette Carte que les connoissances géographiques tirées des anciens Livres Chinois se rapportent avec les nouvelles découvertes des Russes.

On a joint sur la même Carte une partie d'une autre Carte faite anciennement par les Japonois, & sur laquelle on voit représenté le nord de l'Asie & toute la côte occidentale de l'Amérique, suivant les connoissances qu'ils en avoient: ce continent y paroît entierement terminé du côté de l'Asie, & l'on y voit des Isles qui n'ont été connues des Russes que depuis

puis peu de tems, ce qui prouve l'exactitude des découvertes des Japonois faites antérieurement. Cette Carte a été apportée du Japon par le célébre Kœmpfer, & déposée ensuite dans le cabinet de feu M. Hans-sloane, Président de la Société Royale de Londres, qui en a envoyé une copie à M. de Guignes.

Après avoir déterminé la situation de tous ces pays qui sont à l'orient de la Chine, M. de Guignes remarque que Christophe Colomb n'est pas le premier qui du côté de l'occident ait tenté de découvrir un nouveau continent; long-tems avant lui les Arabes pendant qu'ils étoient les maîtres de l'Espagne & du Portugal, s'embarquerent dans le même dessein à Lisbonne; mais après avoir pénétré assez avant dans l'Océan, ils furent obligés d'aller relâcher aux Canaries: là ils apprirent qu'autrefois quelques habitans de ces Isles avoient couru la mer pendant un mois pour découvrir de nouvelles terres à l'occident. D'où il résulte que les peuples les plus barbares, sans avoir connoissance de la boussole, ne craignoient pas de s'exposer en pleine mer sur de fragiles bâtimens, & qu'il ne leur a pas été aussi impossible de se rendre en Amérique que nous le pensons.

Ces recherches qui d'elles-mêmes répandent un grand jour sur l'origine des Américains, conduisent M. de Guignes à examiner quelle a été la route que les Colonies ont tenue pour se rendre dans ce continent ; il pense qu'une grande partie a dû y passer par l'extrémité la plus orientale de l'Asie, où les deux continens ne sont séparés que par un détroit de peu d'étendue, & facile à traverser ; il rapporte quelques exemples de femmes, qui du Canada & de la Floride ont pénétré jusqu'en Tartarie sans avoir vû de grande mer.

Le commerce des Chinois a dû aussi ouvrir le chemin de l'Amérique, augmenter le nombre des habitans, & surtout contribuer à les policer. M. de Guignes observe à cette occasion que les Nations les plus civilisées de ce continent sont situées sur la côte qui regarde la Chine, & qu'elles viennent originairement du nord de l'Amérique, c'est-à dire des environs des pays où les Chinois abordoient, comme Quivir & le nouveau Mexique, d'où les Mexicains sont sortis pour aller s'établir dans le Mexique proprement dit, après en avoir chassé les anciens habitans, qui étoient des barbares.

M. de Guignes cite encore quelques autorités qui semblent faire croire que les

Chinois avoient connoissance du Détroit de Magellan, & que les habitans de la Corée avoient un établissement dans la Terre de feu. En conséquence de toutes ces navigations des Chinois & de celles des peuples les plus barbares, il est porté à croire que les peuples dispersés dans les Isles qui sont au midi des Indes, après s'être multipliés, ont habité successivement cette chaîne d'Isles qui va rejoindre l'Amérique, & se sont approchés insensiblement de ce continent. L'exemple des peuples des Canaries paroît donner quelque fondement à cette conjecture.

Extrait du Mémoire sur l'histoire du Conseil & des Maîtres des Requêtes de l'Hôtel du Roi, depuis le commencement de la Monarchie Françoise jusqu'à présent.

L'Ouvrage que M. le Président de Noinville nous annonce dans cette Dissertation, est divisé en deux parties; la premiere, qui roule sur l'histoire du Conseil, avoit déja été traitée par Guillard, Avocat au Conseil, dans un Ouvrage imprimé en 1718. Mais M. de Noinville a travaillé sur un plan tout différent; il y remonte jusqu'à l'origine de ce Tribunal & à l'institution des Maîtres des Requêtes, & ses

recherches lui ont fait trouver cette origine dans les différens Offices dont le Sénat Romain étoit composé.

Il fait voir que comme la Monarchie Françoise a été fondée sur les débris de l'Empire Romain, les différens degrés de Magistrature établis par nos Rois dans leurs Etats, ont été formés sur ceux qui étoient en usage du tems de la République & sous le gouvernement des Césars.

Sur ce fondement il démontre que les fonctions des Charges de nos Maîtres des Requêtes ont quelque rapport à celles des deux Bureaux établis dans le Palais des Empereurs Romains, dont l'un étoit appellé *Scrinium Libellorum*, & l'autre *Scrinium Dispositionum*.

Le Chef du premier Bureau portoit le titre de *Magister Libellorum*; il étoit chargé de rapporter aux Empereurs les Requêtes des particuliers dans lesquelles il n'y avoit rien de litigieux; & après avoir reçu la réponse du Prince, il la dictoit à des Officiers appellés *Libellenses*, qui dépendoient de lui, & qui avoient ordre d'écrire leurs réponses au dessous des Requêtes; ces réponses étoient appellées *Rescripta Principum*.

Procope parlant dans son Histoire secrette, de quelques Officiers sous l'Em-

pereur Justinien, dit que leurs fonctions étoient de rapporter les Requêtes que l'on présentoit aux Empereurs, & de leur en dire leur avis ; ce qui a beaucoup de rapport aux fonctions de nos Maîtres des Requêtes.

Le Magistrat qui présidoit au second Bureau, portoit le nom de *Comes Dispositionum* : il faisoit rappport aux Empereurs, des Requêtes dont l'objet étoit important, & il dictoit leurs réponses aux Officiers de son Bureau, qui étoient appellés *Referendarii* ; ces derniers les écrivoient au bas des Requêtes, & on appelloit ces réponses *Mandata Principum*.

Il conclut de l'idée que Cassiodore nous donne de ces Magistrats qui composoient ce dernier Bureau, qu'ils faisoient en partie l'office de nos Maîtres des Requêtes, qui en effet étoient qualifiés sous la premiere race de nos Rois de *Référendaires* ; & le sçavant Jerôme Bignon, dans les notes qu'il a faites sur les formules de Marculfe, dit que les fonctions de ces Référendaires étoient les mêmes que celles qu'exercent aujourd'hui les Maîtres des Requêtes (*a*) : *Referendarii hodie quidem Magistri Libellorum supplicum eorum officio funguntur.*

(*a*) Marculf. form. 25. Liv. 1.

A cette Compagnie des Référendaires présidoit celui que Gregoire de Tours qualifie *Grand Référendaire*, & qui depuis a été appellé Chancelier sous la troisiéme race de nos Rois.

Sous la seconde race ces Référendaires furent supprimés, car il n'en est fait aucune mention dans les actes judiciaires qui se trouvent de ce tems là; mais il est parlé de ceux qu'on appelloit *Scabini sacri Palatii*, qui étoient des personnes versées dans les Loix du Royaume, & suivant leurs conseils, le Comte du Palais jugeoit des différends des parties; on les appelloit *Scabini sacri Palatii*, pour faire différence entr'eux & ceux qu'on nommoit *Scabini Comitum*, qui étoient comme les Assesseurs des Comtes, qui leur donnoient conseil quand ils rendoient la justice.

Quelques uns prétendent établir par là que les Maîtres des Requêtes existoient dès la seconde race, sous le nom de *Missi Dominici*. Mais M. de Noinville réfute cette opinion, & il fait voir que ces Officiers qu'on nommoit de ce nom *Dominici*, n'étoient autres que des Commissaires extraordinaires que nos Rois envoyoient dans les Provinces pour réformer les abus qui se commettoient, tant dans l'ordre extérieur de l'Eglise, que

dans la Justice & la Police, & ces Commissaires étoient composés d'un Evêque ou d'un Abbé, & d'un Comte, c'est-à dire Juge Royal, qui se peut rapporter à nos Baillifs ou Sénéchaux : le département de ces Commissaires est appellé *Missaticum* en plusieurs endroits des Capitulaires de Charlemagne, de Louis le Débonnaire & de Charles le Chauve, où leurs fonctions & autorité sont réglées ; & M. de Noinville prouve qu'avant le régne de S. Louis on ne trouve aucun monument dans lequel il soit fait mention des Maîtres des Requêtes, sous quelque nom & sous quelque qualité que ce soit, mais que ce ne fut que du tems de ce Prince qu'ils furent institués sous le nom de *Juges de la Porte.*

Ce saint Roi ayant appris pendant son voyage de la Terre sainte, que les Rois Orientaux faisoient rendre la justice à leurs Sujets à la porte de leurs Palais (ce qui s'observe encore à présent en Perse, en Turquie, à la Cour du Grand-Mogol & du Grand Kam de Tartarie) créa à son retour en France trois Officiers, qu'il qualifia de *Juges de la Porte*, pour recevoir à la porte de la Maison Royale, qui est aujourd'hui le Palais, que ce Roi habitoit alors, les plaintes & les requêtes des par-

ticuliers, & y faire droit si elles étoient de légere conséquence, ou lui faire rapport de celles qui requeroient connoissance de cause. Or on ne peut pas dire que cette création fût un rétablissement des Officiers qu'on appelloit *Missi Dominici.* Quelle raison y a-t-il donc de rechercher l'institution des Maîtres des Requêtes avant le régne de S. Louis? Joinville en parle dans la vie de ce Roi. (*a*)

Ces Juges de la Porte ayant été institués au nombre de trois, l'affluence des affaires obligea le Roi Philippe le Bel d'en créer deux autres en 1285, comme Budé dit l'avoir recueilli des regiftres de la Chancellerie (*b*), les trois premiers Maîtres des Requêtes demeurant toujours (dit-il) à la porte du Roi pour faire leurs charges.

L'Ordonnance de Philippe le Long donnée en 1316, lorsque ce Prince n'étoit encore que Régent du Royaume, porte en termes exprès, que » nul » ne fera signer lettres de justice, *fors* » *ly trois Clercs & ly trois Lais suivans,* » *quand ils seront à Cour.* On convient que c'étoient les Maîtres des Requêtes qui étoient appellés *suivans* en ce tems-là,

(*a*) Pag. 22. Edit. de 1617. *in*-4°.
(*b*) *Budeus ad titulum de officio Præfecti Prætorio.*

parce qu'ils étoient inséparablement attachés avec le Chancelier auprès de la personne du Roi, qu'ils suivoient par-tout, comme ils sont encore aujourd'hui. (a)

Lorsque Philippe le Bel rendit son Parlement sédentaire à Paris en 1302, les Maîtres des Requêtes furent déclarés de ce Corps; & comme ils étoient six par l'Ordonnance faite au Vivier en Brie l'an 1289, il en resta deux à la suite du Roi, & les quatre autres allerent à leurs commissions ou à leurs chevauchées, comme on parloit alors, & ils avoient soin de se trouver aux Parlemens, qui se tenoient d'ordinaire aux quatre fêtes solemnelles de l'année : de là vient que les Maîtres des Requêtes ne peuvent encore y assister & avoir voix délibérative qu'au nombre de quatre; ils y ont rang & séance après les Présidens à mortier, & avant les Conseillers, de même qu'au Grand Conseil.

Sous les régnes suivans les affaires du Conseil s'étant beaucoup multipliées, nos Rois ont fait diverses créations d'Offices de Maîtres des Requêtes, & en ont considérablement augmenté les fonctions; c'est ce dont M. le Président de Noinville donne un ample & curieux détail, il en

(a) Du Tillet en son Recueil des Rois, p. 426.

rapporte toutes les diverses créations & suppressions jusqu'à l'Edit du mois d'Août 1752, qui a fixé le nombre de ces Charges à quatre-vingt ; il énonce, en suivant l'ordre des tems, les fonctions, les privilèges & prérogatives de ces Offices, avec les Ordonnances, Edits, Déclarations & Arrêts du Conseil à ce sujet ; il n'oublie pas non plus l'établissement du Grand Conseil, où président aujourd'hui les Maîtres des Requêtes.

A l'égard de la seconde partie de cet ouvrage, qui contient l'histoire des Maîtres des Requêtes en particulier, M. de N. avertit que ce sujet avoit déja été traité dans un petit in-folio imprimé à Paris en 1670 ; Blanchard, qui en est l'Auteur, commence cette histoire au régne de Saint Louis, & la finit à l'année 1575. Mais comme ce livre est devenu rare, & qu'il y a beaucoup de fautes & d'obmissions, M. le Président de Noinville se propose d'en donner une nouvelle édition beaucoup plus correcte, & qui sera augmentée de plus de moitié ; on y trouvera plus de cent Maîtres des Requêtes dont Blanchard n'a point fait mention, & il continuera cette histoire depuis l'an 1575 jusqu'à la présente année 1753, ce qui fera encore une suite de plus de huit cens Maîtres

des Requêtes, dont il rapporte les familles, les alliances, les armoiries, &c. Tout cet ouvrage pourra composer sept ou huit volumes in-4°.

Extrait de la Dissertation sur les Médailles des Arabes.

Les anciens Arabes ne sont connus, dit M. l'Abbé *de Barthelemi*, que par quelques traits généraux épars dans les Auteurs. Il ne nous reste d'eux aucuns de ces monumens, qui triomphent à la fois du tems & des hommes ; & si quelques-uns de leurs Princes voisins de la Syrie, ont fait frapper des médailles, ils y ont employé la langue Grecque, que parloit la plus grande partie de leurs sujets.

On peut donc poser pour un principe certain que toutes les médailles Arabes qui sont venues jusqu'à nous sont postérieures à Mahomet : j'ajoûte qu'elles n'en sont pas mieux connues pour cela. Le petit nombre de celles qu'on a tenté d'expliquer, ont répandu de nouvelles erreurs dans la Littérature, ou n'ont rien appris, parce qu'outre le nom du Prince, elles ne contiennent que des sentences de l'Alcoran qu'on sçait déja, & qu'on ne se soucie pas de sçavoir ; & le grand nombre de celles qu'on a fait graver, semblent

avoir été abandonnées à des ouvriers qui vraiſemblablement auroient fait des fautes groſſieres, en copiant des inſcriptions en leur propre langue : mais il ne faut être ſurpris ni de cette négligence ni de ces erreurs : la plûpart des médailles Arabes ſont très-difficiles à lire, les caracteres qu'elles y répréſentent, peu connus des Arabes modernes, ſont dénués non-ſeulement des points qui tiennent lieu de voyelles, mais encore de ces autres points qui ſervent à diſtinguer telle lettre en particulier, de telle autre lettre de même forme; de façon qu'un même trait, un même caractere, peut y recevoir juſqu'à cinq valeurs différentes, & que cet embaras plus ou moins grand, ſe multipliant dans chaque mot, à proportion des élémens qui le compoſent, donne lieu à une foule de combinaiſons propres à décourager ceux qui ne ſont pas aſſez familiariſés avec ce genre d'écriture.

Ces difficultés ont été heureuſement vaincues par M. l'Abbé de Barthelemi : il examine dans la premiere partie de ſon Mémoire, quelle eſt la nature des types des Arabes, & dans la deuxiéme, ſi l'uſage de ces Types prouve que la déſenſe des images n'a pas toujours ſubſiſté parmi les Muſulmans rigides : il ſe propoſe de don-

ner bientôt, dans une autre Dissertation, quelques idées générales sur le métal, sa forme, les lettres & les légendes de ces Médailles.

Comme le Mémoire dont nous parlons est si serré qu'il n'est pas susceptible d'extrait, nous nous bornerons à en copier la fin.

Je finis, dit M. l'Abbé de Barthelemi, en réduisant à deux propositions très-simples, les faits détaillés dans ce Mémoire. Toutes les fois qu'on trouve des médailles Arabes chargées de figures, on peut être assuré qu'elles n'ont été frappées ni pour des Khalifes, ni pour des Musulmans rigides : toutes les fois qu'on trouve sur ces monnoyes la tête d'un Roi Grec, ou d'un Empereur Romain, on doit se rappeller que cette singularité ne prouve nullement que les Arabes ayent connu ces Princes. En un mot, quelques Turcomans peu scrupuleux, voulurent que leurs monnoyes fussent ornées de figures : les premiers Artistes qu'ils employerent ne crurent pouvoir mieux les orner qu'en copiant les médailles Grecques & Latines, que le hazard offroit à leurs yeux ; voilà, si je ne me trompe, tout le secret des Types que présentent les médailles Arabes.

Extrait du Mémoire critique sur l'Arc de Triomphe de la ville d'Orange.

Selon M. Mesnard, de tous les monumens que les Romains éleverent dans les Gaules, il n'en est guere de plus important, ni de plus digne de notre attention que l'Arc de triomphe qui reste d'eux à Orange, Ville Capitale de l'ancienne Principauté de ce nom, enclavée entre le Rhône, la Provence, & le Comté Venaissin.

L'Auteur assure que ce monument n'a pas été bien connu jusqu'ici, & que les explications qui en ont été données, s'accordent mal avec l'Histoire; il les examine ensuite avec soin, & il finit par exposer son sentiment & par tâcher de justifier les nouvelles explications qu'il en donne.

M. Mesnard après avoir donné une idée très exacte du monument dont il s'agit, dit que parmi les diverses explications qu'on en a données, il en est une très-ancienne qui semble avoir prévalu jusqu'ici; elle a du moins été suivie par la plûpart des Historiens d'Orange: par cette explication on rapporte l'Arc de triomphe à Caïus Marius & à Lutatius

Catulus, Consuls Romains.

Ceux qui sont de ce sentiment disent que ces deux Généraux défirent les Cimbres & les Teutons, l'an de Rome 652, en deux différens combats, l'un près d'Aix en Provence, & l'autre près d'Orange; que pour perpétuer le souvenir de ces deux importantes victoires, on éleva pour la premiere, de l'ordre même du Sénat, une pyramide, dont on voit encore les fondemens sur le grand chemin d'Aix à S. Maximin, & que pour la seconde, on construisit à Orange, l'Arc de triomphe en question.

Sur ce fondement ils croyent reconnoître les Consuls dans les deux figures d'hommes; ils croyent aussi reconnoître dans le buste d'une femme, cette Syrienne, nommée Marthe, qui se vantoit d'avoir le don de prophétie, que Marius menoit avec lui, & qui assistoit à tous ses sacrifices.

M. Mesnard examine si ces conséquences sont solides & fondées; il commence les faits historiques, & dit d'abord qu'il n'est pas vrai que Marius ait combattu contre les Cimbres & les Teutons dans la plaine d'Orange; les autorités qu'on réclame pour l'établir ne rapportent rien de semblable: Strabon, Plutarque, Florus &

autres, disent simplement que Marius, aussi-tôt après avoir commencé l'exercice de son quatriéme Consulat, partit à la hâte pour venir disputer le passage du Rhône aux Cimbres, qui n'ayant pû s'établir en Espagne, s'étoient mis en marche pour repasser les Pyrenées, dans le dessein de pénétrer ensuite dans l'Italie par les Alpes; que ce Général ayant campé son armée le long du Rhône, il y éleva un ouvrage qui servoit de retranchement à son camp; que les ennemis vinrent l'y défier, & n'oublierent rien pour l'attirer au combat; que ce Général se contenta de les repousser, que les barbares furent obligés de remonter le long du Rhône dans le dessein de continuer leur route, & d'entrer en Italie par les Alpes; que Marius les suivit de près jusqu'à Aix, résolu de leur livrer bataille, que le combat s'étant enfin engagé, les Romains taillerent en piéces l'armée des Ambrons, que le lendemain les Teutons ayant attaqué Marius, celui-ci qui s'étoit attendu à ce nouveau combat, soutint leurs efforts avec vigueur, les repoussa, les attaqua à son tour, & qu'après un combat vif & opiniâtre les troupes Romaines remporterent une victoire si complette sur les barbares, qu'à peine ils'en sauva trois mille hommes; que

l'année suivante Marius, à qui l'on avoit déféré le Consulat pour la cinquiéme fois, se rendit sur les rives du Pô, où les Cimbres avoient déja pénétré & remporté même quelques avantages sur son Collégue qui le joignit, qu'ils passerent ensemble le Pô, & qu'ayant rencontré l'armée des Cimbres *in raudis Campis*, le trente Juillet, les ennemis furent entierement défaits ; qu'il en resta cent quarante mille sur le champ de bataille, & que soixante mille y furent faits prisonniers.

M. Mesnard conclud de là que ces deux victoires mémorables n'ont point été remportées dans la plaine d'Orange, & que conséquemment l'Arc de triomphe ne peut être rapporté à C. Marius ; à l'égard de la Magicienne Marthe, il démontre qu'on a pû placer son buste parmi des figures dont il est certain que l'emblême devoit, suivant l'usage constant des Anciens, avoir un rapport particulier avec les actions qui donnoient lieu au triomphe.

Dans une seconde explication qui a été donnée de cet édifice, on le rapporte aux tems de Cneïus Domitius Ænobarbus & de Quintus Fabius Maximus : pour appuyer ce sentiment on dit que les Marseillois, alliés des Romains, se voyant exposés à

de fréquentes attaques de la part des Auvergnats & des Allobroges, demanderent du secours à la République, qui leur envoya des troupes considérables sous le commandement de C. Sextius. Ce secours ne fut pas suffisant, & les Romains envoyerent de nouvelles troupes sous le commandement de Domitius Ænobarbus, l'an de Rome 631 ; ce Général battit les Allobroges dans un combat qui se donna vis à vis le confluent de la Sorgue & du Rhône ; nonobstant cette victoire le Roi des Auvergnats vint avec son fils joindre les Allobroges & rétablir leurs affaires : alors Fabius Maximus vint les combattre, & remporta sur eux une pleine victoire dans un endroit voisin du Rhône. Or pour laisser à la postérité des marques de leurs triomphes, ces deux Généraux firent élever des tours de pierre aux endroits même où il avoient vaincu, & c'est dans l'Arc de triomphe qui reste à Orange qu'on croit retrouver ces tours.

M. Mesnard après avoir discuté la chronologie des points d'histoire, qui font la base de toute cette explication, démontre que l'Arc de triomphe de la ville d'Orange ne peut être rapporté aux deux évenemens qu'on cite ; la premiere victoire ayant été remportée à l'endroit mê-

me où la Sorgue se jette dans le Rhône, qui est à trois ou quatre lieues éloignée de la ville d'Orange. Il en est de même du second évenement qui s'est passé, suivant Strabon, au confluent de l'Isere & du Rhône, distant de plus de 15 lieues.

M. le Baron de la Bastie a embrassé un troisiéme sentiment; il attribue cet édifice à l'Empereur Auguste, qui après avoir remporté différentes victoires sur mer & sur terre, & enfin étant venu dans les Gaules en 727, y établit diverses colonies, du nombre desquelles fut celle d'Orange: or suivant M. de la Bastie, l'Arc de triomphe d'Orange désigne une victoire navale, par des tridents, des mâts de navires & des cordages; il désigne aussi un combat de terre, par des mêlées de combattans, des soldats armés & des gens à cheval, & tout ceci ne se peut rapporter qu'à l'Empereur Auguste; donc l'Arc de triomphe dont il s'agit a été construit par ses ordres. M. de la Bastie pourroit avoir quelque raison, si Auguste eût été le seul Empereur ou le seul Général qui eût vaincu sur terre & sur mer; mais tant d'autres ont eu de pareils avantages, que cela ne le caractérise point, d'ailleurs il est certain que la colonie d'Orange a été fondée avant Auguste.

Enfin, M. le Marquis Maffei a proposé sur cet édifice un quatriéme sentiment : il dit que l'Arc & les antiquités d'Orange ressentent la maniere du tems d'Adrien, ou environ, mais il n'entre dans aucun détail, & il ne dit rien pour le prouver.

On observe seulement à cet égard qu'Adrien n'a jamais fait aucun exploit sur mer, ni par lui ni par ses Généraux.

M. Mesnard donne ensuite son sentiment, qui est le plus probable & le mieux appuyé de tous, en rapportant l'Arc de triomphe au tems de Jules César ; en voici les principales raisons.

C'est Jules César qui a établi la Colonie d'Orange, on en a la preuve dans ces trois lettres initiales : C. J. S. *Colonia Julia Secundanorum*, qu'on voit dans les restes d'une ancienne Inscription, gravée au-dessus de la corniche de la grande Porte, ou arcade du cirque de cette Ville : l'Inscription est à demi effacée, mais ces trois lettres s'y lisent encore distinctement ; on s'est, sans doute, proposé de comprendre dans ce monument des rapports personnels & particuliers à Jules César, en mémoire de la fondation de la Colonie. Le buste de cette femme qui n'est autre que Venus, peut parfaitement se rapporter à César qui se di-

soit descendu de cette Déesse ; le bâton augural désigne d'une maniere qui n'est pas équivoque, la dignité d'augure dont ce Prince étoit revêtu ; les figures des combattans tant sur mer que sur terre sont les signes de ses victoires, & sur-tout de la conquête des Gaules ; selon Suetone, de tous les triomphes de Jules César, celui des Gaules fut le plus superbe. On aura prétendu désigner par toutes les figures des captifs enchaînés qui sont sur cet édifice, les Gaulois que César mena captifs à Rome. Le défaut d'inscription sur ce monument, est encore une nouvelle conjecture qui peut le faire rapporter à Jules César, parce que dans les tems orageux de la République, on ne songeoit qu'à écarter tout ce qui auroit donné trop de force au crédit & à la supériorité d'un citoyen. On ne permettoit donc pas de placer sur les monumens publics des inscriptions qui auroient trop servi à exalter celui qui en étoit l'auteur, ou à qui il se rapportoit. La derniere réflexion de M. Mesnard pour fonder de plus en plus son sentiment, est que les ornemens & la Sculpture de cet Arc de triomphe paroissent très bien convenir au siécle de Jules César ; il est vrai que les Arts & spécialement l'Architecture, furent extrêmement

perfectionnés sous celui d'Auguste, & qu'alors seulement ils furent portés à un point qu'ils n'avoient pas encore atteint ; mais comme cette grande perfection ne se trouve point dans l'Arc d'Orange, quelque somptueux qu'il soit, qu'on apperçoit même de la médiocrité dans les quarrés figurés en bas relief, M. Mesnard en tire une derniere conjectute pour le rapporter au siécle de Jules César.

Le mot de la premiere Enigme du second volume du mois de Juin, est *une voiture*, dont on se sert pour *carrosse*, *coche*, *caleche*, *berline*, *vis-à-vis*, *char d'Ambassadeur* & *tombereau*. Le mot du Logogriphe est *démonstration*, dans lequel on trouve *Mentor*, *armes*, *Armide*, *Mars*, *Neron*, *rose*, *mort*, *Minos*, *Rome*, *Rois*, *Nestor*, *Sinon*, *monde*, *rime*, *domino*, *mitre*, *Mars*, *Mai*, *Jonas*, *Erato*, *orme*, *air*, *Mardi*, *Samedi*, *raison*, *Simon*, *re*, *mi*, *si*, *sot*, *maison*, *rien*, *martinet*, *mois*, *matin*, *soir*, *noir*, *or*, *Romains*, *Ane*, *dent*, *Jean*, *André*, *Simon*, *Jean*, *rame*, *Roman*, *Etna*, *Démon*, *tems*, *Sodome*, *ami*, *Asie*, *Manne*, *Arion*, *satyre*, *Nantes*, *Diane*, *traits*, *Adonis*, *Sina*, *Sire*.

ENIGME.

AMi lecteur, plains-tu ma triste destinée ?
Des épouses je suis la plus infortunée ;
Mariée en naissant au plus beau des époux,
Je n'en ai point encor savouré rien de doux ;
Si je le suis, hélas ! d'une course légere,
Il vole promptement dans une autre hémisphére ;
Et si par un excès d'amour,
Je veux l'éviter à mon tour,
Et feindre une rapide fuite,
Il est ardent à ma poursuite.
Dans ce bizarre changement,
Nous sommes sans délassement ;
Soit chaud amour, ou froide haine,
Rien n'affoiblit, ni grossit notre peine,
Quoiqu'il paroisse aux ignorans,
Qu'il est pour nous divers tourmens ;
C'est quand nous sommes face à face,
Pour lors on voit la populace
S'intéresser à notre sort ;
Craindre pour un de nous la mort,
C'est deux Héros dont la vaillance
Eût renversé Rome & Numance,
Prêts à se porter des grands coups,
Suspendent tous deux leur courroux ;
L'un frémit, & pâlit de rage,

Et par un excès de courage,
Voulant tous deux se laisser prévenir,
Ils se quittent sans coup férir,
Et retournant à leur armée
En rassurent l'ame allarmée,
Tels après un morne dessein,
Nous reprenons un air serein,
Et notre exercice ordinaire.
Lecteur, est-ce petite affaire
De débroüiller de ce cahos mon nom ?
Quelqu'un dit qu'oui, d'autres que non.

Capris de Beauvesir, de Cuers en Provence.

LOGOGRIPHE.

PRésent du pauvre & du riche,
Je leur sers également;
Souvent l'homme le plus chiche
Me prodigue à tout venant;
Je coûte peu, ne vaux guére,
Qui me donne cependant
Trouve le secret de plaire,
Et passe pour obligeant:
Dans sept pieds dont l'assemblage
Me compose, ami lecteur,
Des Dieux tu verras l'image,
Et l'idole du flatteur.
De la belle & chaste Hellice,

Tu

Tu verras le tendre époux ;
Puis du Ciel long-tems propice,
Un juste éprouvant les coups ;
Ce que tout homme doit être,
Et dont l'on craint le renom ;
Ce qui ne sçauroit paroître
Où gît la sombre raison ;
De Cadmus l'aimable fille ;
Un Chasseur audacieux ;
Ce que, lorsqu'au Ciel il brille ;
Phébus répand en tous lieux ;
Cet instrument dont la trace
Donne à la pensée un corps ;
Et celle dont la disgrace
D'Inach attrista les bords.
Tu verras..... Mais à ta gêne
Il est tems de mettre fin ;
C'est trop te donner de peine ;
Bon soir, lecteur, à demain.

Lemarié.

AUTRE.

J'Ai déja paru sur la scéne ;
Dépouillé du nom de l'Auteur :
Et c'est pour cela, cher Lecteur,
Que maintenant il m'y rameue.
Je vais donc, sur un nouveau ton ;
Par les pieds qui font ma structure,

Te montrer quelle eſt ma nature :
Vois l'anagramme de mon nom.
On y trouve aiſément une illuſtre Princeſſe,
Dont Druſus ſçut fixer l'eſtime & la tendreſſe ;
Deux grands Auteurs Latins ; un affable Empereur ;
Celui par qui le Perſe à Cnide fut vainqueur ;
Le ſage confident d'un Prince, dont l'Idole
Eut toujours pour objet une gloire frivole ;
Ces hauts monts que franchit l'intrépide Annibal ;
La façon, dont ſouvent ſe fait un Cardinal ;
Trois oiſeaux ; l'un de chant, l'autre d'un beau plumage,
Le troiſiéme, du Chriſt eſt une vive image ;
Ce qu'envain Mithridate, abattu par le ſort,
Mit en œuvre jadis, pour ſe donner la mort ;
Le pere d'un Héros, dont le vaillant Achille
Rendit aux Phrygiens le ſecours inutile. ..
Lecteur, pour me trouver avec moins de façon,
Rappelle-toi les faits de Mahomet ſecond.

Par M. de Lanevere, ancien Mouſquetaire du Roi, à Dax.



NOUVELLES LITTERAIRES.

NOUVEAUX Dialogues des morts. *A Paris*, chez *Nyon*, fils, & *Guillyn*, Quai des Augustins. Deux volumes *in*-12.

Nous avons dit en annonçant cette nouveauté, que les sujets des dialogues étoient la plûpart piquans, & traités avec beaucoup de goût & de naturel : nous croyons que les deux dialogues que nous allons copier justifieront ce jugement.

Plutarque & Seneque, sur l'éducation.

Plutarque.

Je vous plains sincerement d'avoir vécu sous un aussi méchant Empereur, & qui reconnut si mal les soins que vous aviez pris auprès de lui ; mais il me semble que vous avez quelques reproches à vous faire à vous-même, & que vous êtes le premier auteur de votre infortune.

Seneque.

Je ne me serois pas douté....

Plutarque.

Rien n'eſt cependant plus véritable ; n'aviez-vous pas été Précepteur de Neron ?

Seneque.

Que penſez-vous en conclure contre moi ?

Plutarque.

Que vous l'aviez très-mal élevé, puiſqu'il fut capable de tant d'excès.

Seneque.

Dites, au contraire, que j'avois fait un chef-d'œuvre d'éducation. Les premieres années de ſon regne ne firent-elles pas admirer ſa douceur & ſon équité ? Rappellez-vous ce beau trait qui lui échappa, lorſqu'obligé de ſigner l'arrêt de mort d'un criminel, il s'écria qu'il voudroit ne ſçavoir point écrire.... mon ouvrage alors étoit encore entier, mais les flatteurs ne tarderent pas à le détruire

Plutarque.

C'eſt qu'il n'étoit pas ſolide : de bons principes, de maximes sûres, bien incruſtées dans l'eſprit, bien gravées dans le cœur, s'effacent-ils jamais ?.... Voyez

mon éleve, l'Empereur *Trajan*; s'est-il jamais démenti? on le propose encore pour modéle. *Titus* & lui sont devenus les noms génériques des bons Rois, & les Souverains les plus estimables sont flattés de la comparaison.

Seneque.

En sorte que vous prenez une partie de la gloire de *Trajan*, & que vous mettez sur mon compte les fautes de mon écolier?

Plutarque.

Tel est en effet mon jugement, & je le crois dans l'ordre.

Seneque.

Je pense bien differemment, & j'imagine en avoir de bonnes raisons.

Plutarque.

Je les attends; le plaisir des sages doit être d'approfondir les choses, & de rechercher la vérité.

Seneque.

Un Sculpteur habile me disoit un jour ici, qu'avec le bois le plus commun, il orneroit un appartement de la maniere la

plus élegante & la plus agréable. Je n'en fut point étonné quand il ajoûta, qu'il se feroit aider par *Robert Martin*, l'un des plus célébres Vernisseurs que l'Europe ait produit. Ce méchant bois, c'est le mauvais sujet dont on nous confie l'éducation : nous pouvons bien le travailler, le peindre, le vernir, mais non pas le dénaturer. Les apparences en imposeront ; au fonds ce sera toujours du *charme* ou du *maronnier*. J'ai masqué pour quelque tems mon éleve, & l'ouvrage me fit honneur tant que l'art subsista : mais le bois travailla, & la nature reprit le dessus ; le vernis se dessécha ; les couleurs se détacherent ; le fonds parut tel qu'il étoit ; *Neron* fut un tyran.

Plutarque.

L'éducation, selon vous, seroit donc une chose inutile ?

Seneque.

Je ne dis pas cela : le naturel le plus excellent a besoin d'être cultivé.

Plutarque.

Mais c'est peine perdue pour le mauvais.

Seneque.

Non ; car il vaudroit encore moins ; &

même, pour ſuivre ma comparaiſon, le bois défectueux eſt celui qui rend l'adreſſe de l'ouvrier plus néceſſaire. *L'ébene* & le *cédre*, pourroient preſque s'en paſſer : l'art les gâte ſouvent, au lieu de les embellir.

Plutarque.

Je ſerois très fâché que vos principes, ſur une matiere ſi intéreſſante, vinſſent à la connoiſſance des peres de famille de l'autre monde ; l'emploi de Précepteur deviendroit encore plus déſagréable, quoiqu'il le ſoit déja beaucoup.

Seneque.

Je ne vois pas en quoi je pourrois leur nuire.

Plutarque.

Ne connoiſſez-vous pas l'injuſtice des parens ? ſi l'éducation réuſſit, le naturel étoit excellent ; pouvoit-on n'en pas tirer parti ? le ſuccès au contraire ne répond-t'il pas aux travaux du Précepteur ? c'eſt un ſot, un maladroit, & ſouvent quelque choſe de pis.

Seneque.

Les parens ont tort dans l'un & dans l'autre cas, mais un peu moins dans le premier ; car il y a bien moins de mérite &

d'habileté à faire briller ce qui vaut beaucoup par ſoi-même, qu'à rendre ſupportable ce que la nature a fait naître difforme & défectueux. Que ceux qui ſont heureuſement nés, en rendent graces aux Dieux, mais que les hommes ſe faſſent juſtice. Ils peuvent élaguer l'arbre & le diriger, & non pas le dénaturer. Qu'ils ſe guériſſent de la manie de vouloir être créateurs; c'eſt bien aſſez pour eux de ſçavoir mettre en œuvre les matieres premieres créées par la Divinité.

PAULINE, ALEXANDRE LE GRAND.

S'il eſt plus humiliant de tromper les autres que d'être trompé.

Alexandre.

Vous n'êtes donc pas cette *Pauline*, femme de *Seneque*, célébre Philoſophe, qui ſe fit couper les veines, lorſqu'elle ſçut que *Neron* avoit condamné ſon époux à la mort?

Pauline.

Non, je ne ſuis point cette femme-là; & je vous avouerai même, que tant d'héroïſme ne me conviendroit pas.

Alexandre.

C'eſt pourtant, ce me ſemble, une ac-

tion noble & belle, que de mourir aussi courageusement pour son mari.

Pauline.

Il y a quelquefois plus de courage à vivre ensemble, qu'à mourir de compagnie.

Alexandre.

Vous me feriez presque soupçonner; que vous aimiez foiblement votre époux, ne seroit-ce pas lui qui, tout à l'heure, vous regardoit avec un mépris, mêlé de colere & d'indignation ?

Pauline.

Mon mari me rend plus de justice; celui que vous venez de voir en passant, est un rival que je lui ai sacrifié.

Alexandre.

Il ne vous plaisoit donc pas ?

Pauline.

Je voulus du moins le faire imaginer: voici son histoire & la mienne. J'étois Romaine, & j'avois épousé *Saturnin*, homme distingué par sa naissance & par ses emplois; mon rang étoit aussi fort illustre, & ma vertu surpassoit encore la noblesse de mon extraction: j'étois fort riche, & n'étois pas moins belle.

Alexandre.

Voilà pour un mari, bien des sujets d'appréhension.

Pauline.

Ma sagesse tranquilisoit le mien.

Alexandre.

J'aurois crains un peu davantage; la sagesse d'une femme n'est-elle pas un attrait de plus ?

Pauline.

Ce fut apparemment ce qui fit naître à *Mundus*, jeune homme très-bien-fait, & fort entreprenant, l'idée de me plaire, & d'enlever mon cœur à celui qui le devoit posseder. L'Historien *Josephe* vous attestera que *Mundns* prit pour moi l'amour le plus violent, & qu'il employa, pour obtenir quelque retour, les prieres, les larmes, les sollicitations....

Alexandre.

Ce *Mundus*, ne vous déplaise, n'étoit qu'un maladroit; tant de soumissions & de timidités réussissent souvent beaucoup moins qu'une noble hardiesse; quelle gloire a-t'on à vaincre quelqu'un qui tremble ?

Pauline.

Il essaya de m'ébranler par des présens fort considérables.

Alexandre.

Autre sottise !.... vous étiez riche.

Pauline.

Il résolut enfin de se laisser mourir de faim.

Alexandre.

Oh ! pour le coup, c'étoit prendre les choses au tragique ; comment pûtes-vous résister à cela ?

Pauline.

Je tins cependant contre un désespoir si marqué ; mais j'avois une affranchie, nommée *Ide*, qui fit prendre à *Mundus* la résolution de vivre, pour risquer encore de nouvelles tentatives.

Alexandre.

Cette affranchie-là ne vous avoit-elle pas un peu consultée ?

Pauline.

J'aurois sçu l'en punir : mais que fit-elle ? de concert avec *Mundus*, elle s'avisa d'un

ſtratagême fort ſingulier, & qui ne devoit pas manquer de me faire illuſion.

Alexandre.

Votre amant feignit peut-être autant d'indifference, qu'il avoit marqué d'ardeur & d'empreſſement : ce ne ſeroit pas la premiere fois que ces petites ruſes auroient réuſſi : j'ai vû des femmes s'attacher par contradiction.

Pauline.

Ide fit mieux que tout cela, elle corrompit les Prêtreſſes de la Déeſſe *Iſis*, qui me firent ſçavoir, que le Dieu *Anubis* vouloit me voir en particulier...

Alexandre.

Voilà votre vertu dupe de la vanité ; il faut bien échouer contre quelque choſe.

Pauline.

Cet *Anubis* n'étoit autre que *Mundus*, qui joignit à l'inſolence de ſon ſtratagême la folie de me l'avouer quelque tems après.

Alexandre.

Et ſans doute, vous prîtes le parti de vous taire ſagement ſur une avanture ſi délicate ?

Pauline.

C'eût été me rendre complice du crime, que de le laisser impuni, je résolus de m'en venger.

Alexandre.

Comment donc ? *Mundus* auroit-il mal fait les honneurs de la Divinité ?

Pauline.

J'étois trop piquée qu'il eût osé me désabuser, je dis tout à mon époux.

Alexandre.

Qui ne fut pas assez fou pour vous croire ?

Pauline.

Je l'en aurois puni lui-même : il fut se plaindre à l'Empereur.

Alexandre.

Fort bien, les maris ne se deshonorent jamais à demi. Je vois *Mundus* marcher au supplice.

Pauline.

Dites en exil ; ce fut la seule peine que Tibere prononça contre lui, mais les Prêtresses & l'Affranchie furent punies de mort.

Alexandre.

Ils n'avoient point d'amour qui leur servît d'excuse, les grandes passions peuvent seules justifier les grandes fautes ; mais vous ne me parlez point de la condamnation que l'on prononça contre vous.

Pauline.

On me combla d'éloges, au lieu de me condamner.

Alexandre.

J'aurois pensé differemment : car enfin, votre vanité folle étoit la principale cause de tout ce désordre-là.... Vous me regardez avec étonnement ! on ne se pique point ici de galanterie : comment pûtes-vous porter l'illusion jusques au point d'imaginer qu'un immortel fût amoureux de vous ?

Pauline.

Vous voulûtes bien passer pour un Dieu ! pouviez-vous compter assez sur la sottise des hommes, pour esperer de vous diviniser à leurs yeux ? vous aviez une bien mauvaise opinion de leur discernement.

Alexandre.

Et vous, une bien favorable de vous-même.

Pauline.

Je n'y étois point venue rapidement. Les adorations de mille amans m'avoient insensiblement amenée à recevoir des hommages encore plus flatteurs pour moi. Les hommes ne suffisoient plus à la gloire de mes charmes, un Dieu seul pouvoit y mettre la derniere main.

Alexandre.

Il y avoit long-tems aussi que mon nom & mes exploits ne me laissoient plus rien à desirer chez les mortels, je ne pouvois plus ambitionner que les honneurs de la Divinité.

Pauline.

Je suis du moins plus excusable que vous; vous vouliez tromper les hommes, & ce fut moi que l'on trompa.

Alexandre.

Soyons de bonne foi tous les deux : vous sçaviez fort bien qu'il ne pouvoit être question pour vous, ni *d'Anubis*, ni d'aucun autre Dieu : mais cette avanture annonçoit quelque mystére dont vous ne fûtes pas fâchée de profiter.. Je n'ignorois pas non plus que mes sujets ne me croiroient jamais un Dieu ; mais j'étois bien

aiſe qu'ils fiſſent comme s'ils le croyoient ; afin de me rendre encore plus reſpectable à leurs yeux : que ſçait on même ſi pluſieurs ne s'y ſeroient pas trompés ? les hommes ſont capables de furieuſes mépriſes, & vous êtes un exemple que l'on peut tout hazarder avec eux, pourvû que l'on flatte leur vanité.

Pauline.

Oüi : mais c'étoit la vôtre que vous cherchiez à ſatisfaire, en voulant paſſer pour un Dieu.

Alexandre.

Croyez que je contentois autant pour le moins celle des peuples qui m'environnoient, ſoit que je les euſſe ſoumis, ſoit qu'ils fuſſent encore à vaincre : mes amis s'en ſeroient trouvés d'autant plus honorés, & mes ennemis moins confus de s'être laiſſés ſubjuguer.

Pauline.

En ce cas *Mundus* eut raiſon de ſe déguiſer en Dieu, plutôt que de reſter ſimple mortel ; mais il pouvoit, ce me ſemble, me flatter encore davantage, en feignant de me prendre pour une Divinité.

Alexandre.

Il s'en seroit bien gardé, il n'auroit pû vous changer en Déesse sans vous donner un motif de plus de le dédaigner ; au lieu qu'en devenant un Dieu, il vous préparoit une raison fort honnête d'avoir cédé.

Pauline.

Il risquoit aussi que je pénétrasse la supercherie.

Alexandre.

Vous étiez trop intéressée à fermer les yeux, & je vous suis caution que si j'eusse employé moins d'orgueil & plus de galanterie à me diviniser, les femmes de la Macédoine n'auroient pas été les premieres à me démentir.

Recueil de différens Traités de Physique & d'Histoire naturelle, propres à perfectionner ces deux Sciences. Par M. Deslandes, de l'Académie Royale des Sciences & Belles-Lettres de Prusse. Tome troisiéme. *A Paris*, chez *Quillau* fils, rue S. Jacques. 1753.

Le premier Mémoire roule sur l'établissement des Colonies Françoises aux Indes orientales, avec quelques observa-

tions sur les Isles de Masearcing & de Madagascar. Le second, sur le crystal de roche, principalement sur celui qu'on trouve en quelques endroits de la basse Bretagne. Le troisiéme, sur quelques effets singuliers du tonnerre. Le quatriéme, sur les rames tournantes. Le cinquiéme, sur le luxe, & sur l'examen du neuviéme chapitre de l'Essai politique sur le commerce. Le sixiéme, sur les agrémens & les profits qu'on peut retirer du jardinage. Le septiéme donne des éclaircissemens sur l'état où étoient les Colonies Portugaises aux Indes orientales, lorsque la Compagnie de France s'y établit.

Ces différens Mémoires nous ont paru remplis de détails curieux & utiles, de vûes philosophiques & pratiques, de faits singuliers & bien observés. Il est à souhaiter que l'Auteur continue son recueil, le succès des trois premiers volumes doit bien l'y encourager.

Les Témoins de la Résurrection de Jesus-Christ, examinés & jugés selon les régles du Barreau, pour servir de réponse aux objections du sieur Woolston & de quelques autres Auteurs ; traduit de l'Anglois sur la sixiéme édition. On y a joint une Dissertation historique sur les écrits

de M. Woolston, sa condamnation & les écrits publiés contre lui. Par *A. le Moine*, Ministre de l'Eglise Anglicane, & Chapelain du Duc de Portland. *A Paris*, chez *Tilliard*, quai des Augustins. 1753. 2 vol. *in*-12.

Les erreurs de Woolston ont fait tant de bruit dans toute l'Europe, qu'il n'est pas pas possible que le Public n'en voie une réfutation aussi sage & aussi forte que celle que nous annonçons ; elle est généralement attribuée à M. Sherlock, un des plus grands Prélats qu'ait eu l'Angleterre depuis la réformation.

TRAITE' des diamans & des perles, où l'on considere leur importance : on établit des régles certaines pour en connoître la juste valeur, & l'on donne la vraie méthode de les tailler. On y trouve aussi des observations curieuses, également utiles aux Négocians & aux Voyageurs, & qui intéressent même la politique. Par *David Jeffries*, Joaillier ; ouvrage traduit de l'Anglois, sur la seconde édition, qui a été considérablement augmentée. *A Paris*, chez *Debure* l'aîné, & *Tilliard*, quai des Augustins, 1753. 1 vol. *in*-8. Prix 3 liv. broché, avec beaucoup de planches.

Un ouvrage dans lequel on réduit en

principes un art qui ne l'avoit jamais été, est une nouveauté précieuse; nous croyons qu'elle sera accueillie par les Artistes, par les amateurs & par les Dames; ces trois sortes de personnes y trouveront des choses qui piqueront leur curiosité.

MANIERE de perfectionner les voitures. *A Paris*, chez la veuve *d'Houry*, rue de la Harpe, & chez *David*, quai des Augustins. 1753. Brochure *in-12* de 22 pages.

L'Académie des Sciences a approuvé les idées contenues dans le Mémoire que nous annonçons, & voici en quels termes.

Nous avons examiné par ordre de l'Académie un Mémoire de M. de ... dans lequel il expose les moyens dont il s'est servi pour perfectionner les voitures à quatre roues, en les rendant plus roulantes.

Il a fait ses essais sur une berline à quatre places; il a donné cinq pieds quatre pouces de diamétre aux roues de derriere, & quatre pieds aux roues de devant; il a placé la volée à la hauteur du poitrail des chevaux, & a relevé le limon à proportion; il a donné la même voie aux roues de devant qu'à celles de derriere; il a fait mettre aux extrémités du lisoir & aux brancards, des rondelles de fer, contre les-

quelles frotte le derriere des moyeux, & auprès des palonniers, il a fait faire des nœuds aux traits, pour qu'ils ne puissent s'appliquer que du plat sur la cuisse des chevaux.

Nous ne parlerons point du diamétre que M. de .... a donné aux roues de derriere, parce qu'il est le même qu'aux voitures ordinaires.

Les roues de devant ont ordinairement vingt-quatre à trente pouces de diamétre; en leur donnant quarante-six ou quarante-huit pouces, comme M. de .... on a au moins moitié plus de levier pour vaincre la résistance des frottemens de l'essieu dans les moyeux. L'augmentation de diamétre donne aux roues plus d'appui sur le terrain, & les empêche d'entrer aussi profondément dans les creux formés par les inégalités du pavé ou du terrain, ensorte que la voiture doit être moins sujette aux cahots, principalement dans le passage des ruisseaux. La volée placée à la hauteur du poitrail des chevaux, empêche qu'ils ne soient appesantis du jarret, & exige moins de force pour le tirage. Cet avantage joint à la facilité que l'augmentation du diamétre des roues de devant donne au roulage, est la principale perfection que M. de .... a donnée à sa voiture. Il est vrai

que de plus grandes roues ſur le devant expoſent la voiture à être plus facilement accrochée lorſqu'on eſt obligé de tourner, & demande plus d'attention de la part du cocher lorſqu'il faut entrer dans des portes difficiles ; mais ce léger inconvénient ne nous paroît pas une raiſon ſuffiſante pour ſe priver d'un avantage réel que l'on trouve dans des roues beaucoup plus grandes que les roues ordinaires.

Il y a bien des gens qui s'imaginent que plus on diminue les roues de devant, plus la voiture a de chaſſe ou de facilité à monter. Mais c'eſt une erreur que M. de .... a fort bien remarquée, comme l'avoient déja fait la plûpart de ceux qui ont examiné cette matiere ſuivant les principes de la méchanique. On ſent que la ſupériorité des roues de derriere ſur celles de devant, ne donne aucun avantage à la voiture, & qu'au contraire les roues de devant ont d'autant plus d'avantage qu'elles ſont plus grandes, pourvû que la ligne du tirage ne s'écarte pas trop du niveau du poitrail des chevaux.

Le plus de hauteur de l'eſſieu de devant & du timon donne plus d'avantage aux chevaux dans le recul ; de là il ſuit que ſi la voiture devenue plus roulante par l'augmentation des roues de devant, pa-

roît obligée à enrayer plus souvent dans les descentes, le plus de hauteur de la fléche qui donne aux chevaux plus de facilité pour retenir, paroît aussi dispenser d'enrayer aussi souvent qu'on pourroit le croire ; ainsi l'avantage qui résulte de la plus grande facilité que la voiture doit avoir dans la montée, ne se trouve point détruite par une plus grande difficulté dans la descente.

La même voie que M. de .... a donnée aux roues de devant qu'à celles de derriere, a l'avantage de procurer aux roues de derriere un chemin frayé & battu par celles de devant, & plus de facilité à cartayer. La rondelle de fer appliquée au lisoir & au brancard pour soutenir le frottement des essieux, paroît utile, en ce que le frottement devient plus uniforme, plus doux, & plus capable de conserver les moyeux, que le heurtoir ou espéce de clou qu'on enfonce dans le brancard.

On sent aisément que les traits posés du plat contre la cuisse des chevaux, sont moins capables d'en user le poil & de les écorcher, que ces mêmes traits frottant par leur bord.

L'augmentation de hauteur que M. de .... a donnée aux roues de devant

de sa voiture, l'a obligé à faire plusieurs changemens dans la courbure des brancards & dans la supension de la caisse; il a profité habilement de la facilité qu'on a de rendre les voitures plus douces, au moyen des soupentes de cordes de tendons, qu'on appelle corde de nerf, pour élever assez haut les moutons d'où partent les soupentes, afin qu'elles n'empêchent pas les roues de devant de passer dessous, & que la caisse ne soit pas trop élevée. Les remarques que M. de .... a faites à cette occasion nous ont paru judicieuses. Fait à l'Académie des Sciences le 9 Mai 1755.

IDE'E de la Poësie Angloise, par M. l'Abbé *Yart*. 4 T. *in*-12. *A Paris*, chez *Briasson*.

Le second volume de la Traduction dont nous continuons à rendre compte, commence par un Discours préliminaire sur le Poëme didactique. Ce Discours sert de préliminaire à l'Essai sur la Poësie, par le Duc de Buckingham. Les Chansons, l'Elegie, l'Ode, la Satyre, la Tragédie, la Comédie, le Poëme épique font la matiere de cet Ouvrage. Cette Piéce est semée de traits ingénieux, de comparaisons brillantes, de réflexions fines, & de préceptes transformés, pour ainsi dire, en éloges,

éloges, en critiques & en plaisanteries. Le Poëte amuse sans faire appercevoir qu'il instruit, & la délicatesse de ses pensées n'affoiblit point la force & la solidité de ses préceptes ; tel est le jugement que porte de cet Ouvrage M. l'Abbé Yart, juge sévere des morceaux qu'il traduit.

La deuxiéme Piéce du Recueil est intitulée *Critique de Dryden*. Le Comte de Rochester, le plus libertin, le plus spirituel & le plus aimable Seigneur de la Cour de Charles II, avoit lancé quelques traits malins contre Dryden dans une Satyre : ces traits avoient déplû aux partisans zelés de ce Poëte. Rochester écrivit sa Satyre, dans laquelle il confirma le jugement qu'il avoit déja porté. Cette Piéce, dit M. l'Abbé Yart, est remplie de préceptes si solidement pensés, si délicatement écrits, d'une critique si instructive de quelques Poëtes Anglois, que j'ai cru devoir la mettre au nombre des Piéces didactiques.

L'Histoire abregée des plus grands Poëtes Anglois est un ouvrage de jeunesse, mais de la jeunesse d'Adisson. Qu'on se représente une gallerie de tableaux placés les uns après les autres, sans autre suite que celle du tems où ceux qui y sont peints ont vécu. Les premiers ont un air anti-

que & négligé ; les seconds sont moins négligés & moins naturels, leur habillement est bisarre, la draperie est ridicule ; plus les autres s'approchent de notre siécle, plus nous nous familiarisons avec eux ; ils prennent insensiblement notre air & nos manieres ; c'est ainsi que dans le Poëme historique de M. Adisson, on voit paroître Chaucer & Spenser, ensuite Cowley, Milton, Denham, Valler, Roscomon, Dryden, Congreve & Montagu. La Poësie Angloise naît avec les premiers, se forme ave les seconds, & se polit avec les derniers.

Les progrès de la Poësie par Madame de Worthley Montaigue vient très bien après l'Histoire abregée des plus grands Poëtes Anglois. En comparant ces deux ouvrages, on trouvera, dit M. l'Abbé Yart, qu'Adisson a plus de force, Madame de Worthley plus de grace ; celle-ci offre plus d'images, celui-là plus d'idées ; l'un pense plus, l'autre peint davantage ; le premier étonne l'esprit, la derniere flatte les sens. Adisson étoit peut-être capable de s'élever à la hardiesse de Milton, Madame de Wortlhey sembloit être née pour écrire avec la délicatesse de Madame du Boccage ; cependant, ni l'une ni l'autre ne manquent de force, mais elle est ornée d'agrémens.

Après un Discours préliminaire, un abregé fort curieux de la vie du Comte de Rochester, & une Idylle sur la mort de ce fameux & agréable débauché, on trouve trois de ses satyres : la premiere qui est contre l'homme, est inégale, chagrine, pleine de raisonnemens & de saillies. La deuxiéme, qui roule sur un repas ridicule, paroît faite d'après celle de Regnier & de Boileau : le repas est grossier, les convives impertinens, mais leurs propos ne sont pas les mêmes, c'est une autre espece de ridicule. L'objet de la troisiéme est de tourner en ridicule ceux qui prennent les eaux à Tundbrige, à quelques mille de Londres. On y trouve de la variété dans les portraits, de la légereté dans les expressions, de la singularité dans les plaisanteries. L'essai sur la satyre par le Duc de Buckingham est peu de chose. Il y a plus de finesse & de plaisanterie dans les portraits satyriques de ce Duc par Dryden, & d'Adisson par Pope.

Le discours sur l'Ode est écrit avec force & avec chaleur. Il est suivi de l'éloge de Cromwel, par Waller : c'est une des plus belles Odes qu'on puisse lire. Celle du même Poëte, qui roule sur la mort de cet usurpateur, est pleine de deffauts, de su-

blime & d'enthousiasme. Cowley a fait sur la tyrannie de Cromwel une Ode morale qui excite la plus grande horreur : son Ode sur le rétablissement de Charles II. est très-inférieure. L'Ode sur la liberté est froide ; l'Hymne au Soleil par Prior, est véritablement sublime. L'Ode du même, sur une conspiration contre le Roi Guillaume est remplie de tout ce que la Religion & la Poësie fournissent de plus belles images. Il y a trop de réflexions morales dans l'Ode que Prior a consacrée à la mémoire de Georges Villiers. Le volume finit par deux Odes de Walsh, imitées d'Horace.

Nous parlerons dans les Mercures suivans des deux autres volumes de cette traduction, dont le dernier vient de paroître.

PRINCIPES pour la lecture des Orateurs. *A Paris*, chez *Durand*, rue S. Jacques, & *Pissot*, Quai des Augustins. 1753. *in*-12. vol. 3.

Cet Ouvrage est du même Auteur qui donna il y a quelques années des principes pour la lecture des Poëtes, & réunit les mêmes avantages. On y trouvera de bons principes bien développés, & de

beaux exemples bien enchassés. L'Auteur a d'ailleurs le double mérite d'écrire agréablement & facilement.

EXAMEN de deux questions importantes sur le mariage. *Comment la Puissance civile peut elle déclarer les mariages nuls, sans entreprendre sur les droits de la Puissance Ecclésiastique? Quelle est en conséquence l'étendue du pouvoir des Souverains sur les empêchemens dirimans du mariage?*

Cet Ouvrage qui est en un volume *in*-4°. & qui vient de paroître, se trouve *à Paris*, chez *Durand*, rue S. Jacques.

Les Magistrats & les Ecclésiastiques doivent donner une égale attention à l'examen de cet Ouvrage.

TRAITÉ de l'autorité des Rois touchant l'administration de l'Eglise. Par M. le Vayer de *Boutigni*, Maître des Requêtes. Nouvelle édition, revûe & corrigée pour la premiere fois sur le manuscrit de l'Auteur. *A Londres*, & se trouve *à Paris*, chez G. *Martin*, Libraire, rue S. Jacques, à l'Etoile. 1753. *in*-12 vol. 1.

Voila encore un Ouvrage que les circonstances rendent intéressant.

TABLETTES historiques, généalo-

giques & chronologiques, sixiéme & derniere partie, qui comprend la suite des Terres érigées en titre de Marquisats, Comtés, Vicomtés & Baronies, avec un Dictionnaire héraldique de la Noblesse de France. *A Paris*, chez *le Gras*, Grand-Salle du Palais, & la veuve *le Gras*, Gallerie des Prisonniers, au Palais.

C'est un Ouvrage court, exact, méthodique, commode, & d'un usage assez géneral.

Addition à la suite du Recueil de toutes les piéces qui ont été publiées au sujet du Lithotome caché, pour servir de réfutation à un écrit qui a pour titre : *Recueil de Piéces concernant l'opération de la taille, qui contient la description de plusieurs Lithotomes, &c. où se trouve la réponse aux derniers écrits de l'anonyme, &c.* Par Claude-Nicolas *le Cat, à Rouen.* 1752. *in*-8°.

A Paris, chez *d'Houry* fils, rue de la Bouclerie, au S. Esprit & au Soleil d'or; & *à Rouen*, chez Etienne-Vincent *Machuel*, Libraire, rue S. Lo, vis-à-vis la porte du Palais, au Bien-aimé. 1753. *Avec Approbation & Privilege du Roi.*

En rendant compte de l'Ouvrage de M. le Cat, au mois d'Août 1752, nous dîmes que grand nombre de personnes qui y

étoient attaquées, répondroient ou ne répondroient pas aux reproches qu'on leur y faisoit, selon qu'il conviendroit à leur gloire & à leurs intérêts.

Le Frere Côme, Religieux Feuillant, le plus maltraité de tous les adversaires de M. le Cat, vient de lui faire une réponse, à laquelle le sçavant & vertueux M. Falconnet a donné l'Approbation suivante.

Approbation. » Après avoir lû par ordre » de Monseigneur le Chancelier, le ma» nuscrit intitulé : *Addition à la suite du* » *Recueil de toutes les Piéces publiées au su-* » *jet du Lithotome caché*, &c. Non content » de l'exposition des faits qui y sont men» tionnés, j'en ai été chercher la vérifi» cation dans leurs Procès-Verbaux, re» vêtus de toutes les formes judiciaires ; » & ayant apporté à l'examen de ces piéces » l'attention qu'exige un objet si impor» tant pour la conservation des personnes » exposées aux dangers de l'opération de » la taille, je me suis crû obligé, comme » Médecin & même comme citoyen, de » rendre témoignage à la vérité, en affir» mant que le Lithotome caché & la mé» thode pratiquée par l'Auteur, sont dans » la plus parfaite évidence de la plus gran» de utilité ; d'où je conclus, que non-

» seulement cet Ouvrage mérite d'être im-
» primé, mais encore que sa publication
» est absolument nécessaire pour l'intérêt
» du bien Public.

» A Paris, le 7 Mai 1753. *Falconnet*,
» Docteur-Régent de la Faculté de Paris,
» Médecin Consultant du Roi, & Méde-
» cin de la Chancellerie.

Quoique cette Approbation suffise pour déterminer le Lecteur à donner une confiance entiere au Frere Côme, nous dirons quelque chose de son écrit. Cet habile Chirurgien fait remarquer dans son Avertissement, » que la théorie sur cette
» matiere importante, entre M. le Cat &
» l'Anonyme, ayant été suffisamment éclair-
» cie dans leurs controverses respectives,
» rapportées dans le Recueil des piéces im-
» portantes de ce dernier en 1751, (Voyez
» le Mercure de Fevrier même année) ce
» démêlé se réduisoit dans la suite à des
» preuves de faits, pour être terminé dé-
» finitivement.

Les preuves des faits donnés par l'Anonyme étoient rapportées dans son Recueil. M. le Cat les ayant attaquées par des piéces qu'il nomme justificatives, le F. C. les réfute par des preuves contraires, & il ajoûte » si j'y réussis, comme je
» l'espere, je confirme par ce fait même

» toute ma théorie antécédente ; & j'an-
» néantis sans ressource le *grand nombre de*
» *morceaux dogmatiques* de cet Académi-
» cien & toutes ses conséquences.

Il donne ensuite une idée des raisonnemens qui servent de base à l'ouvrage de son adversaire, & ne reprend dans la suite que ceux dont il a besoin pour faire valoir ses preuves.

Il distribue son ouvrage en deux parties ; il comprend dans la premiere, les certificats des malades taillés, & donnés en preuve de la bonté de son Lithotome, qu'il nomme Piéces du premier ordre. Dans la seconde partie, il a compris un grand nombre d'autres piéces & circonstances, qu'il nomme accessoires & Piéces du second ordre.

Après toutes ces preuves revêtues de toute l'autenticité dont elles sont susceptibles, & déposées chez un Notaire ; on voit l'acte de dépôt, » afin, dit le « F. C., que s'il s'en trouve encore qui » doutent de mes preuves, ils puissent » comparer les copies aux originaux, » chez le Notaire qui en a le dépôt.

Comme le but principal de l'Auteur est de prouver la supériorité de sa méthode sur celle de son adversaire par les effets, il s'est attaché capitalement à démontrer

ceux qui résultent de ces deux méthodes & à les comparer. Il a tiré lui-même pour cela, une liste de tous les sujets taillés par son adversaire, depuis 21 ans qu'il exerce cette opération ; elle est composée de 146 qui en sont guéris, & de 45 qui en sont morts, ce qui fait à peu près un quart de morts. Ensuite il fait monter le nombre des taillés depuis quatre ans & demi, par sa méthode exercée par différens Chirurgiens qui l'ont adoptée, à 78, sans qu'il en soit mort que six, ce qui n'est qu'un 13e. D'où il conclud par le même texte de son adversaire, qui établit » que la meilleure » de toutes les méthodes sera seulement » celle par laquelle il mourrra le moins » de sujets », que la sienne mérite la préférence, & que l'adversaire sera forcé d'adopter sa méthode, suivant son propre jugement, ou qu'il sera réputé responsable à l'avenir de deux tiers des malades qui ne guériront pas, s'il les taille par sa propre méthode.

Le F. C. joint à ce parallele une observation, où il releve un ridicule que M. le Cat lui a donné sur ce qu'il avoit avancé dans son Recueil anonyme, qu'il mettoit en fait, que si de six malades taillés par le grand apareil ordinaire bien exécuté on en guérissoit cinq, que dans la

méthode du Lithotome caché, qu'il établissoit; il en guériroit 49 de 50. Il prouve ensuite que M. le Cat a réalisé cette hypothèse, lors même qu'il écrivoit son ironie, & que cette année-là 1752, il lui en étoit mort 4 sur 7 qu'il avoit taillés, & qu'un des trois vivans étoit resté fistuleux; pendant qu'il prouvoit par sa liste (le F. C.) que de son côté il n'en étoit mort que 4 sur 52, & que leur mort avoit eu d'autres causes que l'opération. Il défie son adversaire d'en prouver autant à son avantage sur les 4 de 7 qui lui sont morts de l'opération; d'où il conclud que non-seulement il en pourra tailler 50 contre lui six, mais encore plusieurs fois 50, avant qu'il en meure un de l'opération, contre un sur six, à M. le Cat, &c.
» Le F. C. termine cette observation remarquable: ainsi, si cette démonstration » avec les deux précédentes ne suffisent » pas pour détromper M. le Cat & ses » partisans, de l'illusion de tous ses ouvrages Lithotomiques, je n'ai plus d'argument à leur opposer.

L'acte de dépôt qui contient 36 piéces, termine cette dispute. Elle est suivie du nom de ceux qui ont été taillés avec le Lithotome, depuis la liste qui en fut donnée dans le Mercure de Mai 1752. On

goûta fort alors à la fin de cette liste une Dissertation qui établissoit la nécessité d'obmettre ou bannir les pansemens à la suite du Lithotome caché.

Le nombre des personnes traitées suivant la méthode du F. C. est maintenant de 82. Le dernier est M. le Chevalier de Mesmon, Ecuyer ordinaire du Roi, âgé de 59 ans, qui a été taillé le 30 Avril 1755 : ses urines ont cessé de passer par la playe du 4 au 5 Mai suivant; il n'a point été saigné avant ni après ; il a guéri sans aucun pansement, & il a reparu en pleine santé à la Cour, trois semaines après son opération.

Le F. C. finit la liste par un avis essentiel aux gens de l'art qui suivront ses vûes : il les exhorte vivement à observer la situation horisontale, dont l'omission seule peut faire périr le malade; & il déclare que ceux qui tailleront avec son *Lithotome*, sans observer cette situation, ne pourront point être reputés suivre sa méthode.

DISSERTATION, où l'on examine quel étoit l'état du Commerce de France sous les Rois de la premiere & de la seconde race. Ouvrage auquel l'Académie d'Amiens a adjugé le premier *Accessit*, le 25

Août dernier, par M. l'Abbé *Josse*; *à Paris*; chez *Thibout*, Imprimeur du Roi, Place de Cambrai, 1753. *in* 8°. dédié à M. le Duc de Chaulnes.

La lecture de cette Dissertation augmentera sans doute l'empressement du Public pour la piéce qui a remporté le prix. Comme l'Europe entiere s'occupe aujourd'hui du commerce, on rendra généralement justice à l'Académie d'Amiens, qui fait tourner l'émulation des Sçavans au bien général de la société. On applaudira aussi aux recherches, par lesquelles notre Auteur prouve que la Monarchie Françoise a conservé dans ses siécles les plus orageux, son Commerce, si florissant de nos jours.

Sous les Romains, les Gaulois n'avoient pas moins cultivé le Commerce, que les Sciences & les Arts. La domination ne put point passer aux Francs, sans causer au Commerce quelque secousse : le progrès des armes de Clovis interrompoit nécessairement la communication entre les Provinces. Plus les conquêtes de ce grand Prince avoient étendu son Empire, moins la communication fut facile après la division que firent ses enfans. Chacun sçait les guerres qu'ils eurent entr'eux, indépendamment des agitations du dedans de

chaque Royaume particulier, & des guerres étrangéres, que ces querelles intestines rendoient plus périlleuses.

D'ailleurs, les Gaules, en changeant de maîtres, avoient pris une forme, qui sembloit devoir éteindre tout commerce, si le génie François eût été moins actif. On ne voyoit que trois sortes d'hommes; des Nobles, qui étoient, ou sous les armes, ou retranchés dans leurs châteaux; des Clercs & des Moines qui desservoient les Eglises; enfin le peuple, qui étoit tenu dans un esclavage, dont l'Auteur explique les diférentes espéces. Il n'y avoit que les Prêtres & quelques Ouvriers qui habitassent les villes. A ces considérations, prises des moeurs du tems, l'Auteur en joint quelques autres, comme les courses des Normands, qui ne cesserent qu'en 912. Ces inconvéniens produisent cette réflexion : *comment le négoce, qui aime les sociétés grandes & policées, pouvoit-il se relever dans un pays dont les habitans étoient si dispersés?* Une merveille si intéressante s'est opérée sous les deux premieres Races de nos Rois.

Notre Auteur, occupé d'abord du Commerce intérieur, présente les diverses branches qui ont pû en être le sujet dans les siécles auxquels il étoit obligé de se bor-

ter. Il commence par la vente des esclaves, *pour honorer l'humanité par tout où elle se trouve* ; ce sont ses termes.

Des formules des Actes, par lesquels le Propriétaire d'un esclave en disposoit, ou par lesquels un homme libre se vendoit lui-même, montrent qu'un esclave étoit sous le plein domaine de son maître. Il y avoit pour les esclaves, de même que pour les bêtes, des vices redhibitoires, & le vendeur en promettoit la garantie pendant l'an & jour. Les accompagnemens de cette condition abjecte des esclaves, doivent être lûs chez l'Auteur. Il n'est pas possible que nous le suivions dans ces détails, non plus que dans l'exposé curieux qu'il fait, soit d'une famine, qui en 585 réduisit les pauvres à se vendre pour avoir du pain ; soit des défenses faites aux peres de vendre leurs enfans à des Juifs, qui par leurs intrigues toujours pernicieuses à l'Etat, en donnoient un plus grand prix que personne ; soit des adoucissemens par lesquels la Reine Sainte Bathilde, pendant sa Régence, ôta aux familles Gauloises tout prétexte de contrevenir à ces défenses ; soit d'une multitude d'autres anecdotes, dont le choix fait voir que les sources de notre histoire sont extrêmement familieres à l'Auteur de la Dissertation.

Du Commerce des esclaves, l'Auteur passe au trafic d'argent monnoyé. Il ne croit pas que le Change ait été connu sous les deux premieres Races. L'opinion commune, qui ne fait pas remonter au dessus de 1181, l'époque des lettres de change, le confirme dans ce sentiment ; & il s'y entretient par l'autorité de ceux qui ne placent qu'au tems de Philippe-le-Bel l'établissement du Change de Paris sur le grand pont, appellé maintenant le pont au Change. Mais on mettoit sans scrupule son argent chez un Marchand pour le faire profiter ; puisqu'un Evêque de Verdun, considérant que Théodebert étoit un Prince bienfaisant, (*bonitatem & clementiam circà omnes Theudeberti Regis cernens*) lui demanda pour cette ville le prêt qu'il obtint d'une somme considérable, qu'elle feroit profiter dans le Commerce, & dont elle payeroit les intérêts légitimes : *pecuniam tuam cum legitimis usuris reddemus*. A l'échéance le Roi ne voulut pas même reprendre le capital, quoique les citoyens de Verdun fussent devenus fort riches. Mais cette générosité inattendue n'empêche pas l'Auteur de dire avec raison : *si la coutume de mettre son argent entre les mains des Marchands, à condition de le recevoir avec certains intérêts, n'avoit pas été bien*

notoire, un Evêque n'auroit pas osé proposer ce trafic au Roi le plus libéral de son tems.

Au reste, la vérité historique porte notre Auteur, après avoir rendu compte du profit qui se tiroit d'un argent non aliéné, à observer les abus qui s'y glissoient. De-là nombre de Réglemens, qui ont interdit toute usure; premierement aux Clercs, puis aux Laïcs eux-mêmes. Un Ecrivain du dernier siécle (Filesac) croit que sous le Prince Carloman l'usure a été autorisée par le concours des deux Puissances, parce qu'il entend d'argent ces mots d'un capitulaire: *Ecclesialis pecunia.* Notre Auteur le reléve sans nulle hauteur, avertissant simplement que le mot *pecunia*, signifie à cet endroit un fonds de terre. Effectivement ce sens du mot *pecunia*, étoit autrefois fort commun; témoin la Loi 222, au Digeste, *de verborum significatione*, qui porte: *pecunia nomine, non solùm numerata pecunia, sed omnes res, tam soli quàm mobiles, & tam corpora quàm jura, continentur.*

Une troisiéme branche a été le Commerce en vases précieux & en pierreries. Mais pour donner une idée satisfaisante de ce que l'Auteur dit à ce sujet, il faudroit presque copier toutes ses remarques. Nous sommes donc obligés d'y renvoyer,

non-seulement par rapport à cette troisiéme branche, mais aussi pour divers autres objets du Commerce intérieur de la France sous les deux premieres Races de nos Rois. On y trouvera, par exemple, sur le sel, des particularités qui seront neuves pour un très-grand nombre de lecteurs.

La police des Marchés termine cette premiere partie. Il étoit essentiel de donner aux Foires & Marchés une extrême attention, dans des siécles où il n'y avoit presque point de Marchands sédentaires. Presque tout s'achetoit en Foire. Hors du Marché, on trouvoit difficilement les choses les plus nécessaires pour la vie & pour le vêtement : ce qui venoit en partie de ce qu'il n'y avoit point de ville bien peuplée, comme nous l'avons dit plus haut : *les Marchés furent établis comme autant de rendez-vous*. De-là ce mouvement continuel, qui transportoit de province en province les Marchands, les Artisans & les Artistes, avec balots & bagages. Les Monasteres voisins des rivieres avoient, les uns cinq barques, les autres six, occupées à ces transports qui les rendoient d'un grand produit. L'agitation que le Commerce entraînoit, le fit défendre aux Pénitens. Il fut deffendu par

la même raison aux Moines & aux Clercs. Mais c'est dans la Dissertation qu'il faut prendre une notion de tous les Réglemens rélatifs à la Police du Commerce intérieur.

Venant ensuite au Commerce extérieur, l'Auteur continue de rendre sa Dissertation intéressante ; d'un côté, par un coup d'œil jetté sur les differentes marchandises, que les François sous les deux premieres Races ont tirées de l'Etranger ; & d'un autre côté, par l'énumération des Pays avec lesquels ils ont commercé. L'érudition est aussi amusante dans cette seconde partie, que dans la premiere. Il a fallu que l'Auteur ait eu dans ses collections une grande variété de preuves, pour avoir pû choisir des histoires capables d'attacher les lecteurs les plus frivoles.

Les vaisseaux amenoient de l'Egypte, tantôt des racines d'herbes, pour l'usage des Hermites, tantôt du papier, n'y ayant eu des Fabriques de papier en France que fort tard, & tantôt de l'huile d'olives, si rare sous les Capétiens, qu'un Concile d'Aix-la-Chapelle permit aux Moines d'user d'huile de lard. Il venoit aussi par les vaisseaux du vin de Gaza en Palestine, qui se servoit sur les bonnes tables. Une Veuve, dont parle Grégoire

de Tours, présentoit de ce vin aux Messes qu'elle faisoit dire pour son mari, mais le Soudiacre le changeoit : *Subdiaconus nequam, reservato gulæ Gazeto, acetum vehementissimum offerebat in calice.* Le mari, dit l'Historien, tint ce propos à sa femme endormie : *heu! heu! dulcissima conjux; in quid defluxit labor meus in sæculo, ut nunc acetum in oblatione delibem?* La femme répondit : *caritatis tuæ non immemor, semper Gazetum potentissimum obtuli pro requie tua in Sacrario Dei mei.* L'Historien ajoûte que la femme découvrit la fraude le jour même, en communiant contre l'attente du Soudiacre.

Les esclaves étoient, comme on l'a vû, un grand objet de commerce dans l'intérieur de la France. Mais il s'en faisoit aussi un commerce considérable avec les Etrangers. Entre les preuves que l'Auteur en donne, il a soin de ne pas obmettre que la France est redevable à ce commerce, du bonheur d'avoir eu pour Reine Sainte Bathilde ; *elle porta sur le trône ses charmes, sa modestie*, &c.

L'Angleterre, d'où Sainte Bathilde est sortie, fournissoit aussi à la France des grains, des bestiaux, des cuirs, des laines, des métaux ; & elle recevoit de la France différentes marchandises. Nous

croyons ne devoir nous étendre ni sur tous ces points, ni sur le commerce de la France avec l'Italie & l'Espagne; ni pareillement sur la correspondance liée entre les François d'une part, & d'autre part, les Esclavons, les Avares, les Saxons, les Frisons, &c. L'Auteur parcourt tous ces commerces avec une érudition, qu'on est surpris de trouver à la fois si abondante & si bien ménagée.

Une maladie trop ordinaire à ceux qui saisissent fortement un objet, est d'appliquer à leur matiere des monumens où il n'en est nullement question. Notre Auteur est continuellement en garde contre cette méprise. C'est ainsi qu'il s'écarte de Haute-serre, qui avoit crû qu'une vie de Charlemagne indiquoit un commerce réglé entre la France & l'Espagne; au lieu que le mot, *commercium*, dans le passage dont il s'agit, désigne les frontiéres & limites des deux Etats.

Nous souhaiterions pouvoir insister sur la mention honorable que l'Auteur fait des principales villes commerçantes de France. On ne s'attendoit pas à toutes les lumieres que la saine critique lui administre. Narbonne, Agde, Arles, Tréves, Lyon, Marseille, appercevront dans sa Dissertation l'ancien état de leur Com-

merce, & les vicissitudes qu'il a éprouvées sous les deux premieres Races.

Plusieurs lecteurs se plaindront de ce que l'Auteur n'a pas mis sous les yeux du Public certaines piéces peu connues. Il a pu avoir pour but de ménager notre siécle, qui passe pour peu favorable à l'érudition autrefois trop prodiguée. Mais il semble qu'à la suite d'une Dissertation bien prise & extrêmement serrée, quelques Chartes auroient été bien accueillies.

De ce genre est une Charte de Louis le Débonnaire, en faveur des Commerçans. L'Auteur l'a tirée de l'Alphabet Tironien. Elle lui a inspiré la réflexion suivante. *Louis le Débonnaire mérita cette aimable qualité sous différens rapports; je n'en considere ici qu'un seul; c'est l'attention qu'il donna au Commerce, en établissant un Corps célébre de Négocians, qui pendant son régne représentoient la Compagnie des Indes de nos jours; de sorte que, par ses divers traits de ressemblance avec cette Compagnie, il sembloit l'annoncer aux siécles à venir.*

Œuvres diverses de M. Pope. *A Amsterdam*, & se trouve *à Paris*, chez *Nyon* fils, & *Guillyn*, Quai des Augustins, 1753. Un volume *in-16*. Bon papier & beaux caracteres.

Ce sont des Epitres qui forment le vo-

lume que nous annonçons. La premiere, roule sur le caractere des hommes; la seconde, sur celui des femmes; la troisiéme, sur l'usage des richesses; la quatriéme, qui est une suite de la troisiéme, sur la vanité des personnes de condition, ou des gens riches dans leurs dépenses. On a joint à la traduction des Epitres qui est en prose, une traduction en vers par M. Marmontel, de la Boucle des cheveux enlevée.

HISTOIRE des Rois de Rome, par M. Palissot de Montenoy. *A Paris*, chez *Jorry*, Quai des Augustins, 1753. Un volume *in*-12.

Ce n'est pas un simple récit des faits, comme la plûpart des Histoires; on trouvera dans l'ouvrage un grand nombre de réflexions morales & politiques, dont les unes supposent une grande connoissance des hommes, & les autres montrent beaucoup de talent pour les affaires.

OPUSCULES de M. Freron. *A Amsterdam*, & se trouvent *à Paris*, chez *Duchesne*, rue Saint Jacques. Trois volumes *in*-12.

Le premier volume contient des critiques de quelques ouvrages de Littérature; une vie de la Fontaine, une vie de Pope, & des Poësies diverses avec quelques remarques de l'Editeur.

Le second volume contient les premieres feuilles périodiques de l'Auteur, publiées sous le titre de Lettres de Madame la Comtesse de ***, sur quelques écrits modernes, augmentées de plusieurs Lettres qui n'ont point encore paru, avec quelques remarques de l'Editeur.

Le troisiéme volume contient un extrait, chapitre par chapitre, du Livre de l'esprit des Loix, des observations sur quelques endroits particuliers de ce Livre, & une idée de toutes les critiques qui en ont été faites, avec quelques remarques de l'Editeur.

M. Freron a donné chez le même Libraire, neuf volumes de Lettres sur quelques écrits de ce tems, & il en publie un cayer tous les dix jours.

QUÆSTIONUM Medicamen, quæ circa Medicinæ theoriam & praxim, ante duo sæcula in Scholis Facultatis Medicinæ Parisiensis agitatæ sunt & discussa, serie chronologica, cum Doctorum Præsidum, Baccalaureorum propugnantium nominibus. Opus ad Medicinæ, Medicorumque Parisiensium Historiam maximè conferens. *Parisiis*, apud Joannem-Thomam *Herissant*, via San-Jacobæa, sub signis S. Pauli & S. Hilarii. 1752.

Quæstionum

Quæstionum Medicarum, quæ circa Medicinæ theoriam & praxim à duobus ferè sæculis in actibus vesperianum Doctoratûs & Regentiæ, apud Medicos Parisienses agitatæ sunt & discussæ, chronologica series altera. Opus ad Medicinæ, Medicorumque Parisiensium Historiam maximè conferens. 1752.

Compendiaria Medicorum Parisiensium notitia, sive clarorum virorum, qui à sæculo circiter decimo-quarto ad hunc usque diem, in Facultate Medicinæ Parisiensi, vel Decanatum gesserunt, vel Baccalaureatûs, Licentiatûs aut Doctoratûs gradum obtinuerunt, chronologica series : additis dignitatibus & muneribus, quibus pro tempore functi sunt. 1752.

Ces trois ouvrages sont réunis en un seul volume in-4°. *Les titres en font connoître assez l'utilité.*

Memoires pour servir à l'Histoire du Cardinal de Granvelle, premier Ministre de Philippe II. Roi d'Espagne; par Dom Prosper Levesque, de la Congrégation de S. Vanne. *A Paris*, chez *Guillaume Desprez*, rue S. Jacques. 1753. 2 vol. *in*-12.

Nous rendrons compte de cette agréable nouveauté le mois prochain.

SEANCES PUBLIQUES

De la Société Littéraire d'Arras.

LA Société Littéraire d'Arras tint le 27 Janvier 1753, une assemblée extraordinaire pour la réception de M. de Bonneguize, Evêque de cette Ville, qui vint y prendre séance en qualité d'Associé Honoraire, & qui prononça à ce sujet un discours éloquent, auquel répondit M. l'Abbé Galhault, Chanoine de la Cathédrale d'Arras, Directeur de la Société.

M. Harduin, Avocat, Secretaire Perpétuel, lut ensuite un Mémoire historique, contenant la Relation d'une tentative inutile faite en l'année 1493, par le Maréchal d'Esquerdes, pour surprendre la Ville d'Arras.

M. le Roux, Avocat, lut un Discours, intitulé : *L'Homme libre dans le devoir*, par lequel il établit que l'homme n'est vraiment libre, qu'en tendant ce qu'il doit à Dieu, à ses Supérieurs & à ses égaux. Et M. Brunel, Avocat, termina la Séance pat un autre Discours, dont le but étoit de prouver, *qu'il ne faut pas être trop docile à la critique.*

Le 31 Mars, jour fixé pour l'assemblée

ſolemnelle, qui ſe tient chaque année dans le Carême, M. Binot, Avocat & nouveau Directeur, expoſa les heureux effets qu'a déja produits l'établiſſement de la Société, & les motifs qui doivent exciter de plus en plus l'émulation parmi les Membres de cette Compagnie.

M. le Roux, Chancelier, lut des *réflexions ſur l'étude*, qui furent ſuivies du remerciment de M. l'Abbé Simon, nouvel Aſſocié, dans lequel cet Abbé s'attacha à faire voir combien la Littérature eſt utile aux perſonnes de ſon état, quelle que ſoit la partie du miniſtere Eccléſiaſtique, à laquelle ils ſe dévouent ſpécialement.

Après que le Directeur eut répondu à ce remerciment, M. Harduin lut des *Remarques ſur les articulations de la Langue Françoiſe*, & M. Enlart de Grandval, Conſeiller au Conſeil Provincial d'Artois, fit la lecture de deux Lettres ſur le *Comique attendriſſant*, l'une écrite par lui-même, l'autre par M. Auſart de Mouy, Commandant de l'Ecole de l'Artillerie à la Fere, & Brigadier des Armées du Roi, auſſi Membre de la Société. L'objet de ces deux Lettres eſt de défendre les intérêts du Comique attendriſſant, en le plaçant néanmoins au deſſous de la Tragédie & de la véritable Comédie.

M. Camp, Avocat & Echevin d'Arras, lut une Dissertation en deux parties, dont la premiere concernoit des tombeaux antiques, des médailles & des urnes, ou pots de terre remplis de cendre & de charbon, qui furent découverts en 1752, dans le Village de Roclencourt, situé à une demie lieue, & au Nord de la Ville d'Arras. Un habile Antiquaire, informé de cette découverte, fut d'avis qu'elle ne tenoit rien du paganisme, & que les sépultures dont elle offroit les vestiges, devoient être du onziéme siécle. Cette opinion est combattue par M. Camp, qui entreprend de prouver que les antiquités de Roclencourt indiquent un mêlange des usages que les anciens Gaulois & les Francs observoient à l'égard des sépultures ; ce qui, joint à plusieurs autres circonstances, le détermine à rapporter l'époque des monumens, dont il s'agit au tems de la défaite de Clodion par Aëtius, près du lieu nommé *Vicus Helesna*, que l'on croit être aujourd'hui la Ville de Lens, en Artois.

Dans la seconde partie de sa Dissertation, M. Camp rend compte d'une autre découverte faite le 15 Décembre 1752, sur le territoire du village de Flanque, proche celui de Flers, dans le voisinage de Douai, où des laboureurs trouverent

dans un champ deux vases de terre, contenant au moins trente mille médailles, ou piéces de monnoye Romaine, dont deux seulement étoient d'argent, toutes les autres étant de bronze & très bien marquées. Dans cet amas de piéces anciennes, il s'en est trouvé aux coins de plus de vingt Empereurs ou Imperatrices, sçavoir, de Galien, des deux Valeriens, de Posthume, de Claude le Gothique, de Quintilius, d'Aurélien, de Tacite, de Florien, de Carus, de Numérien, de Carinus, de Dioclétien, de Maximien, de Constance-Chlorus, de Constantin le Grand, des deux Tétricus, de Marius, de Séverina & de Magnia-Urbica. L'une des médailles d'argent, qui est de Galien, étoit placée au milieu de l'embouchure de l'un des deux vases de terre, couchée sur le dernier lit des piéces de bronze, & entourée d'un cercle ou anneau de gros fil d'argent parfaitement arrondi & poli, dans lequel cette médaille paroissoit emboitée. M. Camp, après avoir examiné les differentes conjectures qu'on peut former sur le dépôt d'une quantité de monnoye aussi considérable, pense qu'elle a dû faire partie de la caisse de quelque Tribun ou Questeur subalterne d'une armée Romaine, qui forcé de décamper subitement, n'aura

pas eu le loisir d'emporter cette monnoye destinée à la paye journaliere du soldat.

BEAUX ARTS.

LA Vie des Peintres Flamands, Allemands & Hollandois, avec des portraits gravés en taille-douce, une indication de leurs principaux ouvrages, & des réflexions sur leurs différentes manieres; par M. *Descamps. A Paris*, chez *Charles-Antoine Jombert.*

L'ordre que je me suis prescrit, dit M. Descamps, comme le plus clair & le plus simple, est de faire connoître l'année & la ville où le Peintre a reçu le jour. J'expose son extraction, je le suis chez ses maîtres & dans les pays où il voyage, j'en raconte des événemens, lorsqu'ils ont quelque rapport avec son talent, & je marque le tems de sa mort. Lorsque ses ouvrages me sont bien connus, je désigne son genre, & je tâche d'apprécier son mérite; mais lorsque je ne connois point par moi-même ses tableaux, j'indique où ils sont, j'en fais une espéce de catalogue, ensorte que l'on sçait en quel endroit un tableau étoit autrefois, à qui il a appartenu, & dans quel cabinet il a été transporté. C'est par

cette route instructive que j'arrive jusqu'aux cabinets de nos François curieux, pleins de connoissance & de goût, qui possédent les plus précieux tableaux de Hollande & de Flandres.

Près de deux cens portraits gravés par les meilleurs Artistes de Paris, & placés à la tête de la vie des plus grands Peintres, sont les plus beaux ornemens de cet ouvrage. Ces portraits caractérisent par les vignettes qui les entourent, les talens particuliers de chaque maître, ensorte qu'il suffit de voir ses attributs pour juger quel étoit le genre du Peintre.

Le plan que M. Descamps s'est fait, est fort sage & très-heureusement exécuté; le public en pourra juger par quelques morceaux de son livre, que nous allons transcrire.

C'est à la petite ville de Maaseyck, située sur les bords de la Meuse, que nous devons le secret de la peinture à l'huile que les anciens ne connoissoient pas, & auquel les Modernes doivent la conservation de leurs chef-d'œuvres. Cette ville donna le jour à Hubert Vaneyck & à Jean son frere : le premier naquit en 1366, & le second en 1370; ils étudierent & suivirent tous deux les principes de leur pere. Cette famille sembloit être née pour

la Peinture ; Marguerite leur sœur fut célébre dans cet art, elle refusa de se marier pour pouvoir s'y livrer toute entiere.

Quoique Jean fût éléve d'Hubert son frere aîné, il le surpassa ; il étoit non seulement bon Peintre, mais il avoit une inclination décidée pour d'autres Sciences, & surtout pour la Chymie. En cherchant le moyen de purifier ses couleurs pour les rendre plus durables, il avoit trouvé un vernis qu'il appliquoit sur ses tableaux, & qui les rendoit luisans & pleins de force. La recherche de ce vernis avoit occupé tous les Peintres d'Italie pendant plusieurs années : comme ce vernis ne se séchoit point de lui-même, & que le Peintre étoit obligé de l'exposer à l'ardeur du Soleil, un hazard procura à la Peinture un succès dont nous jouissons. Jean Vaneyck ayant posé au soleil un tableau qui lui avoit coûté beaucoup de soin, ce tableau qui étoit sur bois, se sépara en deux : la douleur de voir ainsi détruire le fruit de ses travaux, lui fit avoir recours à la Chymie, pour tenter si par le moyen des huiles cuites il ne pouvoit pas trouver celui de faire sécher son vernis sans le secours du soleil ou du feu ; il se servit des huiles de noix & de lin, comme les plus sécatives, & en les faisant cuire avec d'autres

drogues, il composa un vernis beaucoup plus beau que le premier; il éprouva de plus, que les couleurs se mêloient plus facilement avec l'huile qu'avec la colle ou l'eau d'œuf dont il s'étoit jusqu'alors servi, ce qui détermina notre Artiste à suivre cette nouvelle méthode; ses couleurs sans s'emboire, conservoient leurs mêmes tons, & n'avoient pas besoin de vernis, elles se séchoient promptement, & il faut ajoûter encore qu'il trouva plus de facilité à les mêler. Tous ces avantages lui firent abandonner la colle & l'eau d'œuf, pour se mettre dans l'usage des couleurs à l'huile, où il acquit, ainsi que son frere, une grande réputation; ils eurent aussi tous deux grand soin de cacher leur secret.

Hemmelinck avoit un meilleur goût de dessein que les Peintres de son tems, il groupoit ses figures avec plus d'ordre. Ses sujets sont bien disposés, il y a une dégradation sensible dans ses couleurs; il a fait un assez bon choix dans l'Architecture, & on apperçoit qu'il en sçavoit très-bien les régles, ainsi que la Perspective. Cet Artiste a au moins égalé les freres Vaneyck, & dans quelques parties il les a surpassés. On s'étonne que les tableaux de ce Peintre ne soient qu'à l'eau d'œuf; sans doute

qu'il étoit attaché par préjugé à ce genre de peinture, & qu'il faisoit peu de cas de la peinture à l'huile, dont l'usage étoit établi depuis quatre-vingt ans : il ne pouvoit en ignorer le secret trouvé dans la ville où il faisoit sa demeure. D'ailleurs rien n'est plus beau ni plus frais que ce qui nous reste de lui.

Albert Durer est le premier Allemand qui ait osé réformer le mauvais goût dans sa patrie. Il naquit à Nuremberg en 1470, & fut destiné par son pere, habile Orfevre, à suivre la même profession; mais son inclination le portoit à graver & à dessiner. Il eut enfin le bonheur d'entrer chez Hupse Martin, Peintre & Graveur : il y fit de grands progrès dans la gravûre, & commença à peindre. Il entra peu de tems après chez Michel Wolgemut; c'est chez ce dernier qu'il s'appliqua plus particulierement à la peinture, & négligea quelque tems la gravûre. Ne se contentant pas de la Peinture seule, il étudia la Perspective, l'Architecture civile & militaire, sur lesquelles il donna des traités.

Avant d'avoir quitté l'école, quelques ouvrages dispersés le firent connoître à la Cour de Maximilien : ce Monarque le fit demander pour l'exécution de quelques

grands projéts. Un jour en dessinant sur une muraille trop élevée, l'Empereur qui étoit présent, dit à un Gentilhomme de se poser de façon que le Peintre pût se servir de lui pour s'élever assez haut. Le Gentilhomme représenta humblement qu'il étoit prêt à obéir, mais qu'il trouvoit cette position trop humiliante, & qu'on ne pouvoit guères plus avilir la Noblesse, qu'en la faisant servir de marche-pied. Ce Peintre (répondit l'Empereur) est plus que noble par ses talens : je peûx d'un paysan faire un Noble, mais d'un Noble je ne ferois jamais un tel Artiste. Albert fut ennobli par ce Prince, qui lui donna pour armes, trois écussons d'argent, deux en chef & un en pointe, sur un champ d'azur.

Peu d'Artistes ont joui d'une plus grande réputation que Jean Holbéen. Son pere Peintre médiocre, quitta Ausbourg, lieu de sa naissance, & alla demeurer à Bâle en Suisse, où naquit Jean Holbéen en 1498. Il étudia sous son pere qu'il surpassa bientôt. Né avec d'heureuses dispositions, il se perfectionna de lui-même : ses talens furent employés, & l'on vit sortir de sa main d'excellens ouvrages répandus chez les particuliers. On lui confia aussi dès Ouvrages publics, tels que la Danse Villageoise, qu'on voit à la Poif-

sonnerie; la fameuse Danse des morts, qui est au Cimetiere de S. Pierre, & les Tableaux de la Maison de Ville.

Erasme demeurant à Bâle, trouva ce Peintre digne de son amitié, il lui fit faire son portrait, & lui conseilla d'aller en Angleterre. Il quitta sans peine son lieu natal, où l'humeur impérieuse de sa femme lui causoit quelques dégoûts. Arrivé à Londres, il présenta au Chancellier Morus des lettres & le portrait d'Erasme : ce Ministre touché de la ressemblance de son ami, & de la beauté du pinceau, reçut le Peintre chez lui avec distinction; il le garda ainsi trois ans, lui faisant faire plusieurs ouvrages. Morus ayant invité le Roi Henri VIII. à un festin, il exposa aux yeux de ce Prince les chefs-d'œuvres d'Holbéen, qui fraperent le Roi par leur beauté, & la parfaite ressemblance de plusieurs portraits : Morus pria le Roi de les accepter.

Le Monarque demanda s'il ne lui seroit pas possible d'avoir l'Artiste à son service : Morus le fit entrer & le présenta au Roi, qui le nomma son Peintre, & répondit à son Ministre : je vous laisse avec plaisir les présens que vous venez de me faire, puisque vous m'en procurez l'Auteur. Holbéen commença pour le Roi de beaux ou-

vrages, qui seront nommés avec les autres. Une avanture extraordinaire nous fait voir à quel point ce Prince l'aimoit : ce Peintre s'étant un jour enfermé dans son attelier, un des premiers Comtes d'Angleterre voulut le voir travailler. Holbéen s'excusa poliment ; mais ce Seigneur croyant qu'on devoit tout à son rang, persista & voulut forcer la porte : l'Artiste irrité, jetta le Comte du haut de l'escalier en bas, & se renferma d'abord dans son appartement ; mais pour échapper à la fureur du Seigneur & de sa suite, il se sauva par une fenêtre dans une petite cour, & fut se jetter aux pieds du Roi, en lui demandant sa grace sans dire son crime : il l'obtint du Monarque qui lui marqua sa surprise, lors qu'Holbéen lui eut raconté ce qui s'étoit passé, & lui dit de ne pas paroître que cette affaire ne fût terminée. On apporta bientôt le Seigneur Anglois tout meurtri & ensanglanté : il fit sa plainte au Roi, qui chercha à le calmer, en excusant la vivacité de son Peintre. Le Comte piqué alors ne ménagea point ses termes, & le Roi peu accoutumé à se voir manquer de respect, lui dit : Monsieur, je vous défends sur votre vie, d'attenter à celle de mon Peintre. La différence qu'il y a entre vous deux est si

grande, que de ſept Payſans je peux faire ſept Comtes comme vous; mais de ſept Comtes je ne pourrois jamais faire un Holbéen. La fermeté du Roi & quelques autres menaces, firent peur au Seigneur Anglois, qui demanda pardon au Roi, & promit ſur ſa tête de ne tirer aucune vengeance de l'outrage que lui avoit fait Holbéen.

Abraham Janſſens avoit une belle maniere : ſes compoſitions ont le feu des plus grands Maîtres : ſon deſſein eſt plein de goût, ſa touche facile & reſſentie, ſes draperies ſont jettées & pliées avec choix. Une diſpoſition admirable dans ſes ſujets & ſoutenue par une entente ſçavante du clair obſcur, donnoit de la force à ſes tableaux, & lui étoit pariculiere : il étoit ſurtout grand coloriſte. C'eſt avec des talens de cette eſpece qu'il a mérité d'être égalé aux plus habiles Peintres Flamands. Il aimoit à repréſenter des ſujets éclairés au flambeau : il aimoit cette extrêmité du clair au grand brun, ſans être noir dans ſes ombres; on eſt ſurpris de l'éclat qu'il a donné à ce qui eſt éclairé.

Le mérite des ouvrages d'Adam Elzheimer conſiſte ſurtout dans le goût du deſſein, dans une diſtribution admirable de ſes ſujets, & dans une touche ſpiri-

tuelle : excellent coloriste, toujours précieux & piquant, sa maniere a fait bien des imitateurs. Thoman & le Comte de Gand ont suivi ce grand Maître : David Teniers le pere, & Bamboche l'ont étudié, & c'est d'après lui qu'ils ont excellé dans leur genre. Ses Tableaux les plus considérables sont le jeune Tobie conduit par l'Ange, & suivi d'un petit chien qui paroît sauter d'une pierre à une autre, & qui est artistement éclairé du Soleil. Il a peint une Latône avec ses enfans ; des paysans changés en grenouilles semblent troubler l'eau par leurs mouvemens. Un autre Tableau admirable est Procris blessée : Céphale tâche de guérir sa playe avec des herbes. On voit dans le fond des Satyres avec des Dryades qui font du feu à l'entrée d'un bois. On connoît aussi un S. Laurent nud devant le Juge qui le condamne à mort, sur le refus qu'il fait d'adorer les faux Dieux. Ce Tableau appartient au Comte de Nassau Saerbrugge, & se voit dans le Château d'Idstein. On a du même Peintre un second S. Laurent en habit d'Eglise ; il fut fait pour le neveu de Joachim Sandrart : ce Martyr tient d'une main le gril, & de l'autre une branche de palmier, un paysage orne le fond du Tableau : un Soleil couchant y fait beau-

coup d'effet sur des eaux qui s'y trouvent agréablement répandues ; la figure du Saint est peu correcte, mais si ce défaut étoit causé par l'habitude de faire trop en petit, on sent cependant par sa facilité, qu'il auroit réussi en grand, & on le remarque dans quelques-uns de ses autres Tableaux.

On voit dans les villes de Flandre plusieurs Tableaux de Nicolas de Liermaecker, surnommé Roose. Il en faisoit peu de chevalet, la grande facilité & le feu de son imagination le portoient plus à traiter des sujets en grand qu'en petit : ses figures sont toujours grandes, & paroissent même colossales, mais elles sont d'un bon goût de dessein. C'est à sa grande pratique que l'on attribue quelquefois sa couleur froide tirant sur le noir, principalement dans ses ombres. Ses couleurs de chair sont souvent rouges & peu agréables. Ces défauts ne sont pas dans tous ses ouvrages, & plusieurs de ces Tableaux sont coloriés comme ceux de Rubens : la chûte des Anges en est une preuve : il dessinoit bien le nud, il aimoit à le représenter, & rarement a-t-il manqué de l'introduire dans ses ouvrages.

Bien des Auteurs se sont contentés de dire que l'on voit peu de Tableaux qui soient entierement de Rubens, &

qu'il ne faisoit souvent que retoucher ceux de ses éleves ; c'est une erreur : les Tableaux de ses éleves qui ont été retouchés sont aisés à reconnoître : on n'y trouve pas les transparens dont ce grand Peintre tiroit si bien parti : ceux qui sont de Vandyck embarassent le plus ; mais encore rarement peut-on s'y tromper. La touche de Vandyck est plus tendre : elle n'est ni si facile, ni si large que celle de son Maître. Il semble que dans les Tableaux de Rubens, les masses privées de lumieres ne soient presque point chargées de couleurs : c'étoit une des critiques de ses ennemis, qui prétendoient que ses Tableaux n'étoient point assez empâtés, & n'étoient presque qu'un vernis colorié, aussi peu durable que l'Artiste. On voit à présent que cette prédiction étoit très-mal fondée. Tout n'avoit d'abord, sous le pinceau de Rubens, que l'apparence d'un glacis ; mais quoiqu'il tirât souvent des tons de l'impression de sa toile, elle étoit cependant entierement couverte de couleur : il a connu parfaitement celle qui n'altéroit ni la vivacité, ni la durée de l'autre. Une des maximes principales qu'il répétoit le plus souvent dans son école sur le coloris, étoit, qu'il étoit très dangereux de se servir du blanc & du noir.

Commencez, disoit-il, à peindre légerement vos ombres : gardez-vous d'y laisser glisser du blanc, c'est le poison d'un Tableau, excepté dans les lumieres ; si le blanc émousse une fois cette pointe brillante & dorée, votre couleur ne sera plus chaude, mais lourde & grise. Après avoir démontré cette précaution si nécessaire pour les ombres, & avoir désigné les couleurs qui peuvent y nuire, il continue ainsi : il n'en est pas de même dans les lumieres, on peut charger ses couleurs tant que l'on le juge à propos : elles ont du corps ; il faut cependant les tenir pures : on y réussi en plaçant chaque teinte dans sa place, & près l'une de l'autre, en sorte que d'un léger mélange fait avec la brosse ou le pinceau, on parvienne à les fondre en les passant l'une dans l'autre sans les tourmenter, & alors on peut retourner sur cette préparation & y donner des touches décidées, qui sont toujours les marques distinctives des grands Maîtres.

Voilà quelques-uns des principes de Rubens, on les reconnoît dans ses ouvrages : sa couleur est tendre, vive, fraiche & naturelle : il avoit une singuliere facilité à opérer, & par là il cachoit sa palette dans tout ce qu'il a produit. Il tenoit cet artifice de l'examen des ouvrages

du Titien, de Paule-Veronese & du Correge, &c. S'il a cependant moins fondu ses couleurs, il nous laisse la route plus frayée que ces maîtres Italiens, qui nous déguisent leur marche par une fonte presqu'insensible. Nous pouvons donc le regarder comme un Maître aussi bienfaisant qu'habile, qui veut bien nous révéler les mystères de cette sorte de magie si difficile à deviner, & dans laquelle il n'a pas encore été surpassé. Quel avantage n'a t-il pas tiré du clair obscur? avec quelle industrie a t-il sçû lier ses grouppes, répandre & soutenir les grandes masses de lumiere par celle des ombres? Un génie si élevé & si sçavant dans l'Histoire & les Belles-Lettres étoit aussi digne d'être admiré que capable d'instruire. Abondant & facile dans ses productions, varié dans ses attitudes aussi simples que naturelles, & toujours contrastées, sans être outrées; juste dans ses expressions, noble & exact dans l'exposition, & plein de jugement quand il a fait usage de l'allégorie; ses draperies sont convenables aux sujets; les étoffes grossieres ou légeres sont jettées avec art. Il n'y a nulle affectation dans les plis qui sont amples, & sous lesquelles se dessine le nud: on y reconnoît distinctement la soye, la laine & le lin. Rubens

a peut-être manqué quelquefois à l'élégance, & au choix de la belle nature : il est même quelquefois manieré, surtout dans les extrêmités, & les emmanchemens de ses figures, mais ce défaut ne lui est point ordinaire : il a très-souvent saisi dans la nature des beautés qui lui étoient échappées dans les antiques, ou plutôt qui ne s'y trouvoient point. S'il a quelquefois négligé la correction du dessein, il est souvent dans cette partie égal aux plus grands Maîtres : l'éloge que nous allons faire de la plûpart de ses éléves, doit encore ajoûter à sa gloire.

Rubens peignoit l'histoire, le portrait, le paysage, les fruits, les fleurs & les animaux, & dans chaque genre il étoit habile; il avoit tant de ressources dans son génie, qu'il a composé jusqu'à trois ou quatre fois le même sujet dans le même instant, sans qu'il y eût rien de ressemblant. Nous avons plusieurs esquisses de lui, faites pour le même Tableau. On en connoît trois en France du Tableau d'Autel des Augustins d'Anvers, une chez M. de Voyer d'Argenson, l'autre chez M. de Julienne, & la troisiéme à Rouen, très-finie, chez l'Auteur de cet Ouvrage. Toutes ces esquisses étoient sur le panneau, la toile ou le papier huilé : il sçavoit y répandre la même intelli-

gence que dans un Tableau terminé. Il en étoit de même des études particulieres qu'il faisoit avec beaucoup de feu. Quand il ne peignoit pas ses esquisses ou ses études, il les faisoit au crayon noir, au crayon rouge ou charbon huilé, rehaussé de blanc, souvent avec un lavis d'encre de la Chine, & d'autres couleurs à la gomme. On voit dans ses desseins toute la force & toute la vigueur d'un Tableau, aussi sont-ils fort recherchés & payés très-cher.

DELPHIRE, Cantatille à voix seule, avec symphonie; par M. *le Febvre*, Organiste de l'Eglise Royale de Saint Louis en l'Isle; gravée par M. de Montgautier. Prix 36 f. *A Paris*, chez l'Auteur, rue Aubry-le-Boucher, chez un Limonadier, & aux adresses ordinaires.

Cette Cantatille est agréable, & fait honneur à son Auteur.

NOUVELLE Carte du Canada, dédiée & présentée à M. le Comte d'Argenson, Ministre & Secrétaire d'Etat; par M. *Robert de Vaugondy* fils, Géographe ordinaire du Roi, en Juin 1753.

L'on trouve dans cette Carte un détail que l'on ne peut avoir dans aucune de celles qui ont paru jusqu'à présent. L'Au-

CHANSON ANACREONTIQUE.

Par M. G. E. Freiesleben, Bibliotéquaire de S. A. S. Monseigneur le Duc de Saxe-Gotha.

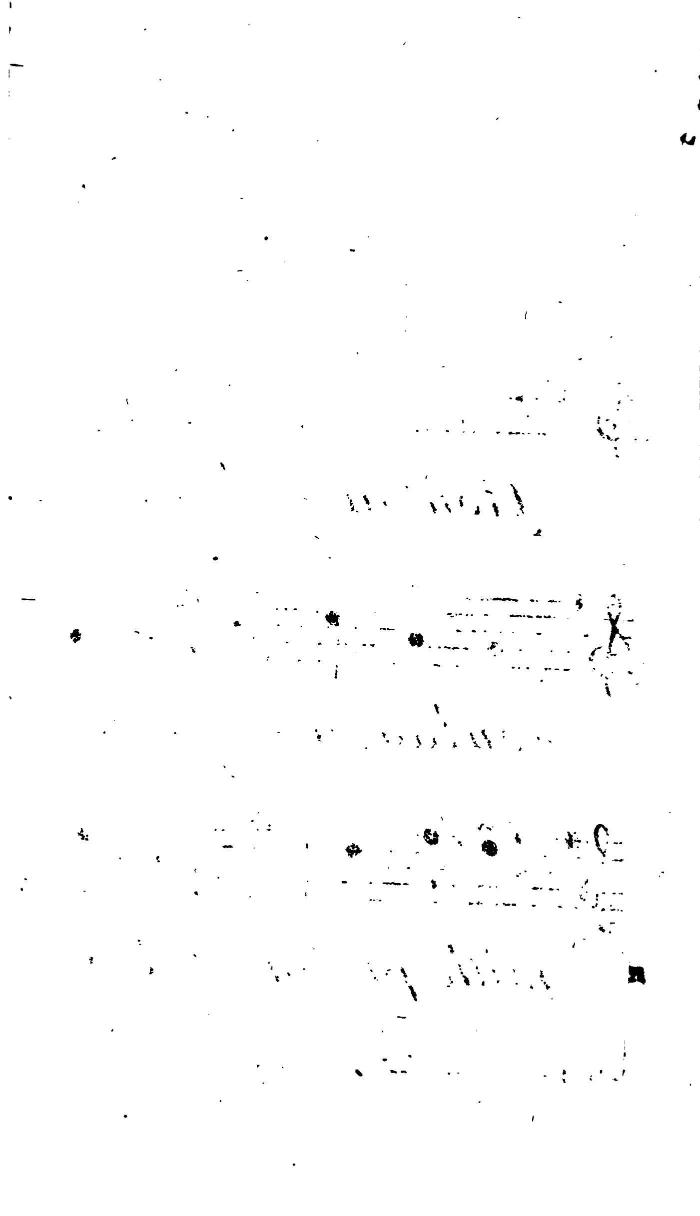
GOUTONS les douceurs de la vie,
Silvie,
Soulageons nos desirs,
Livrons-nous à mille plaisirs ;
Ce beau printems nous y convie.
Goûtons les douceurs de la vie,
Silvie,
Soulageons nos desirs !

Imitez cette aimable rose
Eclose
A la pointe du jour ;
Elle fait naître & sent l'amour :
A son bonheur rien ne s'oppose.
Imitez cette aimable rose
Eclose
A la pointe du jour.

Voit-on la jeune Tourterelle
Rebelle
Aux voeux de son amant ?
Un tendre & vif empressement
Malgré ses efforts la décele,

Voit-on





Voit-on la jeune Tourterelle
Rébelle
Aux vœux de son amant ?

Ce ruisseau bordé de verdure
Murmure
D'un air voluptueux.
Tout chante l'amour & ses feux ;
C'est le refrein de la nature.
Ce ruisseau bordé de verdure
Murmure
D'un air voluptueux.

S'il faut par une loi suprême,
Qu'on aime,
Pourquoi le différer ?
Le tems mis à délibérer
Nous prive d'un bonheur extrême ;
S'il faut par une loi suprême,
Qu'on aime ;
Pourquoi le différer ?

De nos beaux jours faisons usage ;
Le Sage
Met le tems à profit.
L'âge, malgré ce qu'il en dit,
Ne vaut pas notre apprentissage.
De nos beaux jours faisons usage ;
Le Sage
Met le tems à profit.

Silvie, égayons la jeunesse
Sans cesse
Par nos jeux innocens;
Laissons les regrets languissans
Au gré de l'austere vieillesse;
Silvie, égayons la jeunesse
Sans cesse
Par nos jeux innocens.

SPECTACLES.

L'Académie Royale de Musique continue les Vendredis & les Dimanches les représentations des *Fêtes Grecques & Romaines.*

Elle donne le Mardi depuis le 19 Juin deux nouveaux intermédes Italiens, *le Chinois* & *la Bohémienne.* Ces deux intermédes, & surtout le dernier, ont été très-favorablement reçus du Public. On a fort applaudi l'ouverture du premier, qui est du célébre Jomelli; & on a fort goûté dans cet intermède l'ariette *Io sono una donzella*, très-bien chantée par Mlle Tonnelli, & le duo de la fin. L'ariette *Gia colmo di piacere*, chantée par M. Manelli, a fait moins d'effet qu'elle n'auroit dû, le chant en étant très expressif & très-agréable.

La Bohémienne a eu beaucoup de succès, & malgré l'excellence de la Musique, qui auroit pû suffire pour cela, il faut avouer qu'elle doit en partie ce succès au sujet qui est assez plaisant, & qui produit quelque jeu de théatre. Les connoisseurs ont extrêmement goûté dans le premier acte l'ariette charmante *Si caro ben sarete*, que la multitude n'a pas trop écoutée. L'ariette *Che orror! che spavento*, & le duo de la fin, ont beaucoup plû, & ce qui a réuni surtout les suffrages, a été l'air de la bonne aventure, & celui de la danse de l'ours. Dans le deuxiéme acte, le plus beau de l'intermède ; il n'y a presque pas une ariette qui n'ait été fort applaudie. Celles qui ont frappé davantage, sont l'ariette *Voce che lugubre*, &c. & son admirable accompagnement; & l'ariette *Vivero si tu lo vuoi* : le chœur a été très-goûté des connoisseurs & du public ; mais ce qui a surtout fait la fortune de cet acte, c'est le trio plein de gayeté & d'expression qui le termine. On a joint à ces deux actes celui du *Bal des Fêtes de Tempé*, que le Public a revu avec plaisir, & le spectacle a été terminé par un ballet assez médiocre pour la musique & pour la danse.

Les Comédiens François ont donné le

Mercredi 26 Juin *les Hommes*, Comédie Ballet en un acte. Ce nouvel Ouvrage de M. de Saint-Foix est trouvé généralement charmant.

Les Comédiens Italiens ont donné le Lundi 18, la premiere répréſentation d'une Féerie en proſe & en trois actes, intitulée : *la Baguette*, qui n'a point réuſſi.

EXTRAIT *de* Raton & Roſette *ou* la Vengeance inutile, *Parodie de Titon & l'Aurore, repréſentée pour la premiere fois par les Comédiens Italiens, le* 28 *Mars*.

Raton, Garçon de Ferme, amoureux de Roſette, Jardiniere, l'attend avec impatience avant le lever de l'Aurore ; comme elle tarde à paroître, Raton la ſoupçonne de coquetterie, & de paſſer mieux ſon tems avec un rival. Une ſymphonie annonce le lever de l'Aurore, on entend enſuite le chant du coq, le ramage des oiseaux, & les cris de différens animaux qui peuplent une baſſe cour. Roſette paroît ſur la montagne, deſcend dans ſon jardin, arroſe ſes fleurs au jour naiſſant, & chante :

Brillantes fleurs,
Vos vives couleurs
De nos plaiſirs ſont l'image;

Leur tendre éclat
Est si délicat,
Qu'un souffle, un rien l'endommage.
Il faut cueillir
Les roses sans les ternir,
Et sans flétrir.
Sans affoiblir le desir,
Faisons chaque jour
Renaître l'amour,
Et conservons ses attraits
Frais.

Rosette appercevant Raton, lui témoigne sa joie par les plus vifs empressemens. Raton a les mêmes sentimens, & ils chantent ensemble le duo qui suit.

Chassons, chassons les craintes, les soupçons.
De nos jaloux augmentons le martire;
Traitons leurs plaintes de chansons,
N'en faisons que rire.
Je t'aimerai tant,
Je te le dirai tant tant tant tant,
Et si tendrement.
Rosette. } Ma main est le gage:
Raton. } Reçois l'hommage
D'un amour constant;
Qu'un heureux mariage
Te / Me rende content.

Je t'aimerai tant ;
Je te le dirai tant tant tant tant,
Et si tendrement.
Reçois le gage,
l'hommage
D'un amour constant,
Et qu'un doux mariage
Te
Me rende content.

Cette scéne est suivie d'un divertissement. Dans le premier, des Bouquetieres paroissent avec des corbeilles vuides ; dans le second, des Jardiniers viennent avec des fleurs, & remplissent les corbeilles.

VAUDEVILLE DES BOUQUETIERES.

Prenez de nos bouquets,
Ils sont tous frais.
Prenez ma double violette :
Galans, voici pour vous
Des œillets doux,
Venez en faire emplette.

à Raton.

Approchez, mon beau Garçon,
De nous achetez donc
Quelque fleurette,
La rose & le bouton
D'amourette,

La rose & l'bouton.

Rosette à Raton.

Je t'aime sans détours
Et pour toujours.
Mon amitié n'est point légere ;
Elle a plus de fraîcheur
Que cette fleur,
Et n'est point passagere ;
Cher amant, je t'en fais don.

En lui présentant un bouquet.

Reçois aussi Raton
De ta Rosette
La rose & le bouton
D'amourette,
La rose & le bouton.

Gringole, Meûnier, est amoureux de Rosette, & veut l'enlever à Raton son rival : il paroît à la fenêtre de son moulin, & chante :

Hola, hé que de train
Si matin !
Attendez-moi, mes drôles,
Garçons, éveillez-vous,
Venez tous ;
Armez vos bras de gaules.
De ces chanteurs,
Et de ces danseurs

Venez frotter les épaules.

Les Jardiniers & les Bouquetieres se retirent ; la frayeur fait le même effet sur Raton & sur Rosette, & Gringole se félicite ainsi :

Ils se sont tous enfuis de peur
En me voyant paroître.
Ce qui redouble ma fureur,
J'ai vu par ma fenêtre,
J'ai vu Rosette avec Raton,
Oh oh oh oh oh, j'en aurai raison :
Parsanguenne me prend-on
Pour un oison ? *bis.*

Perette Fermiere, sort toute tremblante de chez elle, & demande à Gringole le sujet du bruit qu'elle vient d'entendre : Gringole lui rend compte de son amour pour Rosette, & de la jalousie qu'il a conçue de Raton. Perette qui aime autant Raton que Gringole aime Rosette, conseille au Meunier de lui céder Raton, en protestant qu'elle l'empêchera bien d'approcher de Rosette ; Perette recommande en même tems à Gringole de tâcher d'appaiser Rosette.

Prenez part à sa douleur,
C'est une bonne recette ;

Un ami consolateur,
Est bientôt amant vainqueur.

Perette rentre chez elle, & Gringole chante seul.

Qu'elle est gentille,
Ma jeune jardiniere,
En elle brille
La beauté printaniere.
Ah, quelle grace!
Rien ne l'efface;
Quand je l'apperçois,
Quand j'entends sa voix,
Je sens la flâme
Agiter mon cœur,
Avec tant d'ardeur
Que je me pâme,
Je me sens ravir
De plaisir.
Les fleurs de prairie
N'ont point sa fraicheur;
L'épine fleurie
N'a point sa blancheur.
Tant que je vivrai,
J'aimerai,
Chérirai
Sa legereté,
Sa beauté,
Sa gayté,

Elle babille ;
Hem ! elle sautille ;
Ah, qu'elle a d'appas !
C'est sur ses pas
Qu'on voit éclore
Des fleurs de tous les jours,
Mais moins encore,
De fleurs que d'amours.
De sa vigueur
Si je suis vainqueur ;
Dès le matin
Cultivant son jardin,
Tout à loisir
Je pourrai cueillir
Les roses, les lys,
Et cent baisers jolis.

Il voit arriver Rosette toute en pleurs ; il l'aborde un instant après, & lui dit d'un ton doucereux :

Belle Rosette,
Je plains votre tourment,
Et je regrette
De bon cœur votre amant ;
Il avoit du mérite,
Et beaucoup d'amitié ;
Ah, pauvr' petite !
Vot' malheur excite
Ma pitié.

Rosette.

J'ai perdu tout mon bonheur,
On a pris mon serviteur;
O sort trop funeste!
O sort trop funeste!
Que l'on m'ôte tout mon bien;
Je ne regretterai rien;
Non rien, non rien,
Non rien.
Que l'on m'ôte tout mon bien,
Je ne regretterai rien,
Si Raton me reste;
J'ai perdu tout mon bonheur,
On a pris mon serviteur;
O sort trop funeste!
O sort trop funeste!

Gringole s'offre à la place de Raton, ce qui augmente la douleur de Rosette. Gringole désesperant de l'attendrir, lui apprend que son ami est parti pour le Mississipy.

Rosette.

O désespoir, pauvre Rosette!

Gringole.

C'est un valet que Rosette regrette.

Rosette.

J'aime autant ce simple valet,
Que je te hai, & te déteste.

Gringole.

C'est parler net,
V'là mon paquet;
Je ne demande point mon reste.

Perette vient trouver Gringole, & lui demande s'il a réussi; Gringole transporté de fureur, ne répond qu'en ordonnant à ses garçons de faire expirer Raton sous leurs coups. Perette pour faire cesser les cris & le tapage des Meûniers, dit à Gringole de les renvoyer, & lui promet de gagner Raton, pour qui elle avoue son penchant: fiez-vous à moi, ajoûte-t'elle à Gringole, je ne vais rien épargner pour en venir à bout. Perette vante à Raton les plaisirs de l'inconstance, & fait chanter par un paysan de la fête qu'elle a ordonnée, le couplet qui suit:

Courons d'la blonde à la brune,
A changer tout nous instruit;
Le croissant devient pleine lune,
Après l'biau tems, l'mauvais suit.
L'hirondelle
Peu fidelle,
Change de lieu tous les ans.
Le papillon volage à l'extrême,
Est errant dans nos champs;
Si l'papillon,..

L'hirondelle,
La lune, la pluye & l'biau tems,
Sont changeans,
Il faut changer de même.
Tous. Il faut changer de même.

Réponse de Raton.

Les rochers de ce rivage
N'ont jamais changé d'endroits;
Et les clochers du village
Restent toujours sur leurs toits.
Ces montagnes,
Ces campagnes
Sont là depuis fort long-tems;
Cette source toujours la même,
Va remplir les étangs;
Si les rochers,
Les clochers,
Les ruisseaux, les étangs
Sont constans,
Je suis constant de même. *bis.*

Perette croyant que ses gens nuisent à son dessein, & que le tête à tête plaira davantage à Raton, les renvoie tous. Elle minaude inutilement, & finit par offrir tout son bien à Raton; il le refuse, en disant qu'il n'oubliera jamais Rosette.

Perette.

Que cette constance est parfaite!

à part. Quoi, j'en aurai le démenti ?

à Raton. Sois donc le mari de Rosette,

J'y consens ; je prends mon parti.

Va la chercher, & lui prodigue

Les soins, les transports les plus doux ;

Mais comme le chagrin fatigue,

au Berger Robin, personnage muet.

Robin, qu'il boive un coup chez vous.

Gringole revient trouver Perette, pour sçavoir des nouvelles de son entreprise ; Perette lui apprend qu'elle n'a pû faire changer Raton, mais qu'elle s'en est vengée.

On apporte Raton endormi.

Gringole.

Il est mort.

Perette.

Non, c'est qu'il dort.

Il dormira long-tems, je vous le jure ;

Dors, dors, dors pour venger mon injure,

Dors, pour venger mon injure.

Certain breuvage de pavot,

Va pour toujours glacer son ame ;

Il dormira comme un sabot,

En dépit de sa chere femme.

Gringole.

Par la morguenne, il est bon là.

Voyons un peu comment ça fra.

Perette & Gringole abandonnent Raton, qui dit en se réveillant :

Ciel ! où suis-je ? je frissonne ;
Quel nuage m'environne ?
Ah, la force m'abandonne !
Quel cruel revers m'abat ?
Seroit-ce un tour de Perette ?
Dieux, quelle langueur secrette !
Pourrai-je aux yeux de Rosette
M'offrir en ce triste état ?

Rosette, qui survient.

O doux espoir !
Je vais donc le revoir
Ce cher amant qui causoit mes allarmes.
O doux espoir !
Je vais donc le revoir
Ce cher amant
Qui m'aime constamment.
Ah, le voici !
Mais quel souci
Lui fait encor verser des larmes.
Oh, qu'as-tu donc,
Pauvre Raton,
Mon bel ami ?
Il est endormi.
Ah ! Raton, réveille, réveille,
Ah, Raton ! réveille-toi.

En ce jour tu vas être à moi;
Réveille-toi, reçois ma foi.
Ah! Ràton, Ràton,
Ah, Raton! réveille, réveille,
Ah, Raton! réveille toi.
Il dort encor plus fort, je crois;
Hélas! n'entends-tu pas ma voix?

Raton.

Je sommeille.

Rosette.

Tu prends bien ton tems pour dormir;
Viens livrer ton âme au plaisir;
Qu'il te réveille,
Qu'il te réveille.

Raton.

Ah, quel chagrin!
Robin, ce berger malin,
En me versant du vin,
A fait un sortilege.

Rosette.

Que dis-tu donc?

Raton.

J'aurai pris quelque poison;
Vous le dirai-je?
Mon cœur est comme un glaçon.
Charmé de nos nœuds,
Mes feux

Faisoient mon bien suprême ;
Mais à tant d'ardeur
Succéde la froideur.

Rosette.

Reprens tes esprits,
Mon fils,
Tu sçais combien je t'aime.

Raton.

C'est quelque jaloux
Qui jette un sort sur nous.
Je m'affoiblis,
Malgré moi je m'assoupis ;
De mes sens dépéris
A peine ai-je l'usage.

Rosette.

Je vous plains fort :
En me parlant il s'endort.
Ah ! quel dommage !
C'est un sort,
Il n'a pas tort.
Cette indolence est unique :
Quel rôle pour un Amant !
Un sommeil si léthargique
Refroidit le dénoument.
Allons, allons, gai, gai,
Allons, allons gaiment ;
Au mal qui te posséde

N'est-il point de remède ?
Qu'amour vienne à notre aide,
Ainsi qu'à l'Opéra.

Raton.

C'est vous que je réclame.

Rosette.

Va, je serai ta femme.
S'il suffit de ma flamme,
Regarde-moi.

Raton.

Oui da,
Je sens cela
Propre au mal qui me tient là.
Mon ardeur naît de la tienne ;
En dépit des envieux,
Est-il un charme qui tienne
Contre celui de tes yeux ?
Comme on voit la fleur renaître
Après les cruels hivers,
Mon cœur prend un nouvel être,
Après mille maux soufferts.
Mon ardeur naît de la tienne ;
En dépit des envieux,
Est-il un charme qui tienne
Contre celui de tes yeux ?
Ah ! Rosette, fixe encore
Sur moi ce regard charmant ;
Un plus beau jour semble éclore,
L'amour te rend ton Amant.

Ensemble.

L'amour { te / me } rend { ton / mon } Amant.
C'est en vain que l'on s'oppose
Aux vœux d'un cœur bien épris;
Des tourmens que l'amour cause
L'amour lui même est le prix.

Rosette.

Ne craignons plus Perrete ni Gringole,
A nos transports nous pouvons nous livrer;
Ils ont chacun fait un si mauvais rôle
Qu'ils n'oseront plus se montrer.

On danse, ensuite on chante une ronde sur les plaisirs du mois de Mai, & après la ronde, Rosette dit à Raton :

Ah! ton teint a repris
Son brillant coloris,
J'y vois renaître enfin les ris.
Tu te sens mieux.

Raton.

Oüi.

Rosette.

Tu te sens mieux.

Raton.

Oüi.

Ensemble. Ah! mon cœur en est réjoüi.

VAUDEVILLE.

Raton.

Nous n'avons plus rien à craindre,
Mes feux se sont rallumés;
En cherchant à les éteindre,
Nos jaloux les ont rallumés;
Desormais, soyons tranquiles,
Leurs fureurs sont inutiles,
Ils n'ont fait qu'un bruit éclatant,
Autant en emporte le vent.

Ne prenez pas, jeunes filles,
Le Petit-Maître manqué;
Il ne vit que de pastilles,
Il est tout confit, tout musqué:
De ces Amans à l'eau rose
La tendresse est peu de chose,
On en est la dupe souvent;
Autant en emporte le vent.

Le fonds de cet Ouvrage a paru froid, mais l'exécution en est brillante, & il y a de jolis détails.

CONCERT SPIRITUEL.

Le Concert Spirituel du jour de la Fête-Dieu commença par une symphonie, ensuite *Lætatus sum*, Motet à grand chœur de M. Cordelet. M. Gelin chanta fort bien *Exaudi nos*, petit Motet du même Auteur.

M. Baptiste joua fort bien une Sonate de violoncelle de la composition del Signor Lanzetti. M[lle] Davaux fit grand plaisir dans l'*Usquequò Domine*, petit Motet de feu M. Mouret. Le Concert finit par *Venite exultemus*, admirable Motet de M. Mondonville.

NOUVELLES ETRANGERES.

DU LEVANT.

DE CONSTANTINOPLE, *le 3 Mai.*

SA Hautesse doit aller passer quelque tems à Besiktaschi, lieu de plaisance situé sur le canal, à l'embouchure de la mer Noire. On n'a rien négligé pour donner à cette maison l'élégance & la régularité qu'exige le goût Européen, & pour lui conserver en même tems les divers agrémens qui flattent le goût Asiatique. Le Capitan Pacha se dispose à mettre incessamment à la voile, pour recueillir le tribut des Isles de l'Archipel. Depuis dix-huit mois il n'est mort ici personne de la peste, ce qui est à remarquer dans une ville où ce fleau fait presque tous les ans quelques ravages. Par les précautions que l'on commence à prendre, on ne désespere pas de les rendre beaucoup moins fréquens.

DU NORD.

DE MOSCOU, *le 18 Mai.*

Le jour de l'Anniversaire du Couronnement de l'Imperatrice, cette Princesse fit servir six tables,

chacune de soixante couverts, pour le Clergé & pour la Noblesse des trois premieres classes. Le Comte de Bestuchef, Grand-Chancelier, donna le même jour un magnifique repas aux Ambassadeur & aux autres Ministres Etrangers. Il y eut le 8 à la Cour un Bal paré, après lequel le Grand Duc & la Grande Duchesse souperent avec les principales Dames de la Cour. La salle du festin représentoit un jardin orné de fontaines, de cascades & de statues allégoriques. Sa Majesté Impériale assista le 10 à une représentation de l'Opera Italien de *Bellerophon*. Ce spectacle fut suivi d'un Bal masqué. Le 8 & le 10, toute la ville fut illuminée, ainsi qu'elle l'avoit été le 6.

De Warsovie, *le* 21 *Mai*.

Quelques Hordes de Tartares ont paru dans le Desert qui sépare l'Ukraine & la Petite Tartarie, mais on n'a point appris qu'ils ayent commis aucun desordre dans les cantons voisins. Il n'en a pas été de même des Cosaques Haydamakis. Ces Brigands étant entrés dans la petite ville de Pallio qui appartient à la Maison de Lubomirski, ont forcé les portes du château, d'où ils ont enlevé tout ce qu'ils y ont trouvé de précieux. Heureusement le détachement qu'on a fait monter à cheval pour les poursuivre, les a atteints à l'entrée du Desert; dix ont été tués, les autres ont été mis en fuite; on a repris une grande partie du butin qu'il avoient fait dans leur course, & l'on a délivré le Châtelain de Pallio & un Secrétaire qu'ils emmenoient prisonniers.

Un incendie a réduit en cendres la ville d'Oposchno dans le Palatinat de Mazovie.

DE GRODNO, *le* 28 *Mai*.

Cette ville vient d'être presque entierement réduite en cendres. L'incendie a commencé par la maison d'un Marchand Juif, dans laquelle il y avoit une grande quantité d'effets combustibles; en peu de tems les flammes ont fait un tel progrès, qu'il n'y a pas eu moyen de s'opposer à leur violence; elles n'ont pas plus épargné l'hôtel du Primat, celui du Grand Général de la Couronne, & les autres maisons considérables, que le reste de la ville; le Couvent des Bernardins, celui des Religieux de Saint Basile, & le Monastere de Sainte Brigide sont totalement consumés. On soupçonnoit que le feu avoit été mis par des incendiaires; mais après plusieurs perquisitions on a reconnu que la négligence d'un domestique avoit été la cause d'un si grand desastre.

DE COPPENHAGUE, *le* 26 *Mai*.

On rebâtit en briques l'Hôtel des Invalides; cette maison étoit auparavant construite moitié en briques, moitié en bois, & ce mélange non seulement formoit un édifice peu solide, mais offroit un aspect peu agréable. Dans le nouvel Hôtel, ainsi que dans l'ancien, les Invalides pourront avoir avec eux leurs femmes & leurs enfans.

ALLEMAGNE.

DE VIENNE, *le* 2 *Juin*.

Selon une Ordonnance qui vient d'être rendue publique, les Maisons Religieuses & les Hôpitaux de la Basse Autriche, jouissant de quelques exemptions d'impôts, sont tenus de rapporter à la Cham-

bre de Représentation, dans le courant de ce mois, les titres en vertu desquels ils peuvent prétendre ces exemptions. Il paroît une autre Ordonnance, par laquelle l'Impératrice statue les peines qu'encoureront les Baillifs & autres Officiers, qui commettront des malversations dans l'administration des deniers publics.

DE PRAGUE, *le 1 Juin.*

Les habitans de ce Royaume reçoivent continuellement des marques de l'attention de l'Impératrice Reine au bien public. Cette Princesse a fait pour la Police de cette Ville plusieurs Réglemens, dont on éprouve tous les jours les avantages. Sa Majesté, ne veillant pas moins au soulagement des besoins particuliers qu'à la conduite des affaires générales, vient de prendre une résolution qui ne sera pas moins utile. Dans la Ville Neuve est un Hôpital fondé pour l'entretien de cinq cens pauvres. L'Impératrice n'a pas jugé cet établissement suffisant. Elle a augmenté les revenus de cette Maison, afin qu'on pût y retirer trois cens pauvres de plus.

DE BERLIN, *le 2 Juin.*

Avant le départ du Roi, on a présenté à Sa Majesté le volume des Mémoires de l'Académie Royale des Sciences & Belles-Lettres pour l'année 1751. Ce volume contient les ouvrages suivans : *Nouvelles Expériences sur le sang humain, par le sieur* Eller. *Description anatomique des nerfs de la face, par le sieur* Meckal. *Examen Chymique de l'Eau, par le sieur* Margraff. *Observations sur la* Pneumonanthe, *plante d'un nouveau genre, dont le*

le caractere differe entierement de celui de la Gentiane, *par le sieur* Gleditsch. *Harmonie entre les principes généraux du repos & du mouvement du sieur de* Maupertuis, *par le sieur* Euler. *Sur le Principe de la moindre Action, par le même. Examen de la Dissertation, que le sieur* Koënig *a inserée dans les Actes de Leipsick, mois de Mars* 1751. *Essai d'une Démonstration métaphysique du Principe général de l'Equilibre. Calcul de la probabilité dans les Jeux de hazard. Application de la Machine Hydraulique du sieur* Segner *à toutes sortes d'ouvrages, & ses avantages sur les autres Machines Hydrauliques, dont on se sert ordinairement. Recherches sur une nouvelle maniere que le sieur* de Mour *a proposée pour élever l'eau, par le même Académicien. Recherches sur l'existence des corps durs, par le sieur* Beguelin. *De la Conscience, par le sieur* Formey. *Réflexions philosophiques sur la Ressemblance, par le sieur* Merian. *Recherches sur l'origine des Sentimens agréables & désagréables, par le sieur* Sulzer. *Dissertation sur l'origine des Romains, par le sieur* Pelloutier. *Mémoire sur le Fleuve* Suevus, *par le sieur* Becmann. *Histoire de l'Elevation de Charles V. au Trône de l'Empire, par l'Abbé* Raynal. *Eloge du Général* Still.

Les Directeurs de la Compagnie de Commerce, établie à Embden, sont informés par des Lettres d'Angleterre, que le Vaisseau *le Roi de Prusse*, appartenant à cette Compagnie, est arrivé à la Chine.

DE RATISBONNE, *le* 10 *Juin.*

A l'exemple de la Régence de l'Electorat de Hannovre, plusieurs Etats d'Allemagne ont défendu à leurs Sujets de prendre des engagemens, pour aller s'établir dans les nouvelles Colonies de l'Amérique.

De Francfort, *le 3 Juin.*

Il s'est tenu ici des conférences entre les Ministres de diverses Cours de l'Empire, sur les moyens de remédier aux abus qu'occasionne la disproportion de la valeur des monnoyes. Ceux de Mayence, de Treves & de Cassel, ont été d'avis qu'il convenoit de mettre plusieurs espéces d'or à quinze pour cent, au-dessous du prix qu'elles ont maintenant en Allemagne. Les Ministres de quelques autres Cours s'y opposent, prétendant que cette diminution causeroit du dérangement dans le commerce.

De Hambourg, *le 1 Juin.*

Un Commissaire Hannoverien s'est rendu à Altena, pour s'opposer au départ de plusieurs Sujets de l'Electorat de Hannovre, qui s'y sont embarqués sur deux Navires, pour passer à la Caroline Méridionale : mais à l'arrivée de ce Commissaire, l'un & l'autre Bâtiment avoient déja mis à la voile pour leur destination.

ESPAGNE.

De Madrid, *le 22 Mai.*

Don Julien d'Arriaga, Président du Tribunal de la Contractation des Indes, a donné avis au Roi que les deux Fregates, *la Notre-Dame du Rosaire & le Saint Charles*, étoient entrées le 5 de ce mois dans la Baye de Cadix. La premiere vient de Cartagêne, & la seconde de la Havane. Elles ont apporté la valeur de cent soixante-trois mille

huit cens quatre piastres, tant en or qu'en argent monnoyé ou non monnoyé; trois cens quatre-vingt-cinq-mille quatre cens soixante & quinze livres de cacao; soixante & treize mille sept cens cinquante de cascarille; six cens soixante-seize mille neuf cens de tabac, & dix-neuf cens cinquante-huit quintaux de bois de Campêche.

DE BARCELONNE, *le 12 Mai.*

A mesure que ce Port est devenu plus fréquenté, le nombre des habitans de cette Ville s'est tellement accrû, que pour suppléer au défaut de logemens, on a été obligé de faire des baraques le long de la Marine. Le Marquis de la Mina, Capitaine Général de la Province, & Gouverneur particulier de cette Ville, a jugé qu'il importoit à la sureté publique de substituer à ces baraques, des maisons qui fussent moins sujettes aux accidens du feu. En conséquence, on a construit sur un plan donné par Don Juan Cermeno, qui exerce ici les fonctions d'Ingénieur en chef, un nouveau fauxbourg dont les rues sont tirées au cordeau, & aboutissent toutes à une vaste & belle Place, comme à un centre commun. Moyennant le zéle avec lequel les Pêcheurs, les Calfats & autres gens de mer, ont mis la main à l'œuvre, le travail a été achevé en quatre mois. Quelques Médecins & Chirurgiens se sont engagés à demeurer dans ce fauxbourg. Afin que les habitans ne manquent pas plus des secours spirituels que des temporels, Don Manuel Lopès d'Aguirra, Evêque de cette Ville, a ordonné qu'on leur bâtit une Eglise. Hier, ce Prélat s'étant rendu processionnellement avec son Clergé, au lieu où elle doit être placée, en bénit la premiere pierre. Le Marquis de la Mina, accompagné des Magistrats &

des Officiers, tant de la garnison que de la Marine, assista à cette cérémonie qui se fit au bruit de l'artillerie des remparts & du Port.

ITALIE.

De Naples, le 22 Mai.

En continuant de fouiller dans les souterrains d'*Herculanum*, on a trouvé plusieurs manuscrits en rouleaux, qui excitoient d'autant plus la curiosité, qu'on les croyoit intéressans pour l'histoire ancienne. Quelque art qu'on ait employé, on n'a pu les dérouler: leurs parties étant si fortement adhérentes les unes aux autres qu'elles ne se sont détachées que par morceaux.

De Rome, le 15 Mai.

On nivelle actuellement le terrein depuis l'Etang de Macarese jusqu'à Ponte-Galera, afin de s'assurer si le canal que l'on a dessein de faire, pour obvier aux fréquens débordemens du Tibre, peut être entrepris. Le Pere Pagi, Religieux de l'Observance, a présenté au Saint Pere le cinquiéme tome du *Breviarium Pontificium*. Il a déja fort avancé le sixiéme tome, & il ne tardera pas à le faire mettre sous presse. La semaine derniere, le Pere Mer, Jesuite, qui a travaillé avec le Pere Boscowich, du même ordre, à fixer le Méridien, remit le résultat de ses observations. Comme le Pere Boscowich de son côté doit avoir terminé les siennes, on compte de voir la nouvelle Carte de l'Etat Ecclésiastique incessamment gravée.

DE VENISE, *le 19 Mai.*

Le Grand Conseil s'étant assemblé le 13 de ce mois, élut le sieur Antoine Dona, pour aller relever à Constantinople le Chevalier Diédo en qualité de Baile de la République.

GRANDE BRETAGNE.

DE LONDRES, *le 7 Juin.*

Sa Majesté, ayant mandé la Chambre des Communes, a donné son consentement aux différens Bills passés en dernier lieu par les deux Chambres. De ce nombre sont le Bill contre les mariages clandestins, & le Bill pour la naturalisation des Juifs. Le Roi a fait ensuite la clôture du Parlement par ce discours. » MILORDS ET » MESSIEURS, la saison est si avancée, & » vous avez apporté une telle expédition aux affai- » res, qui ont été remises devant vous, qu'il est » nécessaire de mettre fin à votre Session. Le zéle » que vous avez montré pour ma personne & pour » mon Gouvernement dans toute votre conduite, » exige de moi de sinceres remercimens. Votre » attention à prendre les mesures convenables pour » étendre le commerce, pour favoriser les pro- » grès des Manufactures, & pour réprimer les » désordres auxquels il importoit de rémédier, » n'est pas moins un sujet de satisfaction pour » moi, qu'une preuve de la prudence, qui vous » fait profiter de ce tems de tranquillité pour pro- » curer les avantages de la Nation. Il n'est arrivé » aucun changement dans la situation des affaires » étrangeres, depuis que vous êtes assemblés,

» Vous pouvez compter sur ma persévérance à » suivre les principes & les vûes, dont je vous ai » fait part. Entretenir la paix, veiller au bonheur » de mon peuple, assurer l'honneur & les droits » de ma Couronne, voilà quels sont les objets » de mes soins. MESSIEURS DE LA CHAMBRE DES » COMMUNES, en m'accordant les subsides pour » l'année courante, vous avez fait voir également » l'intérêt que vous prenez au service public, & le » desir que vous avez de contribuer à rendre tous » mes Sujets heureux. Je vous remercie de l'une » & de l'autre de ces dispositions, ainsi que de » votre prévoyance à l'égard de la future aug- » mentation du fonds d'amortissement. MYLORDS » ET MESSIEURS, je n'ai rien à vous demander » que ce à quoi vous êtes portés par votre propre » inclination. Faites tous vos efforts dans vos dif- » férentes Provinces, pour exciter l'amour du » public, pour augmenter l'industrie, pour main- » tenir le bon ordre & la tranquillité, pour inspirer » au peuple une juste reconnoissance des bienfaits » dont le Ciel le fait jouir. Ce sont-là les fonde- » mens les plus solides, sur lesquels mon Gou- » vernement puisse être établi.

Suivant l'état qui paroît des subsides accordés par la Chambre des Communes pour le service de l'année courante, ils montent à deux millions cent trente deux mille huit cens quarante-deux livres sterlings. Le Bill contre les mariages clandestins ne commencera d'avoir son exécution que le 25 du mois de Mars de l'année prochaine. On a changé le plan pour la distribution des lots de la nouvelle Lotterie, & il a été décidé qu'il y auroit deux lots, chacun de dix mille livres sterlings, deux de cinq mille, quatre de deux mille, vingt de mille, trente de cinq cens, deux cens soixante

de cent, deux mille de vingt, & six mille de dix. Les deux Billets, qui seront tirés les premiers, auront chacun une Prime de deux cens livres sterlings. Chacun des deux derniers en aura une de trois cens. Il ne sera permis à personne de souscrire pour plus de vingt billets, & le premier tirage de la Lotterie se fera le 26 de Novembre.

FRANCE.

Nouvelles de la Cour, de Paris, &c.

Les Etats particuliers du Vivarais ont été tenus cette année le 29 Mai au Château de la Voutte, où ils ont été convoqués par le sieur Dauteville, Bailli de Tournon, & Subrogé du Prince de Soubise. L'ouverture s'en étant faite le 21 de ce mois, le Subrogé, après son compliment à l'Assemblée, lui donna part du mariage du Prince de Condé avec Mademoiselle de Soubise, & annonça pour le 24 une fête qu'il se propose de donner à cette occasion. Cette fête à laquelle toute la Noblesse de la Province a été invitée, a commencé par plusieurs décharges de mousqueterie de la Bourgeoisie, qui étoit sous les armes. On servit dans la grande salle du Château un magnifique dîner sur une table de deux cens couverts, dressée en fer à cheval. Après le repas, on se rendit à l'Eglise Paroissiale pour assister au *Te Deum*, & de-là au feu de joye, qui fut allumé par le Subrogé & par le Marquis de Serre, Commandant à Saint-Andiol. L'assemblée trouva à son retour le Château illuminé par une quantité prodigieuse de lampions & de pots-à-feu. Les armes de Condé & de Soubise étoient

posées en fronton au dessus de la porte, les deux Ecussons étant soutenus par une Renommée ornée de ses attributs avec ces mots : TÆDIS ILLUSTRIBUS AMBO. Il y eut sur la belle Terrasse, qui domine le Rhône, un artifice exécuté à la grande satisfaction de tous les spectateurs. Le souper fut servi avec une magnificence égale à celle du dîner, & fut suivi d'un bal qui dura jusqu'au jour. Deux fontaines de vin coulerent pour le peuple dans la premiere Cour du Château. Le lendemain, il y eut une illumination générale dans toute la Ville. Hier l'Assemblée des Etats s'est séparée, après avoir réglé les differentes affaires qui intéressent la Province.

Le 31 Mai dernier, Fête de l'Ascension de Notre Seigneur, leurs Majestés accompagnées de la Famille Royale entendirent dans la Chapelle du Château les Vêpres, chantées par la Musique, auxquelles l'Abbé Gergoi, Chapelain Ordinaire de la Chapelle Musique, officia.

Les Députés des Etats d'Artois eurent le même jour audience du Roi. Ils furent présentés à Sa Majesté par le Duc de Chaulnes, Gouverneur de cette Province & de celle de Picardie, & par le Comte d'Argenson, Ministre & Secrétaire d'Etat de la guerre. Selon la coutume ils ont été conduits par le Grand-Maître & le Maître des Cérémonies. La Députation étoit composée, pour le Clergé, de l'Evêque d'Arras qui porta la parole; du Marquis de Vitri, pour la Noblesse, & de M. Coët, Echevin de la Ville d'Arras, pour le Tiers Etat.

Le 3 juin dernier la Comtesse de la Tour-du-pin & la Marquise de Tracy furent présentées à leurs Majestés.

Le même jour, le Roi signa le contrat de

mariage du Vicomte de Durfort, Capitaine d'une Compagnie de Carabiniers.

Le 4. pendant la Messe du Roi, l'Evêque de Grasse prêta serment de fidélité entre les mains de Sa Majesté.

Le Roi qui étoit allé à Choisy le 31 Mai dernier au soir, revint à Versailles le 2 Juin. Sa Majesté est partie le 4 pour Crecy, où elle est demeurée jusqu'au 9.

Il y eut le 4 un concert chez la Reine, & l'on y exécuta les deux derniers Actes de l'Opera de *Thétis & Pelée*.

L'Abbé de Canillac étant arrivé de Rome pour être reçu à la Pentecôte Prélat Commandeur de l'Ordre du Saint-Esprit, rendit le 31 Mai dernier ses respects à leurs Majestés & à la Famille Royale. Le Chevalier Chauwelin, Lieutenant Général des Armées du Roi, & Ambassadeur de Sa Majesté à la Cour de Turin, eut le même honneur.

Le Roi a choisi le Pere Desmaretz, Recteur du Noviciat des Jésuites à Paris, pour succéder au feu Pere Perussault dans la place de Confesseur de Sa Majesté.

Depuis long-tems on a découvert à un quart de lieuë d'Alais, dans le Bas-Languedoc, une source d'eaux minérales, extrêmement salutaires. Par l'analyse qui en a été faite, on a reconnu qu'elles contenoient un acide vitriolique & une terre ferrugineuse. Les maladies, pour lesquelles leur usage a communément rempli l'intention des Médecins, sont particulierement les douleurs de reins, qui proviennent des urines enflammées, bourbeuses, chargées ou de sable ou de levain glaireux; les cours de ventre, & surtout les dyssenteries; les coliques bilieuses; les ardeurs d'entrail-

les, les insomnies causées par un sang trop agité. On se sert aussi de ces eaux avec succès pour les fistules & pour les ulcéres, soit externes, soit internes, si l'on en excepte ceux des poulmons. Elles conviennent aux personnes attaquées du scorbut, de la sueur fetide, & de toute humeur dartreuse. Leurs propriétés sont attestées par plusieurs Médecins de Montpellier, de Nismes & d'Alais. Ces eaux souffrent le transport, sans rien perdre de leur vertu, pourvû qu'on ait soin de boucher exactement les bouteilles dans lesquelles on les renferme. Elles sont connues en Languedoc sous le nom d'*eaux de Daniel*; mais il est de l'intérêt du public, de ne pas les confondre avec d'autres eaux, qu'on a commencé à distribuer sous le même nom, & dont la source est à deux cens pas au-dessous de celle des eaux, qui font le sujet de cet article. En s'adressant directement à M. Faucon de la Vabre, Proprietaire de ces dernieres, on évitera toute méprise.

La nuit du 31 Mai dernier, le feu prit à des maisons situées sur le Pont d'Orleans, qui renfermoient une grande quantité de matériaux, destinés pour le nouveau Pont que le Roi y fait construire. Le Régiment d'Orleans, actuellement en garnison dans la Ville, se porta sur le champ au lieu de l'incendie, sous les ordres de M. de l'Epine. On ne peut donner trop d'éloges au zéle, avec lequel tous les soldats s'empresserent d'arrêter le progrès des flammes. Les Grenadiers surtout, commandés par M. de Givray, se distinguerent. Sans l'adresse & l'activité que le Corps en général employa pour donner du secours par tout où il en étoit besoin, l'embrasement auroit eu des suites beaucoup plus funestes. Une maison & trois écuries ont été réduites en cendres. On a perdu neuf

chevaux, & plusieurs ouvrages qui appartenoient à Sa Majesté.

Le 9, veille de la Fête de la Pentecôte, la Reine accompagnée de la Famille Royale, assista aux premieres Vêpres chantées par la Musique, ausquelles l'Abbé Gergoy, Chapelain Ordinaire de la Chapelle-Musique, officia.

Le Roi revint le même jour du Château de Crecy.

Le 10, jour de la Fête, les Chevaliers, Commandeurs & Officiers de l'Ordre du Saint Esprit, s'étant assemblés vers les onze heures du matin dans le Cabinet du Roi, Sa Majesté tint un Chapitre. L'Abbé de Pomponne, Chancelier des Ordres du Roi, fit le rapport des preuves des vie & moeurs, & de la profession de foi de l'Archevêque de Narbonne, du Prince Constantin, Premier Aumônier du Roi, & de l'Abbé de Canillac, Auditeur de Rote, qui avoient été proposés le 2 du mois de Février dernier pour être Prélats Commandeurs. Les preuves ayant été admises, ces Prélats furent introduits dans le Cabinet de Sa Majesté. Ensuite le Roi sortit de son appartement pour aller à la Chapelle. Sa Majesté, devant laquelle les deux Huissiers de la Chambre portoient leurs Masses, étoit en Manteau, le Collier de l'Ordre par dessus, ainsi que celui de l'Ordre de la Toison d'Or. Elle étoit précédée de Monseigneur le Dauphin, du Duc d'Orleans, du Prince de Condé, du Comte de Charolois, du Prince de Conty, du Comte de la Marche, du Prince de Dombes, du Comte d'Eu, du Duc de Penthiévre, & des Chevaliers, Commandeurs & Officiers de l'Ordre. L'Archevêque de Narbonne, le Prince Constantin, & l'Abbé de Canillac marchoient de-

riere le Roi. Lorsque le Roi fut arrivé à la Chapelle, Sa Majesté se mit à son Prie-Dieu, & les Prélats Commandeurs se placerent près des marches de l'Autel. L'Abbé Gergoy, Chapelain Ordinaire de la Chapelle-Musique, en Chape, assisté du Diacre & du Sous Diacre, entonna le *Veni Creator*, qui fut chanté par la Musique. Cette Hymne étant finie, le Roi monta à son Trône, & reçut Prélats Commandeurs, l'Archevêque de Narbonne, le Prince Constantin, & l'Abbé de Canillac. L'Archevêque de Narbonne célébra ensuite pontificalement la grande Messe. Au sortir de la Chapelle, Sa Majesté fut reconduite à son appartement en la maniere accoûtumée.

La Reine, Madame Infante Duchesse de Parme, Madame Adélaïde, & Mesdames de France, entendirent la grande Messe dans la Tribune. Madame la Dauphine l'entendit dans une Lanterne du bas de la Chapelle.

Le Roi & la Reine, accompagnés de la Famille Royale, assisterent l'après-midi au Sermon de l'Abbé le Couturier, Chanoine de l'Eglise Collégiale de Saint Quentin. Leurs Majestés entendirent ensuite les Vêpres, chantées par la Musique, ausquelles l'Abbé Gergoy officia, & le Salut chanté par les Missionnaires.

Le 10 & le 12, leurs Majestés souperent au grand couvert, avec la Famille Royale.

La Duchesse d'Olonne fut présentée le 10 à leurs Majestés, ainsi que la Marquise & la Comtesse de Hautefeuille, & la Comtesse de Basleroy.

Leurs Majestés signerent le 11 le Contrat de mariage du Marquis de Wargemont, Guidon des Gendarmes de la Garde de Sa Majesté.

Le même jour, le Roi est retourné au Château

de Crecy, & y demeura jusqu'au 16.

Le 13, la Reine assista au Salut dans l'Eglise des Recollets.

Les chaleurs depuis quelque tems étant excessives, Sa Majesté a jugé à propos de faire differer jusqu'au 24 de Septembre prochain le départ de Madame Infante, afin de ne point exposer la santé de cette Princesse.

Les Lettres de Bordeaux marquent que les Navires *la Probité*, *le Maréchal de Belle-Isle*, *les Deux Freres* & *le Colibri* y sont arrivés; les deux premiers de Saint Domingue, le troisiéme de la Martinique, & le dernier de la Cayenne. Ils ont apporté huit cens soixante & quinze barriques de sucre, cent de caffé, onze de cacao, & cinq d'indigo, deux caves de baume de Copahu, dix balles de coton, & quatre cens soixante & dix cuirs en poil. Outre ces Bâtimens, il est entré depuis peu dans le même Port dix-neuf autres Navires, dont cinq viennent de la mer Baltique, quatre d'Angleterre & d'Irlande, trois d'Amsterdam, & sept de differens Ports de France.

Il y eut le 6. & le 13. concert chez la Reine. Le 6, on exécuta le Prologue & le premier Acte de l'Opera *d'Issé*. On chanta le 13 le second & le troisiéme Acte de cet Opera.

Madame Infante Duchesse de Parme fut saignée le 14 par précaution.

Le 16 le Roi revint du Château de Creci.

Leurs Majestés, accompagnées de la Famille Royale, assisterent le 17 aux Vêpres & au Salut, chantés par les Missionnaires.

Le Roi alla le même jour souper & coucher à Trianon. Sa Majesté y retourna le 19, & elle en revint le 20.

Le 17. avant la Messe du Roi, le Prince de Condé prêta serment entre les mains de Sa Majesté, dans le Cabinet, pour la charge de Grand-Maître de France.

La Comtesse de Château-Meillien fut présentée le 17 à leurs Majestés & à la Famille Royale.

M. de Maupertuis, de l'Académie Françoise & Président de l'Académie Royale de Berlin, lequel est arrivé de Prusse depuis quelque tems, eut le même jour l'honneur de rendre ses respects au Roi.

Le 17 M. de Branciforte, Nonce extraordinaire du Pape, fit son entrée publique à Paris. Le Prince de Pons, & le Marquis de Verneuil, Introducteur des Ambassadeurs, allerent le prendre dans les carosses de leurs Majestés au Couvent de Picpus, d'où la marche se fit en cet ordre. Le carosse de l'Introducteur; le Carosse du Prince de Pons; deux Suisses du Nonce, à cheval; sa livrée à pied; son Maître d'Hôtel & six de ses Officiers, son Ecuyer & six Pages à cheval: le carosse du Roi, aux côtés duquel marchoient la Livrée du Prince de Pons, & celle du Marquis de Verneuil; le carosse de la Reine, celui de Madame la Dauphine; ceux du Duc d'Orléans, de la Duchesse d'Orléans, du Prince de Condé, de la Princesse de Condé, du Comte de Charolois, du Comte de Clermont, de la Princesse de Conti, du Prince de Conti, du Comte de la Marche, du Prince de Dombes, du Comte d'Eu, de la Comtesse de Toulouse, du Duc de Penthievre, de la Duchesse de Penthievre; & celui du Marquis de Saint-Contest, Ministre d'Etat, ayant le département des Affaires étrangeres. A une distance de trente à quarante pas, marchoient les quatre carosses du

Nonce, précédés d'un Piqueur à cheval. Après qu'il fut arrivé à son Hôtel, il fut complimenté de la part du Roi, par le Maréchal Duc de Richelieu, Premier Gentilhomme de la Chambre de Sa Majesté; de la part de la Reine, par le Comte de Tessé, son premier Ecuyer; de la part de Madame la Dauphine, par le Comte de Mailly, Premier Ecuyer de cette Princesse; de la part de Madame Infante, par M. d'Antoine, son Premier Ecuyer; & de la part de Madame Adélaïde, par le Marquis de Lhôpital, Premier Ecuyer de cette Princesse.

Les nouveaux Etendards & Drapeaux des Compagnies des Mousquetaires de la Garde de Sa Majesté furent portés le 18 à l'Eglise Métropolitaine, où ils furent bénits par l'Archevêque de Paris.

Le 19, le Prince de Pons, & le Marquis de Verneuil, Introducteur des Ambassadeurs, allerent prendre le Nonce Extraordinaire du Pape en son Hôtel, & ils le conduisirent à Versailles, où il eut sa premiere audience publique du Roi. Le Nonce trouva à son passage, dans l'avant-cour du Château, les Compagnies des Gardes-Françoises & Suisses sous les armes, les Tambours appellans; dans la cour, les Gardes de la Porte & ceux de la Prevôté de l'Hôtel, à leurs postes ordinaires. Il fut reçu au bas de l'escalier par M. Desgranges, Maître des Cérémonies, les Cent-Suisses étant sur l'escalier en habits de cérémonie, la hallebarde à la main; & à la porte en dedans de la Salle des Gardes, par le Duc de Bethune, Capitaine des Gardes du Corps, qui étoient en haye & sous les armes. Après l'Audience, le Roi passa dans son Cabinet, où il fut suivi par le Nonce; & Sa Majesté vit les Langes bénits par le Pape, pour Monseigneur le Duc de Bourgogne, qui sont ma-

gnifiques, tant par leur nombre que par la richesse & le goût de l'ouvrage. Le Nonce fut ensuite conduit à l'audience de la Reine, & à celles de Monseigneur le Dauphin & de Madame la Dauphine. Dans l'audience qu'il eut de Monseigneur le Duc de Bourgogne, il lui présenta, de la part du Pape, les Langes bénits par Sa Sainteté. Il eut ensuite audience de Madame, de Madame Infante, de Madame Adelaïde, & de Mesdames Victoire, Sophie & Louise; & après avoir été traité par les Officiers du Roi, il fut reconduit à Paris, dans les carosses de leurs Majestés, avec les cérémonies accoutumées.

Le 20, les Actions de la Compagnie des Indes étoient à dix-huit cens vingt livres; les Billets de la premiere Lotterie Royale à six cens soixante & quatorze; & ceux de la seconde à six cens dix-sept.

Le 21, Fête du *Saint-Sacrement*, le Roi accompagné de Monseigneur le Dauphin, de Madame Infante Duchesse de Parme, de Madame Adelaïde & de Madame Victoire, s'est rendu à l'Eglise de la Paroisse de Notre-Dame, & Sa Majesté y a entendu la grande Messe, après avoir assisté à la Procession, qui est venue suivant l'usage, à la Chapelle du Château. La Reine, ainsi que Madame la Dauphine, a reçu dans la Chapelle, la Bénédiction du Saint Sacrement.

Le Maréchal de Maillebois a obtenu la permission de se démettre du Gouvernement de Douai en faveur du Comte de Maillebois son fils, Lieutenant Général des Armées de Sa Majesté, & Maître de la Garderobe.

Sur la démission volontaire de M. de la Billarderie, Grand-Croix de l'Ordre Royal & Militaire de Saint-Louis, Lieutenant Général, & ci-

devant Major des Gardes du Corps, le Roi a donné le Gouvernement de Saint Venant au Marquis de Balincourt, Lieutenant des Gardes du Corps, dans la Compagnie de Noailles; lequel est aussi Lieutenant-Général.

Le Roi a nommé le Baron de Zuckmantel, Colonel d'Infanterie, son Ministre Plénipotentiaire auprès de l'Electeur Palatin.

La situation présente des affaires de l'Isle de Corse, exigeant qu'il soit pris de nouvelles précautions, pour empêcher les Bâtimens François d'introduire des armes & des munitions de guerre dans cette Isle; & Sa Majesté voulant faire revivre les Ordonnances ci-devant rendues à cet égard, afin qu'elles soient plus sûrement & plus rigoureusement exécutées: Elle fait très-expresses inhibitions & défenses à tous Capitaines, Maîtres & Patrons de Navires, ou autres Bâtimens de mer François, de porter aux peuples de ladite Isle, sous quelque prétexte que ce puisse être, aucunes armes, munitions, ou ustensiles de guerre, & d'en recevoir sur leurs bords, soit dans les Ports de France, soit dans ceux des pays étrangers, à peine de désobéissance, & d'en être sévérement récherchés & punis.

On a reçu avis que les Vaisseaux *le Bristol* & *le Centaure*, appartenans à la Compagnie des Indes, étoient arrivés, l'un le 13, l'autre le 15, au Port de l'Orient. Ces Bâtimens viennent de Pondichery. Leur chargement consiste en quatorze cens balles de marchandises de la côte de Coromandel: en neuf cens miliers de caffé de Mocha, & en différentes autres marchandises.

Les ouvrages des Peintres & des Sculpteurs de l'Académie de S. Luc continueront d'être exposés jusqu'au 15 Juillet. Cette exposition s'est faite à

l'Arsenal cette année, ainsi que l'année derniere, & le Comte d'Eu a bien voulu accorder pour cet effet, deux Salles dans la Cour du Grand-Maître.

NAISSANCE, MARIAGES & Morts.

LE 5 Juin la Comtesse de Bourzac est accouchée d'un fils, qui fut tenu le lendemain sur les Fonts par le Comte de la Marche, Prince du Sang & la Marquise de Lambertie, & nommé Louis-François-Joseph. La cérémonie du Baptême a été faite par l'Evêque Comte de Noyon.

Charles-Anne Sigismond de Montmorenci-Luxembourg, Duc d'Olonne, Maréchal des Camps & Armée du Roi, a épousé le 2 Juin, Dame Agnès-Miotte de Ravanne, veuve de Matthieu-Roch de la Rochefoucauld, Marquis de Bayers. Le Duc d'Olonne est fils de Charles-Paul-Sigismond de Montmorenci Luxembourg, Duc de Boutteville, Lieutenant-Général des Armées de Sa Majesté, & d'Anne Angelique de Harlus de Vertilli. Il avoit été marié en premieres nôces à Marie-Etiennette de Bullion, fille de Anne-Jacques de Bullion, Marquis de Fervaques, Chevalier des Ordres du Roi, & Lieutenant-Général de ses Armées. Le contrat de mariage du Duc d'Olonne avoit été honoré le 27 du mois précédent, de la signature du Roi, de la Reine & de la Famille Royale.

Le 6, Demoiselle Marie-Magdeleine-Louise de Barberie de S. Contest, fille du Marquis de S. Contest, Ministre & Sécrétaire d'Etat, ayant le

Département des Affaires Etrangeres, & de Dame Jeanne-Monique-Philippe Delvieux, épousa Mre Louis Henri-Felix du Plessis-Châtillon, Comte de Châteaumeillan, Sous-Lieutenant de la Compagnie des Chevaux-Legers d'Orléans, fils de Louis, Marquis du Plessis-Châtillon & de Nonant, Lieutenant Général des Armées du Roi, & de Catherine Pauline Colbert de Torci. Leur contrat de mariage avoit été honoré le 27 du mois précédent, de la signature du Roi, de la Reine & de la Famille Royale. *Voyez sur Châteaumeillan, la IV. Part. des Tablet. Hist. & Chron.* pag. 307.

Messire Charles-Louis, Vicomte de Durfort, Capitaine au Régiment Royal des Carabiniers, épousa le même jour dans la Chapelle particuliere de l'Hôtel de Mollé, Demoiselle Therese-Antoinette Pourcheresse d'Estrabonne.

Le 3 Avril, fut présenté à S. Eustache & transporté à Poissy, Messire Jacques Brissart, Conseiller Sécrétaire du Roi, Maison & Couronne de France & de ses Finances, un des quarante Fermiers Généraux de Sa Majesté, Seigneur de Triel, de Chanteloup, &c. décédé rue Plâtriere.

Le 8, fut enterré à S. Sulpice, Messire Charles, Marquis de Guiri, décédé rue des Fossoyeurs âgé de 72 ans.

Le 12 on inhuma dans la même Eglise, Messire Charles de Maridort, fils de Messire Charles-Louis-Auguste, Comte de Maridort, Grand Sénéchal de la Province du Maine, décédé rue du vieux Colombier.

Le 17 Dame Jeanne Regnault, épouse de Mre Alexis-Jean, Marquis du Châtelet de Frainieres, Seigneur de la Ferté les Saint Riquier, de Vertamont & autres lieux, Gouverneur de Bray sur-

Somme, & Grand Voyer de Picardie, mourut à Paris, rue des Fossoyeurs, âgée de 80 ans.

Le 19 on inhuma à Saint Sulpice Mre Jacques Etienne Gueau de Reverseaux, ancien Avocat au Parlement, Secrétaire du Roi, Maison, Couronne de France & de ses Finances, Syndic de la Compagnie, & Conseiller au Conseil de S. A. S. Monseigneur le Duc d'Orléans, décedé rue de Condé.

Le 30, est décédé aux Carmelites de la rue Saint Jacques, M. Henri de Las fils de M. Jean Baptiste Comte de Las, Seigneur de Pries en Nivernois, & fut inhumé le lendemain à Saint Jacques du Haut-pas.

Le 15 Mai, est décédé au Château de Genlis en Soissonnois Messire Charles Brulart Marquis de Genlis, âgé de 46 ans. Il étoit fils de Florimond Brulart Marquis de Genlis, Capitaine-Lieutenant des Gendarmes d'Orléans, & d'Anne Claude Brulart de Silleri morte en 1737. troisiéme fille de Royer Brulart Marquis de Puisieux, Lieutenant Général des armées du Roi, Chevalier de ses Ordres & Ambassadeur Extraordinaire en Suisse, dont les deux filles aînées étoient 1°. Catherine Françoise Brulart mariée en 1697. à Pierre Allemand Comte de Montmartin Lieutenant de Roi en Dauphiné. 2°. Gabrielle Charlotte Brulart, qui avoit épousé en 1702 Joseph-François de Blanchefort Baron d'Amois.

Le Marquis de Genlis étoit veuf depuis le 21 Mai 1742. de Louise-Charlotte d'Halincourt de Dromesnil, dont il laisse pour enfans,

1°. Claude-Charles Brulart, C. de Genlis, Colonel dans les Grenadiers de France, né le 15 Mars 1733.

2°. Charles-Alexis, né le 21 Janvier 1737.

3°. Louise-Marie, née le 28 Novembre, 1738. Voyez les Tablettes Historiques & Généalogiques, 4e. Partie, page 90.

Le même jour mourut à Paris rue Royale, Dame Louise-Elisabeth de Vacquellé, veuve de Messire Pierre Antoine de Benoît de Saint-Port, Conseiller d'Etat, premier Avocat Général du Grand Conseil.

Le 19, fut enterré à Saint Roch Dame Marie Pazat, femme de M. Pierre Etienne Bourgeois de Boynes, Maître des Requêtes, & Président au Grand Conseil, décedée rue d'Antin.

Le 25, Messire Pierre d'Espartes de Lussan, Prêtre du Diocêse d'Ausch, & Chanoine de l'Eglise Collégiale de Saint-Martial même Diocêse, est décédé rue Saint Jacques.

Extrait de la Lettre que M. Barbuat de Juvanvigny, Docteur en Médecine, & Médecin de la ville de Nogent sur-Seine nous a adressée au sujet de la poudre purgative du sieur Vacossain, Marchand Epicier Droguiste, rue & vis-à-vis S. André des Arcs, à Paris.

MOnsieur, le soulagement que je desire sincerement procurer à mes concitoyens, & surtout aux pauvres malades qui sont presque sans secours dans les campagnes, m'a déterminé à rendre justice à la poudre purgative du sieur Vacossain, dont j'ai éprouvé moi-même l'efficacité. Je fus nommé pour traiter des fiévres putrides & vermineuses, qui affligeoient deux Paroisses voisines de notre ville : ces maladies ne se sont bien laissé dompter que par des purgatifs ; ces purga-

tifs n'ont été autres que ladite poudre du sieur Vacossain, & tous ceux qui en ont usé, ont été très-bien purgés, avec un soulagement notable & un succès qui ne s'est point démenti, la plus grande partie des malades ayant rendu beaucoup de vers & autres humeurs. C'est pourquoi je me crois obligé d'avertir le public, & surtout les pauvres, à qui l'Auteur donne son remède *gratis*, que l'usage qu'ils en feront, leur procurera un grand soulagement, & à peu de frais, dans toutes les maladies où il est nécessaire de purger.

Signé, BARBUAT DE JUVANVIGNY, Docteur en Médecine.

AVIS.

LE sieur Maille, Vinaigrier, Distilateur ordinaire de l'Impératrice Reine de Hongrie, donne avis que la vente du vinaigre de Venus, à l'usage des Dames, & à celui des Opitamides, qui est arrêté depuis trois mois, recommencera le 6 Juillet de la présente année sur le prix de quatre-vingt seize livres la bouteille de pinte, les moindres bouteilles de ce vinaigre se vendront six livres. Le vinaigre de Turby & le vinaigre Romain qui ont été annoncés au mois de Novembre de l'année derniere, continuent à faire des progrès infinis chacun dans leur usage : le vinaigre de Turby pour la guérison radicale du mal de dents, & le vinaigre Romain qui les blanchit parfaitement, raffermit les gencives, & dissipe les eaux glaireuses qui contribuent à les gâter, & arrête le progrès de la carie, & que les autres dents ne se carissent. Ledit sieur vend differens vinaigres pour blanchir & entretenir la peau, gué-

rir les boutons, dartres farineuses, macules & taches du visage; pour la facilité des personnes de Province qui souhaiteront avoir de ces vinaigres, l'on joint ci-après les noms & propriétés de chaque espéce.

Vinaigre de Storax, blanchit unit & affermit la peau, vinaigre de fleurs de citron pour ôter les boutons, vinaigre d'écaille pour guérir les dartres farineuses; vinaigre de racine pour ôter les macules & taches du visage.

Il se trouve de même chez lui toutes sortes de vinaigres pour la table, au nombre de cent trente sortes; le tout composé d'un goût nouveau, comme aussi toutes sortes de fruits confits au vinaigre, qui sont pavis de Pomponne à l'Italienne, Brugnons, Bigarreaux à la Reine, pommes d'amour, petits Melons marinés, Bleds de Turquie, Poivre rond d'Espagne, confits à la façon de Turin, Arricots à la Génoise.

Les personnes des Provinces de France, ou celles des Royaumes étrangers qui desireront avoir des vinaigres, soit pour les dents ou pour le visage, qui sont énoncés ci-dessus, les moindres bouteilles de chaque sorte se vendent trois livres; donnant une lettre d'avis & remetrant l'argent par la poste, le tout affranchi de port, on les leur envoyera très-exactement.

Il demeure à Paris, rue de l'Hirondelle, aux Armes Impériales.

APPROBATION.

J'Ai lû, par ordre de Monseigneur le Chancelier, le volume du *Mercure de France* du mois de Juillet. A Paris, le 2 Juillet 1753.

LAVIROTTE.

TABLE.

De l'Imprimerie de J. BULLOT.

MERCURE
DE FRANCE,
DÉDIÉ AU ROI.
AOUST. 1753.



A PARIS,

Chez
- CHAUBERT, rue du Hurepoix.
- JEAN DE NULLY, au Palais.
- PISSOT, Quai de Conty, à la descente du Pont-Neuf.
- DUCHESNE, rue Saint Jacques, au Temple du Goût.

M. DCC. LIII.

Avec Approbation & Privilege du Roi.

AVIS.

L'ADRESSE du Mercure est à M. MERIEN, Commis au Mercure, rue des Fossez S. Germain l'Auxerrois, au coin de celle de l'Arbre-sec, pour remettre à M. l'Abbé Raynal.

Nous prions très-instamment ceux qui nous adresseront des Paquets par la Poste, d'en affranchir le port, pour nous épargner le déplaisir de les rebuter, & à eux celui de ne pas voir paroître leurs Ouvrages.

Les Libraires des Provinces ou des Pays Etrangers, qui souhaiteront avoir le Mercure de France de la premiere main, & plus promptement, n'auront qu'à écrire à l'adresse ci-dessus indiquée.

On l'envoye aussi par la Poste, aux personnes de Province qui le desirent, les frais de la poste ne sont pas considerables.

On avertit aussi que ceux qui voudront qu'on le porte chez eux à Paris chaque mois, n'ont qu'à faire sçavoir leurs intentions, leur nom & leur demeure audit sieur Merien, Commis au Mercure; on leur portera le Mercure très-exactement, moyennant 21 livres par an, qu'il payeront, sçavoir, 10 liv. 10 s. en recevant le second volume de Juin, & 10 l. 10 s. en recevant le second volume de Décembre. On les supplie instamment de donner leurs ordres pour que ces payemens soient faits dans leur tems.

On prie aussi les personnes de Province, à qui on envoye le Mercure par la Poste, d'être exactes à faire payer au Bureau du Mercure à la fin de chaque semestre, sans cela on seroit hors d'état de soutenir les avances considérables qu'exige l'impression de cet ouvrage.

On adresse la même priere aux Libraires de Province.

On trouvera le sieur Merien chez lui les mercredi, vendredi, & samedi de chaque semaine.

PRIX XXX. SOLS.



MERCURE DE FRANCE, DÉDIÉ AU ROI.

AOUST. 1753.

PIECES FUGITIVES, *en Vers & en Prose.*

RONDEAU.

Par M. L. Dutens, de Tours.



Sans hésiter, un amant, s'il est sage,
Adroitement à l'objet qui l'engage
De son amour doit faire un prompt aveu ;
S'il s'apperçoit qu'on lui fait bon visage,
Qu'il en profite, il fait bien, c'est l'usage.

Mais si par cas il voit mauvais présage,
Rien que mépris si son cœur n'envisage ;

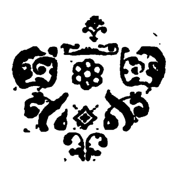
Il doit tirer son épingle du jeu,
Sans hésiter.

J'en use ainsi : toujours tendre & volage,
Point ne voudrois perdre mon étalage ;
Je vais au fait, on me refuse ; adieu :
Tant pis pour vous, la belle ; en autre lieu
On recevra peut-être mon hommage
Sans hésiter.

EPIGRAMME A Mlle ***.

Par le même.

AVec autant d'esprit, de grace, d'agrémens,
Avec les traits les plus charmans,
Comment, belle Lucile, avez-vous donc pû faire
Pour réussir à me déplaire ?



ASSEMBLÉE PUBLIQUE

De la Société Royale de Lyon, du premier Décembre 1751.

M. Garnier, Directeur, a donné les extraits suivans des Mémoires qui ont été lûs à la Société Royale depuis la derniere Assemblée qui fut publique le 28 Avril 1751.

Nouvelle méthode pour noter le Plain-Chant sans barres & sans clefs.

M. l'Abbé de Valernod s'est proposé de renfermer dans deux petits *in-12*, toutes les piéces de chant à l'usage de son Eglise; objet qu'il n'est pas possible de remplir en suivant la maniere usitée de noter, parce qu'elle occupe plus de place & qu'il lui faut du papier plus fort, les notes pleines maculant davantage le papier, que les simples traits dont les signes nouveaux sont formés.

Il désigne chaque note par une des lettres qui entrent dans leur nom; il préfere les voyelles autant qu'il se peut, parce qu'elles ont un son par elle-mêmes très-propre à rappeller celui de la note, ou

du moins ſon nom : ainſi pour déſigner un ut, on met un u ; pour le re, un e ; pour le mi, un i ; pour le fa, l'*a* italique ; pour le sol, un o ; pour le la, un a romain ; pour le ſi béquarre, un s ; pour le ſi bémol ou le za, un z : quand le chant monte à l'octave ſupérieure, on met un point au-deſſus de ces lettres ou notes ; on le met au contraire au-deſſous, quand il deſcend à l'octave inférieure.

Les notes longues ſont marquées par un trait horiſontal au-deſſus, & les bréves par un c renverſé ◡, ce ſont les marques proſodiques uſitées. Enfin, les paroles ſont écrites au-deſſous des notes qui ſont toutes poſées ſur une même ligne.

Voila toutes les régles de cette méthode, chaque choſe y eſt déſignée, comme l'on voit, par des caractères ſi ſimples, ſi naturels & déja ſi connus, qu'en moins d'un quart d'heure on connoit toutes les notes & leurs modifications ; la note étant pour ainſi dire écrite, elle eſt toujours préſente à l'imagination & à l'eſprit, & on ne ſçauroit chanter par routine. Il n'en eſt pas de même dans la méthode ordinaire après pluſieurs mois d'exercice, on eſt encore embaraſſé pour appeller la note ; cette difficulté vient des fréquens changemens de clefs, de leurs diverſes poſi-

tions sur les barres, & des manieres différentes de solfier par bémol ou par béquarre.

L'Auteur finit son Mémoire par examiner si le Plain-Chant ainsi exprimé, sera plus ou moins aisé qu'avec l'expression usitée. Quatre choses, dit-il, sont nécessaires pour bien chanter, ausquelles se rapportent toutes les difficultés du chant. La premiere consiste à connoître les notes & leurs modifications. La seconde à les entonner justes. La troisiéme, à joindre aux tons des notes les paroles. La quatriéme à chanter avec goût & avec propreté. Il seroit trop long de le suivre dans cet examen, nous nous bornons à rapporter ce qu'il dit sur la seconde chose nécessaire pour bien chanter, qui est d'entonner juste les notes, comme étant la chose la plus essentielle, & en quoi consiste ce qu'il peut y avoir de problématique dans la question.

L'intonnation des notes, dit-il, dépend uniquement de la justesse de l'oreille & de la flexibilité de la voix; les expressions des notes sur le papier n'y contribuent en rien. C'est en vain qu'on objecte que les notes posées sur des barres plus ou moins hautes, conduisent à la précision des sons, en désignant de combien

de dégrés les uns sont plus ou moins élevés que les autres ; la distance qui est entre les notes sur le papier, que l'œil seul apperçoit, est d'une nature si différente de celle qui est entre les sons des notes, dont la seule oreille peut juger, que la premiere de ces choses ne peut conduire à la précision de l'autre. En effet, quand on solfie on passe d'une note à l'autre sans sçavoir de combien elles sont respectivement plus hautes ou plus basses. Il faudroit même quelque tems pour le compter, afin d'être en état de répondre à une interrogation subite, cette idée empêcheroit même même souvent d'atteindre à la précision réquise.

En effet, si cette expression influoit dans le sens que l'on dit à la justesse de l'intonnation, elle induiroit souvent en erreur ; car les P. E. tierces & quartes mineures sont exprimées par les mêmes distances sur le papier que les tierces & quartes majeures, quoique celles qui sont entre leurs sons soient différentes.

Quoiqu'on ait dit qu'il n'y a point de rapport naturel entre la distance qui est entre deux notes sur les barres, & celle qui se trouve entre les deux sons, cela n'empêche pas qu'après un long exercice, la vûe de ces signes quoiqu'arbitraires, ne

rappelle & ne donne de la facilité à produire les sons qui conviennent ; mais voici comment le soin que l'on a, en instruisant les commençans, de leur faire toujours entendre le même son à la vue du même signe, & les efforts qu'ils font eux-mêmes pour les imiter, leur fait enfin contracter l'habitude de les produire, sans hésiter à la premiere vûe de ces signes, parce que, comme le dit & l'explique le Pere Mallebranche, quand on a fait pendant long-tems deux choses à la fois, l'idée de l'une ne peut être excitée sans que celle de l'autre ne le soit aussi, & en conséquence les esprits animaux prennent leur cours pour disposer les organes à produire le son dont le signe a excité l'idée. Mais cet avantage est commun à tous les signes arbitraires que les hommes ont institués ; ainsi la vûe des signes inventés par M. l'Abbé de Valernod produira le même effet, & on ne croit pas que l'une des deux méthodes ait de l'avantage sur l'autre en ce point. Si l'on veut décider cette question par l'expérience, l'on sent bien que la plus grande difficulté que trouvent les personnes qui ont toujours chanté sur les livres barrés, quand ils veulent chanter sur les nouveaux Livres, ne conclud rien : elle doit se faire sur deux personnes, dont

l'une aura été instruite suivant l'ancienne méthode, & l'autre suivant la nouvelle; & l'Auteur se flatte qu'on apprendra le chant avec plus de facilité en moins de tems, & que l'on chantera plus sûrement par sa méthode : d'ailleurs il est évident que les Livres faits suivant cette nouvelle, coûteront beaucoup moins & seront portatifs.

Phénoméne arrivé à Lyon au mois de Juillet 1749.

M. Morand, l'un de nos Académiciens Associés, qui étoit à Lyon cette année, rapporte qu'un homme qui alloit vuider des latrines, n'eut pas plutôt levé la pierre qui fermoit la fosse, qu'il en sortit un nuage épais, lequel rencontrant la flamme d'une chandelle allumée qui étoit sur le bord de la fosse, s'y enflamma, brûla les mains & le visage de l'ouvrier. Ce nuage enflammé étant sorti dans la rue par une fenêtre qui se trouva ouverte, monta le long du mur extérieur de la maison, & mit le feu à des chassis de papier du quatriéme étage. Malgré tous les soins que l'on prit de ce malade dans l'Hôtel-Dieu, il ne put guérir qu'au mois d'Octobre suivant, des brûlures du visage, les autres ne se cicatriserent point, & dans

le mois suivant, il eut une rétention d'urine suivie d'une enflûre & d'une diarrhée qui l'emporterent.

On trouve aisément l'explication de ce Phénoméne dans les particules grasses sulfureuses & inflammables, qui par la chaleur excessive qui régnoit alors, s'étoient exaltées, & ne demandoient que du feu pour s'enflammer.

L'Auteur a rassemblé dans sa Dissertation quelques exemples frappans de semblables Phénomenes à l'occasion des fosses sépulchrales, de même qu'à l'ouverture de quelques cadavres, de l'intérieur desquels se sont élevées subitement des vapeurs, qui se sont enflammées à l'approche d'une bougie.

Ces observations, quoique rares, sont cependant suffisantes, pour que ceux qui sont exposés à l'action de ces feux, ne négligent point de s'en garantir.

Remarques sur des Prunes sauvages, devenues monstrueuses.

Dans la même année 1749, vers la Fête de la Pentecôte, M. Morand remarqua que les fruits de tous les pruniers sauvages depuis Charly jusqu'à Lyon, au lieu d'être ronds & de la grosseur d'un poix,

comme ils le devoient être alors, avoient une forme ovale une fois & demie plus longue que celle des fruits naturels & ordinaires dans cette saison, & qu'ils ressembloient fort à de jeunes amandes, d'un verd cependant moins foncé & tirant sur le jaune.

M. Morand ayant encore observé le même phénomene cette année entre Valence & Tournon, s'est apperçu cette fois que ces prunes, qui étoient d'une grosseur plus extraordinaire, étoient en outre perçées jusques à leur centre, & dépourvûes de noyaux. Il infére de là que l'on doit rapporter la cause de cette monstruosité, à la piqûre de quelque insecte, à l'occasion de laquelle les sucs nourriciers se seront portés en plus grande abondance dans les vaisseaux qui ont été ouverts, & qui par la même cause s'étant dilatés de plus en plus, & ayant donné plus de liberté au mouvement des sucs, auront produit un plus grand accroissement en tout sens.

C'est de cette maniere, dit M. Morand, que se forment ces espéces de tubérosités appellées galles, que l'on trouve sur différentes plantes, & qui sont si variées dans leur grandeur, dans leur figure & dans leur disposition interne & ex-

terne. Personne ne doute aujourd'hui que ces excroissances ne soient l'ouvrage des pucerons qui s'y sont introduits, ou qui y ont renfermé leurs œufs, lesquels y ont germé comme dans des nids.

M. de Reaumur, dont on trouve dans les Mémoires de l'Académie, une observation sur le même phénomene, l'avoit attribué à quelque espéce de pluye; mais nous sçavons qu'il a embrassé le sentiment de M. Morand, depuis qu'ayant examiné ensemble l'intérieur de quelques uns de ces fruits monstrueux, il y avoit reconnu des crottes d'insectes. Les grands hommes ne sont point jaloux de leurs sentimens, ils ne cherchent que le vrai.

Sur la théorie de la Musique.

M. Bollioud après avoir examiné la théorie de la Musique & son utilité, rapporte historiquement les noms de ceux qui ont traité de la Musique théorique, & lorsqu'il vient à M. Rameau, il en fait l'éloge; avec les observations néanmoins qui doivent être faites sur ses différens ouvrages. M. Bollioud paroît du sentiment, qu'une grande théorie fait rarement un bon compositeur de Musique, & qu'il lui faut seulement de certains principes & un

bon goût, dont on ne sçauroit donner de préceptes.

Sur les différentes compositions du tartre Emetique.

M. Morand notre Académicien associé, animé du zéle que lui inspire son cœur & son état pour la conservation des hommes, remarqua, dans un voyage qu'il fit à Lyon, des différences du Tartre émétique à celui de Paris, ce qui l'engagea à envoyer un Mémoire sur les dangers du défaut d'uniformité dans les doses & la composition du Tartre émétique. On reconnut qu'en effet il y avoit de grandes différences, on peut donner de celui qui se compose publiquement à Lyon depuis quelques années, jusques à 12 & 15 grains sans danger, tandis qu'on ne pourroit pas passer 4 à 5 de celui de Paris.

Sur l'Emetique.

M. Gavinet a donné le détail de tous les émétiques, en rapportant leurs compositions; il vient ensuite au tartre émétique & à sa composition, dont il décrit celle qu'il croit la meilleure.

L'Auteur décide en faveur de la méthode qui prescrit de faire bouillir parties égales, de foye, d'antimoine & de cryf-

tal de tartre dans suffisante quantité d'eau, & après avoir filtré, de faire évaporer jusqu'à siccité. Le foye d'antimoine contient assez de sel alkali, pour rendre le crystal soluble, sans qu'il soit besoin d'emprunter celui des scories.

M. Gavinet termine son Discours par une observation importante ; les préparations émétiques tirées de l'antimoine, & principalement le tartre, le sirop & le kermès minéral perdent de leur force en vieillissant, de sorte que les doses doivent être un peu augmentées, si les préparations sont anciennes. M. Gavinet attribue cette différence à l'acide universel répandu dans l'air, qui fixant peu à peu les parties sulfureuses de l'antimoine, diminue par là leur action.

Méthode pour déterminer le centre de frottement de plusieurs poids qui tournent autour d'un point fixe.

L'utilité de ce problême dans la méchanique & la maniere imparfaite dont il avoit été résolu jusqu'à présent, ont engagé M. Montucla à chercher une méthode nouvelle pour le résoudre : elle consiste à multiplier chacun de ces poids par le quarré de leur distance du point fixe, & à diviser la somme des produits par celle des poids.

Le quotient donne le quarré de la distance du point fixe à un autre point, sur lequel si on suppose tous les poids concentrés, leur frottement produira une résistance égale à la somme des résistances particulieres de tous les frottemens. Ce calcul qui seroit long, difficile & souvent impraticable à ceux qui ne connoissent que les anciennes méthodes, devient plus aisé, lorsque l'on employe le calcul intégrat.

M. Montucla y a joint une solution courte & élégante d'un problême de Géométrie, qui devient extrêmement compliqué, lorsqu'on n'a pas l'industrie de s'écarter des routes ordinaires de l'analyse. Il s'agit de trouver dans la circonférence d'un cercle, un point, duquel tirant une ligne à chacune des extrêmités d'une autre ligne quelconque donnée, soit dedans, soit hors du cercle, elles couperont le cercle de façon que la ligne tirée d'un point d'interséction à l'autre, sera paralelle à la ligne donnée.

*Nouvelle Description de la Grotte d'Arcy en Bourgogne *.*

Les descriptions que l'on connoît des

* C'est cette Description qui est insérée dans la troisiéme partie des Observations sur l'Histoire Naturelle, & que l'Auteur a désavouée par une Lettre envoyée au Mercure d'Août 1742.

plus fameuses Grottes, n'ôtent rien du mérite de celle-ci : à mesure que les congellations qui s'y trouvent prennent accroissement, ou qu'il s'en reproduit de nouvelles, ce souterrain & conséquemment les descriptions qu'on en pourroit faire, doivent être différentes. M. Morand s'est proposé d'en donner une qui puisse à peu près se trouver dans tous les tems vraye & exacte : pour cela il ne s'attache à aucun morceau en particulier ; il est inutile, dit fort judicieusement l'Auteur, de s'attacher à peindre des ouvrages qui ne sont pas finis, & ausquels la nature retouche à chaque instant, à l'imitation des bons Peintres qui ne peignent point tout, & qui laissent un champ libre à l'imagination ; je n'entrerai pas dans des détails qui ne donnent aucune idée, aimant mieux en laisser imaginer plus que je n'en dirai.

La température de l'air de la caverne est fort douce, & la même que celle de la Grotte de Balme en Dauphiné, dont M. Morand a envoyé la description à l'Académie Royale des Sciences de Paris.

Ce souterrain a environ 30 toises de long. Vers son entrée elle se partage en deux routes, qui par la différence de leurs dimensions en plusieurs endroits, forment

plusieurs Salles, dont quelques-unes étonnent par leur grandeur & par la hardiesse de leurs voûtes.

Ces salles sont plus ou moins remplies de congellations, qui ont toutes sortes de formes; les unes sont à terre, & répresentent des bornes, des pilastres, des aiguilles; plusieurs posées comme des colonnes sur des pieds d'estaux, paroissent soutenir les voûtes, & sont entremêlées d'obélisques & de consoles, que l'on diroit être chargés d'hyeroglyphes mystérieux; d'autres servent d'ornemens à la voûte d'où elles descendent quelquefois jusques sur le sol, où en en rencontrant d'autres, elles forment des massifs de toutes sortes de figures & de groupes, dont les enfoncemens & les rehaussemens forment des perspectives bizarres.

La plûpart de ces congellations sont très blanches, il y en a qui le disputent au marbre le plus blanc; d'autres sont si brillantes qu'on les prendroit pour du cryștal de roche.

M. Morand passe en revûe celles de ces salles ou de ces massifs de congellations, qu'on a soin de faire remarquer aux curieux qui vont visiter ces grottes; comme ce qu'on nomme les *Orgues*, la *Coquille*, la *Salle du Bal*, ou la *Salle du Prince*, &

une que M. Morand appelle la *Salle des Chauves-souris*, parce qu'elle sert de retraite à un essain innombrable de ces animaux, habitans de ce souterrain.

Les bornes d'un extrait ne permettent pas d'entrer dans un plus long détail, il suffit de remarquer que de toutes les grottes que l'on connoît, celles d'Arcy sont des plus riches en congellations, qui peut-être rendront un jour la montagne où elles sont situées, célébre & précieuse, si l'on vérifie les conjectures de M. Morand, sur la nature de ces pierres, qu'il soupçonne être pour la plûpart d'albâtre.

Sur la maniere dont le Tartre émétique agit sur l'estomac.

Touché de la répugnance & des funestes préjugés qu'une partie du Public conserve encore contre l'usage de l'émétique, M. Colomb a tâché de les combattre & de rassurer les plus timides. Sa Dissertation est divisée en trois parties.

Dans la premiere il expose en Anatomiste, la structure de l'estomac, il explique en Physicien comment le tartre émétique agit sur le viscere, & il conclud avec raison, que l'action du remede est trop foible pour faire le moindre tort à un viscere constitué comme il l'a dépeint.

Dans sa seconde partie, M. Colomb soutient que loin d'affoiblir l'estomac, l'émétique le fortifie : il prouve cette proposition par l'exemple des inflammations des yeux qui sont souvent guéries par la seule application du vin émétique.

Enfin, dans la troisiéme il fait voir que l'avantage de l'émétique ne se borne pas à sa simple vertu purgative. Les nerfs qui vont à l'estomac communiquent avec tous ceux du corps ; c'est un enchaînement de plexus qui est en commerce avec toute l'économie, de sorte que par la simpathie que les nerfs ont entr'eux, il se fait partout des contractions vives & salutaires, parce qu'elles expriment tous les viscéres, même les plus éloignés de l'estomac, & oblige les humeurs épaissies qui y croupissoient, à rentrer dans le commerce des liqueurs, ou à sortir par les vaisseaux excrétoires qui leur sont propres.

Ensuite de ce Discours le Pere Berand a lû un Mémoire sur l'évaporation des liquides, & sur l'ascension des vapeurs. Il examine deux questions : quelle est la cause qui détache les parties subtiles de l'humidité des corps. Secondement, quelle est la cause qui les fait monter si haut & avec tant de facilité, lorsqu'elles sont détachées des corps.

L'Auteur de ce Mémoire admet avec M. de Mairan, pour cause nécessaire de l'évaporation des liquides, l'émanation de la matiere étherée, qui renfermée dans les pores du liquide, & y ayant plus de vitesse ou plus de force de ressort que la même matiere qui environne au dehors le liquide, s'y étend pour garder l'équilibre. C'est par ce principe qu'il explique pourquoi la glace perd une partie considérable de sa substance dans un têms très-froid. Car la glace, pour parvenir au dégré du froid extérieur, doit perdre de sa chaleur intérieure, & cette chaleur ne diminue que par l'écoulement au dehors de la matiere étherée, & cette émission sera d'autant plus considérable que le froid extérieur sera plus vif. Or l'évaporation sera proportionnelle à l'écoulement de cette matiere, qui en sortant par tous les pores de la glace, emporte beaucoup des parties de sa substance : c'est ce que l'on remarque dans les expériences de l'électricité, où l'on voit que la matiere étherée ou électrique forcée de saillir d'un fluide ou d'un solide dont les interstices sont remplis de sucs & de parties aqueuses, entraîne plusieurs de ces parties. Sur quoi l'Auteur remarque que cette évaporation forcée se fait avec les mêmes circonstances que l'é-

vaporation naturelle ; d'où il conclud qu'elles ont l'une & l'autre une même cause, l'émission de la matiere ètherée.

Pour expliquer l'ascension des vapeurs, M. Boullet, & après lui plusieurs Physiciens nous ont représenté l'air, par rapport au liquide sur lequel il flotte, comme un dissolvant qui l'absorbe. Mais ce systême ne semble pas expliquer comment l'air devenu plus pesant par ces parcelles d'eau qu'il a absorbées, & qu'il tient engagées dans ses pores, peut s'élever dans un milieu plus rare & plus léger. L'Auteur du Mémoiré répond à cette difficulté, en disant que les parties des vapeurs, une fois séparées de la masse du liquide, sont dans un état entierement différent de celui où elles étoient, lorsque par leur union elles formoient ce liquide, & que dans ce nouvel état elles acquierent un excès de légereté respective, sur celle de l'air beaucoup plus grand que n'est l'excès de pesanteur de l'eau, dans son état naturel sur celle de l'air : c'est ce que l'Auteur prouve en comparant les dilatations des vapeurs, avec celle de l'air, à trois différens dégrés, à la chaleur de l'eau bouillante, aux chaleurs communes de l'été, & au premier froid qui commence à geler l'eau. Au premier point les vapeurs sont

13 fois plus légeres que l'air ambiant ; au second, six fois plus ; & au troisiéme, trois fois plus. Elles ont donc un excès de légereté respective plus que suffisante pour s'élever dans la région des météores ou des nuées, qui n'est gueres au de-là d'une lieue & demie en hauteur.

La Séance a été terminée par la lecture qu'a fait M. l'Abbé Pernetti d'un Mémoire sur la Véronique, dans lequel il examine la nature de cette plante & ses différentes vertus spécifiques.

L'Auteur donne une grande préférence à la véronique sur le thé, qui n'est peut-être tant estimé que parce qu'il vient de loin & qu'il est cher. On prétend même que nous ne l'avons qu'après le premier usage qu'en ont fait ceux de qui nous le tenons, ce qui peut ne lui laisser que sa moindre qualité.

La Véronique dont l'anagrame est, *Eronica*, ne détermine point M. l'Abbé Pernetti à lui donner des qualités supérieures à toutes les autres plantes, il les examine de plus près ; il lui trouve celle de détruire toutes les obstructions, quelque part qu'elles soient placées ; tant de maladies qui se ressemblent le moins par leur nom n'ont souvent que ce même principe. L'Auteur rapporte que la Véronique, contre

le sentiment de plusieurs, n'échauffe point, & que son usage ordinaire est comme ce-lui du thé. Une des qualités la plus singuliere de la Véronique, rapportée d'après Koffman, est d'avoir rendu fécondes dix à douze femmes qui passoient pour stériles depuis plusieurs années, en leur faisant prendre de la poudre de Véronique infusée dans l'eau même de la Véronique.

Les Botanistes comptent cinquante deux espéces de Véronique, mais elles se reduisent à deux, le mâle & la fémelle; celle-ci croît en divers endroits, même dans les jardins; le mâle, dont les vertus & les effets sont bien supérieurs, ne se trouve que dans les bois, auprès des chênes, dont les grandes qualités en peuvent communiquer à la Véronique



EPITRE

A M. DE MONTESQUIEU,
Président au Parlement de Bordeaux,
Auteur du Traité de l'Esprit des Loix.

CE Héros (*a*) Orateur, fameux par ses voyages,
Qui connut les humains, leurs climats, leurs usages,
Immortel Secondat, mérita moins que toi,
L'encens du Chantre de la Gréce.
Dans le Temple de la Sagesse,
Un Philosophe est au-dessus d'un Roi.

Alexandre, des cieux (*b*) empruntant le tonnerre,
Sous ses pas triomphans vit l'univers trembler;
Colomb à la boussole asservissant la terre,
Trouva ses bords étroits, & les fit reculer;
Bravant les froids de l'Ourse & les périls de l'onde,
Bouguer (*c*) a vû le globe, a sçu le mesurer;

(*a*) Ulysse.

Dic mihi, musa, virum . . . . .
Qui mores hominum multorum vidit & urbes.
Horat. in Arte Poëtica.

(*b*) Allusion à sa descendance fabuleuse de Jupiter Ammon.

(*c*) Académicien célébre par ses observations faites sur la Cordeliere.

Pareil au flambeau du monde,
Tu le parcours pour l'éclairer.
Dans un cœur retréci, décidé sans systême,
L'amour de la patrie est l'amour de lui-même;
S'il n'égale aucun peuple à ses concitoyens,
Lintérêt de l'Etat marche au-dessous des siens.
Une ame profonde & sublime
Voit sous des cieux divers tous les peuples rivaux;
Quand la fortune entr'eux tient les rangs inégaux,
L'avantage des mœurs régle seul son estime.
Cet esprit mâle, épuré par le cœur,
Vante (*a*) un Républicain vertueux sans contrainte,
Applaudit au François qui s'immole à l'honneur,
Chez l'Anglois son rival découvre le bonheur,
Console & plaint l'esclave opprimé par la crainte.
De l'équité des Dieux sa voix portant l'empreinte,
Pese, discute, fixe, en arbitre des Loix,
Et les droits des Sujets, & le devoir des Rois.

Puissances que le ciel éleva sur nos têtes,
Vous, (*b*) Astres bienfaisans qui conservez nos jours;
Vous (*c*) flambeaux odieux qui par mille tempêtes,
A nos yeux consternés signalez votre cours,
Dans ces redoutables maximes (*d*),

(*a*) C'est le plan général de l'Esprit des Loix, qu'on a tenté de tracer dans ces quatre vers.
(*b*) Les Monarques.
(*c*) Les Despotes.
(*d*) On a crû entrevoir le sens de ces maximes dans le Traité de l'Esprit des Loix, Liv. 6. ch. 21. Liv. 8. ch. 6. & 7. Liv. 12. chap. 27.

Que trace un crayon libre en bravant l'intérêt,
Juges des Nations, entendez votre arrêt.
» De l'Immortel agens sublimes,
» Notre sort roule dans vos mains;
» Mais par des retours légitimes,
» Votre bonheur dépend de nos destins:
» Auteurs des vertus & des crimes,
» Détestés, adorés ou craints,
» Vous devez être les victimes
» Ou les idoles des humains.

Nouveau Socrate, où prends-tu cette audace
Qui fait ainsi la guerre à de fausses grandeurs,
Sans mériter ou craindre leur disgrace;
Qui déchire à nos yeux le voile des erreurs,
Dresse un trophée aux bonnes mœurs,
Et les rétablit à la place
Du fol essain des vulgaires abus
Par où le fanatisme altéra les vertus?

Sage réparateur du vol de Promethée (a),
Pour consumer ce fiel, ce levain abhoré,
Dont tu vois par ses mains notre race infectée;
Tu puises dans ton sein un feu pur & sacré
Que tu voudrois verser dans notre ame agitée.
Mortels, devons-nous plus au fils d'Epimethée
Dont le coupable essor osa nous animer,

(a) *Fertur Prometheus addere Principi*
Limo coactus particulam undique
Desectam, & insani leonis
Vim stomacho apposuisse nostro. Horat. Od. 16. L. 1.

Qu'au Platon de nos jours qui sçait nous réformer ? . . . .

Mais quelle est donc cette ardeur qui t'inspire ?
O tendre citoyen ! ô cœur trop peu vanté !
Quoique plus d'un Pays t'envie à notre Empire ;
Qu'Edimbourg (a) te consacre à l'immortalité ;
C'est l'amour de l'humanité.
C'est cet heureux penchant, non le goût des merveilles
Dont l'Europe éblouit ses spectateurs errans ;
C'est cet instinct flateur, qui dès tes jeunes ans
Fut le prix de ta course & l'ame de tes veilles.
Qui chérit ainsi l'homme, & qui sçait l'estimer,
Peut disputer aux Dieux l'art de s'en faire aimer.

*D.***. de Bordeaux.*

(a) La nouvelle Compagnie d'Imprimeurs établie à Edimbourg, a fait un présent de livres à M. de Montesquieu, par la voie de M. Alexander, & l'a fait prier de lui accorder la préférence au cas d'une nouvelle édition de ses Ouvrages.



SÉANCE PUBLIQUE

De l'Académie Royale des Sciences, Inscriptions & Belles Lettres de Toulouse, du 10 Mai 1753.

M. de Rabaudy, Vice-Président de l'Académie ouvrit la Séance par un Discours, dans lequel il fit voir quels sont les motifs des Assemblées publiques, & combien l'Académie avoit été fidelle à remplir exactement cette partie de son devoir; il exposa aussi les raisons qui jusqu'ici s'étoient opposées à l'impression des Mémoires de l'Académie; ces raisons étoient prises du desir que l'Académie avoit eu de perfectionner la Typographie dans cette Ville, pour pouvoir faire imprimer sous ses yeux ses Mémoires, & des difficultés que ce projet avoit essuyées successivement.

M. Garipuy lut ensuite un Mémoire, dans lequel il rendit compte des observations qu'il avoit faites pour fixer la latitude de l'Hôtel de l'Académie qu'il a trouvée de 43°. 35′ 47″ ½.

Cette lecture fut suivie d'un Mémoire de M. Sage, lu par M. de Puymaurin, à

raison de la maladie du premier, sur l'analyse qu'il a faite des différens laits, & sur la meilleure maniere de faire du petit lait.

M. Martin de S. Amand lut un Mémoire dans lequel il rendit compte des médailles que l'Académie, à qui les Capitouls en avoient fait présent, l'avoit prié d'examiner. Ces médailles au nombre de près de quatre mille, ont été trouvées dans la fouille des terres de la promenade que la Ville vient de faire faire.

Enfin, M. Darquier, Directeur, termina la Séance par la résomption de ces trois Mémoires.

Résomption de la Séance.

Parmi plusieurs méthodes que les Astronomes peuvent employer pour déterminer les latitudes, il y en a trois principales.

La premiere consiste à prendre la plus grande & la plus petite hauteur d'une étoile voisine du Pôle, au dessus de l'horison, & ayant ajoûté à la plus petite, ou soustrait à la plus grande, la moitié de leur différence, on a la vraye hauteur du Pôle.

La seconde méthode, pratiquée par les Astronomes qui furent sous l'Equateur décider la fameuse question de la figure de

la terre, exige que l'on connoiſſe la déclinaiſon des Aſtres, du moins de ceux que l'on veut employer à cette recherche; prenant avec un grand ſecteur la diſtance au zénit, d'un autre qui en paſſe extrêmement près, & la ſouſtrayant de ſa déclinaiſon, on a la latitude que l'on cherche; il eſt vrai qu'il faut tenir ici compte des réfractions, mais l'obſervation eſt ſi près du zénit, (où elles ſont nulles) qu'on ne riſque pas, en employant les tables ordinaires, de commettre des erreurs ſenſibles. Cette méthode doit être préférée aux autres, lorſqu'on a un inſtrument convenable.

Enfin, la derniere employée par M. Garipuy eſt la plus commode; & quoiqu'elle ſuppoſe un plus grand nombre d'élémens connus, elle peut acquérir, par le nombre d'obſervations qu'on peut faire commodément, & par les circonſtances où l'on les fait, un dégré de certitude; il ſuffit de prendre la hauteur méridienne d'un des bords du Soleil, cette obſervation répetée quelques jours avant & après le ſolſtice, tems auquel le mouvement du ſoleil en déclinaiſon eſt extrêmement lent, ne peut pas manquer de donner fort exactement la hauteur du Pôle.

On voit dans le mémoire de M. Garipuy, qu'il avoit en 1736 employé la pre-

miere de ces méthodes, avec cette différence, qu'il faisoit usage de la déclinaison connue de l'étoile polaire, en n'observant que sa hauteur inférieure, & en répétant la même opération sur des étoiles situées vers le midi, pour éviter les erreurs de l'instrument.

Il nous apprend que c'est selon les apparences, en 1700, que la hauteur du Pôle de cette Ville fut déterminée pour la premiere fois; le prolongement de la méridienne que M. Cassini exécutoit alors, lui donna occasion de perfectionner la Géographie de la France, en fixant par là la latitude & la position des principales Villes, eu égard à l'Observatoire de Paris. Se trouvant assez près de Toulouse, il ne voulut pas perdre l'occasion d'y faire les opérations nécessaires pour fixer cette latitude; il n'y prit qu'une seule hauteur du soleil & une seule hauteur de l'étoile polaire. Ces deux observations doivent se servir réciproquement de vérification, & elles donnent en effet, des hauteurs du Pôle, qui ne différent que de huit secondes, quantité assez petite & qui ne prouveroit qu'un heureux hazard dans l'accord de ces deux observations uniques, sans la sagacité & l'habileté connue de l'observateur, mais par un oubli fâcheux cette observa-

tion fut comme inutile, la Ville de Toulouse, ainsi que M. Garipuy l'a fait très-judicieusement remarquer, est assez grande pour que la différence des lieux où l'on observe, puisse produire une minute dans la différence des latitudes; il falloit donc pour tirer de cette observation tout le fruit qu'on devoit en attendre, désigner le lieu précis où elle a été faite.

C'est ce qui détermina M. Garipuy dès son entrée à l'Académie, de répéter la même observation; ce projet si utile aux progrès de l'Astronomie étoit très-mal aisé à exécuter dans une Ville qui manquoit absolument d'ouvriers qui eussent la moindre teinture d'instrumens Astronomiques, & l'Académie encore naissante, sans aucun fond ni revenu, n'avoit pû se pourvoir ailleurs d'instrumens de ce genre. Tout autre que M. Garipuy se seroit rebuté, son zéle & son intelligence surmonterent tous ces obstacles, & vous venez d'entendre la description de l'instrument qu'il se procura.

De deux parties essentielles à son quart de cercle, le micrometre & le limbe*, l'une y manquoit absolument, & l'autre étoit d'une imperfection, dont il ne vous

* Il étoit de carton.

a donné qu'une foible idée, & dont le détail complet n'auroit servi qu'à relever le mérite de l'exactitude de ses observations.

M. Garipuy privé de secours, n'y suppléa que par un travail & une application opiniâtre & pénible. Il étoit aidé dans son travail par un de nos Membres *, dont l'Académie regrettera long-tems la perte, & dont le zéle pour la Religion, à qui tout doit céder, nous a privés vraisemblablement pour jamais.

Le milieu de leurs observations leur donna 43° 35′ 54″, pour la latitude de la tour du rempart où ils les avoient faites.

La différence de près d'une minute un quart qu'il y avoit entre la latitude fixée en 1700 par M. Cassini, & celle qu'ils venoient de déterminer, leur donna des soupçons sur la bonté de leurs observations; soupçons qu'ils ne furent pas à portée de vérifier faute de meilleur quart de cercle.

M. Maraldy de l'Académie des Sciences & qui est chargé de faire tous les ans la Connoissance des tems, dans laquelle sont comprises les latitudes de toutes les

* M. Dufoure, actuellement Curé dans le Diocèse de Viviers.

Villes du Royaume, tant celles qui font dûes aux obfervations de cette Académie que celles qui font dûes à d'autres, changea en 1745, celle de Touloufe, qu'il marqua comme M. Garipuy à 43° 35′ 54″, précifément la même qu'il avoit conclue de ces obfervations faites en 1736. Nos Aftronomes crurent d'abord que M. Maraldy leur avoit fait l'honneur d'emprunter leur réfultat; mais ayant fçû depuis que MM. Caffini & Maraldy étoient venus à Touloufe au mois de Juillet 1739, & qu'ils étoient montés une feule fois au clocher de la Dalbade avec un quart de cercle, & d'ailleurs, la latitude de Touloufe marquée dans la Connoiffance des tems étant notée d'une petite étoile, ce qui eft la marque diftinctive de celles qui font dûes aux Aftronomes de l'Académie de Paris, ils ne douterent pas que ces Mrs n'euffent fait fur le clocher de la Dalbade l'unique fois qu'ils y monterent, une obfervation qui leur avoit donné le même réfultat, ou qu'ils n'euffent déduit cette latitude de la la diftance de cette Ville de quelque point de leur méridienne. Cet accord fingulier & qui prouve la grande fagacité de ces Mrs, puifqu'il y a apparence qu'ils n'ont dû qu'à une feule obfervation ce qui avoit coûté bien des foins & des peines à nos

Astronomes, en ranimant la confiance de ceux-ci par leurs premieres observations, leur inspira un ardent désir de les confirmer par de nouvelles ; pour cet effet, M. Garipuy, profita du quart de cercle que l'Académie venoit d'acquerir des héritiers de M. l'Abbé de Ribaute, pour commencer au mois de Janvier 1751 des observations * pour fixer la latitude du jardin de cette Académie où il les faisoit ; ces observations continuées jusques au solstice d'hyver 1752, lui ont donné, en employant la méthode des interpolations, 43° 35′ 47″ ½, & en réduisant cette latitude à la tour du rempart par la longueur des dégrés du méridien connu, il a trouvé 43° 36′ 12″ ½ pour la latitude de cette tour, ce qui différe de 18″ ½ de celle qu'ils avoient trouvé en 1736 avec le quart de cercle de bois.

Ceux qui sçavent combien l'imperfection des instrumens influe sur ces déterminations, ne peuvent qu'être surpris d'une différence aussi petite ; elle pouvoit cependant être, ou beaucoup plus petite ou beaucoup plus grande, en faisant toutes les réductions nécessaires, c'est-à-dire, en tenant compte du mouvement des

* Elles consistoient à prendre tous les jours, autant que le tems l'a permis, la hauteur méridienne du Soleil.

étoiles en longitude, causé par la précession des équinoxes & de leur aberration; mais tout calculé, M. Garipuy n'a plus trouvé que demi-seconde de différence, ce seroit le cas de dire, que qui prouve trop ne prouve rien, s'il pouvoit y avoir de l'arbitraire dans ces caluls; mais leur rigueur nécessaire & qui fait leur essence, a forcé M. Garipuy à se trouver d'acord avec lui-même, à demie seconde près.

On doit rendre ici au travail de M. Sage toute la justice qu'il mérite. Ce travail retrace la marche qu'il a tenue pour nous mettre à portée de profiter avec le plus grand avantage possible, d'un remede qui nous est donné immédiatement par la nature.

Dans tous les tems on a regardé le lait comme l'aliment le plus nourrissant & le plus aisé à digerer; & quand le Médecin l'a employé pour rétablir les estomacs débilités, les tempérammens ruinés, les gens d'une constitution délicate; elle a en cela imité la nature, qui fournit aux meres le lait pour nourrir leurs enfans, pendant tout le tems que la foiblesse de leurs organes les empêcheroit de digerer & de mettre à profit des alimens plus solides; ce tems passé, la nature force les meres, en faisant tarir leur lait, d'accoutumer leur

enfans à des alimens plus analogues à leurs viſceres.

Il eſt cependant certain, & M. Sage vous l'a fait remarquer, qu'il y a des gens qui ſont arrivés à une extrême vieilleſſe en n'uſant que du lait; mais ce n'eſt pas là l'intention de la nature, & les premiers hommes que la providence guidoit, chercherent en ouvrant le ſein de la terre pour la fertiliſer, à ſe procurer d'autres alimens dont elle leur indiquoit l'utilité.

Je ne m'éloignerai pas cependant de l'idée de M. Sage, & je croirai volontiers avec lui, que le grand uſage que faiſoient du lait les premiers Patriarches, n'a pas peu contribué à les faire parvenir à cette extrême vieilleſſe qui nous étonne.

Il vous a fait voir que le lait de vache, celui de brebis & celui de chévre, ont été les premiers dont les anciens ont fait uſage, les modernes ont employé ceux d'âneſſe, de jument & de femme; celui de chameau n'eſt connu que des ſeuls Arabes, qui en font leur principale nourriture. Le lait fourni par les mamelles n'annonce pas une conception décidée, & outre les exemples rapportés par M. Sage, les livres d'Hiſtoire naturelle ſont remplis de pareilles ſingularités.

Quoique plusieurs Chymistes ayent fait des analyses du lait, le travail de M. Sage n'en a pas moins le mérite de la nouveauté, tant par la maniere dont il s'y est pris, que par le lieu où il l'a exécuté. Tout le monde sçait que le goût, les qualités & par conséquent les propriétés du lait varient selon les climats, & même selon les saisons, tant à raison des pâturages qu'à raison de la température; combien donc ne seroit-il pas à desirer qu'il y eût dans chaque Province des gens que l'amour de leur patrie portât à imiter le zéle louable de M. Sage?

Les végétaux, les animaux & les mineraux fournissent plusieurs acides pour coaguler le lait, & séparer la sérosité de la partie blanche ou cremée, pourvû qu'on y employe le feu, & cette circonstance est d'autant plus remarquable que le tonnerre & les éclairs font coaguler le lait froid.

M. Sage a vû en gros le rapport des pesanteurs spécifiques de la partie séreuse & de la blanche des différens laits, puisque dans les uns la partie cremée a surnagé, dans les autres elle s'est précipitée vers le fonds, & dans quelques-uns elle a resté suspendue comme étant de même pesanteur spécifique; cette connoissance exacte

étoit au fond peu nécessaire, aussi a-t-il donné sa principale attention à la connoissance du rapport exact de leur volume. L'ordre dans lequel ils sont rangés, eu égard à la quantité de sérosité qu'ils contiennent, sont celui de femme, de jument, d'ânesse, de chévre, de vache & de brebis *. Le Docteur James a obtenu par un autre moyen, le même résultat sur le lait de chévre, de vache, de femme & d'ânesse, il n'a point operé sur celui de jument & de brebis, & nous devons à M. Sage seul, la connoissance des principes qui les composent.

La grande quantité de sérosité du lait de femme, eu égard à la partie cremée, devroit étonner, si on ne sçavoit que la partie la plus nourrissante du lait est la sérosité; car il n'y a, dit *Cheyne*, dans le lait, que le petit lait doux & blanc, c'est-à-dire la sérosité, avec quelques particules, petites & légeres du caillé, qui sont capables de passer par les orifices invisibles

* La partie séreuse est à la partie blanche selon son calcul, dans celui des femmes, comme 14 est à 1; dans celui de jument, comme 11 $\frac{1}{2}$ est à 1; dans celui d'ânesse, comme 10 $\frac{1}{2}$ est à 1; dans celui de vache comme 2 est à 1, dans celui de chévre de même: & enfin dans celui de brebis, comme 1 est à 1 $\frac{1}{7}$.

& étroits des vaiſſeaux lactés & de nourrir, & c'eſt en cela ſeul que conſiſte ce que le lait de femme, de jument, d'âneſſe & de chévre ont de nourriſſant. Il ſemble donc que ce ne ſeroit pas tant à cette grande quantité de ſéroſité qu'on devroit attribuer la grande humidité qui abonde chez les enfans, & qui eſt le principe de leurs maladies, qu'à la ſurabondance & à la ſtagnation des humeurs pituiteuſes qui dépendent uniquement de la molleſſe exceſſive des parties ſolides, qui dans cet âge tendre ne peuvent imprimer un mouvement ſuffiſant aux fluides, ni les faire entrer dans les plus petits vaiſſeaux capillaires; donc il s'enſuit évidemment que la circulation du ſang & des humeurs, & ſurtout les excrétions doivent extrêmement languir. Dans ces cas les ſucs nonſeulement deviennent plus abondans, mais ils s'épaiſſent; or cette plénitude d'humeurs occaſionne les ſtagnations, & interrompt le cours des fluides qui ſe corrompent, d'où naiſſent les maladies qui affligent les enfans, & dont on ne les délivre qu'avec peine.

La facilité avec laquelle le lait eſt coagulé par les acides, avoit été apperçue par les anciens, & comme ils ſçavoient que rarement l'eſtomac eſt ſans acides, puiſque là

plûpart des alimens tant solides que fluides, contiennent une acidité qui subsiste particulierement après la digestion, & qu'ils avoient connu les désordres que le coagulum pouvoit produire dans l'estomac, ils imaginerent, sans doute pour y remédier, de faire la séparation de la sérosité & des parties butyreuses & caseuses; c'est cette sérosité séparée qu'ils ont appellée petit lait; ils ont par une infinité d'exemples démontré son efficacité, & ils en ont très expressément récommandé l'usage dans une très-grande quantité de maladies.

Cette sérosité est une portion choisie du lait, dans laquelle la liqueur aqueuse unit un sel doux & léger à une matiere mucilagineuse, grasse & subtile, c'est l'idée exacte qu'on a dû s'en former, sur ce que M. Sage en a dit dans son Mémoire; le détail circonstancié dans lequel il est entré, fait sentir combien il est essentiel de conserver à cette sérosité ce sel doux & léger qui le rend bénignement purgatif, ces parties nitreuses qui le rendent rafraichissant & propre à désaltérer, enfin cette matiere mucilagineuse, grasse & subtile qui en font une liqueur propre à humecter, amolir, relâcher & enveloper l'acrimonie saline des humeurs & des sucs corrosifs.

La maniere d'obtenir cette sérosité telle

que l'on vient de la détailler, mérite donc toute l'attention des Chymistes, & le Public doit sçavoir bon gré à M. Sage d'avoir fait sur cela des recherches aussi utiles que celles dont il vous a fait part dans son Mémoire.

On ne doit pas être surpris de le voir s'élever avec force contre l'usage du petit lait distilé, quand on a compris de quelle importance il est de conserver à cette liqueur ces parties balzamiques, mucilagineuses, grasses & subtiles; ce remede que la nouveauté, la singularité, & peut-être la commodité a mis en vogue, bien loin de procurer les heureux & salutaires effets qu'on veut lui attribuer, doit même en certains cas, devenir nuisible: & en cela M. Sage ne dit rien de trop fort. La distilation n'en fait qu'une liqueur limpide, sans saveur, sans odeur, maigre, séche, & peu propre à ramolir, humecter relâcher; je sçais même par ma propre expérience & par celle de plusieurs personnes, qu'elle desséche le gosier & le palais. M. Sage n'a pas embrassé légerement cette derniere opinion; il n'a pas manqué d'autorités pour prouver avec quelle attention & quel soin il faut chercher à conserver au petit lait l'union & l'équilibre de toutes ces substances, & combien la dis-

tilation est peu propre à ce dessein.

Il ne suffisoit point de détruire, il falloit édifier : & c'est aussi ce que M. Sage a fait dans la derniere partie de son Mémoire, où après avoir fait le détail de tous les acides qui peuvent servir à séparer la sérosité du lait & avoir indiqué la maniere de les employer, il paroît donner la préférence à la fleur de Chardonelle ; il est certain que ce petit lait a un goût bien différent & bien meilleur que celui qu'on fait avec la crême de tartre, qui a toujours un goût âcre & amer ; c'est ce dernier acide que l'on employe communément à Montpellier.

La derniere épreuve de comparaison à laquelle M. Sage a soumis le petit lait distilé, le petit lait ordinaire ne laisse aucun doute sur la préférence qu'on doit à ce dernier ; la teinture du résidu après l'évaporation du premier, a rougi celle de tournesol & de sirop violat : on sçait qu'il n'a pû le faire qu'à raison des parties alkalines ou vitrioliques qu'il contenoit ; la teinture du résidu du dernier n'a laissé appercevoir aucun phénomene qui puisse lui faire soupçonner aucun caractère d'alkali ; M. Sage croit qu'il y a de l'acide nitreux dans la matiere jaunâtre que lui a fourni l'évaporation de son petit lait, il se pro-

pose même de chercher en quelle proportion il y est. Il n'est pas en cela d'accord avec M. James qui dit formellement qu'il n'y a aucune espéce d'acide dans le lait (peut-être y est-il si enveloppé que ce Docteur n'a pû l'y découvrir.) Il assure que ni le goût ni l'instilation dans l'œil, n'indiquent point qu'il contienne quelque matiere acide, ou akaline, ou saline, & que quelque alkali fixe ou volatil que l'on mêle avec le lait chaud, il ne fait aucune effervescence qui marque de l'acidité; cependant il cite *Mesué*, Médeçin Arabe, qui dit que le petit lait de chévre a quelque qualité nitreuse qui émeut doucement le ventre, le lâche & n'y laisse aucune acrimonie.

Il y a apparence que la masse grasse trouvée par M. Geoffroy, le sucre de lait de M. Sage, la matiere soliforme du Comte de Lagaraye, le sel du lait de Neuf-Châtel, & la matiere greumeuse de M. James ne sont qu'une même matiere donnée par l'évaporation; & il est à craindre que cette opération ne dégraisse trop le sel essentiel du lait: je crois même qu'il est infiniment plus sûr de nous en tenir à la méthode indiquée par M. Sage.

La découverte des monumens qui ont fait le sujet du Mémoire dont M. Martin

de S. Amand vient de vous faire part, n'est pas aussi précieux qu'on l'esperoit. Ce sçavant n'a rien trouvé de rare ni de considérable dans les Médailles qu'il a examinées.

NOUVELLE IMITATION

D'une Epigramme de Buchanan.

In Zoïlum.

Frustra ego te laudo, frustra me, Zoïle, lædis;
Nemo mihi credit, Zoïle, nemo tibi.

DAns les accès de sa verve caustique
Damon m'appelle un misérable Auteur,
Qui n'eut jamais, & n'aura de Lecteur;
Par tout je crie, ah l'excellent critique,
Le bel esprit, & le charmant rimeur!
Mais quel destin est comparable au nôtre,
On ne nous croit ni l'un ni l'autre.

D. S. D.

Auteur d'un Conte mis dans le Mercure en 1730, & attribué à l'Abbé de Grecourt, par l'Editeur de ses prétendus ouvrages. (pag. 35. du premier Vol.) *Il l'a intitulé* l'Avocat docile.

DISCOURS

Qui a remporté le Prix, par le jugement de l'Académie des Jeux Floraux, en l'année 1753, sur ces paroles : Combien les Sciences sont redevables aux Belles-Lettres. *Par M. l'Abbé Forest, de Toulouse, Bachelier de Sorbonne.*

L'Esprit d'analyse & de calcul régne avec tant d'empire dans notre siécle, que toute étude qui n'a pas quelque rapport aux Sciences exactes, passe en général pour inutile : l'étude même des Belles-Lettres a souffert d'une opinion si dangereuse ; il semble que pour leur insulter avec moins de ménagement, on ait mis sur leur compte la frivolité de quelques-uns de leurs éleves, & qu'on ne daigne plus se souvenir de ce qu'elles ont fait & de ce qu'elles peuvent faire en faveur de toutes les Sciences.

Oubli funeste ; que les Sçavans eux-mêmes devroient prévenir, puisqu'il nous replongeroit infailliblement dans la Barbarie !

Mais rassurons-nous : tandis que les Belles-Lettres auront des disciples zélés

pour réclamer leurs droits, & des tribunaux éclairés pour venger leurs querelles, les traits de leurs ennemis seront émoussés : en vain leur reprocheront-ils de se borner uniquement à une connoissance superficielle des bons Auteurs, à une habitude acquise de juger d'un Vers harmonieux ou d'une Période soigneusement arrondie, & de n'être bonnes qu'à amuser notre jeunesse ou à nous délasser d'une occupation plus sérieuse.

De semblables reproches dégradent bien plus ceux qui les font, que l'Art qu'ils attaquent.

Quel tort feroit-on à la Géométrie de publier que tout son Art consiste à mesurer des lignes & des surfaces ? Qui ne voit que ces lignes & ces surfaces ne sont à l'égard du Géometre que des espéces de termes pour se reposer dans le pénible chemin de la vérité qu'il poursuit ? Les expressions & les périodes sont à l'égard du Littérateur ce que sont les lignes & les cercles pour le Géometre. La vérité des idées avec leurs rapports, & la justesse du raisonnement sont l'unique & le premier fondement des opérations de l'un & de l'autre. (a.)

(a) S'il est vrai, comme on n'en sçauroit douter, que les Orateurs & les Poëtes doivent com-

Que

Que les détracteurs des Belles-Lettres remontent donc à leur origine, qu'ils considérent la multitude d'objets intéressans qu'elles embrassent, & ils auront pour elles l'estime & la reconnoissance qu'elles méritent : mais incapables d'en apprécier les beautés fines & délicates, ils aiment mieux les avilir que de les cultiver ; ils dédaignent de sacrifier aux graces pour assujettir tout à leurs méthodes, à leurs régles & à leur compas. Ingrats ou aveugles qu'ils sont, qu'ils apprennent & qu'ils n'oublient jamais que la lecture des Historiens, des Orateurs & des Poëtes dispose nécessairement toutes les facultés de l'es-

mander à toutes les Puissances qui font mouvoir le cœur humain, & qu'ils doivent assortir toutes les parties de leur ouvrage aux divers sentimens qu'ils veulent y faire naître, s'il est vrai qu'une Piéce de Théatre consacrée à l'amusement ainsi qu'à l'instruction du Public, exige dans l'art de manier les passions ou les ridicules des hommes, autant de combinaisons de choses éloignées & opposées qu'en exige la résolution des problêmes les plus difficiles ; ne faut-il pas que le Poëte & l'Orateur, pour maîtriser ainsi les esprits & les cœurs, épurent leur raison & forment leur jugement sur des principes aussi solides, & par des réflexions aussi étendues que le Géometre qui découvre la cause motrice des corps, qui en calcule les effets, & qui paroît n'exercer son empire que sur la matiere.

prît à l'étude des Sciences ; que sans le secours des langues, de la critique & de l'histoire, elles seroient encore dans les ténebres ; & qu'elles sont enfin redevables de la rapidité de leurs progrès à cet art de s'exprimer avec élégance & avec pureté, qui n'appartient qu'aux Belles-Lettres.

IMAGINER, se ressouvenir, réfléchir, telles sont les principales facultés qu'on doit regarder comme le premier mobile des opérations de notre ame, & comme la source de toutes ses connoissances : réduite aux seules idées (*a*) qui lui viennent des sens, elle perdroit entierement l'usage de ses facultés naissantes, si on ne les exerçoit de bonne heure par des objets faciles & agréables qui piquent son attention, & qui dévelopant peu à peu ses ressorts, la préparent insensiblement aux travaux des Sciences.

Mais ce n'est que dans les Belles-Lettres qu'on peut trouver ces objets. L'amusante variété de l'Histoire, les mouvemens impétueux ou pathétiques de l'Eloquence, la douce harmonie de la Poësie, les traits vifs & frappans, les beautés naïves & touchantes qu'elles pro-

(a) *V. Loke, Essai sur l'entendement humain.*

diguent dans tous les genres, ſont les charmes les plus propres à nous rendre attentifs, & le moyen le plus prompt pour nous remplir de ſignes & d'idées.

On a vû, je le ſçais, quelques génies impatiens & intrépides diriger leurs premiers pas ſans aucun de ces ſecours, dans l'immenſe carriere des Sciences, & néanmoins en approfondir les ſecrets, ou même en reculer les limites; mais l'heureux effor d'une aigle rapide, qui du premier vol atteint les Cieux, doit-il nous faire entreprendre une courſe téméraire? & ne peut-on pas préſumer que ces rares génies auroient porté encore plus loin leurs découvertes s'ils avoient commencé par l'étude des Belles-Lettres? Quoiqu'il en ſoit, jugeons-en par l'expérience & par le caractere de l'eſprit du commun des hommes: s'il en eſt quelqu'un qui, favoriſé du Ciel, ſoit d'abord capable d'une forte application, & que les obſtacles élevent & fortifient, preſque tous ſuccombent ſous le poids de ces mêmes obſtacles, & demandent qu'on ménage par dégrés, & qu'on ſurprenne, pour ainſi dire, leur attention fugitive.

Si donc avant d'avoir eſſayé nos forces ſur des ſujets à notre portée, avant d'avoir raſſemblé un grand nombre de ſignes

& d'idées, nous avions l'imprudence de nous montrer dans le champ aride des Sciences, leur sécheresse, leur langage bisarre ne formeroient en nous aucune liaison d'idées, ou les formeroient si légeres qu'elles s'effaceroient d'abord; de sorte qu'en étant bientôt dépourvûs, nous nous épuiserions en fausses combinaisons, en conséquences vagues, & nous serions en proye à toutes les erreurs. Que de génies se sont éteints ainsi, faute d'une nourriture analogue à leur disposition, & pour ne s'être pas préparés à la triste exactitude des Sciences par les objets attrayans des Belles-Lettres! elles seules peuvent fixer notre attention sans aucun effort.

Dès qu'elle est fixée, nous nous rappellons aisément les signes des idées ausquelles ils sont liés, & par-là (*a*) leur liaison devient si forte qu'elle fait subsister, en l'absence des objets, les impressions qu'ils ont occasionnées. Notre imagination & notre mémoire commençant à s'exercer de la sorte, les signes que celle-ci rappelle, & les idées que celle-là réveille, retirent l'ame de l'espéce d'engourdissement où elle languissoit, & lui donnent la faculté de réfléchir, c'est-à-dire de

(a) *V. l'Essai sur l'origine de nos connoissances.*

se replier sur ses idées, de les distinguer, de les combiner & de les modifier à son gré.

Mais pour mieux sentir encore de quelle maniere la lecture des Historiens, des Orateurs & des Poëtes nous dispose à l'étude des Sciences, il suffit de dévoiler la nature de leur art.

Qu'est-ce que l'Histoire ? Le tableau de ce qu'il y a de plus intéressant sur la Religion & sur les Loix, sur les mœurs & sur les coutumes des peuples, sur la succession & la révolution des Empires, sur la naissance & les progrès des Arts & des Sciences : or une telle peinture nourrit notre curiosité naturelle, étend, presque à notre insçû, la sphére de nos idées, nous fait acquérir des vûes générales, & découvrir une infinité d'objets & de rapports dont la combinaison nous rend plus accessibles à ce qui est nouveau, & plus capables d'embrasser beaucoup d'idées à la fois sans les confondre.

Lorsque l'Historien nous présente un fait clairement discuté, & qu'il démêle avec adresse les sombres replis de la politique, nous apprenons à remonter avec lui des effets à leurs causes, à rapprocher les conséquences des principes, & à considérer les êtres dans leurs rapports mu-

tuels : s'il nous trace le caractere d'un Héros, s'il nous peint fidélement ses vertus & ses vices, ses succès ou ses revers, nous nous accoutumons peu à peu, en portant notre jugement sur les actions des hommes, en pénétrant les motifs secrets qui les animent, à les comparer, à les apprécier, à raisonner ensuite sur des sujets plus compliqués, & à discerner plus facilement le vrai d'avec le faux : quel exercice, quelle étendue & quelle ouverture pour les Sciences de telles opérations ne donnent-elles pas à l'esprit ! mais il n'en acquiert pas moins par l'étude de la Poësie & de l'Eloquence.

Le Poëte, dont le but est d'instruire en amusant, n'épargne rien pour captiver notre imagination, soit par des traits de feu qui décelent le vif transport qui l'inspire, soit par une fidéle imitation de la nature, tantôt par des sentimens agréables, tantôt par des fictions ingénieuses.

L'Orateur, qui tâche d'émouvoir afin de persuader, déploye à cet effet tous les mystères de son art ; figures hardies, images riantes, jeu des passions, il met tout en usage pour toucher & pour plaire.

Mais l'un & l'autre viendroient difficilement à bout d'insinuer la vérité dans nos ames, s'ils n'en faisoient des peintu-

tures ſenſibles, s'ils ne s'attachoient ſur tout à charmer nos oreilles par la beauté, le nombre & l'harmonie de l'expreſſion : c'eſt par ce moyen qu'ils préviennent le dégoût, qu'ils ménagent la foibleſſe de notre eſprit, & qu'ils lui procurent la facilité de concevoir les choſes qu'ils expriment.

A meſure que cette facilité s'augmente, ce qu'on lit s'imprime plus profondément dans la mémoire; on prend, ſans s'en appercevoir, l'habitude de diviſer ou de réunir ſes idées; notre eſprit eſt plus ſuſceptible de toutes les formes; il s'enhardit peu à peu à ſuivre l'ordre ſenſible ou ſecret des ouvrages du Poëte ou de l'Orateur; car leur marche ne ſe manifeſte pas toujours comme celle du Géometre : ils la dérobent ſouvent ſous le dehors d'une liberté parfaite, & notre curioſité n'en eſt que plus irritée. La délicateſſe d'une penſée échappe t-elle à nos premiers regards? Nous ſommes forcés, pour la ſentir & pour en appercevoir la vérité, de l'enviſager ſous toutes ſes faces, & en cherchant ainſi à découvrir ce qu'il y a de beau, de fin & d'agréable dans chaque ſujet, nous acquérons cette ſagacité & ce diſcernement ſi néceſſaires dans l'étude des Sciences; notre raiſonnement s'aiguiſe & ſe

rectifie, parce que le goût & les passions des hommes ont une logique qui leur est propre; mais comme ses principes & ses opérations sont plus difficiles à saisir & à suivre que ceux de la logique du Philosophe, quand notre esprit s'est exercé sur les matieres de goût, nous n'en avons que plus de dextérité à manier les armes de la Philosophie. Il est évident que notre imagination s'étend aussi & se fortifie davantage : mais qu'on ne croye pas qu'elle nuise à l'étude des Sciences; ce tems n'est plus où elle étoit regardée comme le contraste de la vérité; il est beau de voir un Sçavant du premier ordre vaincre ce préjugé.

(a) *L'imagination*, s'écrie t-il, *n'agit pas moins dans un Géometre qui crée que dans un Poëte qui invente : le premier, lors même qu'il analyse & qu'il dépouille son sujet, en a autant de besoin que le second, lorsqu'il le compose & qu'il l'embellit.*

La facilité qu'elle a en effet de réveiller nos perceptions en l'absence même des objets, & de dérober certaines qualités aux uns pour en orner les autres, nous invite, nous dispose à concilier ensemble les idées les plus étrangeres, & fournit des materiaux à la réflexion, qui réagissant à

(a) *V. Préf. Encyclop.*

son tour sur la mémoire & sur l'imagination même, concourt de concert avec elles à nous donner la puissance de considérer le fond de nos pensées, de pénétrer, de percer jusques à la racine des vérités, de généraliser les faits & de les lier ensemble par la force des analogies, d'épier, de comparer la nature dans ses grandes opérations, de parcourir enfin & de perfectionner les branches innombrables de toutes les Sciences.

C'est donc à cette partie intéressante des Belles-Lettres, l'Histoire, la Poësie & l'Eloquence, qu'il est réservé de former l'homme tandis qu'il n'a, pour ainsi dire, que les organes de la vie ; elles le paitrissent de nouveau, jettent en lui le germe d'une foule d'idées proportionnées à sa foiblesse, étendent toutes les facultés de son ame en les exerçant, & l'introduisent ainsi dans cette école magnifique où l'on entend la voix des Platons, des Aristotes, des Plines, des Baccons & des Leibnitz. Cependant leur voix, toute éclatante qu'elle est, ne seroit pour lui qu'un vain son, tandis qu'il ignoreroit leur langage, & qu'il seroit hors d'état de sentir le prix de leurs leçons par ce moyen de la critique & de l'histoire de chaque Sicence.

Les Sciences furent d'abord dans une espéce de létargie, & leur perfection est le fruit des réflexions profondes des plus beaux génies de toutes les nations & de tous les siécles. Les travaux de ces grands hommes doivent donc servir de fondement à notre étude ; le terme où ils se sont arrêtés nous marque celui d'où nous devons partir (a).

(a) Si l'on connoissoit bien à fond les ouvrages des Anciens, on verroit qu'en tâtant les différentes manieres d'expliquer le systême de l'univers, ils ont entrevû la plûpart des hypothèses des Modernes, & que ce que le vulgaire regarde comme de nouvelles découvertes ne sont quelquefois que le développement ou l'extension de celles qui avoient été déja faites.

On sçait, par exemple, que trois cens ans avant l'Ere Chrétienne, Aristylle & Timocharis avoient observé la déclinaison des étoiles fixes : que dès le tems de Thalès on pratiquoit dans la Grece les deux manieres d'observer la latitude & par la hauteur méridienne du Soleil, & par la distance des étoiles au Pôle du monde, &c.

On sçait que les Pithagoriciens croyoient que nôtre terre & les Planettes tournent sur un centre commun en tournant sur elles-mêmes ; que Cléanthe & Hicetas de Syracuse expliquoient, par le mouvement de rotation, le mouvement apparent des Astres & du Ciel ; que Platon dit la même chose dans son Timée ; qu'Aristarque & quelques autres avoient pensé que le Soleil étoit immobile au centre du monde, & que les étoiles fixes étoient autant de soleils ; que Leucipe & Démocrite con-

Mais comment établir ce commerce, qu'il nous est si nécessaire d'entretenir avec eux, si les Langues dans lesquelles ils ont écrit ne nous sont familieres ?

De toutes celles qui ont été en usage depuis le siécle d'Homere jusqu'à nous, il n'en est point à qui les Sciences soient plus redevables qu'à la langue des Grecs, soit qu'ils les ayent cultivées avec plus de succès, soit parce que cette langue l'emporte sur toutes les autres par son énergie, par sa précision & par son abondance.

noissoient les tourbillons de Descartes; que les Chaldéens regardoient les Cometes comme de véritables Planettes; qu'au tems de Plûtarque les Astronomes soupçonnoient déja que les taches de la Lune étoient des mers, des vallées, &c.

Le Miroir d'Archimede n'est-il pas la source des expériences que l'on fait sur les glaces au Jardin Royal ? Ce qu'on lit dans Diodore de Sicile au sujet des Fours d'Egypte a sans doute inspiré à M. de Reaumur de faire éclore les poulets, &c. & peut-être que M. Newton a trouvé l'idée de sa mystérieuse attraction dans un Fragment du Philosophe Empédocle, &c. Ce Phénomene singulier, qui occupe aujourd'hui la plûpart de nos Physiciens, étoit-il absolument inconnu aux Anciens ? Non, sans doute. Il seroit presque impossible de faire quelque découverte importante qui n'ait été préparée, indiquée ou entrevûe par les Anciens.

V. les Mém. de l'Académie, Tome 16.

Les Mathématiques & les différentes parties de la Physique (a) empruntent d'elle la plûpart des mots qu'elles employent, & dont l'intelligence est souvent ce qu'il y a de plus rebutant pour ceux qui ne l'ont pas étudiée ; elle fournit encore des noms aux plantes les plus rares, aux animaux, aux mineraux qu'on connoît à peine, aux nouvelles façons d'opérer, aux instrumens & aux machines qu'on invente.

Frappés de tous ces avantages, les Romains, ce peuple si avide de gloire & si éclairé sur les moyens de l'acquérir, s'adonnerent à l'étude du Grec dès qu'il voulurent entrer dans le sanctuaire des Sciences.

Cette langue enrichit bientôt & perfectionna la leur, qui devint à son tour la langue universelle des Sçavans de l'Europe, & qui le seroit encore aujourd'hui si les François, par des ouvrages immortels, n'avoient forcé les nations voisines d'adopter leur langue : ils ont, non-seulement créé dans presque tous les genres, ils ont encore traduit les meilleurs Auteurs d'Athènes & de Rome ; & c'est sans doute le nombre de leurs Ouvrages & la beauté de leurs Traductions qui ont fait soutenir à

(a) *V. les Mém. de l'Académie, Tom.* 13.

quelques Modernes, que nous pouvions nous dispenser d'étudier les sciences dans leurs sources, & qu'elles n'avoient plus besoin du secours des langues, comme s'il n'y avoit pas encore plusieurs ouvrages anciens à traduire, où l'on puiseroit peut-être des découvertes utiles, & comme si les traductions les plus fidéles n'étoient pas presque toujours imparfaites : quand même on supposeroit que celles que nous avons, sont exactes & suffisantes pour notre siécle, ce qui seroit sujet à beaucoup de discussions, & qui ne prouveroit pas moins combien les Belles-Lettres ont été utiles aux Sciences, peut-on se promettre que les variations continuelles de la Langue Françoise ne les rendent pas insuffisantes pour la postérité ? Et si par l'ignorance des Langues on étoit réduit dans la suite à se contenter des premieres Traductions ou à les rajeunir, qui seroit en état de discerner les meilleures, ou quels traits (a) de l'original conserveroient une copie faite d'après une autre copie ? Il importe donc aux progrès des Sciences qu'il y ait dans tous les siécles des Littérateurs capables, non-seulement de traduire les Anciens, mais encore de juger & de critiquer leurs ouvrages.

(a) *V. les Mém. de l'Académie, Tom. 16.*

La critique naquit du ſein même des langues, & concourt également avec elles à la perfection des Sciences.

L'injure des tems, l'ignorance, l'inattention des Copiſtes ou des Typographes avoient ſi fort défiguré la plûpart des textes & tellement obſcurci les ouvrages des Sçavans de l'antiquité, qu'ils n'étoient plus qu'un amas prodigieux & informe d'idées, de vérités & d'erreurs, dont le débrouillement ſembloit impoſſible : mais la critique paroît le flambeau à la main, appuyée ſur le génie de l'Hiſtoire; elle parvient à force de diſcuſſion & d'examen, à déchirer le voile qui rendoit les Sciences impénétrables, elle renverſe les monumens que l'opinion des hommes reſpectoit le plus, remonte aux premieres ſources, diſtingue les ouvrages légitimes des apocrifes, trace des régles certaines pour reconnoître leur autenticité, interpréte ou reſtitue les paſſages obſcurs ou mutilés, & redonne ainſi de l'éclat à ce qui étoit terni ou inconnu, & de l'autorité à ce qui étoit incertain.

Conduits par elle, ceux qui deſcendirent enſuite les premiers dans le labyrinthe des Sciences n'eurent pas beſoin d'autre fil pour s'y retrouver; ſa marche les avertit de peſer les probabilités, d'appré-

ciër les vraisemblances, de ne pas confondre les espéces, de laisser chaque chose dans la sienne, & de prendre dans cette espéce les principes particuliers propres à chaque sujet; elle leur enseigna la maniere de séparer ce qu'il y a de propre & de réel dans les objets d'avec ce qu'il y a d'étranger & d'arbitraire; elle leur apprit enfin à s'affranchir des préjugés, à écarter les questions inutiles ou insolubles, à se mettre en garde contre les hypothèses & les systèmes, les poradoxes & les erreurs sçavantes qu'on reçoit si souvent comme des vérités.

Que ne puis-je franchir l'immense intervalle des tems & des lieux pour retracer ici dans toutes ses circonstances le triste esclavage sous lequel gémissoient les Sciences avant la renaissance des Lettres? On ne révoqueroit plus en doute les grands avantages que l'étude des langues & de la critique leur a procurés; mais un détail aussi vaste passeroit les bornes prescrites à cet ouvrage.

Toutefois, comme le dit un grand homme, quoiqu'un voyageur ne puisse pas mesurer en entier toutes les pyramides d'Egypte, doit-il se priver d'y jetter un coup d'œil?

Pour ne parler donc ici que des Scien-

ces les plus nécessaires à l'homme, je veux dire la Morale, la Théologie, la Médecine & la Jurisprudence, je n'en vois aucune qui ne se ressentît plus ou moins de la barbarie de ces tems malheureux.

Quelque incorruptible que soit la morale, elle n'en fut pas plus à l'abri de la dépravation du goût, du moins s'il faut en juger par l'histoire des mœurs de ces siécles : eh ! comment auroit-elle conservé sa pureté parmi des hommes, dont l'ame n'avoit pas été élevée au grand, & rendue sensible aux attraits de la vertu par la culture des lettres.

On ne traitoit alors dans le petit nombre d'écoles (a) qu'il y avoit, que des questions générales sur la fin du bien & du mal, sur le souverain bien & sur la liberté, au lieu d'approfondir les principes des actions & des vertus humaines, au lieu de donner, à l'exemple de Platon, des régles particulieres pour la conduite de la vie, ou de puiser dans la saine Théologie une doctrine infiniment plus importante & plus sublime que celle de Platon.

Mais la Théologie elle-même étoit dans un état presque aussi déplorable ; ceux qui

(a) *V. l'Hist. Ecclés. de M. de Fleury.*

l'enseignoient, bien peu versés dans les Langues & dans l'Histoire, à cause de la rareté ou de l'infidélité des textes, ne pouvoient avoir l'intelligence des Peres & de l'Ecriture Sainte, qui est la base de cette science.

(a) Ils croyoient que pour exercer leurs disciples à combattre les ennemis de la Foi, il falloit examiner toutes les subtilités que la raison humaine pourroit suggérer, & prévénir les objections des esprits inquiets. Leur jargon barbare & les questions vainement curieuses qu'ils agitoient en imposoient au vulgaire, & ils abusoient impunément de la Dialectique & de la Métaphysique d'Aristote, qu'ils ne connoissoient que par le Commentaire des Arabes.

C'est aussi par les ouvrages de cette Nation sur la Médecine que l'on s'instruisit, ou plutôt que l'on s'égara dans l'art utile & dangereux de conserver la santé des hommes.

Les absurdités dont les Arabes avoient infecté la Physique, réduisirent la Médecine à n'avoir d'autre fondement que des raisonnemens généraux *sur les* (b) *qualités*

(a) *V. le Choix du Traité des Etudes de M. de Fleury.*
(b) *Ibidem.*

occultes, sur le tempérament des quatre humeurs, & à n'employer d'autre remede que ceux qu'on tenoit des Juifs, ou quelques pratiques superstitieuses qui se conservoient religieusement dans les familles. Les Médecins ignoroient alors que pour guérir les maux présens il faut sçavoir les prévenir & en connoître la source; ils ressembloient aux Jurisconsultes de leur tems, qui faute de chercher des Loix dans la nature des choses pour les appliquer aux cas particuliers, n'employerent que des remedes vagues contre l'injustice sans songer à en arrêter la source, & qui inventerent tant de formalités inutiles à la solidité des jugemens.

Le Code & le Digeste avoient déja reparu en Italie; mais l'ignorance des Langues & de l'Histoire obligeoit ceux qui vouloient en expliquer le texte, de l'accabler de sommaires & de gloses, ausquelles ils mêloient souvent des étimologies insensées & des fables ridicules; de sorte que la Jurisprudence civile étoit livrée à toutes les disputes de l'école & aux opinions des Docteurs, qui pour n'avoir pas assez creusé les principes de la morale & de l'equité, avoient en vûe leur intérêt particulier plutôt que le général.

La Jurisprudence Canonique n'étoit pas

mieux traitée ; le relâchement de la discipline de l'Eglise avoit affoibli l'observation des anciens Canons, & le peu de zéle qu'on avoit à les pratiquer diminua aussi le soin qu'on devoit avoir à les conserver dans toute leur correction : ils étoient confondus avec quantité de passages des Peres, qui ne devoient point avoir force de Loi, & ces Décrétales fameuses attribuées pendant si long-tems aux premiers Papes, qu'on a enfin reconnu être l'ouvrage d'un Moine du douziéme siécle, seront un témoignage authentique & immortel de ce que doivent les Sciences à l'étude des langues & de la critique.

Tel étoit, à peu de chose près, l'état des autres Sciences, qui pour être moins essentielles à l'homme, n'en sont pas moins utiles à la Société. Lorsqu'après la prise de Constantinople quelques Grecs apporterent en Europe, avec les Livres de leur Nation, le goût des bonnes études & de la saine Littérature, on eût dit dès-lors qu'un génie bienfaisant étoit descendu tout à coup de la voûte éthérée, pour dissiper cette longue nuit où les Sciences avoient été éclipsées, & débrouiller le cahos où elles auroient resté peut-être à jamais confondues, si les Littérateurs ne s'étoient empressés à l'envi de fouiller

dans la poussiere des Bibliotheques, pour y rallumer le feu sacré qui s'étoit éteint, & de donner par le secours des langues & de la critique, une nouvelle existence aux ouvrages de l'antiquité (*a*).

Ainsi se renouvella l'Histoire générale, où les grands Capitaines, au défaut des ouvrages particuliers sur la Tactique, apprirent l'art funeste d'attaquer ou de défendre les Places, de disposer un camp & de ranger une armée en bataille; où les sages Ministres s'instruisirent des divers changemens arrivés sur la scene du monde, des intérêts des Princes, du caractere des Peuples & de toutes les passions qui font agir la politique; où le Législateur enfin, connut les abus qu'il avoit à corriger, les inconveniens à prévenir, & puisa des loix conformes à l'humanité, au climat & au bonheur des nations.

(*a*) Combien de pratiques nécessaires aux Sciences se sont perdues, dont les anciens Auteurs ont conservé quelque trace, & qu'on est plus sûr de retrouver lorsqu'on sçait qu'elles ont été connues! Combien d'idées utiles & précieuses, qui ayant été jettées au hazard, sans aucune liaison entr'elles, soit dans les écrits des Philosophes Grecs ou dans les Historiens, soit dans les allusions d'un Poëte ou d'un Scholiaste obscur, ont pû donner naissance aux plus heureuses découvertes. *V. les Mém. de l'Acad. Tom.* 16.

Ainsi se forma l'histoire particuliere de chaque science, qui nous sert de boussole pour nous guider sûrement dans l'étude des Sciences en général; car il en est du Sçavant comme du Pilote, son naufrage est certain s'il ne connoît les écueils où les uns ont échoué & la route qui a conduit les autres au port.

A quelles erreurs ne s'exposeroit pas un Théologien qui ne se seroit pas instruit dans l'Histoire Ecclésiastique des divers sentimens que les hommes ont eu de Dieu, des différens cultes & des cérémonies de la Religion, des persécutions, des schismes, des hérésies & des changemens de la discipline?

Quels progrès pourroit faire dans les Mathématiques & dans la Physique celui qui après avoir étudié les ouvrages d'Euclide & d'Archimede, ou de Pithagore & d'Hypocrate, n'auroit pas suivi de siécle en siécle la marche des Sciences, & qui ignoreroit les différentes révolutions qu'elles ont essuyées dans tous les lieux?

Il est aisé d'appliquer ce raisonnement au reste de ces Sciences, & l'on reconnoîtra l'importance des services que leur ont rendu les Littérateurs, lorsqu'ils ont consacré leurs soins & leurs veilles à recueillir les divers systèmes, les opinions, les procé-

dés & les méthodes des Sçavans anciens & modernes, lorsqu'ils ont ramassé leurs sentences, souvent même analysé leurs ouvrages, & qu'ils sont entrés dans le détail de leurs travaux, de leurs succès & de leurs actions.

Une telle histoire abrége les recherches, ranime l'émulation, enflamme le courage, rabbaisse en même tems cette présomption si ordinaire aux Sçavans (*a*) en lui rappellant qu'il a eu des pareils & que ses pareils se sont trompés, peut ouvrir certaines voyes détournées de la voye ordinaire, & jetter certaines semences de découvertes qu'on n'auroit pas enfantées de soi-même. N'est-ce pas d'ailleurs contribuer à leur (*b*) développement que de les annoncer, que de faire sentir comment on a deviné les secrets de la nature, & de les mettre à portée de tous les esprits ? C'est principalement l'art d'y réussir que la plûpart des Sçavans ont crû indigne de leur application : plus ambitieux de produire que de communiquer leurs idées, ils semblent méconnoître le talent d'écrire avec élégance & avec pureté, auquel les Sciences doivent néanmoins la rapidité de leurs progrès.

(a) *V. les Oeuvres de M. de Font. Tom.* 5.
(b) *V. l'Hist. Critique de la Philosophie.*

LA parole, dit un Ancien, est le flambeau de l'ame. Quelque exactes, quelque justes que soient nos idées, elles ne sçauroient se montrer si elles n'étoient revêtues de mots propres, d'épithétes choisies, & de tous les agrémens nécessaires à en faire ressortir l'analogie & la vérité. Ce principe, incontestable à l'égard de tout ouvrage d'esprit en général, acquiert encore un nouveau dégré de force à l'égard des ouvrages sur les Sciences; plus elles sont abstraites, plus celui qui les médite semble avoir besoin d'un style pur ou élégant pour se rendre intelligible.

Mais le moyen de convaincre leurs partisans outrés, que cette pureté & cette élégance, qui sont l'appanage des Littérateurs, & qu'on ne daigne pas leur disputer, contribuent le plus à accélérer les progrès des Sciences? Comment persuader à un Philosophe orgueilleux de descendre du faîte de ses méditations, pour choisir dans les trésors des Belles Lettres une expression noble ou une tournure ingénieuse? Quoi donc, la verité toute nue n'a-t-elle pas la puissance de nous captiver malgré nous, & les merveilles ou les secrets de la nature ne sont-ils pas assez intéressans par eux-mêmes, sans qu'ils ayent recours à une parure étrangere? Oui, si tous

les hommes étoient des Newtons ou des Pascals.

Mais en vain voudroit-on se le dissimuler, les Sciences toutes pleines qu'elles sont de vérités & de merveilles, paroissent si froides, si dessechées, qu'à moins d'un attrait particulier, on ne sçauroit les envisager dénuées de tout ornement. Faut-il donc être surpris qu'elles ayent effrayé & dégoûté pour jamais tant de bons esprits, qui y auroient fait peut-être les plus grands progrès si elles s'étoient montrées à eux sous des dehors moins austeres? Mais au premier abord d'une étude qui avoit tout l'appareil d'un supplice, ils ont crû être des esclaves qu'on vouloit punir, plutôt que des hommes qu'on vouloit instruire.

Ne nous flattons point, nous sommes presque toute notre vie semblables à des enfans que les moindres difficultés découragent, & à qui il faut adoucir l'amertume des leçons qu'on leur fait, ainsi que des remedes qu'on leur présente.

C'est pourquoi les Philosophes (a) de l'ancienne Grece qui ont pénetré les mysteres des plus hautes Sciences, n'annoncerent jamais leur doctrine qu'en Vers, per-

(a) *Thalès, &c. Empédocle.* C'est le modele que Lucrece s'étoit proposé.

suadés

ſuadés que les figures Poëtiques & cet enchaînement de paroles harmonieuſes rehaufferoient l'éclat de la vérité & la graveroient plus aiſément dans la mémoire (*a*).

Pour s'être écartés d'une ſi ſage méthode, ceux (*b*) qui écrivirent enſuite ſur les Sciences, les rendirent ſéches & rebûtantes, & elles ne regagnerent leurs avantages que lorſqu'il s'éléva à Athènes & à Rome de vaſtes & de puiſſans génies (*c*), qui tout à la fois Poëtes, Orateurs, Philoſophes & Géometres, leur communiquerent les plus vifs agrémens, & cette variété de connoiſſances qui étonneront les ſiécles les plus éclairés.

Il en fut de même parmi nous; les Sçavans qui, bornés à la ſcience qu'ils cultivoient, regarderent l'étude des Belles-Lettres comme un amuſement frivole, ou

(*a*) Solòn avoit mis en vers ſes Loix. Les Turdetains, qui paſſoient pour les peuples les plus ſauvages de l'Eſpagne, ſe vantoient d'avoir leurs Sciences & leurs Loix écrites en vers depuis ſix mille ans. Les Annales des Germains, des Goths & des Danois étoient écrites en vers. Les principes de la morale & des Loix contenus dans les Livres claſſiques des Chinois, ne ſont qu'un composé d'Odes & de Poëmes.

(b) *Phérécide*, &c.

(c) *Ariſt. Plin*, &c.

D

qui ont vêcu dans un siécle ou l'art d'écrire élégamment étoit inconnu, ne nous ont laissé qu'une histoire informe de leurs pensées ou de leurs observations, & leurs ouvrages mal écrits, mal digérés, ont resté dans l'obscurité. Ainsi se sont anéantis tant de remedes utiles dans la Médecine, tant de procédés de Chymie, de chef-d'œuvres de Méchanique, & tant d'autres découvertes précieuses qu'on a crû nouvellement faites, tandis qu'elles ont péri dans les mains inhabiles de ceux qui en furent les premiers auteurs, ou qu'elles sont ensevelies dans la nuit du siécle grossier qui les vit naître.

L'empire des Sciences avoit donc besoin, pour s'étendre & pour s'affermir, que leurs écrivains nourris des Belles-Lettres en détournassent comme d'une source féconde une infinité de canaux, pour répandre l'agrément & l'élégance sur les matieres les plus arides & les plus ingrates; tantôt par de belles images & des comparaisons ingénieuses, qui fournissent des preuves souvent plus convaincantes que de longs argumens en forme, & dont les rapports piquans entre les idées abstraites & les idées agréables nous rendent faciles les unes comme les autres; tantôt par des transitions adroitement ménagées, qui

nous conduisent tour à tour aux objets les plus opposés, & qui épargnent la répétition ennuyeuse & inutile des termes de l'art ; tantôt par de vives saillies qui ôtent à la raison son air sauvage, & par des digressions ou des traits d'histoire qui naissant du sujet même, y portent un nouveau jour ; soit enfin par des réflexions lumineuses qui donnent, comme par hazard, la solution des difficultés les plus embarassantes, & qui soulagent l'esprit dans une suite de raisonnemens de faits ou de principes fatiguans (*a*).

Toutes les Sciences, je l'avouë, ne sont pas susceptibles des mêmes ornemens ; mais il n'en est point qui demande plus de fleurs pour couvrir ses épines, que la morale (*b*).

La guerre ouverte qu'elle déclare à nos passions, à nos préjugés, à notre tempérammment même, le peu de cas qu'elle fait de ce que nous chérissons le plus, toutes ses maximes en un mot nous révolteroient au point de nous devenir insupportables, si

(a) *V. Lucrece*, *Aratus*, *Manilius*, *Fracastor*, *Sannazar*, de Part. Virg. *Quillet*, *Genest*, *&c.* *l'Anti-Lucrece*, *&c.*

(b) Les anciens Poëtes moraux de la Grece écrivirent tous en vers. *Théognis*, *Nicandre*, *Parménide*, *&c.*

elles n'étoient accompagnées des graces qui en écartent l'âpreté.

C'est ainsi que Platon, ce Poëte Philosophe, qui, guidé par Socrate, tenoit, pour ainsi parler, tous les ressorts du cœur de l'homme dans sa main, crut nécessaire de déguiser ses préceptes par les figures les plus hardies, par les fictions, les allégories, & par tout ce que son imagination brillante lui put inspirer deplus séduisant.

Ce Romain (a) qui ravit aux Grecs la seule gloire qui leur restoit, celle de l'esprit, marcha avec tant de succès sur les traces d'un si grand Maître, que ses œuvres Philisophiques ne prétent pas moins de charmes & de ressources à la vertu, que ses oraisons à l'éloquence.

Les plus profonds moralistes enfin n'ont conduit presque personne à l'amour de la sagesse & à la pratique de la vertu, qu'en adoucissant les rigueurs de la morale par le pinceau de l'Éloquence & de la Poësie ; la Métaphysique même s'en est servie avec succès pour orner & pour rendre sensibles les vérités sublimes qu'elle contemple (b).

(a) *Hanc enim perfectam Philosophiam semper judicavi, quæ de maximis quæstionibus copiose posset ornateque dicere.* Cic. Tusc. Dis. L. 1.

(b) *V. ce que M. de Fénélon a écrit sur la Métaphysique, &c.*

Avant que cet homme, qui voyoit tout en Dieu, eût ouvert un nouveau champ à cette Science, qui auroit pensé que les objets invisibles qui la composent, pûssent se plier aux finesses d'une diction élégante, & que ce Philosophe, l'ennemi le plus implacable de l'imagination, fût obligé de lui faire broyer toutes ses couleurs pour nous peindre son systême des idées & celui de la grace (*a*)?

Le célébre inventeur (*b*) des Monades avoit exercé son vaste génie dans tous les genres de Littérature, lorsqu'il expliqua avec tant d'éloquence cette harmonie préétablie entre l'ame & le corps, qui malgré son peu de partisans, donne l'idée la plus étendue de l'intelligence infinie du Créateur : les succès prodigieux que cet homme universel eut dans la Physique & dans les (*c*) Mathématiques, sont une preuve victorieuse que ces Sciences, loin d'être incompatibles avec les Belles-Lettres, n'en reçoivent que plus d'accroissement.

Si quelque science avoit pû s'accroître

(a) *V. les Oeuvres du P. Malebranche.*

(*b*) Leibnitz faisoit très-bien des Vers Latins & François.

(*c*) On peut en juger par la découverte du calcul différenciel ou des infiniment petits, quoiqu'en disent les Anglois.

indépendamment de leurs secours, ce seroit principalement la Physique, puisqu'en embrassant toutes les parties de l'univers & en s'efforçant d'en découvrir les usages, elle n'offre de tous côtés à nos regards que des objets curieux & intéressans : d'ou vient donc qu'avec tant de droits pour nous plaire (a) *elle étoit assez généralement inconnue au commencement de notre siécle ?* Oserons-nous le dire ? c'est qu'elle n'avoit pas encore dérobé aux Belles Lettres, des écrivains assez habiles pour célébrer & pour faire goûter ses merveilles.

Les uns n'en eurent pas plutôt caché l'éclat sous le voile léger du plus fin & du plus délicat badinage, que ce sexe même à qui les préjugés de son éducation semblent interdire des objets trop sérieux, ne s'éffaroucha point à l'aspect des profonds mystères de l'Astronomie, & apprit bientôt à décomposer la lumiere & les couleurs : les Graces furent étonnées de se trouver le compas d'Uranie à la main (b) :

(a) *V. M. de Fontenelle, Préf. de l'Hist. de l'Acad.*

(b) M. de Fontenelle, cet écrivain dont la gloire appartient à plus d'un siécle, mais qui sera l'admiration de tous, cet astre aussi brillant à son couchant qu'à son aurore, & dont la nature, par amour pour les hommes, semble prolonger le cours : on diroit que les Sciences l'ont ranimé

Les autres Ecrivains, il est vrai, n'ont pas donné à la Physique des attraits aussi touchans; mais ils ont présenté *le Spectacle de* (a) *la nature* avec tant d'agrément, & répandu tant d'élégance *sur leurs leçons*, (b) que, selon la remarque du plus judicieux critique de nos jours (*c*), ils ont acquis plus de disciples & plus d'admirateurs à la Physique, qu'elle n'en avoit gagné par ses expériences & ses recherches (*d*).

Quelles obligations ne vient-elle pas d'avoir encore à cet Auteur (*e*) illustre, à qui l'on diroit que la nature prend plaisir de confier ses plus intimes secrets, à ce

dans leur sein; mais les Muses Françoises ne cesseront de le réclamer.

Ce n'est aussi qu'en imitant la maniere de ce Peintre fertile que l'ingénieux Algarotti, venu du rivage du Tibre, sçut embellir même le systême de Newton.

(a) *M. Pluche.*

(b) *L'Abbé Nolet.*

(c) *V. les Observ. sur les Ecrits Modernes.*

(*d*) M. l'Abbé de Pontbriand, qui vient de donner un nouveau Systême du monde, & qui a écrit avec succès sur la politique & sur la Religion, n'auroit pas peut-être si bien mérité des Sciences, s'il n'avoit commencé d'exercer ses talens à l'Académie des Jeux Floraux. *V. le Recueil de l'année* 1722.

(e) *M. de Buffon, Hist. Naturelle.*

Naturaliste plus instruit qu'Aristote & que Pline, qui parle comme Platon & qui rivalise avec Lucrece !

Il n'est point, en un mot, de partie de la Physique, la Médecine même (*a*), que l'étude des Lettres n'ait rendu plus accessible & plus communiquable. Eh ! pourquoi n'étendrois je pas ces avantages sur la Géométrie & l'Algébre, puisque sans leurs élémens on ne peut aujourd'hui s'initier dans les mystères de Physique ? Elles ne sçauroient, j'en conviens, supporter une élégance aussi marquée : mais comme leurs ouvrages ne sont remplis que de nombres, de proportions, de suppositions, de combinaisons, de rapports embarrassans par eux mêmes & présentés sous des figures étranges, ils seroient encore plus obscurs s'ils n'étoient écrits du moins avec cette pureté & cette netteté d'expressions, à laquelle on ne peut parvenir sans le secours de la Grammaire. Cette partie des Belles-Lettres, qui est comme l'ame, fixe la véritable signification des mots, leur

(a) *V. Baclivi.....le Traité* de Morb. Vener. *par M. Austruc, l'Anatomie d'Heister, par M. Sénac &c.* Les disciples d'Averroës seroient bien étonnes d'entendre parler aujourd'hui les aspirans à la Faculté de Médecine : ils semblent être les seuls dépositaires de la bonne Latinité.

régime & leur liaison, démêle finement les nuances des idées, & fournit des signes différens pour distinguer ces nuances, prescrit des regles pour perfectionner ces signes, & pour en faire l'usage le plus avantageux; découvre enfin les raisons qui font préférer un signe à un autre, & fait reconnoître par là les expressions équivoques & captieuses, qui, à l'aide d'un peu de vérité, nous imposent une erreur qui nous étonne.

Un Sçavant, un Mathématicien en particulier, qui ne posséderoit pas toutes ces régles Grammaticales, pourroit-il répandre sur ses écrits cette clarté, cette exactitude, cette précision qui leur sont si essentielles? Il s'exposeroit indubitablement à n'être à peine entendu que de quelques maîtres de l'art, & sa gloire seroit ainsi dans les mains de l'envie (a). De quelle importance n'est-il donc pas pour lui d'écrire de maniere à n'avoir pas besoin d'Interpréte, & à avoir le Public désintéressé pour Juge? Il est, sans doute, difficile dans les matieres profondes & abstraites de se mettre à portée des suffrages de la multitude; mais qu'on en apprenne le

(a) On sçait que les principes de l'harmonie de M. Rameau ont eu besoin de la plume de M. d'Alembert, pour être rendus intelligibles.

ſecret par l'exemple & de la bouche de ces célébres Mathématiciens, l'honneur de leur ſiécle & de leur patrie : peu ſatisfaits de remplir les conditions indiſpenſables à leur art, ils s'y montrent toujours ſupérieurs, & en étendent les bornes en le rendant admirable & intéreſſant à ceux-mêmes qui ſont le moins en état de juger du fond des choſes : qu'il me ſoit donc permis de les interroger ici.

Vous, qui (a) après avoir paſſé vos jeunes années dans le commerce des Lettres, n'entrâtes dans la vaſte carriere des Sciences qu'à votre ſixiéme luſtre, & qui du premier eſſor la parcourûtes toute entiere, génie rapide, fécond, étincelant, toujours égal dans ſa courſe, comme ce globe immenſe dont vous avez déterminé la maſſe & la figure, & qui ne laiſſez à la France d'autre regret que de n'avoir pû vous retenir dans ſon ſein ?

Vous (b), que les Muſes ont careſſé dès les berceau, & qui paſſez encore avec elles des momens précieux pour reprendre une nouvelle vigueur après de pénibles calculs ; vous, dont les premiers eſ-

(a) M. de Maupertuis n'a commencé d'étudier les Mathématiques qu'après trente ans.

(b) M. d'Alembert fait encore de très-jolis Vers.

fais furent des prodiges, & que toutes les Sciences ont choisi pour être leur organe & pour orner le frontispice de leur temple, repondez tous......

Dans quelles sources avez-vous puisé ces touches mâles & hardies, cette beauté, cette énergie, cette magnificence de style, & ce goût qui préside dans tous vos ouvrages?

Où avez-vous donc appris à varier vos expressions, à les animer, à les ennoblir, à les simplifier, à les adoucir suivant les divers genres que vous traitez?

C'est, dites vous, & vous n'oseriez le désavouer, c'est dans l'étude assidue & réfléchie de toutes les parties de la Littérature.

O vous donc, qu'une voix intérieure sollicite puissamment de parcourir les sentiers ténébreux des Sciences, voulez-vous y marcher avec plus d'assurance & de succès? commencez à essayer vos forces & à vous préparer par les objets faciles qu'offrent l'Histoire, la Poësie & l'Eloquence; ils exerceront, ils développeront peu à peu les facultés de votre ame, & multiplieront vos idées. Appliquez-vous à l'étude des Langues, de la Critique & de l'Histoire; vous découvrirez dans les ouvrages des Anciens, ce qu'on n'a pas sçû

y voir encore ; vous connoîtrez le mérite de leurs travaux, le prix des Modernes & les variations particulieres de toutes les Sciences. Si leurs progrès ont été si rapides depuis un siécle, qu'elles s'en applaudissent ; mais vous, ne leur en attribuez pas toute la gloire ; elles en sont redevables au talent d'écrire avec élégance & avec pureté, qu'on ne peut acquérir que par l'étude des Belles-Lettres. Soyez donc fideles à les cultiver & à leur rendre le tribut d'estime & de reconnoissance qui leur est dû ; elles vous communiqueront cette premiere étincelle de goût, ce ton propre à chaque sujet, cet art des bienséances dont les effets réjailliront sur tous vos ouvrages.

Souvenez vous enfin, que les Littératateurs, les Sçavans & les Artistes sont tous membres d'une même République ; qu'ils ont tous un principe commun, une étoile fixe & un même but ; la conformité à la raison ou à la belle nature, & l'avantage de la Société. Ce n'est donc qu'en réunissant tous leurs rayons dans le même foyer, qu'il en résultera assez de lumiere & de chaleur pour faire éclore toutes les connoissances qui sont du ressort de l'esprit humain.

Omnes Artes quæ ad humanitatem pertinent, habent quoddam commune vinculum, &c. Cicer. pro Archia.

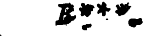
Rien n'est long que le superflu. Lamothe.

EPITRE

*A M. D***, pour l'inviter à venir à la Campagne.*

IL est tems de briser ta chaîne,
Cher D***, que fais-tu dans Paris ?
Des zéphirs la naissante haleine
Caresse les roses & les lys,
L'Aquilon fuit : & la Nature
Offre à nos yeux les plus riches couleurs;
On ne voit que toits de verdure,
Que tapis émaillés de fleurs.
Phébus respecte nos bocages,
Et n'y darde plus ses rayons;
Le rossignol prodiguant ses ramages,
Remplit l'air des plus tendres sons.
Qui te retient encor ? je t'offre mon asile,
Viens-y couler le tems de tes loisirs.
Crois moi, les charmes de la Ville
N'égaleront pas nos plaisirs.
Dans ma riante solitude,
Loin du tumulte & des fades propos,

Et dégagé des soins d'une pénible étude,
Tu goûteras les douceurs du repos ;
Tu sentiras le bonheur d'être
Dans ce réduit voluptueux :
Un bon lit, un repas champêtre,
Un air serein y combleront tes voeux.
Mais peut-être de Melpoméne
Prétends-tu suivre les drapeaux ;
Et mériter les honneurs de la scéne ;
En évoquant les ombres des Héros ?
Pour un nourrisson du Permesse,
Quels plus favorables séjours ?
Ici les noirs soucis, enfans de la tristesse,
N'obscurciront jamais tes jours ;
Nul importun n'ira troubler l'yvresse
Qui s'emparera de tes sens,
Et des oiseaux le chant plein d'allégresse
Viendra se joindre à tes accens.
C'est dans des lieux écartés & paisibles
Qu'Apollon aime à s'égarer,
Là ses faveurs sont plus sensibles ;
C'est-là souvent qu'il veut nous inspirer.



ASSEMBLÉE PUBLIQUE

De la Société Royale de Nancy.

MEssieurs Palissot, Freron & Cogolin, ayant été élus par Messieurs de la Société, les deux derniers y prirent séance le 8 Mai de cette année. M. d'Heguerty, Sous-Directeur, parla le premier, & après avoir dit, que ce n'étoit pas sans regret qu'il remplissoit les fonctions du * Directeur, qu'une indisposition imprévûe retenoit chez lui, & qu'il ne pouvoit se promettre de dédommager l'Assemblée de ce qu'elle perdoit en cette occasion: il rappella ce qui venoit de se passer dans l'Académie de Rome, au sujet du Discours dont Sa Majesté Polonoise avoit bien voulu permettre la lecture à la derniere Séance publique de la Société. » Cet » ouvrage, dit-il, qui caractérise le vrai » Citoyen, & qui donne les préceptes les » plus sages sur ce qui peut faire le bon» heur des Sociétés, & en former une » parfaite, a fait une vive impression à » Rome, où traduit en Italien, & lû de-

* M. de Choiseul, Primat de Lorraine, & Grand Aumônier de Sa Majesté Polonoise.

» vant une auguste Assemblée, il a mérité » que son respectable Auteur fût élu Membre de l'Académie des Arcades. Parlant ensuite des nouveaux Associés, M. d'Heguerty dit, que leur réputation dans la République des Lettres, les avoit fait souhaiter dans la Société, avec autant d'empressement qu'ils en avoient témoigné pour y être reçus.

Le Discours de M. Palissot contenoit un remerciement d'autant plus beau, qu'en disant tout ce qu'un autre auroit pû penser dans cette rencontre, il n'employa que des tours nouveaux, & une diction qui donnoit de la chaleur aux sentimens qu'il vouloit rendre. Il finit par l'éloge du Roi de Pologne. Après avoir loué les travaux & les succès de la Société, & ceux en particulier de quelques-uns des Membres qui la composent, il ajoûta ces mots : » Je sçais, Messieurs, un moyen de re- » connoître beaucoup mieux que par des » louanges mes obligations envers vous. » L'honneur que vous m'avez fait me » donne la précieuse liberté de mêler ma » voix à celle de la Renommée, pour cé- » lébrer votre auguste Fondateur. C'est à » l'émulation qu'il inspire par son exem- » ple, aux lumieres que vous puisez dans » ses écrits, aux récompenses dont il ho-

» nore les talens, que ma Patrie est redevable du nouveau jour qui se répand sur » elle. Simple Citoyen, il l'auroit illustré; » Philosophe, il l'éclaire; Monarque, il » la rend heureuse. Souverain bienfaisant, il est impossible de le flater, parce » que l'adulation la plus forte ne deviendroit dans son éloge, qu'une vérité simple avouée par tous les cœurs. Qu'il » parle, tous les Arts dociles à sa voix, » vont se ranger autour du Trône; qu'il » paroisse, son empire n'a plus de limites; » qu'il commande, le devoir d'obéir n'est » plus un sacrifice, l'amour en a fait un » sentiment.

M. Freton après un remerciement court & vif, prit pour sujet de son Discours les qualités qu'exige le style, & ce qu'on appelle le bon goût. » Il me paroît, dit-il, » que la beauté du style consiste dans un » juste milieu. Quiconque écrit est placé » entre deux écueils, le sublime gigantesque & la bassesse rampante: les hautes » montagnes & les vallons humides ne » sont point habités. On établit avec volupté sa demeure sur un côteau riant, » où l'air n'est ni trop subtil, ni trop grossier. Un fleuve qui franchit ses rives, » porte le ravage; desseché, il devient » inutile; s'il remplit son lit, l'abondance

» & la joie coulent avec ses eaux ; l'œil
» humain se plaît à contempler son cours
» rapide sans violence. L'aigle qui se perd
» dans la nuë, devient aussi invisible que
» l'insecte qui se cache sous l'herbe. Les
» Ecrivains guindés ou traînans ne sont
» point lûs. On goûte un Auteur qui n'é-
» crit ni pour les Sylphes, ni pour les Gno-
» mes, mais pour les humains. L'art d'é-
» crire exige donc la retenue d'un sage qui
» se modére dans les plaisirs. Le style doit
» ressembler à Junon, qui dans l'Iliade
» est peinte suspendue entre le Ciel & la
» terre. C'est pour avoir ignoré ou violé
» cette régle de goût, que tant d'Auteurs,
» nés d'ailleurs avec beaucoup d'esprit &
» de talent, ne seront jamais comptés
» parmi les grands Ecrivains. Leur défaut
» est de chercher avec inquiétude ou des
» pensées, ou des expressions rares. Ils ne
» sentent pas que l'on ne doit s'attacher,
» qu'à bien développer les idées qui sont
» dans tous les esprits, & les sentimens
» qui sont dans tous les cœurs. Pourquoi
» certaines Piéces sont elles si bien reçues
» au Théatre ? ce n'est pas qu'il y ait du
» saillant, de l'extraordinaire, c'est préci-
» sement parce que chacun retrouve ce
» qu'il a pensé, ce qu'il a senti. L'Auteur
» n'a que l'avantage de faire revivre ces

» idées primitives, de faire éclore ces mou-
» vemens cachés dans l'ame. Le spectateur
» applaudit par amour-propre ; ses applau-
» dissemens sont le cri de la nature qui se
» reconnoît.

Venant ensuite à parler du goût qui fixe le point de la perfection, & le peignant précisément d'après ce qu'il doit être, M. Freron continua & dit : » Vous le sentez
» bien mieux que je ne le définis ici, Mes-
» sieurs, dans les écrits sublimes d'un Prin-
» ce, votre Fondateur & votre modéle ;
» d'un Prince qui ne met pas plus de bor-
» nes à ses bienfaits, qu'à ses lumieres ; il
» chérit, il soulage, il éclaire, il récom-
» pense, il honore l'humanité. Sont front
» auguste est chargé des couronnes de Mars,
» des guirlandes d'Apollon, de l'olive de
» Minerve & des palmes de la Religion.
» Pardonnez, Messieurs, ce mêlange de
» sacré & de profane, en faveur d'un Roi
» qui réunit l'héroïsme de l'ancienne Ro-
» me & les vertus de la nouvelle.

Les remerciemens que M. le Chevalier de Cogolin fit à la Société, étoient trop sentis à son gré pour être rendus. Il les exprima néanmoins avec beaucoup d'art & de délicatesse. Sa modestie y ajouta un air de candeur & des graces nouvelles. » Ama-
» teur des Lettres, dit-il, dès ma plus

» tendre jeunesse, admirateur assidu des
» ouvrages de ces grands Maîtres, dont
» le goût & les succès revivent encore
» parmi vous, pouvois-je espérer, Mes-
» sieurs, que sans autre titre, que celui
» de les étudier avec constance, d'être
» sensible à ces graces & à ces beautés qui
» font le caractére de vos écrits, il me se-
» roit permis un jour de voir mon nom à
» côté de ceux que la postérité lira dans
» vos fastes. L'éloge qu'il fit du Roi de
Pologne mérite d'être transcrit ici. Il fut
puisé dans le vrai, & le vrai seul est ai-
mable. » Quelle gloire, ajouta t'il, pour
» votre Société Littéraire, Messieurs, de
» voir quelquefois assis au milieu de vous,
» ce Monarque qui fait vos délices, sans
» appareil, sans Gardes & sans faisceaux;
» tel que Pline nous représente le grand
» Pompée dans le Cabinet d'un Philoso-
» phe. Quel excès d'honneur de pouvoir
» converser dans le sanctuaire des Muses,
» tout à la fois avec l'Artiste, l'homme de
» goût, l'Ecrivain profond, l'habile Poli-
» tique & le Philosophe couronné. Quelle
» joie! qu'elle est sublime! de contempler
» ce Souverain, le lustre & l'amour de la
» Patrie, le pere & le bienfaiteur de la
» vôtre, de le voir de ses mains Royales
» vous ouvrir la carriere des Sciences &

» vous y guider. Ce Prince, après avoir » assuré au-dehors la sécurité & l'abon- » dance, après avoir enrichi ses Etats des » monumens les plus durables de sa libe- » ralité, s'être gravé dans vos cœurs un » souvenir glorieux qui survît à l'airain & » au porphire; il vient lui-même dans ce » lycée dont il est le Fondateur, le Pro- » tecteur & le modéle, porter le flambeau » de la vérité pour apprendre aux Appré- » ciateurs des talens, cet Art si difficile de » ne récompenser que le mérite, & de » mettre les ames susceptibles d'émulation » à portée d'en acquérir.

Après que les nouveaux Académiciens eurent achevé leurs Discours, M. le Chevalier de Solignac, Secrétaire Perpétuel de la Société, chargé de leur répondre, fit sentir à l'Assemblée l'intérêt qu'elle devoit prendre à leur réception. La manière dont il s'y prit ne pouvoit manquer d'être extrêmement flateuse pour tous les assistans. » Jaloux de votre estime, leur dit il, » nous sommes bien aises de justifier à vos » yeux les motifs de ces réceptions solem- » nelles, dont nous vous donnons quel- » quefois l'agréable spectable. Par un dé- » tail abregé des talens de ceux que nous » adoptons, nous cherchons à leur méri- » ter, après notre choix, l'honneur de

» vos suffrages. D'ailleurs, ajoûta-t'il, » c'est ici le seul moment où il nous est » encore permis de jetter quelques fleurs » sur leurs pas. La gloire de ceux que » vous voyez déja placés parmi nous, de- » viendra bientôt la nôtre ; & cet avanta- » ge, si flateur d'un côté, va nous mettre » dès aujourd'hui dans le triste inconvé- » nient de ne pouvoir les louer, sans ris- » quer d'être accusés de nous louer nous- » mêmes.

En parlant de M. Palissot, qui ne fait que d'entrer dans son cinquiéme lustre, il dit que ses premieres études furent accompagnées des succès les plus brillans & les plus rapides, & que le jeune disciple eût pû, ce semble, enseigner aux autres par instinct ce qu'on auroit voulu qu'il n'apprît que par un long asservissement à une méthode ennuyeuse. » Sorti du Collége » à un âge où l'on auroit crû qu'il devoit » y entrer, il prit vers le Parnasse un essor » que l'on jugea prématuré, sans le croire » absolument téméraire ; mais le jour le » plus beau, quand il commence à paroî- » tre, n'a pas encore tout l'éclat qu'il pro- » met ; & c'est assez que du moment que » cet éclat s'annonce, il ne cesse de croî- » tre à chaque instant.... Actuellement, » dit M. le Chevalier de Solignac, nous

» avons un nouvel ouvrage de M. Palissot : c'est la vie des premiers Rois de » Rome. Ce que nous en avons déja vû, » nous répond de son talent pour l'Histoi» re. Il est vrai, comme il l'avoue lui-mê» me, qu'il a trouvé ses desseins tout cal» qués dans un Auteur Italien qu'il s'est » fait un mérite de suivre ; mais à cela » près qu'en copiant son original, il » séjourne trop sur des évenemens qui de» voient couler avec vîtesse, l'on apper» çoit dans son pinceau une touche ferme » & vigoureuse, un coloris vif & gra» cieux. L'on sent avec plaisir, que qui» conque peut écrire avec tant de grace & » de chaleur, peut désormais ne se propo» ser d'autre modéle que lui-même.

S'adressant ensuite à M. Fréron : » Devions-nous espérer, lui dit M. le Che» valier de Solignac, que vous dérobant » à la Capitale du Royaume, & aux élo» ges que vous vous y attirez tous les jours, » vous viendriez nous apporter vous-mê» me un tribut de reconnoissance, qu'en » votre absence la voix publique se seroit » empressée de nous payer pour vous... ? » Je laisse à ce Corps distingué, qui par » sa constante application aux Lettres, » paroît n'avoir à cœur que les progrès de » l'esprit, à marquer par les regrets qu'il

» a eus de vous perdre, l'estime qu'il a
» toujours fait de vos talens. Les senti-
» mens que la reconnoissance vous inspire
» pour lui, nous porteroient à croire que
» vous n'avez perdu qu'un nom ; & vos
» écrits, que vous le conservez encore.

Parlant ensuite des ouvrages de M Fréron, il le représente luttant sans cesse pour l'honneur des Lettres, contre cette foule de mauvais Ecrivains, qui n'aimant que les parures artificielles, les ornemens affectés, les dissections ingénieuses, gâtent le goût de la Nation, déja trop naturellement portée à la frivolité dont on l'accuse.
» Qu'il seroit à souhaiter, continue t'il,
» que comme le serpent de Moyse, vous
» pussiez engloutir & détruire pour jamais
» ces reptiles dangereux, qui n'étant pro-
» pres qu'à fasciner les yeux par les presti-
» ges de l'Art, veulent se donner pour des
» prodiges de la Nature.

M. le Chevalier de Cogolin fut loué d'avoir sçu transporter dans ses vers le sublime & la force, la précision & la clarté, la douceur & la délicatesse des morceaux de Poësie de l'antiquité, qu'il se plaît à traduire en notre Langue. » C'est
» ainsi, lui dit M. le Chevalier de Soli-
» gnac, que vous nous avez donné l'épi-
» sode d'Aristée & le jugement des armes
» d'Achille.

» d'Achille. Dans celui ci paroît de nou-
» veau le ſpectacle d'une cauſe plaidée par
» deux Rois devant un Sénat de Souve-
» rains; & l'on eſt charmé d'y retrouver
» la brillante facilité d'Ovide, & ſurtout
» l'énergie, la hardieſſe, le feu, la véhe-
» mence que ce grand Poëte met tour à
» tour dans les fieres expreſſions d'Ulyſſe
» & d'Ajax.

Ce qu'ajoute le Secrétaire Perpétuel eſt une peinture vive & gracieuſe, de l'union & de la paix qui doivent regner dans toutes les Sociétés des Gens de Lettres. Les traits qu'il employe, ſont ſans doute tirés d'après l'original. Après avoir dit à M. de Cogolin, qu'il verra dans le Temple des Muſes où on l'introduit, des éleves de Mars comme lui, ſoutiens tout à la fois & ornemens de la Patrie, auſſi capables de faire des actions de valeur dignes d'être écrites, que des ouvrages de ſçavoir, ou d'agrément dignes d'être lûs, il ajoute ces mots : » Vous y verrez les conditions
» ſe rapprocher par des égards récipro-
» ques, les lumieres ſe réunir ſans jalou-
» ſie, les talens s'aider ſans rivalité, les
» opinions ſe contredire ſans humeur, les
» avis ſe donner ſans préſomption & ſans
» amour propre. Vous y verrez la raiſon
» parler toujours le langage de la politeſſe

» de l'amitié, & ne faire valoir les quali-
» tés de l'esprit, qu'autant qu'elles servent
» à étendre l'empire de la vertu. C'est à
» l'esprit à la faire aimer ; il ne sçauroit
» en montrer les avantages, s'il ne les a
» goûtés lui-même par la pratique des de-
» voirs qu'elle prescrit.

S'adressant ensuite aux trois Récipiendaires en commun, il leur dit : » Instruits
» de ces devoirs, qu'une heureuse habi-
» tude vous rend tous les jours plus aisés,
» vous venez, Messieurs, concourir avec
» nous au but principal de nos études, à
» mettre ces devoirs en crédit. C'est le
» dessein que notre auguste Fondateur
» s'est proposé dans l'établissement de no-
» tre Académie. Ses exemples doivent
» nous animer à le remplir ; & combien
» peu d'efforts doivent-ils exiger, s'il est
» vrai qu'il soit si facile de se former sur
» les modéles qu'on aime ?



VERS

Sur la mort d'une jeune personne fort aimable.

IRis n'est plus : pleurez, Dieux de Cythere,
Brisez vos traits, éteignez vos flambeaux ;
Ne laissez plus de roses sur la terre,
S'il faut qu'un jour fane des traits si beaux.

La pâle mort moissonne avec sa faulx
La rose ainsi que la fleur la moins belle ;
Iris en est une preuve cruelle ! . . . . .
Pleurez, Amours ; ne chantez plus, Oiseaux ;
Ou bien prenez le ton de Philomele,
Ce ton qui sçait attendrir les échos.
Cessez, Ruisseaux, votre aimable murmure ;
Feuilles, tombez ; taisez-vous, doux Zéphirs ;
Quittez le soin d'animer la nature,
Et ne laissez parler que mes soupirs.
Onde, à mes yeux vous paroissez trop pure ;
Astre du jour, pourquoi vous montrez-vous ?
Ne répandez qu'une lumiere obscure,
Tant de clarté met mon cœur en courroux.
Iris n'est plus : dans ma douleur amere,
Hormis les pleurs, rien ne me paroît doux.
Laissez, Amours, les ris à votre mere,
Des yeux d'Iris les siens étoient jaloux ;

Elle est contente : Iris à la lumiere
Vient de fermer ses beaux yeux pour jamais.

L'Aube, au matin, achevant sa carriere,
Laisse le jour éclipser ses attraits ;
Mais ce n'est pas pour ne plus reparoître :
Encore un peu, pour annoncer Phœbus,
Aussi brillante on la verra renaître ;
Mais vous, Iris, vous ne paroîtrez plus !
Non, c'en est fait, & sur votre paupiere
Vient de s'étendre un nuage sans fin ;
Mes cris perdus vous rappellent en vain. . . .

Amours, levez cette funeste pierre,
Percez la nuit de ce triste tombeau,
Interrogez ces cendres encor cheres :
Qu'avez-vous fait de l'objet le plus beau ?
Le doux Zéphir, sur ses aîles légeres,
L'a-t il porté dans un monde nouveau ?
Les Immortels dont elle étoit l'image,
N'ont-ils pas dû, jaloux de leur pouvoir,
Eterniser leur plus charmant ouvrage ?
Près de Venus n'ont-ils pas dû l'asseoir ?

Oui, j'en croirai mon cœur & leur sagesse ;
N'en doutons plus : l'Olympe est son Palais ;
Les Dieux ont fait d'Iris une Déesse,
Pour qui l'encens offert par la tendresse,
Dans l'univers doit brûler desormais. . . .
Mais ici-bas, puisqu'elle étoit si belle,

N'eût-elle pas dès ses plus jeunes ans,
Du monde entier reçu le même encens,
Si plus long-tems elle eût été mortelle ?

L'Abbé Aubert.

LETTRE D'UN JEUNE OFFICIER à une Veuve, de qui il étoit devenu amoureux avant que de l'avoir vûe ; traduite de l'Anglois, par L. Dutens.

MADAME,

Quoique je n'aye jamais eu l'honneur de vous voir, non pas même seulement en peinture, & que par conséquent je ne vous connoisse pas plus que ceux qui habitent les Indes les plus reculées ; cependant, Madame, je vous dirai que je suis éperdûment épris d'amour pour vous, & cette passion a déja jetté de si profondes racines en mon cœur, que je sens que rien ne pourra jamais l'en bannir. Ceci vous étonnera peut-être, Madame ; mais votre surprise deviendra moins grande, lorsque je vous aurai instruite de ce qui a non seulement donné naissance à ma passion, mais aussi de ce qui a servi à la confirmer. Il y

a quelques jours qu'allant à la campagne pour quelques affaires, j'apperçus sur la route une maison magnifiquement bâtie; j'eus la curiosité de demander qui étoit le propriétaire d'un si bel édifice, & étant informé qu'il vous appartenoit, je commençai dès ce moment, Madame, à ressentir une violente inclination pour vous. Mais lorsque l'on ajoûta ensuite qu'il y avoit encore quelques centaines d'arpens du meilleur terrain d'Angleterre appartenans à cette maison, le tout accompagné d'un beau parc, d'un jardin superbe, d'étangs, de viviers, & telles autres dépendances; alors, Madame, alors je me livrai tout entier à mon amour naissant, & me soumis à un pouvoir auquel il me fut impossible de résister.

Certainement, me disois-je à moi-même, la maîtresse de cette agréable maison doit être la plus charmante femme de l'univers: car qu'importe qu'elle soit vieille, si ses arbres sont jeunes? Que me fait à moi que les roses de son teint soient flétries? il en fleurit tous les jours de nouvelles dans son jardin; & que m'importe enfin sa stérilité, pourvû que ses terres soient fertiles, & me rapportent des fruits? Dans ces délicieuses pensées, je mis pied à terre, & contai mes amoureux transports

aux arbres de votre parc, qui, soit dit en passant, sont bien les plus beaux, les plus droits & les mieux taillés que j'aye jamais vûs de ma vie, & depuis le tems dont je vous parle, j'ai déjà usé une douzaine de canifs à graver votre nom dessus.

J'en appelle à vous-même, Madame; jamais passion fut-elle établie sur de plus solides fondemens que la mienne? Ceux qui ne préferent une maîtresse que pour sa beauté, verront sûrement leur amour diminuer avec ses charmes; au lieu que vous n'avez point lieu de douter de la constance & de la sincerité du mien, qui est bâti sur les mêmes fondemens que votre maison, qui croît tous les jours avec vos arbres, & augmentera de plus en plus avec vos revenus.

Cependant, quoique je n'en sçache rien du tout, je ne dis pas pour cela que vous ne puissiez bien être la plus belle femme du monde; mais encore une fois, que vous le soyiez ou non, ce m'est de toutes les choses la plus indifférente, dès que vous avez assez d'argent pour vous donner de l'éclat. Oui, fussiez-vous dix fois plus affreuse que la Comtesse **, & une fois plus vieille que Madame **, je suis Soldat de profession; & puisque je me suis bien battu pour mériter une paye assez médio-

cre, je me flate qu'avec l'aide de Dieu, je pourrai bien vous aimer pour une plus considérable.

Je suis avec toute la sincérité possible, &c.

VERS

Sur une partie de plaisir où plusieurs personnes à talens avoient été invitées.

*A MADAME DE ***.*

DAns le riant séjour, où Timante à sa suite
Enchaîne les talens, le goût & les beaux arts;
Dans ce lieu que Minerve habite,
Et que les yeux de la sage Mélite
Animent de leurs doux regards,
J'ai vû le maître & le Roi de la danse;
De la Scene Lyrique ornement glorieux,
Et de son art réformateur heureux,
Qui sur les loix de la cadence,
Du bon goût & de l'élégance,
Régle ses mouvemens & ses pas gracieux.
J'ai vû Daphné, fille de Terpsicore,
Avec les Jeux, les Amours & les Ris;
La brillante Daphné, qui réunit encore
Les plus tendres appas & la fraîcheur de Flore
Aux talens par elle embellis.

J'ai vû Cliton, dont le fécond génie
Invente, exécute & varie
Des plaisirs pour son Roi, dignes de sa grandeur;
Je l'ai vû qui tendoit une main secourable
Aux Arts, dont il est amateur.
J'ai vû Mirtil céder à son vainqueur
Des talens la palme honorable.
Enfin dans l'asyle enchanteur
Qu'égayoient le plaisir, la Tocane & la table;
J'ai vû l'esprit d'accord avec le cœur,
Un Philosophe raisonnable,
Un Poëte modeste, un Courtisan traitable,
Et la sagesse en belle humeur.

J. B. Guis.

PENSÉES DIVERSES,

Traduites de l'Anglois par M. Dutems.

IL n'y a point d'homme si foible d'esprit, qui ne puisse supporter avec toute la fermeté d'un véritable Philosophe, les disgraces de son prochain.

Un homme ne devroit jamais rougir de reconnoître une erreur dans laquelle il a été; c'est seulement dire en autres termes, qu'il est plus sage aujourd'hui qu'il n'étoit hier.

Si celui qui dit un mensonge réfléchissoit sur la grandeur de la tâche qu'il entreprend, il verroit qu'il se trouve souvent obligé d'en inventer vingt autres pour soutenir le premier qu'il a avancé.

Les femmes ont cela de commun avec les énigmes, qu'elles cessent de plaire aussitôt qu'elles commencent à être connues.

Un homme d'honneur n'aura jamais la petitesse de se croire humilié par celui de qui il a reçu un affront, puisqu'il est toujours en son pouvoir de prouver combien il est supérieur à son antagoniste en lui pardonnant.

Vouloir user de raisons pour persuader le vulgaire, seroit une aussi grande folie que d'entreprendre de couper un bloc de marbre avec un rasoir bien affilé.

Les hommes ont plus ou moins d'amour propre, à proportion qu'ils ont plus ou moins de bon sens.

Un homme qui admire la beauté d'une belle femme, n'a pas plus de raison de souhaiter de devenir son époux, que si, ayant été charmé de la beauté des pommes du Jardin des Hesperides, il avoit désiré d'être le dragon qui les gardoit.

La Poudre, la Boussole, l'Imprimerie, qui sont les trois plus belles inventions du monde, ont été produites dans les siécles d'ignorance.

Nous avons assez de religion pour nous faire haïr, mais non pas assez pour nous faire aimer les uns les autres.

Le mot de l'Enigme du Mercure de Juillet, est *la Lune*. Le mot du premier Logogryphe est, le *Bonjour*, dans lequel on trouve *Roi*, *Ion*, *Job*, *bon*, *ri*, *Ino*, *Orion*, le *jour*, un *burin*, & *Io*. Celui du second Logogryphe est, *Constantinople*, dans lequel on trouve *Antonie*, *Tacite*, *Pline*, *Antonin*, *Conon*, *Cimas*, les *Alpes*, *in petto*, *linote*, *paon*, *pelican*, *poisson* & *Titon*, pere de Memnon.



ENIGME.

JE suis un animal, dit-on, très-raisonnable :
Très-raisonnable ! non ma foi,
Nul ne l'est moins que moi,
La raison, pour le moins, en moi n'est pas palpable :
Pourquoi ? Venons au point.
Je veux, je ne veux point ;
Le même objet tantôt m'est agréable,
Tantôt m'est détestable ;
Je dis, je me dédis ;
Au même instant je pleure & ris.
Mal à-propos je veux des complaisances,
Et j'exige des bienséances.
J'excelle en curiosité,
Caquet & vanité :
Mon travail est la promenade,
Mon fait est la parade,
Mon talent l'indiscrétion,
J'ai du paon la présomption ;
J'aime la flaterie,
Je chéris la cajolerie.
Volage comme un papillon,
Je mérite ta défiance,
Cher Lecteur sans expérience ;
Garde-toi de mon vermillon.

LOGOGRYPHE.

A L'immortalité je vais par deux sentiers ;
Je fais cas de Bacchus, je fais cas de Pomone ;
Mais je laisse leur or pour les cœurs usuriers ;
Dans les deux champs où je moissonne
On ne cueille que des lauriers.
J'égale le Berger aux Maîtres de la terre,
Et j'égale les Rois au Maître du tonnerre.
Aujourd'hui je te fuis, demain je suis tes pas ;
Qui veut prétendre à moi doit s'attendre aux débats.
Je permets à celui qui m'aime,
Pour m'avoir d'user de détours ;
J'eusse échapé souvent à Jupiter lui-même,
S'il se fût montré Dieu toujours.
Je suis de tout état : mais des illustres têtes
Je fais le plus souvent d'illustres malheureux.
J'aime à voir les Bergers, à l'abri des tempêtes,
Célébrer mes hauts faits au milieu de leurs jeux.
On ne me voit jamais sans fêtes.
Je sers en même tems deux Dieux ;
Mais rarement dans leurs conquêtes
J'exauce en même tems leurs vœux :
Je le fis, il est peu, pour ce Duc intrépide
Dont la mort a percé tous les cœurs à la fois.
On me vit, il est peu, porter sur mon Egide.

Le plus puissant de tous les Rois.
A tous ces traits, Lecteur, peux-tu me reconnoître?
Que ce soit oui, que ce soit non;
La torture où je vais me mettre,
Pourra, dans un besoin, te déceler mon nom.
Huit lettres en trois pieds font mon architecture;
Tu trouveras dans moi, par la combinaison,
Deux des cinq facultés dont t'orna la nature;
Ce qu'on montre toujours avec confusion;
Ce qu'on commence dupe, & qu'on finit fripon;
D'un patient perclus ce qui fait la torture;
Deux notes de musique, un instrument à vent;
Un autre pour l'agriculture;
Les mets où l'assaisonnement
Mêle le moins son imposture;
Ce métal dans lequel gît le souverain bien,
Par lequel s'amollit la plus dure serrure,
Sans lequel l'honnête homme est un peu moins que rien.
De la Provence un grand Apôtre,
Un vrai Dieu sur la terre, un insecte dans toi;
Ce qu'on voit toujours dans tout autre
Que dans ce qu'on aime & dans soi;
Cet os de l'éléphant dont d'Iris, jadis belles,
Se servent pour couvrir les rigueurs du destin;
Ce qui prend sous tes mains mille formes nouvelles;
Ce qu'un feu rend biscuit, & qu'humecte un bon vin;

Ce que te font jetter des allarmes mortelles ;
Ce que le Diable un jour mêla dans le bon grain.
J'ai cette parcelle de l'homme,
De qui l'Architecte des Cieux
Fit celle qui mordit la premiere à la pomme ;
Ce qu'une fille en tout aime toujours le mieux ;
Cet indiscret qui te répéte
Les sons qu'un Berger amoureux
Tire de sa tendre musette,
Quand il l'ajoûte avec ses feux :
Ce qu'on ne voudroit point dans le cœur de Silvie ;
Ce bijou dont le don a droit de te charmer,
Qui procure à l'Amant une si douce vie,
Et que l'on doit avoir pour vaincre & pour aimer ;
Ce pivot sur qui roule, au plus haut d'une épine ;
Cette machine si divine,
Qui porte les charmes d'Iris ;
Ce pivot où l'Amant trop tendre,
Pour toujours voudroit s'aller pendre,
Dans le desespoir d'un mépris :
Ce théatre où l'art & la nature
Peuvent faire éclater un brillant coloris ;
Mais où, par ses secrets, d'une artiste peinture
L'Amant sçait discerner le naïf de Cypris.
Certain indult qu'un buveur de Jouvence
Qui s'égayoit dans un conte charmant,
A souhaité qu'il vint un jour en France,
Pour mettre à l'aise un couple peu constant.
Le nom d'oiseau dont le Frere Philipe

Usa jadis, à son fils curieux,
Pour lui masquer un sexe qui te pipe
Quand tu ne fuis l'amorce de ses yeux.
Ce mot qui tire du martyre
La plus pudique des Venus,
Qui fait, après un court délire,
Celui des jaloux, des cocus,
Et qui fait, dit par sa Themire,
Le plus vif des plaisirs connus.
Je renferme dans moi ce par quoi tu respires;
Du Guerrier, de l'Amant je comble le desir.
Si tous ces traits encor ne peuvent te suffire,
Voici le dernier mot qui me reste à te dire,
Et qui peut-être trop ira me découvrir:
Cherche sous l'hémisphere une aimable Princesse,
Du plus vif coloris, du cœur le moins altier,
Du plus digne des Rois, digne de la tendresse,
Tu m'y trouveras tout entier.

Par M. M. A. D. D.

AUTRE.

Au milieu des combats on me voit, cher Lecteur,
Les armes à la main combattre avec valeur.
Voici bien plus, ami, pour ton intelligence:
De dix pieds réunis fais la dissection;
Tu trouveras d'abord un terme de finance,

Un pronom possessif, une interjection,
Ce bas lieu redouté, d'un Empereur la mere,
Cruelle envers son fils par trop d'ambition ;
Un Pontife des Juifs, de Caïphe beau-pere ;
Un mot injurieux, un défaut aux chevaux,
Un arbre, un élément, deux sortes de métaux ;
Dont l'un forme un outil avec lequel on frise :
Ce qu'en levant les yeux tu vois dans une Eglise ;
Un fleuve de Toscane, un petit animal,
Un très riche bonnet, un péché capital ;
Celle que Jupiter jetta du ciel en terre,
Un des fils de Pelops, d'Agamemnon le pere ;
Ce qui mit en horreur un Roi Syracusain,
Le nom d'un fils de Roi, d'une ville & d'un Saint ;
Ce mont qui dans son sein nourrit toujours la flamme,
Ce grand Musicien inventeur de la gamme,
Celle aussi qui vendit son pays pour de l'or ;
Ce qui, mon cher Lecteur, ne vaut pas une obole ;
Fais-toi de tout ceci quelque bonne boussole,
Si tu veux sans errer venir mouiller au port.

Garlaneg, Capitaine au Régiment d'Infanterie de Bourbonnois, d'Agen.



NOUVELLES LITTERAIRES.

REMARQUES sur quelques articles d'Astronomie, insérées dans le Journal de Trévoux, du mois de Juillet 1752.

I. LA fin de l'éclipse de Lune observée à Toulon y est marquée le 17 Avril au soir, à 8 h. 22 min. Or l'Almanach de l'Académie nous donne Toulon plus oriental que Paris de 14 min. 26 sec., & la fin de l'éclipse calculée à 7 h. 57 min.; au lieu que selon l'observation faite à Toulon, *réduite au Méridien de Paris*, l'on auroit 8 h. 7 min. & 34 secondes.

Comme le Ciel n'a pas été découvert ce jour là à Paris, l'on souhaiteroit sçavoir s'il ne s'est pas glissé quelque erreur dans l'observation de la fin de cette éclipse, sinon il sera constaté qu'il y a 10 minutes & demie d'erreur dans le calcul, qui en ce cas auroit anticipé sur l'observation.

II. Voici une autre difficulté : on trouve dans le même Journal la *latitude* de Toulouse déterminée avec le plus grand soin plusieurs années de suite, sçavoir de 43 deg. 35 min. 47 secondes & demie, & l'on a eu la satisfaction de voir que ce ré-

sultat différe à peine de ce qui a été établi autrefois, & que l'on trouve imprimé dans le Livre de la Connoissance des tems.

Mais l'on auroit bien souhaité que l'Auteur y eût ajoûté quelques recherches sur la *longitude* de Toulouse, à l'égard du Méridien de Paris. En voici la raison. Dans le livre de la Connoissance des tems l'on trouve que Toulouse est 3 min. 35 sec. de tems à l'Ouest du méridien de Paris : cela passe ici pour un résultat bien constant.

Cependant si l'on consulte les Mémoires de l'Académie de l'année 1744, page 257, l'on y apperçoit 1°. qu'entre Montpellier & Paris la différence est de 60 min. 5 secondes, ce qui différe à peine de ce que l'on trouve dans l'Almanach de l'Académie. 2°. Qu'entre Montpellier & Toulouse la différence en longitude est 10 min. 40 secondes.

Si l'on soustrait le premier résultat du second, il reste 4 min. 35 sec. pour différence en longitude, entre Paris & Toulouse.

Or il est visible par là qu'il y a une minute entiere de tems ou un quart de dégré de différence, & qui reste à corriger.

C'est pour cela que comme la voye du Journal est la plus simple & la plus prompte, on désire bien fort de sçavoir ici les

ſentimens des Aſtronomes qui ont eu part à ces queſtions.

Edits, Déclarations & Arrêts concernans la Juridiction de la Conr des Aides & Finances de Montauban. Imprimé à *Montauban*, chez Jean-François *Teulieres*, Imprimeur du Roi. 1752; & ſe trouve à *Paris*, chez *Durand*, *in*-4°. vol. 1.

M. Philippy, Conſeiller à la Cour des Aides de Montpellier, a donné anciennement un ouvrage très-eſtimé, d'un pareil genre; il l'enrichit d'un Commentaire ſçavant, & d'une ſuite d'Arrêts remarquables, qui forment comme une eſpéce d'hiſtoire de la Juriſprudence de la Cour des Aides de Montpellier. Il eſt écrit en Latin, & c'eſt un des meilleurs Auteurs des pays de taille réelle.

Depuis qu'il a écrit, la Juriſprudence a varié, & nous n'avons gueres que *Deſpeiſſes* & lui qui ayent traité avec quelque utilité d'une matiere trop peu connue, & qui peut-être mieux éclaircie, produiroit un jour les facilités néceſſaires pour l'abolition totale de la taille arbitraire.

M. de Sambuci, ancien Avocat Général de la Cour des Aides de Montauban, a fait un Traité nouveau, auquel avant ſa mort il a mis heureuſement la derniere

main ; & nous sommes instruits que cet Ouvrage sera bientôt en état de paroître. Ce Magistrat avoit en lui tout ce qui peut rendre son Ouvrage utile & sa mémoire respectable.

Celui que nous annonçons aujourd'hui a déja les avantages de l'ordre & de la clarté. On y fait esperer un Commentaire & un Recueil de Jurisprudence semblable à celui de Phillippy, & alors ce sera, on ose l'assurer, un des Livres de Droit des plus utiles.

Le Calendrier des vieillards, Opéra Comique en un acte, représenté pour la premiere fois sur le Théatre de la Foire Saint Germain, le 7 Avril 1753. *A Paris*, chez *Duchesne* 1753.

Choix d'Histoires tirées de Bandel, Italien, de Belleforest, Commingeois, de Boistuau, dit Launai, & de quelques autres Auteurs. Par M. Feutry. *A Londres*, & se vend *à Paris*, chez *Durand*, rue Saint Jacques, & *Pissot*, Quai des Augustins.

C'est la suite de la collection dont nous avons parlé dans le second Mercure de Juin, & nous en avons la même idée.

La Géographie rendue aisée, ou Trai-

té méthodique pour apprendre la Géographie, rangé dans un ordre nouveau, propre à faciliter l'étude de cette ſcience; avec un abregé de la Sphére, & une table très-ample en forme de Dictionnaire. Volume *in*-4°. pp. 448. *A Paris*, rue Dauphine, chez Charles-Antoine *Jombert*, Libraire du Roi, à l'Image Notre-Dame.

On voit à la tête de l'Ouvrage un Avertiſſement, dans lequel l'Auteur (*M. de Levis*) expoſe ſon plan en peu de mots & fort bien. Il ſe plaint de ce que dans tous les traités de Géographie les Auteurs ſe ſont attachés à arranger les différentes parties du monde, les Régions qu'elles contiennent, & les Villes qui y ſont renfermées, plutôt ſelon leur étendue, leur puiſſance & leur rang politique, que ſuivant leur proximité. Il penſe que cette derniere façon eſt préférable aux autres, & ſans doute plus méthodique. Ce Livre eſt divisé par Parties & par Chapitres. Chaque Partie & même chaque Chapitre eſt précédé d'une introduction, dans laquelle, après avoir indiqué la ſituation de la Région que l'on traite, ſon étendue, ſes bornes, ſa température, la qualité du terroir avec ce qu'il produit, ſes principales rivieres, montagnes, &c. on inſtruit des mœurs & coutumes de ſes ha-

bitans, de leur origine, de leur Religion, de la forme de leur Gouvernement & de la division la plus simple du Pays: le tout d'après les Auteurs & les Historiens les plus autentiques.

Cet Ouvrage nous a paru fort élémentaire, & malgré le grand nombre de Traités de Géographie qu'on a publiés jusques ici, nous croyons qu'il sera très-utile aux Commençans.

NOUVELLES Annales de Paris, jusqu'au regne de Hugues Capet: on y a joint le Poëme d'Abdon, sur le fameux siége de Paris par les Normands, en 885 & 886, beaucoup plus correct que dans aucune des Editions précédentes; avec des Notes pour l'intelligence du texte. Par *Dom Toussaints du Plessis*, Religieux Bénédictin de la Congrégation de S. Maur. *A Paris*, rue Saint Jacques, chez la veuve *Lottin*, & J. *Buttard*, Imprimeurs-Libraires, à la Vérité. 1753.

IDE'E de la Poësie Angloise, ou Traduction des meilleurs Poëtes Anglois, &c. Par M. l'Abbé *Yart*. Tome 3e & 4e chez *Briasson*.

Le troisiéme Volume renferme une vie de Pope fort curieuse, & les Epitres mo-

rales si connues de ce célébre Poëte. Tout cela est accompagné de discours, de notes & de remarques où nous avons trouvé beaucoup d'excellentes choses, quelquefois un peu gâtées par un peu de prolixité.

Le quatriéme Volume commence par trois Epitres adressées à Godefroy Kneller, premier Peintre du Roi. La premiere qui est du sublime & ingénieux Dryden, roule sur la Peinture qui naît & se perfectionné en Grece, brille à Rome, mais avec moins d'éclat, & est anéantie par les Goths. La deuxiéme qui est de Congreve, renferme en peu de mots tous les complimens qu'on peut faire à un Peintre sur ses talens. La troisiéme qui est d'Adisson, & qui a été écrite à l'occasion d'un portrait de George premier, est un éloge de ce Prince, rempli d'élévation & de flatterie.

L'Epitre de Pope à M. Jervas, Peintre, en lui envoyant la traduction du Poëme de Dufresnoy par Dryden, est digne de son Auteur. L'imagination du Poëte le transporte sur les Alpes, d'où il considere avec soin l'empire des Arts, les cendres de Virgile, l'urne de Raphaël, & les chefs-d'œuvres de ce même Raphaël, du Guide, du Carrache, du Corrége, de Veronese & du

Titien,

Titien, &c. Il parle ensuite des portraits de Jervas & des personnes qu'il a peintes. Il termine son Epitre par une réflexion Philosophique, mais lugubre : que nous prétendons tirer peu de chose du tombeau, dit-il : vous ne pouvez conserver qu'une figure & moi qu'un nom.

L'Epitre de Pope à Adisson sur son traité des médailles mérite d'être lûe. On ne trouve dans la suivante, de Jean Gay à Mylord Paul Mathuen, sur les malheurs des Artistes, ni ordre, ni plan, ni liaison, ni transition ; ce ne sont qu'écarts, saillies, répétitions, contradictions. Celle du même Poëte sur les François, est pleine d'injures & d'injustices. L'Epitre d'Adisson à Guillaume III., a de grandes beautés, mais elle respire une haine implacable contre la France. L'Epitre d'Adisson, à Mylord Halifax, est une Satyre du Gouvernemens des Italiens, & un éloge de leur climat & de leur génie L'Epitre de Chiron à Achille, par Hilbernard Jacob, s'écarte de la vraisemblance ; mais elle est ingénieuse & instructive. Congreve a fait entrer dans son Epitre sur l'art de plaire, toutes les espéces de ridicule qui viennent de l'affectation, & il le peint avec des couleurs si vrayes qu'elles découvrent le grand usage du mon-

de, & le talent admirable de mettre ce monde qu'il connoissoit sur le théatre. L'Epitre de Swift, au Docteur de Sany, est une satyre originale, vive & quelquefois outrée des Grands. Le reste du volume est rempli par quelques Lettres & des Odes. M. l'Abbé Yart en parle avec une impartialité rare dans un Traducteur. Nous avons transcrit jusqu'ici ses jugemens, parce qu'ils nous ont paru d'un critique vrai & éclairé.

MINERALOGIE, ou Description générale des substances du regne minéral. Par M. Jean *Gostchak Wallerius*, Professeur Royal de Chymie, de Metallurgie & de Pharmacie dans l'Université d'Upsas, de l'Académie Impériale des curieux de la nature. Ouvrage traduit de l'Allemand. *A Paris*, chez *Durand* & *Pissot*. 1753. *in-8°*. vol 2.

Ceux à qui il appartient de juger de ces sortes d'Ouvrages paroissent également contens de l'Auteur & du Traducteur. Ils trouvent dans le Livre que nous annonçons, des connoissances étendues, rendues avec beaucoup de précision & d'exactitude.

DISSERTATIONS Philosophiques,

dont la premiere roule sur la nature du feu, & la seconde sur les différentes parties de la Philosophie & des Mathématiques. Par M. de *Beausobre. A Paris*, chez *Durand* & *Pissot*. 1753. *in*-12. vol. 1.

Nous parlerons dans la suite de cette nouveauté.

ORATIO habita à Joanne Antonio Nollet, Licentiato Theologo, Regiæ Scientiarum Academiæ Socio, cùm primum Physicæ experimentalis cursum Professor à Rege institutus auspicaretur in Regiâ Navarrâ, die Martis decimâ-quintâ mensis Maii, anno Domini 1753; Universitatis jussu edita. *Parisiis*, apud *Thibous*, in Plateâ Cameracensi 1753. *in*-4°. pp. 46.

Ce Discours, dont l'exorde est en Latin & le reste en François, est clair, méthodique, sage, & ce qu'on ne sçauroit assez estimer, tout à-fait pratique. » Je me » propose, dit l'illustre Auteur, de rassembler dans ce Discours les differentes » parties d'un Physicien qui s'applique à » l'art des expériences, & de faire comprendre par là les dispositions & les » qualités avec lesquelles il peut espérer » de réussir. Il entre dans mon dessein de » montrer les difficultés & les peines qui » accompagnent cette étude, mais je ne » dissimulerai pas les avantages, ni les

» agrémens qu'on y peut goûter.

M. l'Abbé Nollet, après avoir très bien rempli son projet, continua ainsi. » Qu'il » me soit permis en finissant ce Discours, » de faire des vœux pour certaines qualités » du cœur, d'où dépendent, selon moi, le » principal mérite & la plus solide satis- » faction du Physicien. Je voudrois qu'il » aimât la vérité par dessus tout, & que » dans ses études il eût toujours en vûe » l'utilité publique : animé par ces deux » motifs, il ne produira rien qu'il ne l'ait » examiné avec la plus grande sévérité ; » jamais une basse jalousie ne lui fera nier, » ou combattre ce que les autres auront » fait de bien : la vanité de paroître In- » venteur, ne l'empêchera pas de suivre » ce qui aura été commencé avant lui, & » ne le portera pas à s'occuper de frivoli- » tés brillantes, plutôt que de s'abaisser à » des recherches utiles qui auroient moins » d'éclat aux yeux du vulgaire.

» Oüi, je fais mille fois plus de cas de » ces zélés Citoyens qui appliquent leurs » lumieres & leurs talens à rendre pota- » ble l'eau qui ne l'est pas, à maintenir » dans son état naturel celle qu'on embar- » que par provision, à purifier l'air dans » les lieux où il est ordinairement mal » sain, à rendre la boussole d'un service

» plus sûr, à perfectionner la culture des
» terres, à conserver le produit des moif-
» sons, quoique tous ces objets ayent été
» entamés; que de ces sçavans orgueil-
» leux, qui cherchent à nous éblouïr par
» la grandeur apparente, mais souvent
» imaginaire, ou par la singularité des
» sujets qu'ils entreprennent de traiter.
» Est-il un homme sensé, qui puisse voir
» sans admiration, sans reconnoissance;
» un Philosophe illustré par les travaux les
» plus applaudis, & jouissant depuis long-
» tems de la réputation la plus grande &
» la mieux méritée; appliquer une partie
» de ses connoissances & de ses talens aux
» soins d'une ménagerie, quand il croit
» y voir un nouveau moyen de procurer
» l'abondance? au risque de passer pour
» un simple imitateur dans l'esprit des
» gens mal instruits, il consacre généreu-
» sement à ses utiles recherches, des an-
» nées de méditations & d'essais, pendant
» lesquels il eût pû se flater de pénétrer les
» secrets de la nature qui piquent le plus
» la curiosité des hommes.

» C'est sur ces grands exemples que je
» voudrois voir les nouveaux Physiciens
» se former; si les forces nous manquent
» pour atteindre à cette supériorité de lu-
» miere qui distingue ces hommes rares,

» allons aussi loin que nous le pourrons
» en marchant sur leurs traces, & surtout
» ayons la noble émulation de les égaler
» dans leurs vertus.

Le Royaume de France, & les Etats de Lorraine, disposés en forme de Dictionnaire, contenant le nom de toutes les Provinces, Villes, Bourgs du Royaume, & des rivieres qui y passent; le nombre des feux, dont elles sont composées; les Généralités, Elections, Diocéses, Baillages, Sénéchaussées, Prévôtés, Vigueries, Sergenteries, Bureaux des Finances, Bureaux des Fermes & du Tabac; Greniers à Sel, Amirautés, Jurisdictions Consulaires, &c. dont elles dépendent, avec des Tables particulieres & fort instructives, relatives à chacune de ces matieres, & une Table alphabétique, générale & fort étendue, où elles sont toutes réunies. On y trouve aussi trois autres Tables alphabétiques, également curieuses & utiles : l'une, de tous les Archevêchés & Evêchés de France, avec le nom des Provinces où ils sont situés, ainsi que des Généralités dont ils dépendent, & leurs distances de Paris. L'autre, des plus considérables Foires du Royaume, où l'on marque les Villes & Bourgs où elles se tiennent, les jours où

elles s'ouvrent, leur nature & leur durée; la troisiéme, qui indique les routes de toutes les principales Villes, avec les Généralités dont elles dépendent, & leur distance de la Capitale. Ouvrage composé sur les Mémoires les plus exacts & les plus récens, & enrichi d'une liste indicative des meilleures Cartes géographiques des Provinces, Evêchés & Généralités du Royaume; par M. Doisy, Directeur du Bureau des Comptes des Parties Casuelles du Roi. *A Paris*, chez N. *Tilliard*, Libraire, Quai des Augustins, à Saint Benoît 1753. Un volume *in*-4°. 12 liv. relié.

Quoique le titre de l'ouvrage pût suffire pour en faire sentir l'utilité, nous en allons donner le plan tel qu'il se trouve à la tête du Livre.

Plan & Table de l'ouvrage.

Comme il ne m'a pas été possible de conserver dans mon ouvrage l'ordre des Généralités, attendu l'arrangement de l'alphabeth, & que cependant mon but est de donner une connoissance de la situation de toutes les Généralités du Royaume, ou Intendances, j'ai été obligé de composer mon ouvrage, & de le distribuer comme il suit.

La premiere partie est une division &

subdivision du Royaume par Généralités, Intendances, Gouvernances, Elections, Paroisses & feux, avec une subdivision desdites Elections par Sergenteries, Châtellenies, Vigueries, Doyennés, Diocèses, &c. où se trouve aussi le nombre des Paroisses & feux qui composent lesdites Elections.

A la suite de cette division & subdivision, l'on trouvera les Tables alphabétiques qui suivent ci-après.

Noms des Provinces de France, de leurs Villes Capitales & de leurs rivieres.

Les trente-sept Gouvernemens Généraux du Royaume de France.

Les Pays d'Elections, Pays d'Etats & ce qui compose la Flandre Françoise.

Les Elections, Baillages & autres chefs-lieux, compris dans les Généralités, Intendances & Gouvernemens du Royaume, suivant la division d'icelui.

Les Chancelleries après les Cours, Conseils Supérieurs & Provinciaux du Royaume, & le nombre des Officiers qui les composent, suivant les Edits du mois de Juin 1715 & Novembre 1707.

Les dix-huit Archevêchés & les cent onze Evêchés de la France, par Province & Généralités, & les distances de Paris ausdits Evêchés.

Les vingt-quatre Universités du Royaume, & le nombre des Provinces où elles sont établies.

Les Cours Supérieures du Royaume.

Les Villes où l'on bat Monnoye, avec la lettre qu'on a ordonné de mettre en l'année 1539 & autres.

Les Bureaux des Finances du Royaume, les noms des Généralités, les Elections dont ils dépendent.

Maîtrises Générales & Particulieres des Eaux & Forêts, & Tables de Marbre du Royaume, avec les noms des Généralités & Elections dont elles dépendent.

Après l'alphabeth de la France, vous trouverez une Table pour aucunes Maîtrises Particulieres, dont on a envoyé les Mémoires à l'Auteur lors de l'impression.

Les Capitaineries des Chasses du Royaume, avec les noms des Généralités & Elections qui en dépendent.

Les Amirautés du Royaume, avec les noms des Généralités & Elections dont ils dépendent, conformément à l'Edit du mois de Mai 1711, portant création d'Officiers dans les Amirautés, & conformément au Militaire de France.

Les Présidiaux du Royaume, avec les noms des Généralités dont ils dépendent.

Les Baillages du Royaume, avec le

nom des Généralités & Elections dont ils dépendent.

Les Sénéchaussées du Royaume, leurs Généralités, Elections, &c.

Les Prévôtés du Royaume, leurs Généralités, Elections, &c.

Les Vicomtés du Royaume, leurs Généralités, Elections, &c.

Les Châtellenies, leurs Généralités, Elections, &c.

Les Vigueries, avec leurs Généralités, Elections, &c.

Les Jurisdictions Consulaires du Royaume, avec leurs Généralités, Elections.

Les Sergenteries du Royaume, avec le nombre des Paroisses qu'elles contiennent, & le nom des Généralités & Elections dont elles dépendent.

Les Maréchaussées du Royaume, le nombre des Officiers qui les composent, conformément au rétablissement d'iceux, suivant la Déclaration du 9 Avril 1720.

Les Justices Royales ressortissantes, ensemble les Justices particulieres & subalternes, Justices des Seigneurs & Justices Royales, avec le nom des Généralités.

Les Bureaux des Fermes, des Traites & du Tabac, établi dans le Royaume, leurs Généralités, &c.

Les Greniers, Dépôts & Chambres à

Sel du Royaume, leurs Généralités. A la suite de l'alphabeth de la France, il se trouve une Table sur les mêmes matieres, divisée par Directions, grandes & petites Gabelles, suivant les Mémoires envoyés à l'Auteur lors de l'impression, par des personnes qui ont desiré que ce travail y fût joint.

Les plus considérables Foires du Royaume avec les mois & dates desdites; & la durée d'icelles.

Les Cazernes établies dans le Royaume, pour servir de logement aux troupes dans aucunes Villes & Bourgs, leurs Généralités, Elections.

Les routes des postes du Royaume de France, suivant les derniers Réglemens, & conformément au Sieur de Fer, Géographe du Roi, ensemble les routes de toutes les principales, tant de celles où passent lesdites postes, que suivant les routes ordinaires, non spécifiées dans la Carte dudit Sieur de Fer, suivant l'Auteur du dénombrement du Royaume, & autres, & leurs Généralités.

Table des principaux Duchés, Comtés, Marquisats, Baronnies, Seigneuries & quelques Maisons de Plaisance, les plus considérables qui sont en France, suivant les Provinces où elles sont situées, avec

quelques remarques tirées de l'Histoire de France.

Observer que tout ce qui est compris dans les Tables particulieres ci dessus, est encore employé dans le corps de l'alphabeth ci-après, qui compose la seconde partie de cet ouvrage, ne les ayant faites que pour la plus grande facilité de ceux qui voudront trouver les parties dont ils auront besoin qui composent lesdites Tables, sans se donner la peine de chercher dans le corps de l'ouvrage, qui contient près de quarante mille parties.

La deuxiéme partie contient l'alphabeth général du Royaume de France, divisé en cinq colonnes. Sçavoir,

La premiere contient le nom des Villes, Bourgs & Paroisses.

La deuxiéme, le nombre des feux qui les composent.

La troisiéme, le nom de leurs Généralités, Intendance, Gouvernance, &c.

La quatriéme, le nom des Elections, Vigueries, &c. dont elles dépendent.

La cinquiéme est une colonne d'observations, par laquelle l'on trouvera le nom des Cours Souveraines, Monnoyes & autres Jurisdictions établies dans lesdites Villes, Doyennés, Sergenteries, Vigueries, Foires, Marchés, &c. dépendans desdites Villes & Bourgs.

EXEMPLE.

Je cherche Troyes, je trouve que cette Ville contient trois mille feux, qu'elle est de la Généralité de Châlons, qu'il y a Election, Evêché, Baillage, Présidial, Hôtel des Monnoyes, Juges-Consuls, Grenier à Sel, Maîtrise particuliere, cinq grosses Fermes, Bureau du Tabac, Maréchaussée, Cazernes, ainsi des autres Villes, Bourgs & Paroisses.

Troisiéme partie, cette troisiéme partie contient les Etats de Lorraine, composés des deux Duchés de Lorraine & de Bar, dont la premiere partie est une division & subdivision desdits Etats par Duché, Baillages, Prévôtés, Châtellenies, & autres Justices qui les composent, ensemble le nom de toutes les rivieres qui arrosent lesdits Etats.

L'alphabeth du nom de toutes les Villes, Bourgs & Paroisses qui composent lesdits Etats, sous quatre colonnes.

La premiere contient le nom de toutes les Villes, Bourgs & Paroisses.

La deuxiéme, le nom des Duchés, ou Provinces dont elles font partie.

La troisiéme, le nom des Evêchés ou Diocéses dont elles dépendent.

Et la quatriéme est une colonne d'ob-

servations qui expliquent le nom des Jurisdictions, Baillages ou Offices dont lesdites Villes, Bourgs & Paroisses dépendent.

REPONSE de M. le Cat, au second tome du Recueil du Frere Côme, intitulé, *Addition*, & imprimé *in*-12. *A Paris*, chez *d'Houry*, & *à Rouen*, chez Laurent *Dumesnil*.

La dispute sur l'opération de la Taille, qui dure depuis quelque tems entre M. le Cat & le Frere Côme, a été l'occasion de plusieurs écrits qu'on a souvent trouvés trop vifs & presque toujours diffus. Il y a apparence que les deux Lettres que nous annonçons aujourd'hui, & un petit nombre d'autres mettront fin à ces contestations, & que les habiles gens qui les ont excitées par zéle pour le bien public, croiront avoir dit tout ce qu'il falloit pour éclaircir la vérité.

NOUVELLES découvertes sur la guerre, dans une Dissertation sur Polybe. Ouvrage utile & nécessaire à tous les Généraux, Commandans & Officiers d'armées. Par M. Follard, Chevalier de l'Ordre Militaire de Saint Louis, & Mestre-de-Camp d'Infanterie, seconde édition, revûe par l'Auteur. *A Bruxelles*, chez Fran-

çois *Foppens*, & se trouve *à Paris*, chez N. *Tilliard*, Quai des Augustins 1753. Un volume *in* 12. 3. liv. relié.

Il nous paroît décidé que le Commentaire sur Polybe, est un des meilleurs Livres qui ayent jamais été faits sur la guerre. Le germe de tout ce qui a été dévelopé dans ce fameux ouvrage, se trouve dans le petit volume que nous annonçons. La Dissertation sur Polybe rapproche les anciens des nouveaux usages, & prouve clairement que l'antiquité a fourni l'idée de la plûpart des choses, que les modernes ont prétendu avoir imaginées. Le Traité de la colonne qui suit la Dissertation, fait un honneur infini au Chevalier Folard, & sert de base à presque toutes les vûes qu'il a eues sur la guerre. Le volume est terminé par une Dissertation où l'on examine, si l'usage où l'on est de mettre la Cavalerie sur les aîles, & l'Infanterie au centre dans une bataille rangée, est aussi-bien fondé qu'il est ancien & universel.

Exposition d'un principe de plusieurs nouvelles Machines Hydrauliques de M. Loriot, avec le rapport de Messieurs les Commissaires de l'Académie Royale des Sciences, & la réponse à ce

même rapport. *A Paris*, chez *Boudet* 1753. Vingt-six pages *in-4°*.

Merigot & le Loup, Libraires Quai des Augustins, ont mis en vente *le Terence*; dont nous entretenions nos Lecteurs il y a quelques mois; il nous paroît que le Public fait beaucoup d'accueil à cette belle entreprise. Ce qui reste de gens de bon goût, doit encourager les Libraires à donner une suite d'éditions dignes des grands modéles que nous a laissés l'antiquité.

L'APOLOGIE & les avantages de la Quadrature du Cercle. Par M. le Chevalier *de Causans*.

Rien ne sçauroit mieux vérifier la possibilité de la Quadrature du Cercle, que l'offre que fait l'Auteur de la démontrer, & rien n'est moins fondé que de le condamner sans l'entendre; il avoue avec franchise qu'il est incomparablement plus glorieux d'avoir fait quatre vingt dix-neuf pas par des routes obscures & pénibles pour approcher du but, que d'en avoir fait un pour y parvenir en droiture.

Les approximations donnent la plus haute idée de l'étendue de l'entendement, en portant bien au delà les bornes dans lesquelles on vouloit le resserrer, puisque par des colonnes de chiffres dont le

nombre efface le nom, on a conduit l'esprit à l'infini & plus qu'infini, selon l'expression des Sçavans, pour revenir aux moyens des calculs différenciels & intégrals dans la sphére du fini, avec de nouvelles lumieres pour les Mathématiques; cependant les approximations ne font point une régle générale, en laissant toujours le désir de la chercher; il faut convenir que l'ambition de réussir dans une carriere si flatteuse est permise aux hommes de tous Etats; chacun peut puiser dans la source des Sciences sans l'épuiser: & bien loin de dégoûter pour les choses difficiles, on doit animer l'émulation: ce seroit agir contre ses propres intérêts de penser autrement. Pesons à la balance de la justice le pour & contre. D'un côté l'Auteur compte pour rien cinquante mille livres qu'il lui en coûteroit à pure perte, s'il manquoit à sa promesse; & si elle étoit douteuse, la confusion publique qu'il mériteroit à juste titre, pourroit seule ébranler sa confiance.

De l'autre côté il invite la curiosité à connoître des avantages que les plus fameux Mathématiciens & Philosophes ont désiré de trouver depuis plus de trois mille ans, & qui ne coûteroient pas un denier par tête pour les souscriptions, à ceux

qui pourroient y participer. Sa proposition n'eſt donc pas déraiſonnable, en offrant de profiter de ce qui ſeroit généralement utile, & qui ne coûtera rien s'il s'eſt trompé.

La Quadrature du Cercle apprendra, 1°. La théorie de la terre avec ſa derniere précision, & la connoiſſance exacte de ſa ſuperficie.

2°. On comptera les longitudes indifféremment de tous les lieux où l'on ſe trouvera. 3°. Les Etoiles & les Planettes ſerviront également pour ſçavoir en tout tems à quel dégré de latitude & de longitude on ſera ſur mer. 4°. On pourra tracer avec certitude ſur les nouvelles Cartes Géographiques qu'on fera, toutes les routes ſur mer & ſur terre, & avec autant de facilité qu'on traceroit des allées dans un jardin. 5°. On ſçaura la raiſon pourquoi les dégrés ſont plus courts aux Pôles & à pluſieurs autres lieux de la circonférence de la terre qu'à l'Equateur. 6°. On verra poſitivement à combien on peut approcher des terres auſtrales. 7°. On meſurera ſans ſe tromper d'une ligne, l'étendue de la mer qui environne la terre. 8°. On connoîtra la valeur de toutes les courbes par une régle générale de Géométrie, & l'aire de toutes les figures cur-

vifignes. 9°. Toutes les parties de la Phyſique qui ont rapport aux Mathématiques, comme l'Aſtronomie, la Géographie, la Trigonométrie Sphérique, l'Hydrographie, la Géométrie, le Génie & les Méchaniques, acquereront le dernier dégré de perfection par la Quadrature du Cercle. 10°. On aura des Axiomes de Géométrie inconteſtables, qui ſeront fondés ſur l'erreur que le contenu ne ſçauroit être égal au contenant, puiſqu'on démontrera géométriquement que le contenu eſt égal en parties & en ſurface au contenant; cette propoſition qui détruira un prétendu axiome de toutes les Nations, devroit ſuffire pour ſuſpendre la prévention contraire, juſqu'à l'expérience que l'Auteur propoſe d'en faire.

Ce qui vient d'être expoſé dépend entiérement de la Quadrature du Cercle; & ſi l'Auteur garde pour lui ſeul cette importante vérité, ſa juſtification eſt bien ſimple, c'eſt qu'on n'aura pas voulu la ſçavoir. Pour terminer les écrits & le tems, il avertit qu'il ne ſera engagé envers le Public que juſqu'au quinze de Septembre.

TERE'E, Tragédie de M. *Guis*, non répréſentée. *A Paris*, chez *Duchesne*; 1755.

ACTEURS.

Pandion, Roi d'Athènes, pere de Progné & de Philomele.

Terée, Roi de Thrace, époux de Progné.

Progné,

Philomele.

Euristhene, Officier Athenien.

Alcimédon, Confident de Terée.

Doris, Confident de Progné.

Gardes.

La Scene est dans un Vestibule du Palais de Terée.

Le Théatre représente ce Vestibule, & l'on voit dans l'enfoncement un superbe tombeau qu'on vient d'élever à la mémoire de Philomele ; un Ministre du Dieu Mars, Progné, les Dames de la Thrace en habits de deuil, & Alcimédon sont aux marches de ce tombeau ; on suppose qu'ils viennent de faire un sacrifice pour apppaiser les manes de la Princesse : après un moment de silence Progné s'avance au milieu du Théatre, & dit :

D'une sœur massacrée ombre pâle & sanglante,
A mes sens désolés ombre toujours présente,
Si les cris des vivans percent les sombres bords,
Entens ma triste voix des régions des morts ;

Et du sein du tombeau que j'éleve à ta cendre,
Reçois ces pleurs amers que tu me fais répandre;
Et vous terribles Dieux, Dieux vengeurs des forfaits,
Ecoutez mes sermens & les vœux que je fais:
Si son sang répandu, le sang de l'innocence,
Est monté jusqu'au Ciel, & demande vengeance;
Nommez le criminel, & je jure par vous,
Par ce sacré tombeau que j'embrasse à genoux,
De livrer à la mort la tête du coupable,
Et de perdre avec lui sa race abominable.
Ministre du Dieu Mars, & vous de qui les pleurs
Dans ce lugubre jour honorent mes malheurs,
Allez, volez au Temple, & qu'un prompt sacrifice
De nos Dieux irrités appaise la justice.

Le Ministre de Mars & les Dames de Thrace se retirent; la Reine retient Alcimédon qui étoit prêt à sortir.

Venez, Alcimédon; vous voyez mes ennuis,
Mes allarmes, ma crainte, & l'état je suis.
Je veux dans votre sein généreux & sincère
Epancher aujourd'hui mon ame toute entiere.
Elevé dans les camps, & nourri loin des Cours,
Le mensonge jamais n'entra dans vos discours;
Le Roi vous est connu, c'est à vous de m'instruire
Des secrets de son cœur, où vous seul pouvez lire.
Depuis que dans mes bras le destin moins jaloux,

Après deux ans d'absence a remis mon époux,
Je le vois tous les jours plongé dans les allarmes,
Se nourrir d'amertume, & dévorer ses larmes;
En vain pour pénétrer sa mortelle douleur,
Mon amour inquiet interroge son cœur;
Un silence farouche est toute sa réponse;
Il me tait des malheurs que son trouble m'annonce:
Plus il veut se cacher, plus je sens redoubler
Les soupçons dévorans qui viennent m'accabler.
Vous en qui mon époux tout entier se repose,
De ses ennuis secrets vous connoissez la cause.
Parlez donc, & songez que de votre rapport
Dépend & mon bonheur, & sa gloire, & son sort.

Alcimédon rassure la Reine, en lui disant que Terée n'est occupé que de la gloire; que ce héros, après avoir délivré les Etats de Pandion son beau-pere, que d'injustes ennemis vouloient usurper, crut devoir remercier le Dieu Mars son pere, de la victoire qu'il venoit de remporter; qu'il avoit conduit la Princesse Philomele à l'autel de Mars, & que dans le tems qu'il lui adressoit sa priere, d'infâmes assassins l'avoient enveloppée, & s'étoient lancés avec fureur sur la Princesse, ou pour la poignarder ou pour lui faire violence; que Pholomele avoit été frappée à mort, qu'on n'avoit pû reconnoître l'as-

ſaſſin, & que Terée avoit enſuite immolé à ces Manes trois mille brigands. Ce récit calme les jalouſes inquiétudes de Progné, qui voyant paroître ſon époux, le conjure de s'unir à elle par les ſermens les plus affreux, en conjurant la perte du meurtrier de ſa ſœur. Terée après avoir fait les mêmes ſermens reſte ſeul avec Alcimédon; alors déchiré de remords, il eſt à chaque inſtant ſur le point d'avouer un crime épouvantable; cependant voyant revenir la Reine, il ne fait à Alcimédon qu'une confidence équivoque, en diſant qu'il connoît l'aſſaſſin de Philomele. Il apprend à la Reine que le Macédonien jaloux de ſa gloire, vient de lui faire une offenſe dont il veut ſe venger, & qu'il ſe diſpoſe à partir pour l'aller combattre; Progné veut en vain le détourner de ce deſſein; Terée lui annonce que tout eſt prêt pour une guerre indiſpenſable & la quitte: Progné qui eſt jalouſe à l'excès ſe défie de ſon mari, & termine le premier Acte par ce Vers;

Rien n'échappe aux regards d'une femme jalouſe.

Philomele, que le fidele Euriſthène, Officier Athénien, a arrachée des bras de la mort ouvre le ſecond Acte avec lui; elle vient avertir ſa ſœur du crime de

Terée, & lui en demander vengeance; mais elle ne veut pas paroître sous son nom, elle prend celui de Déidamie qui lui étoit attachée, & qui a péri pour elle; il lui est aisé de tromper sur ce point. Progné dont elle a éte séparée dès son enfance, Progné toujours inquiete trouve en parcourant le Palais, cette Princesse infortunée, qui sous nom de Déidamie, & sur l'ordre qu'elle reçoit de la Reine, lui fait le fatal récit des indignes violences de Terée.

Je jette en frémissant mes regards effrayés,
Sur ce jour malheureux, où tombant à ses pieds,
Terée à la Princesse ouvrant toute son ame,
Lui fit l'indigne aveu d'une coupable flâme:
Vous comprenez assez que le plus froid mépris
De sa témérité fut la suite & le prix.
On condamna sa bouche & ses yeux au silence:
Il obéit, se tut. On excusa l'offense,
D'un feu qu'elle abhorroit, on ne lui parla plus.
Il parut oublier jusques à ses refus,
Et sçut avec tant d'art déguiser sa tendresse,
Qu'il parvint à tromper sa crédule foiblesse.
Alors soit amitié, soit désir curieux,
Il vous plut d'appeller Philomele en ces lieux,
Vos cris à Pandion long-tems la demanderent,
Long-tems à vos souhaits ses craintes s'opposerent.
Enfin se laissant vaincre après de longs combats,

Le

Le Roi vit arracher sa fille de ses bras.
Il est dans votre Thrace une forêt sacrée,
Lieu fatal, teint d'un sang répandu par Terée,
Sous le voile pieux d'un zéle séducteur
Il y porta ses pas suivi de votre sœur;
Là d'un amant soumis il reprend le langage,
Et de ses premiers feux lui retrace l'image;
Il ose rappeller ses charmes séduisans,
Et ses transports passés, & ses ennuis présens.
D'une juste douleur la Princesse frappée,
Tandis qu'à l'attendrir sa flâme est occupée,
Fuit en lançant sur lui des regards furieux;
Et l'accable en fuyant de titres odieux.
Il la suit; ses dédains & son amour déçûe
Allumerent la rage en son ame éperdue.
Armé d'un fer mortel il déchira son flanc,
Et la laissa nager dans des ruisseaux de sang.
J'arrive en ce moment d'Euristhène suivie,
Pour recueillir du moins les restes de sa vie;
Elle me voit, m'entend & m'adresse ces mots,
Qu'interrompent cent fois ses pleurs & ses sanglots:
Je meurs, je vais finir une vie outragée:
Je ne demande pas que ma mort soit vengée;
J'abandonne aux remords, éternel châtiment,
La peine du coupable & mon ressentiment.
Allez trouver la Reine, & si je lui suis chere,
Qu'à mes Athéniens elle serve de mere,
Et que ses tendres soins hâtant votre retour,

Vous quittiez pour jamais ce funeste séjour ;
De mon malheureux pere allez sécher les larmes,
D'une sœur désolée appaisez les allarmes :
Je pardonne.... A ces mots l'impitoyable sort
La plonge pour jamais au séjour de la mort.
C'est à vous à remplir sa volonté derniere :
Permettez qu'à ses vœux je joigne ma priere,
Elle vous a tracé l'exemple des vertus,
Je vous quitte & j'attens vos ordres absolus.

Progné restée seule avec Doris sa Confidente, fait les plus fortes imprécations contre son époux, toutes les furies semblent s'être emparées de ses sens, & elle s'écrie les yeux égarés.

Nos fureurs passeront même la barbarie,
L'enfer m'inspire un crime, abominable, impie,
Digne enfin de Terée, & qui va devenir
L'entretien & l'horreur des siécles à venir.
Que dis je, & quel effroi de mon cœur s'empare ?
Moi, sacrifier ! qui ?... je me perds, je m'égare ;
Ne faisons point rougir les hommes & les Dieux,
Et respectons un sang qui m'est si précieux :
Mais on vient, & je vois à ce sombre visage
Que l'on va m'annoncer quelque nouvel orage.

C'est Euristhène qui apprend que Pandion arrive avec une flotte & une armée nombreuse, pour venger sur Terée & sur

ses Etats la mort de sa fille ; il ajoûte que Terée se prépare à repousser Pandion, & il exhorte Progné à empêcher la mort de son pere.

Vous ne sçavez que trop ce que peut un époux.

Progné.

Oui, je cours me jetter au-devant de ses coups.

Le troisiéme Acte commence par une Scène entre Terée & Alcimédon ; Pandion a été repoussé & vaincu ; on a fait dans le combat un prisonnier d'importance qui ne veut pas dire son nom. Terée croit reconnoître Pandion sur le portrait qu'en fait Alcimédon : il dit alors qu'il ne pourra soutenir sa vûe, & il avoue enfin qu'il est l'assassin de Philomele. Dans l'instant Pandion paroît enchaîné. Terée veut nier en vain à ce malheureux Roi qu'il est coupable de la mort de sa fille. Pandion a tout sçû par un témoin fidéle. Progné survient & se jette entre les bras de son pere qu'elle arrose de ses larmes, elle lui ôte ses chaînes. Pandion éclate en reproches contre Terée, qui accoutumé à dominer, a de la peine à retenir son courroux. Progné excédée de rage & de douleur emmene son pere en disant :

Venez, Seigneur, fuyez son aspect odieux.

Terée, seul.

Eh bien, en est-ce assez, inexorables Dieux !
Au dedans, au dehors, contre moi tout conspire.
Le reproche m'aigrit, le remords me déchire ;
J'éprouve au fond du cœur mille tourmens divers,
Et par tout après moi je traîne les enfers.

Terée apprend ensuite à Alcimedon qui vient le joindre, que Pandion sçait tout, & que ce ne peut être que par Déidamie, dont il jure le supplice ; ils sortent ensemble pour tâcher de la trouver. Philomele paroît le moment d'après, qui dans un monologue invoque les Dieux en faveur de son pere captif pour l'avoir voulu venger. Terée revient avec Alcimedon, & dit au fond du théatre ;

Je la vois ; avançons.

Alcimedon.

Quel est votre dessein,
Seigneur ?

Terée.

De lui plonger ce poignard dans le sein.

Alcimedon.

Ah ! craignez que du ciel la justice sévere...?

Terée.

Non, je n'écoute rien, laisse agir ma colere.

Il s'approche de la Princesse, & leve le poignard derriere elle pour la frapper.

Meurs, perfide, meurs.

Philomele tourne la tête. Terée surpris, la reconnoît, & s'écrie :

Dieux ! qu'est-ce que j'apperçois ?
Ma Princesse, c'est vous !

Terée laisse tomber le poignard, & se jette à ses genoux.

Philomele.

Terée est devant moi,
Terée est à mes pieds ! je tremble, je chancelle.

Elle fuit. Terée se levant avec précipitation, veut en vain l'arrêter, & il la suit, malgré Alcimedon.

Dans la premiere scène du quatriéme acte, Terée paroît avoir fait un heureux retour sur lui-même : il forme d'abord la généreuse résolution de renvoyer Pandion dans ses Etats avec Philomele ; mais bientôt reprenant sa fureur, & s'abandonnant à toute la violence de ses feux illégitimes, il dédaigne les sages conseils d'Alcimedon,

& veut voir & aimer la Princesse, n'importe à quel prix. Alcimedon le suit pour tâcher de le ramener à la raison. Pandion reparoît avec Euristhène, & ordonne qu'on fasse venir Deidamie, qui paroît fort empressée de le voir. Progné vient dire à Pandion que le bruit court que la Princesse est vivante. Philomele confirme ce bruit, en venant embrasser son pere & sa sœur, & elle leur raconte la maniere miraculeuse dont ses jours ont été sauvés.

Sous un rustique toit, aux rives du Stoymon,
Content de sa fortune, & sans ambition,
Un Thrace qui n'avoit en ce séjour champêtre,
Pour bien que la vertu, que lui-même pour maître,
Loin du bruit, loin des Cours, simple & craignant les Dieux,
Cultivoit de ses mains le champ de ses ayeux;
Ce Thrace aux cris plaintifs de ma voix expirante,
Accourut, rappella ma force défaillante,
Et d'un art salutaire empruntant le secours,
Il écarta la mort qui menaçoit mes jours.
Son toit fut mon asyle en ce péril funeste;
Deidamie, Euristhène ont achevé le reste;
Si je respire encor, si je vous vois, Seigneur,
C'est à leurs tendres soins que je dois ce bonheur.

Au milieu d'une si tendre entrevue, Alcimedon accourant avec précipitation, dit à Pandion:

Je ne viens qu'à regret troubler votre entretien ;
Mais dans un grand péril on n'examine rien ;
Et dussai-je, Seigneur, m'attirer votre haine,
Dût éclater sur moi le couroux de la Reine,
Il faut que je m'explique, & je dois vous sauver ;
Veillez sur la Princesse, on la veut enlever.

Pandion.

Qui ?

Alcimedon.

Le Roi se flatant de mon obéissance,
M'a fait de ce projet l'affreuse confidence ;
Ne pouvant l'empêcher, j'ai cru que par devoir
Il me falloit du moins vous le faire sçavoir.

Pandion.

Ah ! le cruel !

Alcimedon.

Bientôt au milieu de la fête,
Si quelque obstacle heureux, si le ciel ne l'arrête,
Il doit sur un vaisseau par mes soins préparé,
Vous ravir pour toujours un trésor si sacré.

Pandion veut s'échapper avec Philomele ; & tandis qu'il délibere avec ses filles sur les mesures qu'il prendra, Terée vient lui annoncer qu'il est libre.

Pandion.

Oüi, j'accepte avec joie une faveur si grande,
Tes soins ont à propos prévenu ma demande ;

Demain je partirai, je t'en donne ma foi,
Et déja je voudrois être bien loin de toi.
Mais, tremble, mon départ te deviendra funeste,
J'attirerai sur toi la colere céleste,
Celle de tous les Grecs, celle de l'univers,
Tout parlera pour moi, ma défaite, mes fers,
Les pleurs, le desespoir d'une triste famille;
Je traînerai par tout ma déplorable fille;
Ses graces, sa jeunesse, & surtout ses malheurs
Trouveront contre toi mille Rois pour vengeurs;
Alliés, ennemis, étranger ou barbare,
Grossiront le torrent qui déja se prépare;
Le Méde & le Persan déploiront leurs drapeaux;
Je couvrirai les mers d'armes & de vaisseaux,
Je fondrai sur la Thrace avec le fer, la foudre,
Et jusques aux Autels j'y mettrai tout en poudre.

Terée paroît d'abord frappé des menaces de Pandion, mais il dit après à Progné:

Un ennemi de plus n'étonne point mon ame:
A travers les débris, & le fer & la flâme,
Je frapperai d'un bras les Macédoniens,
De l'autre repoussant les fiers Athéniens,
Je trouverai par tout sur les pas de la gloire,
Les lauriers triomphans que donne la victoire.
Mais ne négligeons rien, je vais sans perdre tems...

Progné.

Remplissez aujourd'hui des soins plus importans;

Les autels sont parés, & la victime est prête;
Songez à célébrer cette pompeuse fête,
Vous la devez aux Dieux, de leur honneur jaloux;
Les Ministres sacrés n'attendent plus que vous:
Allez, & commencez par ce grand sacrifice
A vous rendre de Mars la puissance propice.
J'ai par votre ordre encor préparé le festin
Qui doit à ce grand jour mettre une digne fin;
Tout s'y ressentira de la pompe suprême,
Vous y verrez Itis, & j'y serai moi-même.

Terée ouvre le cinquiéme acte avec Alcimedon, à qui il dit que Pandion est sur son départ, & que ce jour heureux va ramener la paix; il se flate même de pouvoir attendrir la Princesse.

Je pourrai de ses yeux, contre moi prévenus,
Quelque jour desarmer le couroux implacable;
Peut-être quelque jour un himen favorable
Réparant ses malheurs, me fera son époux:
Le divorce n'est pas inoüi parmi nous.
Et bravant les fureurs d'une femme jalouse,
Chacun peut se choisir une nouvelle épouse;
L'usage le permet, & mon cœur triomphant...

Alcimedon.

L'usage le permet, mais l'honneur le défend.
Sur quel indigne espoir votre bonheur se fonde!
Est-ce aux Rois établis pour l'exemple du monde

Eux qui ne sont placés tant au-dessus de nous,
Que pour nous protéger & nous éclairer tous ;
Est-ce aux Rois, dis-je, armés pour détruire le vice,
A tracer aux Sujets des leçons d'injustice ?
Si dans votre dessein, Seigneur, vous persistez ;
Voyez dans quels malheurs vous vous précipitez.

Terée est inébranlable dans son dessein. Progné vient tenter un nouvel effort pour l'empêcher de partir & d'attaquer les Macédoniens ; la Reine ne sçait que trop que la guerre de Macédoine n'est qu'un prétexte pour enlever Philomele. Terée résiste à Progné comme à Alcimedon, & sort pour ordonner les derniers préparatifs de la guerre. Progné s'abandonne alors à toute la rage que la jalousie peut inspirer ; un démon s'empare de son ame ; elle nomme son fils Itis, qu'elle veut massacrer, afin qu'il ne reste plus rien de la race abominable de Terée, & elle s'en va dans ce fatal égarement. Euristhène vient avertir Pandion des fureurs de la Reine ; il le conjure de veiller à ses jours & sur sa conduite. Pandion effrayé des allarmes d'Euristhène, conjure le ciel de jetter sur sa famille un regard attendri ; il sort avec Euristhène d'un côté du théatre ; Progné rentre de l'autre avec Doris, & lui dit :

Enfin je suis vengée, & le monstre a péri.

Doris.

Madame, qu'ai-je vû? quelles vives allarmes!

Progné.

Doris, explique-toi : mais tu verses des larmes.

Doris.

Madame, ignorez-vous?...

Progné.

Juste ciel! je frémis.

Parle.

Doris.

Hélas! votre fils,

Progné.

Hé bien, que fait mon fils?

Doris.

Avez-vous oublié par quelle barbarie,
Votre main d'un seul coup a terminé sa vie?

Progné.

Que dis-tu? Moi j'aurois!... non, non, c'est une erreur,
Non, je n'ai point commis ce forfait plein d'horreur.

Doris.

Plût au ciel!

Progné.

C'étoit donc pour ce comble de rage
Que les Dieux, de mes sens m'avoient ôté l'usage.
Quoi ! j'aurois massacré mon fils !

Doris.

J'ai vû vos bras
Se plonger tout sanglans. . . .

Progné.

Hélas ! n'acheve pas.
Dieux cruels, Dieux jaloux, mon crime est votre crime.
Qu'ai-je fait ! ô mon fils ! ô trop chere victime !

Doris.

Madame . . . .

Progné.

Laisse-moi ; ton funeste rapport
Me déssille les yeux & me donne la mort.
Quoi ! je n'ai plus de fils, & c'est moi qui l'immole !
Ce fils né de mon sang, ma joie & mon idole,
Cet Itis qu'à mes vœux le ciel avoit donné,
Par les mains de sa mere est donc assassiné ?
Et vous ne tombez pas sur ma tête coupable ?
Dieux ! que j'ai fait rougir par ce meurtre exécrable ;
Et ce Palais sanglant entr'ouvert sous mes pas,
Sous ses vastes débris ne m'ensevelit pas ?

Pandion vient avec Euristhène retrouver la Reine ; elle leur rend compte de l'atrocité de son action, & elle les quitte ne pouvant soutenir la vûe de son pere, ni même la lumiere du jour. Euristhène exhorte son Maître à retourner promptement dans ses Etats avec Philomele ; ce Prince ne peut s'y déterminer avant de revoir Progné. Alcimedon arrive tout en larmes, & en s'écriant :

O vengeance des Dieux ! malheureuse famille !

Pandion.

Que vois-je ! je frémis, parlez, que fait ma fille ?

Alcimedon.

Elle vit : mais plaignez le destin de Progné,
Et sçachez à quels maux vous êtes condamné.
Dans le lieu du festin la Reine étoit entrée ;
Interdit & troublé, le malheureux Terée
La voyant avancer seule, & sans son Itis,
D'une tremblante voix lui demande son fils.
Ton fils ? il ne vit plus : la céleste colere
Vient d'immoler ce fils par les mains de sa mere ;
Elle a vengé ma sœur, & pour venger mon sang
Il ne me reste plus qu'à déchirer mon flanc.
O toi, de mes fureurs innocente victime,
Reçois ce sacrifice, & pardonne à mon crime.
Elle dit, & [illegible] même fer

Encore teint du sang qui lui dut être cher,
Elle s'immole, tombe, & demeure sans vie.
Terée alors frissonne, il mugit, il s'écrie;
Le desordre & l'effrei glacent tous ses esprits,
Il court en frémissant, & demande son fils;
Il cherche aussi la Reine, & d'un ton lamentable:
Où donc est, nous dit-il, cette mere implacable,
Ce monstre, cet auteur de mes cruels tourmens?
Plein de couroux, il vole à ses appartemens;
Ses Gardes consternés devant lui se dispersent,
Sous ses coups redoublés les portes se renversent.
Envain de toutes parts il promene ses yeux,
Il revient sur ses pas, & revient furieux.
Bientôt il apperçoit, pour comble de sa peine,
Sur le marbre étendus & son fils & la Reine.
Ce spectacle touchant redouble sa fureur;
Et fixant ses regards sur ces objets d'horreur,
Voilà donc tout le fruit de ma cruelle flâmme,
Le meurtre de mon fils, & la mort de ma femme!
C'est trop par ma présence outrager l'univers:
Allons cacher ma rage, & ma honte aux enfers.
A ces mots il se frappe, & couronnant son crime,
Il est de ses fureurs à son tour la victime.

Pandion.

Ciel! ô terrible Ciel: ce sont-là de tes coups;
Frappe encore, je suis digne de ton courroux:
Une fille me reste, il faut ravir au monde
Ce dernier rejetton d'une race féconde.

Brise l'orgueil des Rois, & vengeant ses autels,
Effraye, instruis par eux le reste des mortels.
Je vais, en attendant ta justice sévére,
Adorer tes décrets, & pleurer ma misére.

La Rencontre imprévûe, ou la Surprise des Amans, Comédie en trois actes & en prose, représentée par les Comédiens François ordinaires du Roi, &c. *A Paris*, chez la veuve *Cailleau*, Libraire, rue Saint Jacques, au-dessus de la rue des Mathurins.

Le sujet de cette Comédie est agréable, elle n'est pas mal écrite, il y a des Scénes théatrales, & même du comique; il seroit à souhaiter qu'il y eût moins de longueurs.

Œuvres de M. Boindin, de l'Académie des Inscriptions & Belles-Lettres. *A Paris*, chez *Prault* fils, Quai de Conti, 1753. Deux volumes *in*-12.

On trouve dans le premier volume les Comédies de cet Auteur, trop connues pour que nous nous y arrêtions. Le second renferme les Dissertations qu'il a données autrefois dans les Mémoires des Inscriptions, & des remarques sur notre Langue. Ces derniers morceaux qui voyent le jour pour la premiere fois, sont d'un Grammairien clair, subtil & profond.

Le monde renversé, Opéra Comique en un acte, de Messieurs L. S. Do... & A... représenté pour la premiere fois à l'Opéra Comique le 2 Avril 1753, & repris à la Foire Saint Laurent de la même année. *A Paris*, chez *Duchesne*, rue Saint Jacques 1753.

Second Discours sur les avantages des Sciences & des Arts, par M. Borde, de l'Académie des Sciences & Belles-Lettres de Lyon. *A Avignon*, & se vend à *Paris*, chez *Pissot*, Quai de Conti, à la Croix d'or, à la descente du Pont-neuf; 1753, *in*-8°. 126 pages. Beau papier & beau caractere.

Le succès du premier Discours de M. Borde, est un préjugé en faveur du second. Nous en rendrons compte aussi-tôt que nous l'aurons lû.

Lettre à M. G. Médecin, à l'Auteur du Mercure, sur une nouvelle Méthode d'enseigner l'Histoire aux enfans, appellée : Bibliothéque historique élementaire.

Il me paroît, Monsieur, que le Public ignore une découverte qu'il lui importe infiniment de connoître, & je ne vous

dissimule pas que le silence qu'on a gardé jusqu'ici sur cette Méthode depuis qu'elle est publique, m'a donné de l'humeur.

J'appelle découverte, une machine en forme de Bibliothéque, établie pour enseigner l'Histoire aux enfans. Ce doit être l'ouvrage d'une tête bien philosophique ; & j'en veux bien, à celui, à qui le Public en est redevable, de ne nous pas donner la consolation de le connoître, pour le remercier publiquement d'un pareil présent.

Cette espéce de Bibliothéque, est intitulée effectivement sur le chapiteau : *Bibliothéque historique élementaire* ; la distribution en est si heureuse & si naturelle, qu'à n'en juger que par ce que j'ai entendu dire à une douzaine d'enfans, qu'on enseigne depuis six mois dans une Pension à l'Estrapade, ils sçavent sûrement déja mieux l'Histoire, qu'on ne la sçait après bien des années d'étude par les voies ordinaires. Je vous avouerai même, que j'ai été intérieurement mortifié de voir des enfans en sçavoir sur cet article beaucoup plus que moi qui croyois en sçavoir beaucoup ; c'est que par cette méthode les évenemens & les faits entrent dans la mémoire par tous les sens, & en si bon ordre, que les enfans eux-mêmes sont étonnés de la facilité qu'ils trouvent à cette étude.

Je ne vous parle point de l'agrément que le Maître sçait y jetter, & dont cette méthode est susceptible, c'est une chose qu'on ne sçauroit rendre; & qu'il faut voir absolument pour en prendre une juste idée.

Ce qui m'a frappé davantage, c'est que les enfans qui ne tardent pas ordinairement à s'ennuyer de tout ce qui sent l'instruction, ne quittent cet exercice qu'avec chagrin; & l'Auteur a bien pu se promettre le succès le plus éclatant, mais sûrement, il ne s'est point attendu à celui-là.

Je ne suis plus étonné des éloges qu'on donne à la Cour *à la Bibliothéque historique élementaire*, ni du choix qu'on a fait de cette admirable machine pour l'Ecole de Messieurs les Chevaux-Legers, où elle sert, dit-on, depuis trois mois à leur instruction.

Je vous prie, Monsieur, pour l'acquit de ma conscience & de la vôtre, d'informer le Public de tout ceci, & de me croire très-parfaitement, Monsieur, &c.

A Paris, ce 1 Juillet 1753.

BEAUX ARTS.

LEs vingt & un morceaux de gravûres de M. Chedel, que nous annonçons au Public, présentent la réunion de plusieurs parties rares & difficiles à rassembler.

Les Graveurs qui ont sçû composer n'ont jamais été communs; le génie ordinairement porté à prendre l'essor n'aime point à être renfermé & retenu par l'imitation. On peut concevoir aisément le mérite d'une chose pensée & exécutée par le même Auteur, & l'homme le plus ignorant est sensible à l'accord flatteur qui résulte de la composition & de l'exécution. Trois petites suites de six morceaux chacune prouveront cette vérité; on en trouvera deux de paysages, dont la premiere est dédiée à Madame la Marquise de Pompadour, elle en a paru contente, & c'est un bon juge dans un art qu'elle ne dédaigne pas de pratiquer. La troisiéme a pour titre *Evenemens Militaires*, ou plutôt *Malheurs de la guerre*. Les sujets de ces dix-huit morceaux sont non-seulement riches & variés, mais ils sont exécutés avec cette beauté & le brillant de pointe

dont la nature a favorisé le sieur Chedel. Les titres de ces trois suites, d'un genre agréable & nouveau, annoncent peut-être plus encore le génie de l'Auteur que les sujets mêmes. Ces preuves de génie sont suivies de deux petits *Ostades*, que l'on peut regarder comme des exemples de la soumission que le Graveur doit apporter à la maniere du maître qu'il veut rendre. Enfin le Conte de l'Hermite, si bien traité par la Fontaine, si bien rendu par M. Boucher, nous fait voir que le sujet est heureux & qu'il est toujours bien exécuté. Il nous indique en faveur du sieur Chedel qu'il sçait encore conserver dans une plus grande étendue, le brillant d'une touche qui paroîtroit n'être faite que pour rendre des petits morceaux auxquels elle semble plus ordinairement destinée, & pour lesquels elle est en quelque sorte plus véritablement faite.

Chedel demeure à Paris, rue S. André des Arts, en face de la rue Gît-le-cœur.

M. de la Porte, Auteur du Traité théorique & pratique de l'accompagnement du Clavecin, dont nous avons fait mention dans le Mercure du mois de Février, vient d'y ajoûter un traité particulier des transpositions sur tous les tons ordinaires, mar

jeurs ou mineurs, & même sur tous les semi-tons, tant pour le clavecin que pour tous les autres instrumens.

Une augmentation de cette nature à son ouvrage, sera sans doute, d'autant mieux reçûe, que de tous les habiles gens qui ont traité jusqu'ici de l'accompagnement, il n'y en a pas eu un seul qui ait parlé des transpositions.

L'Auteur montre beaucoup de désintéressement. Il donne gratuitement l'augmentation à ceux qui ont acheté l'ouvrage, & les deux traités ne se vendront dans la suite que 12 livres, qui étoit le prix du premier traité. On trouvera tout cela chez M. de la Porte, rue des Prouvaires, au coin de celle des deux Ecus, & aux adresses ordinaires.

On a gravé *Scielta darie della Gouvernante del Cochi, il tracollo di Pergolesi, il Chinese di Scieletti, la Zinghera di Rinaldo de Capua*, Intermedes Italiens, qui ont tous été exécutés sur le théatre de l'Académie Royale de Musique. Nous avons parlé de ces Intermedes en détail, à mesure qu'ils ont été exécutés; & nous croyons en avoir parlé sans partialité. Ainsi ceux qui voudront sçavoir ce qu'ils doivent penser des Ouvrages que nous

annonçons, n'ont qu'à recourir aux Mercures antérieurs. Cette Musique très-séduisante & presque magique, se trouve aux adresses ordinaires.

VERS pour mettre au bas de la Statue du Roi. Par Madame Dumont.

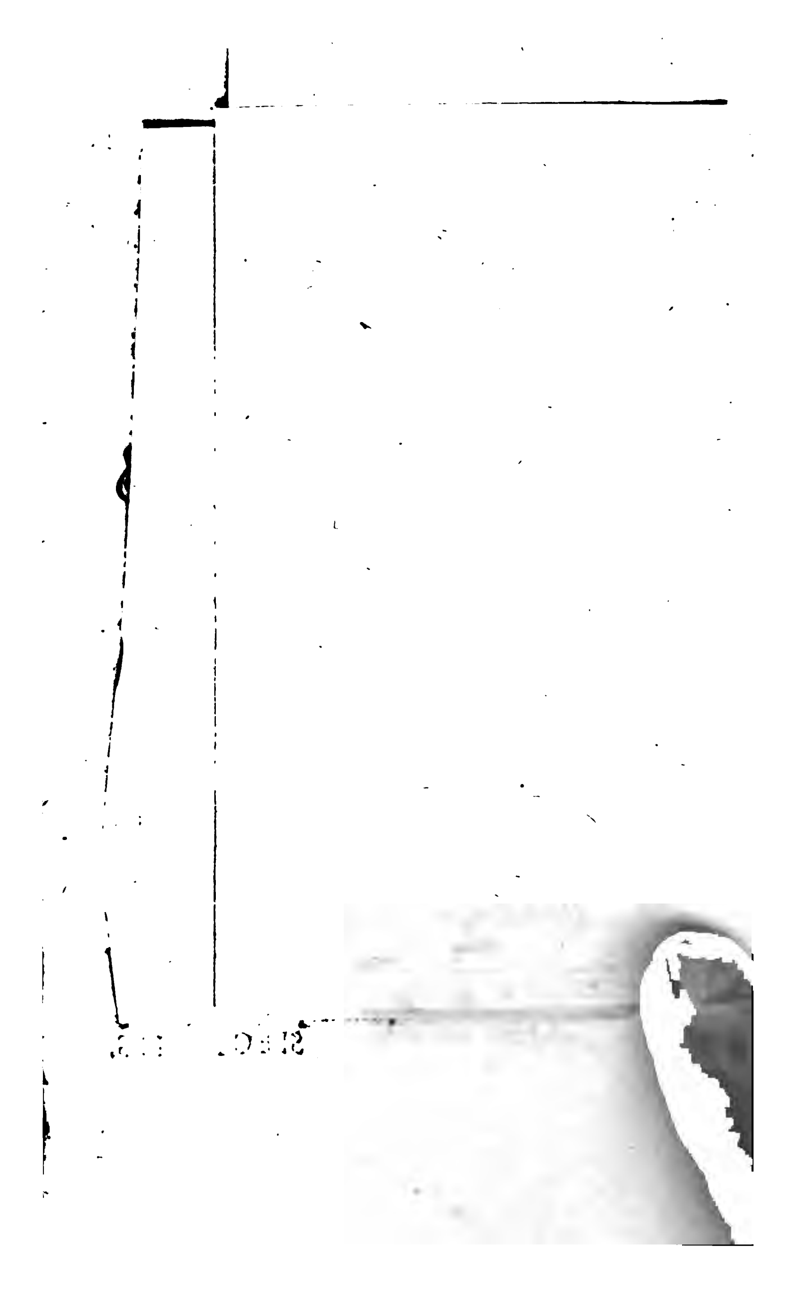
JOignant la clémence à la gloire,
Par ses voisins il fut nommé,
Roi juste, au sein de la victoire;
Par ses sujets, Roi bien aimé.

CHANSON.

Vaudeville de la Comédie-Ballet des Hommes.

SUivez l'amour & la folie;
Vous goûterez un sort charmant;
L'amour est l'ame de la vie,
La folie en fait l'agrément:
La raison jalouse en vain gronde,
Fermez l'oreille à ses discours;
Sans la folie & les amours
Que deviendroit le monde?

A jeune fillette une mere



A jeune fillette une mere

[D]éfend toujours d'aller aux bois,
[M]ais on se rit de sa colere,
[E]t l'on s'échappe en tapinois;
[L]'Amour fait le guet à la ronde,
[L]es Sylvains sont vifs & charmans,
Si l'on écoutoit les mamans
Que deviendroit le monde ?

Mlle HUS.

A mon âge il est difficile
De satisfaire votre goût ;
Mais pour devenir plus habile
J'essaye à faire un peu de tout ;
Regardez-moi d'un œil propice,
Pour encourager mes talens ;
Si vous n'étiez pas indulgens
Que deviendroit l'Actrice ?

Pauvres maris que l'on offense
Et dont on rit encor après,
Sur les autres prenez vengeance,
Mais n'en vivez pas moins en paix ;
Qu'on vous chansonne, qu'on vous fronde,
Ne vous mettez point en courroux ;
Messieurs, si vous vous fâchiez tous,
Que deviendroit le monde ?

Content du cœur de ma bergere,
Le mien ne désire plus rien ;

Je l'adore, j'ai sçû lui plaire,
Je jouis du souverain bien :
Notre félicité se fonde
Jusqu'au trépas sur ce beau feu :
Après nous, il importe peu
Ce que devient le monde.

On ne me veut voir occupée
Que de joujous & de pompons ;
On me renvoye à ma poupée
Dès que je fais des questions ;
Mais c'est à tort que l'on me gronde :
Si certain désir curieux,
Aux fillettes n'ouvroit les yeux,
Que deviendroit le monde ?

AU PARTERRE.

Messieurs, quand la Muse comique
A fait pour vous d'heureux efforts,
Votre goût satisfait s'explique
Par le plus charmant des accords.
Vous plaire est notre unique envie ;
Vous décidez de nos destins ;
Sans ce doux secours de vos mains
Que deviendroit Thalie ?

SPECTACLES.

SPECTACLES.

L'Académie Royale de Musique continue les répréſentations des *Fêtes Grecques & Romaines*. On a vû remplir avec plaiſir, par M. Veì, dans le Prologue, le rôle d'Apollon, que faiſoit d'abord M. Gélin. Les Demoiſelles Rivé & S. Hilaire ont débuté dans les *Jeux Olympiques*, par les rôles de Timée & d'Aſpaſie, que rempliſſoient les Dlles Jaquet & Dubois. Nous attendrons pour parler de ce début, que le Public ait prononcé; ce qu'il nous paroît qu'il n'a pas encore fait. Le 13 du mois de Juillet on a donné *Pigmalion*, Ouvrage délicieux & célebre de M. Rameau, à la place du premier acte des Fêtes Grecques & Romaines. M. Jeliote y a joué quatre fois avec le ſuccès qu'il y a toujours eu: il eſt parti enſuite pour un voyage de trois mois, & a abandonné le rôle à M. Poirié, qui l'a bien rendu.

On a ſacrifié le premier acte des Fêtes Grecques & Romaines plutôt que le ſecond, pour conſerver ſans doute, le pas des Lecteurs, mieux deſſiné par M. Lani qu'il ne l'avoit jamais été, & admirablement exécuté par Mrs Veſtris & Lyonnois.

Les Comédiens François continuent de répréſenter la Comédie Ballet, intitulé *les Hommes* * qui a été donnée pour la onziéme fois le Samedi 21 du mois, avec un grand concours. Voici le ſujet de cette nouveauté, dont l'idée eſt heureuſe, & les détails agréables.

Le fond du Théatre repréſente une forêt; on voit pluſieurs ſtatues au milieu d'un rond d'ar-

* *On vient de la mettre en vente chez* Ducheſne, *rue S. Jacques.*

bres. Promethée descend du Ciel un flambeau à la main : Mercure le suit, curieux de sçavoir la raison pour laquelle Promethée a dérobé le feu du Ciel, & est descendu sur la terre ; Promethée refuse de la lui dire : Mercure insiste, en le menaçant d'avertir Jupiter de ce qu'il a vû : Promethée est forcé de lui avouer qu'étant devenu amoureux de Minerve, & n'osant se déclarer, il s'avisa la veille, sçachant qu'elle devoit venir dans cette forêt, de prendre de l'argile, d'en détremper, & de former un grouppe, où il se représentoit travaillant à la statue de la Déesse ; Promethée ajoûte que de petits Amours l'entouroient, que l'un avec son flambeau l'éclairoit sur son ouvrage, tandis que les autres lui présentoient les instrumens dont il avoit besoin ; que Minerve arriva comme il achevoit, qu'elle considera son ouvrage avec beaucoup d'attention, que la joye brilloit dans ses regards, que lui Promethée se crut au comble de ses vœux, qu'il se jetta à ses genoux ; que Minerve lui dit qu'elle ne devoit pas être moins surprise qu'offensée de son audace, que cependant elle voudra bien l'oublier, à condition qu'à la place de ces statues, qui seroient brisées dans l'instant, il en feroit d'autres, & qu'il les animeroit du feu du Ciel, les tems étant venus où l'homme doit naître. Mercure oppose à Promethée que ce seroit repeupler la terre dans le tems que Jupiter vient de détruire les Titans. Promethée après avoir tâché de détruire les objections de Mercure, dit d'un ton d'impatience en avançant vers une des statues, & l'animant :

En tout cas, j'aurai obéi à Minerve.

Mercure.

Et tu te seras attiré la colere de Jupiter. Qu'est-ce que cette harmonie ?

Promethée.

Elle est sans doute occasionnée par les efforts que fait la flâme céleste pour pénétrer, s'étendre & s'insinuer dans les différentes parties de cette figure. Vois comme elle commence à se mouvoir..... Elle ouvre les yeux, le feu divin y brille : ne juges-tu pas à propos que nous nous rendions invisibles, & que nous ne paroissions qu'après avoir joui de sa surprise, à la vûe du Ciel, de la terre, de ces gazons émaillés de fleurs ? . . .

Mercure.

Comme tu voudras.

Tandis que cette premiere statue, par ses attitudes & ses pas, marque sa surprise & son admiration, Promethée fait voir par ses gestes combien il est satisfait de son ouvrage, & tâche de faire entrer Mercure dans sa joye. Il anime une seconde statue qui est encore celle d'un homme, & qui exprime à la vûe du Ciel & de la terre, les mêmes mouvemens de surprise que la premiere ; ensuite ils s'apperçoivent, courent l'un à l'autre, s'embrassent, & se donnent tous les témoignages de l'amitié la plus vive.

Promethée à Mercure, qui regarde froidement.

Quoi, tu parois insensible à ce spectacle, à cette sympathie, à cette tendre amitié qui les a d'abord unis ?

Il anime une 3e statue, c'est celle d'une femme,

représentée par Mlle *Hus*; elle ne considere qu'un moment le Ciel & la verdure ; ses regards tombent, & s'arrêtent bientôt uniquement sur elle ; elle examine avec une secrette complaisance, ses mains, ses bras ; elle va se mirer dans un bassin que forme une chûte d'eau au bord de la coulisse : celui des deux hommes qui l'apperçoit le premier, court à elle ; charmée à sa vûe, elle lui fait d'innocentes caresses ; l'autre qui est resté au bord du théâtre, après les avoir regardés pendant quelque tems, s'approche, elle lui fait les mêmes caresses qu'au premier ; la jalousie naît entr'eux, la coqueterie de la femme augmente ; ils deviennent furieux, & se menacent : tandis que l'un avec une branche d'arbre qu'il a arrachée, poursuit l'autre hors de la vûe du spectateur, la femme continue de se mirer ; ils reparoissent avec des massuës, elle tâche de les adoucir. Après différens mouvemens qui peignent également l'amour, la jalousie, la coqueterie & la fureur, ils sortent tous les trois du théâtre.

Mercure.

Est-ce là leur douceur, & la tendre amitié qu'ils auront les uns pour les autres ? Tu ne parois pas content de tes enfans.

Promethée.

Mes enfans! ah! je les renie,

Mercure.

Peut-être les autres te donneront-ils plus de satisfaction.

Promethée indigné, refuse d'animer le reste des statues ; Mercure lui dit de ne se pas rebuter,

& lui conseille pour se mettre à l'abri de la colere de Jupiter, de tâcher d'intéresser les Déesses & quelques-uns des Dieux à la sottise qu'il vient de faire.

Ecoute, ajoûte Mercure : avant que Jupiter en lançant ses foudres, eût détruit tout ce qui respiroit sur la terre, tu sçais qu'il n'y avoit pas une Déesse qui n'eût autour d'elle deux ou trois animaux qu'elle paroissoit aimer à la folie, & qu'elle trouvoit les plus jolis du monde, malgré leurs défauts ; ces animaux si chéris ne sont plus, ils ont péri avec les Titans ; il faudra dire à nos Déesses que tu as voulu les dédommager, en leur consacrant des humains dignes de remplacer les bêtes qu'elles regrettent.

Promethée.

Ton idée me plaît assez, & je pourrois, je crois, réussir.

Mercure.

Je te réponds du succès, je dois connoître la Cour céleste, & les effets que ne manquent jamais d'y produire la curiosité, la nouveauté, les goûts des caprices, & les fantaisies de mode : fournis-moi seulement des humains bien ridicules, & ne t'embarasses pas, je leur promets des protecteurs. Voyons, examinons, choisissons parmi ces statues ; à la physionomie je devinerai aisément quel sera le caractere de chacune : commençons par celle-ci dont le corps est assez noblement mal fait. Que dis-tu de cet air ? de ces traits ?

Promethée.

Ma foi, je t'avoue, que je ne sçais qu'en dire ;

tant ils me paroissent équivoques, confus, enveloppés, je n'y vois rien de net : il me semble que j'y démêle tout à la fois de la présomption & de l'affabilité, de la bassesse & de la hauteur, de l'orgueil & de la souplesse, un sourire perfide à travers, un accueil caressant, faudra-t'il l'animer ?

Mercure.

Sans doute, & la consacrer à Janus à deux visages.

Promethée.

J'entens, ce sera un homme de Cour.

Il s'approche d'une autre statue.

Voilà une assez jolie tête.

Mercure.

Je t'assure que ce n'en sera pas une bonne ; il faudra présenter celui-ci comme une bagatelle, un petit rien assez gentil, qui aura du babil, & qui sera très propre à la toilette des femmes, soit pour entrer dans les minuties de leurs ajustemens, ou pour conter la nouvelle du jour.

Promethée.

A qui le destines-tu ?

Mercure.

Sa taille mince & flûtée, sa tête qu'il tient si droite, ses longs cheveux, & un certain air précieux, semillant & minaudier, me décident...... à Thémis, ce sera un de ses jeunes éleves.

Examinant une troisiéme statue.

Oh, regarde cette figure.

Promethée.

Elle n'est pas prévenante.

Mercure.

Vois ce front étroit & ce large visage; ces sourcils épais, cet air brusque & trivial; cette taille courte, ces grosses jambes & ces petits bras.... le beau présent à faire!

Promethée.

A qui?

Mercure.

A Plutus.

Promethée.

Tu es heureux en dédicaces, mais je crains que la flamme céleste n'ait de la peine à pénétrer dans cette masse-là.

Mercure.

Qu'importe, il suffira de quelques étincelles qui lui donneront le mouvement des mains.

Promethée anime ces trois statues; l'homme de Cour danse d'un air fastueux, & l'éleve de Thémis en minaudant: au son de l'or que l' favori de Plutus qui s'est animé lentement, remue dans son chapeau, l'un & l'autre viennent le flatter & le caresser avec bassesse; il se débarasse d'eux d'un air brusque, ils le suivent, & tous les trois sortent de dessus la scéne.

Mercure regardant une autre statue, qui paroît celle d'un petit homme vêtu à la moresque.

Dis-moi, je te prie, pourquoi cette figure a le teint plus rembruni?

Promethée.

Ma foi, je ne sçais; je ne me rappelle pas même l'avoir faite; je travaillois de caprice, je voulois varier les physionomies, & sur la fin de l'ouvrage j'avois la tête si fatiguée. . . .

Mercure.

Anime-la, je crois qu'elle nous divertira.

Promethée la touche de son flambeau. C'est la Folie, qui s'élance aussi-tôt en dansant avec un tambour de basque.

Mercure.

Je n'y connois rien; rendons-nous visibles; la flamme célèste, & surtout communiquée par des Dieux, doit lui donner assez d'idées & de connoissances, pour comprendre aisément tout ce que nous lui dirons.

La Folie feignant de la surprise en les voyant.

Ah, dites-moi, je vous prie, qui suis je? qu'étois-je, & qu'êtes-vous?

Mercure.

Tu étois, il n'y a qu'un instant, au nombre de ces statues, tu es un homme à présent, nous sommes des Dieux qui t'avons donné la vie.

La Folie.

Je vous suis bien obligé, apparemment que vous allez aussi la donner à toutes ces autres figures-là.

Mercure.

Non, la tienne nous a paru plaisante, nous l'avons animée de préférence.

La Folie.

Comment donc, je serai seul ?

Mercure.

Oui.

La Folie.

Eh! que ferai-je seul ?

Mercure.

Tu admireras les merveilles de la nature.

La Folie.

Admirer..... toujours admirer.... j'aimerois mieux rire.

Promethée.

Eh bien, tu riras avec nous.

La Folie.

Avec vous.... il me semble que vous êtes trop grands, pour n'être pas tristes ... de grace, donnez-moi des camarades.

Mercure.

Tu te repentiras bientôt de nous les avoir demandés.

La Folie.

Eh pourquoi ?

Mercure.

Parce que les animaux de ton espéce ont le cœur si méchant, qu'au lieu de vivre en paix les uns avec les autres, ils ne chercheroient qu'à se nuire, à se tromper, à s'opprimer, à se détruire.

La Folie reflèchissant.

Si je suis seul, je m'ennuyerai.... si j'ai des camarades, j'aurai beaucoup à souffrir... eh mais, la vie n'est pas un aussi beau présent que je croyois.

Mercure s'approchant d'elle.

Eh bien, il n'y a qu'à te l'ôter.

La Folie.

Doucement.... doucement, raisonnons.

Mercure.

Raisonnons? tu es bien insolent.

La Folie.

Je suis comme vous m'avez fait.

Mercure, & surtout Promethée, commençant à se défier de ce raisonneur, ils l'examinent de plus près; alors la Folie ôte son masque & leur rit au nez.

Promethée.

Eh, c'est la Folie.

La Folie.

Elle-même.

Promethée.

Pourquoi ce déguisement?

La Folie.

Pour me mocquer de toi, & me divertir un moment, avant de t'apprendre ce qui vient de se passer dans l'Olympe.

Promethée.

Jupiter, est il bien irrité?

La Folie.

Il l'étoit, te menaçoit; j'ai eu la générosité de prendre ton parti; cela a paru d'abord le trait d'une folle, n'étant pas d'usage à la Cour céleste de parler pour quelqu'un qui tombe en disgrace: Promethée, ai-je dit, a-t'il animé ces statues dans le dessein de nous offenser? Non, il n'a voulu que plaire à Minerve, à la Déesse de la Sagesse, qui avoit imaginé ces nouveaux êtres, pour avoir le plaisir de les gouverner; si leur existence est un mal, c'est donc à elle seule qu'il faut s'en prendre, & pour la mortifier & la punir, il n'y a qu'à ordonner que ce sera moi qui les gouvernerai: voilà mon discours. Jupiter m'a souri, & tout de suite a déclaré qu'il me donnoit dès à présent & à jamais la direction générale de toutes les têtes de ce monde sublunaire. (*A Mercure*): tu me regardes, serois-tu un Dieu assez bête pour ne pas sentir toute la sagesse de ce décret? Songe donc que si Minerve avoit gouverné les hommes, elle leur auroit inspiré de la douceur, de la modération, les auroit fait tous vivre dans une égale abondance, qu'alors n'ayant pas besoin les uns des autres, chacun seroit demeuré enséveli dans un stérile repos, & que par conséquent l'univers ne se seroit pas embelli, au lieu que guidé, échauffé par mon génie, leur amour propre rendra toutes leurs pas-

sions vives & agissantes ; l'ambitieux dépouillera son voisin, & sera dépouillé par un autre. Il faudra des loix, des honneurs, des emplois, il y aura des riches, des pauvres ; de l'indigence naîtra l'industrie, & l'industrie sera la Mere des Arts, des Sciences, du Commerce : on bâtira des Villes, dans ces Villes de superbes Palais, la mer se couvrira de Vaisseaux,

Mercure.

Je crois, ma foi, que la Folie a raison.

Promethée.

Je le crois aussi, & je ne serois plus si fâché contre mon ouvrage si j'étois sûr que Jupiter me pardonnât.

La Folie.

Eh, ne crains rien ; tous les Dieux ne sont-ils pas interessés à parler en ta faveur ? Venus, Mars, l'Amour, Apollon, Momus, & notre ami Mercure ; l'heureux événement pour lui ! parmi les mortelles il y en aura sans doute de jolies ; il a l'esprit souple, adroit, insinuant, Jupiter le députera.

Mercure d'un ton dédaigneux.

Je te remercie de l'emploi.

La Folie.

Ah, mon ami, je te vois dans peu plus en crédit, plus brillant à la Cour céleste, que ceux qui se sont le plus signalés dans la guerre des Titans.

Mercure.

On est dispensé de répondre aux discours de la Folie.

à Promethée.

Allons, donne-lui ce flambeau, & remontons à l'Olympe.

La Folie.

Jusqu'au revoir, Mercure.

Seule. Avant d'animer ces Statues, réfléchissons un peu. Il est de mon honneur & de celui de mon sexe que les hommes soient subordonnés aux femmes; mais comme cela pourroit d'abord exciter de la zizanie, voyons, cherchons quelque moyen. Je pense.... Oui.... Fort bien.... A merveille, & je m'admire. Jupiter tient quelquefois conseil pendant trois heures avec toutes les grosses têtes de l'Olympe, sans pouvoir prendre un parti; moi dans la minute je viens de trouver un arrangement dont les deux sexes seront également satisfaits. Hommes, naissez, & que votre premier hommage à la Folie soit de vous regarder comme des êtres merveilleux & bien supérieurs aux femmes : emparez-vous des honneurs, des dignités, des emplois & de toutes les apparences de la puissance. Mes cheres compagnes, naissez, pour paroître soumises, mais en effet pour commander à ces prétendus chefs de la société. Je vois le Guerrier vous consacrer ses trophées, le Financier apporter à vos pieds ses trésors, & le Magistrat y déposer sa gravité, sa morgue & la balance de Thémis; comme les Dieux, vous disposerez des cœurs, & serez avec moi les Divinités de la terre.

Elle secoue le flambeau, les hommes s'animent, & forment une marche grave & lente.

La Folie.

Voilà donc les hommes sortant des mains de la

Nature ; qu'ils ont l'air pesant & grossier ! il faut espérer que mon sexe les polira, & leur communiquera un peu de sa vivacité.

Elle anime les femmes sur une musique plus douce & plus légere. Les hommes dont les sens sont aussi-tôt frapés à la vûe des femmes, courent à elles avec tout le feu des desirs ; elles se défendent de leurs caresses, & les repoussent avec modestie & fierté. On voit arriver quatre petits Amours, qu'on reconnoît à leurs aîles ; le premier a le casque & la cuirasse ; le second, la perruque quarrée & la robe de Magistrat ; le troisiéme est doré comme Plutus, & le quatriéme n'a qu'une petite perruque ronde, avec un petit manteau noir sur l'habit, couleur de chair des Amours : ils s'approchent des femmes, & leur présentent des guirlandes de fleurs d'un air soumis & respectueux ; ils reprochent ensuite aux hommes, par leurs gestes & leur danse pittoresque, leurs manieres vives & brusques, & finissent par leur enseigner la façon dont ils doivent s'y prendre pour plaire & se faire aimer. Les hommes instruits par les Amours, se mettent aux genoux des femmes, qui les enchaînent avec les guirlandes.

ARIETTE.

Heureux mortels, nés pour nous obéir,
L'empire de vos Souveraines
Est fondé sur les loix que dicte le plaisir.
Venez, empressez-vous de recevoir des chaînes,
Heureux mortels, nés pour nous obéir.

Air leger.

Le joug que l'on vous impose

Est si léger & si doux,
Que votre vainqueur s'expose
A le partager avec vous.
Venez, empressez-vous de recevoir des chaînes,
Heureux mortels, nés pour nous obéir.

Ariette légère.

Chantons, célébrons la Folie,
La gaité vole sur ses pas,
La volupté naît dans ses bras,
Et le plaisir lui doit la vie.
Chantons, célébrons la Folie, &c.

Chaque femme danse avec l'homme sur lequel elle a jetté les yeux, avec un air de dignité qui annonce qu'elle voudra bien en faire un mari. Le spectacle finit par un Vaudeville, suivi d'une contredanse.

Les rôles de Mercure & de Promethée ont été très-bien rendus par Mrs Grandval & Lanoue; Mlle Dangeville remplit celui de la Folie avec une gaité, un naturel & une finesse inexprimables. La musique des Divertissemens, qui est de M. Giraud, a été sentie, & fait concevoir des espérances de ce Musicien. Les Ballets, de M. Sodi, ont été trouvés également ingénieux & saillans. Mlle Hus qui réunit divers talens, & les Danseurs Italiens, y ont eu un grand succès. Cet ouvrage a toujours été précédé d'excellentes Tragédies, entr'autres de *Rodogune*, de *Cinna*, d'*Andromaque*, de *Britannicus*, de *Zaïre*, d'*Alzire*. M. Belcourt, qui depuis près de trois ans qu'il est au théatre, n'avoit joué que quatre ou cinq fois dans le tra-

gique, où il avoit été très froidement reçu, a commencé d'y être applaudi dans les rôles de Seleucus, de Britannicus & de Nerestan. Cet Acteur qui joint à une figure noble & avantageuse, de l'intelligence & beaucoup d'ardeur pour se rendre agréable au public & utile à ses camarades, mérite d'être encouragé. M. le Kain, dont une maladie assez considérable nous avoit privés pendant près de deux mois, a reparu avec éclat dans les rôles d'Antiochus, de Zamore & d'Orosmane.

Les Comédiens Italiens ont donné le Mercredi 4 Juillet la premiere représentation des *Fêtes des environs de Paris*, Parodie fort gaie des Fêtes Grecques & Romaines. Nous rendrons compte dans le prochain Mercure, de cet ouvrage, qui a déja eu neuf représentations.

L'Opera Comique a fait l'ouverture de son théatre à la Foire S. Laurent le Samedi 30 Juin, par *le Mariage du Caprice & de la Folie*, qui a été précédé de *la Rose* & du *Suffisant*. Le Mariage du Caprice & de la Folie est de M. Piron ; la reprise en est extrêmement heureuse. On a donné sur le même théatre le Samedi 7 Juillet deux Pantomimes nouvelles, exécutées par le sieur Michaëlo & son épouse, Danseurs Italiens, qui soutiennent à Paris la réputation qu'ils avoient acquise dans plusieurs Cours étrangeres. Le Jeudi 12 on a donné la premiere représentation de *la Vengeance de Melpomene* & de *la Mort de Goret*, Tragédie burlesque. L'idée de la Vengeance de Melpomene a paru fort jolie : la Mort de Goret n'a point réussi.

NOUVELLES ETRANGERES.

DU NORD.

De Moscou, le 22 Mai.

PAr un nouveau Réglement, il est enjoint aux Seigneurs & Dames de la Cour de n'y paroître pendant l'été qu'en habits d'étoffes de soie, sans or & sans argent.

Le feu ayant pris le 18 chez un Marchand de cette ville dans la rue de Taganska, le vent qui souffloit avec impétuosité, porta bientôt les flammes aux maisons voisines, & en peu d'heures plusieurs rues se trouverent enveloppées dans l'embrasement. L'Impératrice se rendit sur les lieux, afin de rendre par sa présence les secours plus prompts & plus efficaces : mais quelques efforts qu'on ait faits pour répondre à ses intentions, on n'a pû empêcher que près de huit cens maisons n'aient été réduites en cendres. Cet incendie avoit été précédé d'un autre qui étoit arrivé le 14, & qui avoit consumé la plus grande partie du quartier de Pereslawske-Temskoi. Il y en eut avant-hier un troisiéme, dans lequel trente maisons ont été brûlées. Hier après-midi on eut une nouvelle allarme : un réservoir d'eau étoit heureusement près de l'endroit où le feu a pris, & le dommage n'a pas été considérable. Le 15 & le 16 deux villages des environs d'Ismaïlow ont été totalement détruits par les flammes.

DE KIOW, *le 16 Juin.*

Un corps nombreux de Cosaques Haydamakis ayant pénétré dans cette Province, le Comte de Rasoumowski a fait marcher quelques Régimens qui ont dispersé ces vagabonds sans beaucoup de peine. Il a paru sur la frontiere deux autres corps de ces brigands : on a pris les mesures nécessaires pour s'opposer aux entreprises qu'ils pourroient tenter.

DE STOCKHOLM, *le 22 Juin.*

Avec l'agrément du Roi, Sa Majesté Très-Chrétienne doit faire élever à Torneo une pyramide, destinée à servir de monument aux observations que les sieurs de Maupertuis, Camus & Clairaut ont faite en Laponie, pour déterminer la figure de la terre.

DE COPPENHAGUE, *le 16 Juin.*

La grossesse de la Reine fut déclarée le 10 de ce mois, & l'on doit commencer incessamment les prieres publiques, pour demander à Dieu qu'il daigne lui accorder d'heureuses couches. Le 13 de ce mois, le Roi fit la revûe des troupes qui sont campées entre cette Capitale & le Château de Frédéricsberg. Le Prince Royal, quoiqu'âgé seulement de quatre ans & quelques mois, y parut à la tête de son Régiment. Tous les Etrangers qui se sont rendus ici pour voir ce camp, ont été frappés sur tout de la beauté de la Cavalerie, & ils avouent unanimement qu'il n'y en a nulle part une plus leste & mieux montée. La Cour

est très-brillante à Frédéricsberg, & le Grand-Maréchal y tient matin & soir table ouverte. Le Prince Frédéric François de Brunswic-Wolfenbuttel, frere de la Reine, & Colonel d'Infanterie au service du Roi de Prusse, y arriva le 12 de Berlin. Il dîna le même jour avec leurs Majestés, & le soir il accompagna ici la Reine, qui vint rendre visite à la jeune Famille Royale. Ce Prince partira le 29 pour retourner en Prusse.

Trois des maisons que Sa Majesté a ordonné de construire pour les Professeurs de l'Université, sont déja finies. Le sieur Anker établit actuellement à Moss en Norwege une nouvelle fonderie de canons, & le Roi, pour lui en faciliter les moyens, lui a accordé une avance de cinquante mille écus. Ainsi Sa Majesté tient toujours son trésor ouvert lorsqu'il s'agit de favoriser quelque entreprise utile au Public.

Les troupes campées dans les environs de Frédéricsberg, se partagerent le 14 en deux Corps, dont un représentoit l'armée de la Nation, & l'autre l'armée ennemie. Ces corps ayant marché l'un contre l'autre; leurs avant-gardes se chargerent; mais comme les troupes du Roi reconnurent que l'ennemi étoit trop en forces, elles prirent le parti de se retirer. Douze Compagnies de Grenadiers couvrirent la retraite. Le 16, on reprit une maison dont l'ennemi s'étoit emparé. Dans le tems qu'on venoit de s'en rendre maître, l'ennemi parut à l'improviste, & sa supériorité nous obligea d'abandonner ce poste. On n'osa lui faire tête en rase campagne, & l'on alla se retrancher derriere une Digne. Il ne jugea pas à propos de nous y attaquer. Dès qu'il fut hors de vûe, on regagna le camp. Le 18, l'ennemi jetta quatre ponts sur une riviere, pour nous venir prendre en flanc.

par notre aîle droite. Aussi-tôt on avança sur quatre colonnes, qui avoient chacune du canon & des Grenadiers à leur tête. Nous attaquâmes les ponts & nous les emportâmes. Le 20, nous marchions en sept divisions, lorsque l'ennemi fondit sur les deux premieres. Elles se replierent sur celles qui suivoient, & la Cavalerie escarmoucha continuellement avec l'ennemi, afin de donner à l'Infanterie le tems de former un bataillon quarré. Les efforts que fit l'ennemi pour rompre ce bataillon furent inutiles. Il y eut avant-hier une bataille rangée, dans laquelle l'Armée Royale a eu tout l'avantage. Aujourd'hui, le Corps d'Artillerie bombarde le camp des ennemis, & fait sauter une mine. Ce soir, les troupes terminent leurs exercices par les feux de joye & les autres réjouissances ordinaires après la victoire. Elles se sépareront le 25, pour retourner dans leurs quartiers. Sa Majesté a daigné témoigner qu'Elle étoit satisfaite de la précision avec laquelle elles ont exécuté leurs différentes manœuvres. La Reine Douairiere vint le 18 à Frédéricsberg, où elle dîna avec leurs Majestés. Après le repas, elle parcourut en carosse tout le front du camp, & elle retourna le soir à Hirscholm. Le lendemain, le Roi visita les bâtimens qu'elle a fait ajoûter à l'un des *Holms*, & Sa Majesté vit les deux nouveaux vaisseaux qu'on y construit.

ALLEMAGNE.

DE VIENNE, *le* 24 *Juin.*

Il a été publié le 20 de ce mois une Ordonnance qui porte qu'on ne pourra faire crédit de plus de cent florins à aucun Officier, depuis le Capitaine

jusqu'à l'Enseigne, si ce n'est du consentement du Commandant du Régiment, sous peine aux Marchands ou autres qui négligeront cet avis, de perdre leurs avances. Les Officiers qui possedent des biens-fonds, seront libres de les engager, mais il est absolument défendu de mettre arrêt sur leur paye. En cas qu'ils ayent besoin d'argent, il sera permis de leur en prêter sur un certificat du Commissariat de guerre des lieux, & ce certificat devra être produit dans le terme d'un mois devant le Commissariat Général. Lorsqu'il s'agira d'une avance pour tout un Corps, elle ne se fera point sans l'aveu préalable du Conseil de Guerre. Si les bas Officiers & les Soldats contractent quelques dettes, on les punira selon l'exigence du cas, & le créancier perdra la somme qui lui sera dûe. Tous Marchands qui feront crédit aux Militaires, seront tenus d'en donner avis dans vingt quatre heures, après lequel terme ils ne pourront avoir aucun recours.

Les travaux qu'on avoit commencés aux fortifications de cette Capitale, & qui avoient été interrompus, viennent d'être repris, & ils se continuent avec beaucoup d'activité. L'Impératrice-Reine a donné ordre de faire d'ici à Schombrun un nouveau chemin qu'on nommera le *Chemin Impérial*, & qui ne servira que pour les Ministres Etrangers & pour les personnes attachées à la Cour.

DE DRESDE, *le* 10 *Juin*.

Le Roi étant retourné le 4 de ce mois au camp d'Ubigau, vit faire l'exercice aux treize Régimens d'Infanterie qui y sont assemblés. Sept Régimens de Cavalerie qui sont dans ce camp, fi-

rent le 6 diverses évolutions en présence de Sa Majesté. Le 8, ces troupes se diviserent en deux Corps & se livrerent bataille. Il y eut des Villages, des bois & des retranchemens forcés. Quatre mille hommes qui feignirent de vouloir se jetter dans Ubigau, furent coupés, & huit cens furent faits prisonniers.

On commença le 12 l'attaque du Polygone qui a été construit près du camp d'Ubigau. Le 14, les assiégés, dans une sortie qu'ils firent, comblerent la tranchée, & ruinerent deux batteries. Les assiégeans réparerent ces dommages pendant la nuit suivante. Ils s'emparerent le 15 du chemin couvert, & ils y établirent leur logement. Le 16, ils emporterent le Fort d'assaut. Le 17, toutes les troupes se sont mises en mouvement, pour faire diverses marches & contre-marches.

Les troupes firent le 18 leur derniere manœuvre. Feignant qu'elles avoient à craindre d'être attaquées par des forces supérieures, elles décamperent précipitamment. Elles marcherent par des bois & des montagnes, & l'on employa toutes les ruses dont on a coutume de se servir à la guerre, pour tromper l'ennemi sur la véritable direction des mouvemens de l'armée. Le même jour au soir, le Régiment des Grenadiers du Corps, celui des Gardes, & celui du Prince Clément, rentrerent dans cette Ville.

DE BERLIN, *le 16 Juin.*

L'Académie Royale des Sciences & Belles Lettres tint le 7 son Assemblée publique. M. Formey, Secrétaire Perpétuel, ouvrit la Séance en annonçant que le prix de cette année a été remporté par la Piéce N°. XI. à laquelle est jointe cette devise :

Spiritus intùs adest, quo cum diffusa per artus
Mens agitat molem.

Cette Piéce est de M. le Cat, Docteur en Médecine, Chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu de Rouen, Secrétaire de l'Académie de la même Ville pour la partie des Sciences, Membre de la Société Royale de Londres, & de l'Académie de Madrid. Entre les autres ouvrages présentés au concours, ceux qui ont paru les meilleurs après celui de M. le Cat sont, un Mémoire Latin, N°. IX. ayant pour devise; *Audendum est, & veritas investiganda, &c.* un Mémoire Allemand, N°. XVIII dont la devise est, *Non videmus id quod videt; non audimus id quod audit :* un Mémoire écrit en François, N°. XX. avec ces mots pour devise : *Rien n'est beau que le vrai.* M. Formey lut un Extrait de la Piéce couronnée. Il déclara ensuite que l'Académie proposoit pour le sujet du prix de 1755, d'*examiner le systême contenu dans la proposition de Pope : Tout est bien; de déterminer le vrai sens de cette proposition, conformément à l'hypothèse de son Auteur, de la comparer avec le systême de l'*Opticisme, *ou du* Choix du meilleur, *pour en marquer exactement les rapports & les différences, & d'alléguer les raisons qu'on croira les plus propres à établir, ou à détruire ce systême.* Comme dans les sujets de cette nature l'Académie est souvent accablée d'une multitude d'écrits qui ne contiennent que des idées vagues ou empruntées d'ouvrages connus; on prie les personnes qui voudront travailler, d'éviter surtout ces deux inconvéniens, si elles ne veulent point que leurs ouvrages dès la premiere inspection, soient mis au rebut. Tous les Mémoires destinés à concourir, doivent être adressés à M. Formey, & le terme pour les recevoir est fixé au premier

Janvier 1755. Après que M. Formey eut fait l'annonce du prix de ladite année, & qu'il eut rappellé que le sujet pour le prix de l'année prochaine étoit : *Si le mouvement diurne de la terre a été dans tous les tems, de la même rapidité, ou non ? Par quels moyens on peut s'en assurer ? Et en cas qu'il y ait quelque inégalité, quelle en est la cause ?* M. Sulzer lut une Dissertation sur l'*Apperception*, ou sur *la maniere dont l'ame se sent elle-même.* Cette lecture fut suivie de celle d'une observation de M. de Prémonval, sur une prétendue merveille que l'on attribue à la Langue Chinoise. M. Formey termina la Séance par les Eloges funébres de M. Buddæus & de M. de Beausobre.

D'ULM, *le* 10 *Juillet.*

On mande de Bondorff, dans la Forêt Noire, que le 23 du mois de Juin, une chévre & cinq chévreaux moururent de l'excès du froid en paissant dans la campagne, & que le jeune homme qui les gardoit, auroit eu le même sort, si des voyageurs ne l'avoient secouru. Il neigea beaucoup le même jour sur les montagnes. Ainsi le Fermier de Feldberg jouira vraisemblablement de l'exemption qui lui est accordée, lorsqu'il peut présenter une certaine quantité de neige le jour de la Saint Jean.

ESPAGNE.

DE LISBONNE, *le* 24 *Juin.*

Selon les dépêches apportées du Brésil par la Frégate *la Notre-Dame des Neiges*, on a découvert, à quelque distance de Fernambouc, une mine d'or

d'or très abondante, & le canton dans lequel elle est située étant fort peuplé, on n'aura point de peine à rassembler le nombre d'ouvriers nécessaires pour la mettre en valeur.

De Madrid, le 3 Juillet.

L'Académie de Peinture & de Sculpture, nouvellement établie sous la protection du Roi, fera dans le mois de Décembre prochain la premiere distribution de ses prix. Chacun des Artistes qui concoureront, sera maître du choix de son sujet.

ITALIE.

De Naples, le 20 Juin.

On a trouvé depuis peu dans les ruines d'*Herculanum* quelques Manuscrits Latins, dont les caractéres sont quarrés. L'écriture étant presque par tout effacée dans les lambeaux qu'on a pû détacher, on s'est contenté de dessiner exactement le contour de ces lambeaux, & de copier toutes les lettres qui sont distinctes dans les originaux. Ces monumens seront gravés & publiés par ordre du Roi, & ils feront partie du grand ouvrage que prépare M. Baïardi.

De Florence, le 13 Juin.

Ce siécle a vû naître de toutes parts des Académies pour les progrès des Sciences & des Lettres. Il vient de s'en former dans le sein de cette Ville une nouvelle, dont l'objet, moins brillant en apparence, est beaucoup plus intéressant. Elle est composée de quarante personnes, qui sont dans le

dessein de consacrer principalement leurs veilles à la perfection de l'agriculture. La Toscane est redevable de cet établissement à l'Abbé des Chanoines Réguliers de Fiesoles.

De Livourne, *le 24 Juin.*

La Régence de ce Grand Duché a fait une convention avec la Cour de Madrid, pour fournir à l'Espagne une certaine quantité de froment & d'orge, lorsque la récolte sera abondante en Toscane & qu'elle manquera en Espagne. En conséquence de cet accord, on a transporté depuis deux mois dans ce Royaume cent quarante mille sacs de grains.

De Venise, *le 28 Juin.*

Cette République paroît être dans le dessein de conclure un Traité de Paix avec les Régences de Barbarie. Elle se sert de l'entremise de la Porte, pour faire réussir cette négociation, au sujet de laquelle le Consul, qui étoit ci-devant Résident à Smyrne, est parti d'ici pour Alger.

De Genes, *le 16 Juin.*

Le Village de Colla de la Communauté de San-Remo, Ville située dans la partie, appellée *Riviere du Ponent*, s'étant plaint à la République de plusieurs vexations qu'il éprouvoit depuis long-tems de la part de ladite Ville, & ses plaintes s'étant trouvées fondées, le Gouvernement résolut de séparer le Village de Colla de la Communauté de San-Remo. En conséquence de cette déliberation, le Commissaire Général fit élire des Consuls

& des Officiers Municipaux, pour régir la nouvelle Communauté; & celle de San-Remo fut déchargée de la partie d'imposition, qui devoit être payée par celle de Colla. Cela se passa assez tranquillement; mais lorsque les habitans de San-Remo virent arriver un Ingénieur, pour régler les limites des deux Communautés, sur le pied que l'Evêque d'Albenga les a réglées pour le spirituel il y a vingt-cinq ou trente ans, ils prirent les armes, s'ameuterent, forcerent la Garde du Commissaire Général, & le bloquerent dans son Palais. On en reçut l'avis ici le 8 de ce mois. Le Gouvernement fit équiper à la hâte deux Vaisseaux de guerre, trois Galères, quelques Galiotes à bombes, & des Bâtimens de transport, le tout avec mortiers, canons, munitions de guerre, & un certain nombre de troupes, confié au commandement du Marquis Augustin Pinelly, qui partit le 22 pour San Remo, & y arriva le lendemain après midi. Ce Marquis fit d'abord sommer la Ville de se rendre, & la réponse n'ayant pas été concluante, il fit tirer du canon & jetter quelques bombes; ce qui détermina en moins de deux heures les habitans à se soumettre. Ils demanderent qu'on leur sauvât la vie, les biens & l'honneur, mais le Marquis Pinelly a exigé qu'ils se rendissent à discrétion, & qu'ils lui amenassent sans délai le Commissaire Général, & tout ce qui se trouvoit à San-Remo au service de la République. Ces ordres ont été exécutés avec la plus grande promptitude. Le lendemain on fit débarquer les troupes, & on attaqua avec tant de vigueur des retranchemens, derriere lesquels un Corps de paysans s'étoit fortifié, qu'on le dissipa entierement, & tout fut soumis. Cette attaque a coûté la vie à deux soldats; il y a eu quatorze blessés, du nombre desquels sont quatre Officiers.

GRANDE BRETAGNE.

De Londres, *le 5 Juillet.*

Plusieurs paysans se sont assemblés tumultueusement dans le Duché d'Yorck, pour détruire les barrieres des grands chemins, & pour brûler les maisons qui en dépendent. Les Magistrats de Leeds ayant fait arrêter trois de ces mutins, les autres ont eu l'audace d'entrer dans la Ville ; & sur le refus qu'on a fait de leur remettre les prisonniers, ils se sont mis en devoir de démolir l'Hôtel de-Ville. Un Escadron de Dragons appellé pour appaiser le désordre, tira d'abord sur eux avec de la poudre. Au lieu d'être intimidés, ils devinrent plus furieux, de sorte qu'on fut obligé de charger à balle. On tua vingt des séditieux, on en blessa cinquante autres, & le reste prit la fuite. Il y a eu aussi une espéce de révolte à Kilcock, en Irlande, & l'on mande de Dublin, que le 26 du mois dernier le Viceroi avoit fait marcher cinq Compagnies d'Infanterie & trois Escadrons de Cavalerie, pour faire rentrer les mutins dans l'obéissance.

Il paroît plusieurs projets pour augmenter la culture des grains en Irlande, d'où l'on mande qu'on exploite avec succès les mines de charbon nouvellement découvertes près de Charlemont, & qu'elles pourront suffire aux besoins de la Ville de Dublin.



FRANCE.

Nouvelles de la Cour, de Paris, &c.

ON fit le 20 de Juin à l'Hôtel de Ville, en présence des Prévôt des Marchands & Echevins, le septiéme tirage de la Lotterie pour le remboursement de partie des Capitaux des Rentes sur la Caisse générale des Amortissemens. Les remboursemens échûs par le sort de la Lotterie, montent à la somme de treize cens trois mille six cens trente livres. Les Coupons & les Remboursemens seront acquités à la Caisse des Amortissemens, chez M. Blondel de Gagny, Trésorier de cette Caisse: sçavoir, les Coupons, le 4 du mois prochain, depuis le numéro premier jusqu'à 2000; le 11 du même mois, depuis le n°. 2001 jusqu'à 5000; le 18, depuis n°. 5001 jusqu'à 9000; le 24, depuis n°. 9001 jusqu'à 13000; le premier Août, depuis n°. 13001 jusqu'à 14170; & les Remboursemens tous les Samedis indistinctement, à commencer du Samedi 7 du mois de Juillet.

Le 21, Fête du Saint Sacrement, le Roi & la Reine accompagnés de la Famille Royale, entendirent dans la Chapelle du Château les Vêpres chantées par la Musique, & le Salut célébré par les Missionnaires.

Le Roi soupa le 21 & le 23 au grand couvert.

Le 23, le Roi fit dans la Cour du Château la revûe des deux Compagnies des Mousquetaires de la Garde ordinaire de Sa Majesté. Le Roi passa dans les rangs, & après qu'elles eurent fait l'exercice, Sa Majesté les vit défiler. Monseigneur le Dauphin accompagna le Roi à cette re-

vde. La Reine, Madame la Dauphine, Madame Infante, Madame Adélaïde, & Mesdames de France, la virent de l'appartement du Comte de Clermont.

Leurs Majestés assisterent le 23 & le 24 au Salut dans la Chapelle du Château.

Le 25, Monseigneur le Dauphin & Madame Victoire tinrent sur les Fonts, dans la Chapelle du Château, la fille dont la Comtesse de Durfort, Dame de Compagnie de Mesdames de France, est accouchée dans le mois de Décembre dernier, & qui a été nommée *Angélique-Victoire.* L'Abbé de Termont, Aumônier du Roi, suppléa les cérémonies du Baptême à l'enfant, en présence du Curé de la Paroisse.

Sa Majesté se rendit le 24 au Château de Choisy. Madame Infante, Madame Adélaïde & Mesdames Victoire & Sophie, allerent le 25 y joindre le Roi. Monseigneur le Dauphin y alla dîner le 26. Le soir après souper, Sa Majesté revint à Versailles avec ce Prince & ces Princesses.

Le 28, jour de l'Octave, le Roi accompagné de Monseigneur le Dauphin, de Madame Infante Duchesse de Parme, de Madame Adélaïde, & de Madame Victoire, s'est rendu à l'Eglise de la Paroisse de Notre-Dame; & Sa Majesté, après avoir assisté à la Procession, y a entendu la grande Messe. Ce jour, ainsi que celui de la Fête, le S. Sacrement a été porté sous un magnifique Dais, dont le Roi a fait présent à la Paroisse, & qui est de velours cramoisi, brodé d'or, avec des cartouches en petit point, presque comparables aux plus beaux tableaux. Leurs Majestés ont entendu ce soir dans la Chapelle le Salut chanté par la Musique. La Reine y a assisté tous les jours de l'Octave.

Par la retraite du Marquis de Chiffreville,

Lieutenant-Général des Armées du Roi, & premier Sous-Lieutenant de la seconde Compagnie des Mousquetaires de la Garde de Sa Majesté; le Comte de la Riviere, Lieutenant-Général, & Commandeur de l'Ordre Royal & Militaire de S. Louis, est monté à la premiere Sous-Lieutenance de cette Compagnie; le Comte de Montboissier, Lieutenant Général, à la seconde Sous-Lieutenance; & le Comte de Bissy, Brigadier de Cavalerie, à l'Enseigne. M. de la Grange, Officier dans le Régiment des Gardes Françoises, a eu l'agrément de la Cornette vacante.

M. de Faudran, Mestre de Camp de Cavalerie, Exempt des Gardes du Corps dans la Compagnie de Noailles, ayant demandé la permission de se démettre de cette place, le Roi en a disposé en faveur de M. de Quelen, Capitaine dans le Régiment de Conty, Cavalerie.

M. Bernard de Ballainvilliers, Maître des Requêtes, a été nommé l'un des huit Présidens du Grand-Conseil, par commission, à la place de feu M. Piarron de Chamousset.

L'Académie Françoise a élû, pour remplir la place qui vaquoit dans cette Compagnie par la mort de l'Archevêque de Sens, M. de Buffon, de l'Académie Royale des Sciences, & Intendant du Jardin Royal des Plantes.

Le 28, l'Abbé Nollet présenta à leurs Majestés le Discours qu'il a prononcé dans le Collége de Navarre, à l'ouverture de ses Leçons de Physique expérimentale.

Le Vaisseau *la Diane*, appartenant à la Compagnie des Indes, est arrivé de Bengale au Port de l'Orient le même jour. Son chargement est fort considérable.

Le 29, les Députés de la Ville du Havre-de-

Grace ayant à leur tête le Duc de Saint-Aignan ; Gouverneur de la Ville ; le Comte de Saint-Florentin, Ministre & Secrétaire d'Etat, chargé du Département de la Province de Normandie, & M. Rouillé, Ministre & Secrétaire d'Etat ayant le Département de la Marine, accompagnés du Duc de Beauvilliers, du Chevalier de Saint-Aignan, tous deux fils du Duc de Saint-Aignan ; & du Chevalier de Virieu-Beauvoir, Lieutenant de Roi du Havre-de-Grace ; furent introduits dans le Cabinet du Roi par le Maréchal Duc de Richelieu, premier Gentilhomme de la Chambre. Ils eurent l'honneur de présenter à Sa Majesté la Relation avec les desseins gravés de ce qui a été fait, tant par la Ville du Havre, que par la Marine, à l'occasion du voyage & du séjour que le Roi fit dans cette Ville au mois de Septembre 1749. Sa Majesté reçut très-favorablement ce témoignage de respect & de reconnoissance de sa Ville du Havre; M. du Bocage de Bléville, l'un des Députés, eut aussi l'honneur de présenter au Roi un ouvrage intitulé : *Mémoire sur le Port, la Navigation & le Commerce du Havre.*

La Reine, accompagnée de la Famille Royale ; assista le 30 à la grande Messe, aux Vêpres & au Salut, dans l'Eglise de la Paroisse de Notre-Dame, où l'on célébroit la fête du Sacré Cœur de Jesus.

Il y eut le même jour concert chez la Reine, & l'on y exécuta les deux derniers Actes de l'Opéra d'*Issé*.

Le Roi alla le même jour au Château de Bellevûe, d'où Sa Majesté revint le 2 Juillet dernier.

Le premier Juillet, M. Cafarieli, Musicien de Sa Majesté Sicilienne, nouvellement arrivé de Naples, eut l'honneur de chanter à Bellevûe devant le Roi. Sa Majesté trouva qu'il soutenoit la

grande réputation dont il jouit, & Elle eut la bonté de lui donner des marques particulieres de sa satisfaction. Ce Musicien, l'un des plus célébres d'Italie, chanta le 3 devant Madame la Dauphine, qui l'avoit entendu déja plusieurs fois, tant à Versailles qu'à Marly. Il doit demeurer à Versailles pendant le voyage de Compiegne.

Monseigneur le Dauphin est venu le 2 de ce mois à Paris, pour poser la premiere pierre de la nouvelle Eglise de l'Abbaye de Panthemont. On prétend que la premiere pierre de l'ancienne Eglise avoit été posée par Robert de France, sixiéme fils de Saint Louis. Vers les quatre heures après midi, Monseigneur le Dauphin arriva à l'Abbaye, étant accompagné du Comte de Brionne, du Prince de Montauban, du Maréchal Duc de Richelieu, du Duc de Biron, & de plusieurs autres Seigneurs. Ce Prince y trouva une Compagnie des Gardes Françoises & une des Gardes Suisses sous les armes. Il fut reçu à la porte de l'ancienne Eglise par la Dame de Bethisi de Mezieres, Abbesse du Monastere, à la tête de la Communauté. A l'arrivée & au départ de Monseigneur le Dauphin, on a fait une salve des boëtes & des canons de la Ville, ainsi que des canons de l'Hôtel Royal des Invalides.

Le même jour, le Maréchal Duc de Richelieu, & la Maréchale Duchesse de Duras, Dame d'honneur de Mesdames de France, tinrent sur les Fonts à Versailles, dans l'Eglise Paroissiale de Saint Louis, au nom de Monseigneur le Dauphin & de Madame Louise, le fils de M. Bonnequin, Valet de Chambre du Roi. Cet enfant, qui est petit-fils de la Dame Bonnequin, premiere Femme de Chambre de Madame Louise, a été nommé *Lucain*. Le Curé de la Paroisse de Saint

Louis lui a suppléé les cérémonies du Baptême.

La Compagnie des Indes, jusqu'au 20 du mois d'Octobre prochain inclusivement, fera recevoir à sa Caisse générale, à Paris, les fonds que les Négocians y porteront ou y feront porter en argent, pour servir au payement de leurs achats dans la vente prochaine. M. Peschevin, Caissier général de la Compagnie, fournira ses récépissés, comprenant les intérêts, à raison de cinq pour cent, à compter du jour de la recette jusqu'au 10-20 Décembre, auquel terme ils seront remboursés à Paris, en cas qu'ils n'ayent pas été employés, & nonobstant la prolongation de leur terme. Lesdits récépissés seront reçus comme par le passé, pour le payement comptant des adjudications de la vente, sans que cette faveur, accordée aux seuls susdits récépissés, puisse tirer à conséquence. Les autres papiers & effets continueront de n'être reçus pour le payement comptant, qu'autant qu'ils feront dans le terme du comptant qui sera indiqué par la Liste générale.

Le 4, le Roi accompagné de Madame Infante, de Madame Adélaïde, & de Mesdames Victoire, Sophie & Louise, se rendit à la Meute, & Sa Majesté en partit le 5 au matin avec ces Princesses pour Compiegne.

L'Abbé de Bouillé, Doyen des Comtes de Lyon, & Maître de l'Oratoire du Roi, ayant été nommé par Sa Majesté à l'Abbaye de Saint Nicolas-lès-Angers, s'y rendit le 23 Juin dernier, pour en prendre possession.

Le Cardinal de la Rochefoucault arriva à Paris de son Diocése le 27, & il alla le 29 à Versailles rendre ses respects au Roi, qui l'a reçu très-favorablement.

Le 3 Juillet, la Reine & Monseigneur le Dau-

phin, représentés par la Duchesse de Luynes, Dame d'honneur de la Reine, & par le Maréchal Duc de Richelieu, Premier Gentilhomme de la Chambre, ont tenu sur les Fonts à Versailles, dans l'Eglise de la Paroisse du Château, le fils de M. Baillon, premier Valet de Chambre de la Reine.

Le 5, le Roi arriva à Compiégne avec Madame Infante Duchesse de Parme, Madame Adelaïde, & Mesdames Victoire, Sophie & Louise.

La Reine est arrivée le 7.

Le même jour, le Marquis de Paulmy, Secrétaire d'Etat de la guerre, en survivance du Comte d'Argenson, partit pour aller visiter les Places, & voir les troupes dans diverses Provinces du Royaume.

Le Maréchal Duc de Belle-Isle est parti le 11 pour Metz.

Le Roi, accompagné de Madame Infante, de Madame Adelaïde, & de Mesdames de France, assista le 8 au Salut dans l'Eglise de Saint Jacques, Paroisse du Château. Le même jour, la Reine entendit la Messe, les Vêpres & le Salut dans l'Eglise des Religieuses Carmelites. Mesdames de France entendirent les Vêpres au Couvent des Minimes.

Monseigneur le Dauphin est arrivé à Compiégne le 10 au soir.

Leurs Majestés ont soupé le 8 & le 11 au grand couvert.

Le 11, il y eut Concert chez la Reine. On y exécuta le Prologue & le premier Acte de l'Opéra de *Pyrame & Thisbé*, dont les paroles sont de M. de la Serre, & la Musique de Messieurs Rebel & Francœur, Sur-Intendans de la Musique de la Chambre du Roi.

La Dame de Ranty a été présentée à leurs Majestés & à la Famille Royale, en qualité de Dame d'honneur de la Princesse de Condé.

Le Vaisseau *la Reine*, appartenant à la Compagnie des Indes, est arrivé le 5 de Bengale au Port de l'Orient, avec onze cens cinquante balles ou caisses de marchandises, poivre, cauris, bois rouge, & bois de sapan.

L'Académie de Peinture, de Sculpture & d'Architecture, établie à Toulouse, tint le 8 une assemblée publique. Le Chef du Consistoire prononça un Discours sur l'amour des beaux Arts, & M. Poisson, Modérateur, fit l'analyse de quelques-uns des ouvrages couronnés. A la fin de la Séance, on distribua les prix. Le plus considérable, qui est une Médaille d'or de la valeur de trois cens livres, & qui étoit destiné cette année à un plan d'Architecture, a été réservé.

Madame Infante Duchesse de Parme, s'étant rendue le 11 à l'Abbaye Royale de Saint Corneille, Dom Pierre de Gonfreville, Grand-Prieur de l'Abbaye, à la tête de la Communauté, reçut cette Princesse, & eut l'honneur de la complimenter.

Leurs Majestés, accompagnées de la Famille Royale, assisterent le 15 au Salut, dans l'Eglise Paroissiale de Saint Antoine. La Reine avoit entendu le matin la grande Messe dans l'Eglise de Saint Jacques, Paroisse du Château, & l'après-midi les Vêpres dans l'Eglise de la Congrégation.

Le lendemain, la Reine entendit la Messe dans l'Eglise des Religieuses Carmelites, & y communia par les mains de l'Archevêque de Rouen, son Grand Aumônier. Sa Majesté dîna dans le Monastere. Elle y assista ensuite aux Vêpres & au Salut.

Le 15 & le 17, pendant la Messe du Roi, la Musique de Sa Majesté exécuta le Pseaume *In exitu Israël de Ægypto*, nouveau Motet de la composition de M. Mondonville, Maître de Musique de la Chapelle, en Quartier. La vérité de l'expression dans les récits & dans les chœurs; le brillant des symphonies, joint à une parfaite exécution, ont mérité à cet ouvrage l'applaudissement de leurs Majestés, de la Famille Royale, & de toute la Cour. Monseigneur le Dauphin, Madame Infante, & Mesdames de France, avoient honoré de leur présence la répétition de ce Motet.

Leurs Majestés souperent le 13, le 15 & le 17, au grand couvert.

Monseigneur le Dauphin partit de Compiégne le 16 pour Versailles.

Il y eut le 14 & le 18, Concert chez la Reine; & l'on y chanta les quatre derniers Actes de l'Opéra de *Pyrame & Thisbé*.

Le Roi a nommé Commandeur de l'Ordre Royal & Militaire de Saint Louis, à la place de feu M. de la Javeliere, le Chevalier de Montbarey, Brigadier, Lieutenant Colonel du Régiment Royal, Cavalerie.

Sa Majesté a accordé l'agrément du Régiment de Dragons, vacant par la mort du Comte d'Egmont, à M. de Marbeuf, Mestre-de-Camp, Lieutenant du Régiment Dauphin, Cavalerie; & ce dernier Régiment au Comte de Périgord, Colonel du Régiment de Normandie, & Menin de Monseigneur le Dauphin. Elle a donné au Chevalier de Saint-Sauveur, Brigadier de Dragons, ci-devant Aide Maréchal des Logis de l'Armée de Flandre, la Brigade qui vaquoit dans les Gardes du Corps, par la retraite du Chevalier de Sommery, Maréchal des Camps & Armées de Sa Majesté, & Enseigne dans la Compagnie de Villeroy.

Le 16, Monseigneur le Dauphin revint de Compiégne à Versailles, pour voir Madame la Dauphine qui jouit d'une parfaite santé, & qui avance heureusement dans sa grossesse. Il y eut le 18 chez cette Princesse un Concert, auquel Monseigneur le Dauphin assista. On exécuta le Prologue & le premier Acte des *Fêtes de l'Hymen & de l'Amour*, dont les paroles sont de M. de Cahusac, & la Musique de M. Rameau. M. Cafarieli, Musicien de Sa Majesté Sicilienne, chanta seul deux Ariettes, & ensuite un Duo avec M. Albanese. Il fut fort applaudi, & la beauté de sa voix, ainsi que la perfection de son chant, fait toujours un nouveau plaisir.

Monseigneur le Duc de Bourgogne prit ce même jour le plaisir de la promenade dans le Parc de Versailles. Ce Prince & Madame continuent de se porter aussi-bien qu'on puisse le desirer.

A l'arrivée du Roi à Compiégne, & de même à celle de la Reine, Madame la Dauphine a envoyé M. de Goy d'Ydogné, son Ecuyer en Quartier, pour s'informer des nouvelles de leurs Majestés.

Dans le dernier tirage de la Lotterie pour le remboursement des Contrats de Rentes sur les Postes, il est sorti quatre-vingt-un Contrats; sçavoir, trente-sept de la création de Novembre 1735, dont les capitaux montent à trois cens cinquante mille vingt livres, & quarante-quatre Contrats de la création de Juin 1742, dont les capitaux montent à trois cens cinquante & un mille neuf cens quatre vingt-quatorze livres.

Le 19, les Actions de la Compagnie des Indes étoient à dix-sept cens quarante livres; les Billets de la premiere Lotterie Royale à six cens soixante & treize, & ceux de la seconde à six cens vingt-deux.

Le Roi de Pologne, Duc de Lorraine & de Bar, dont les vûes s'étendent sur tout ce qui peut perfectionner les Arts & les Sciences, vient de donner une nouvelle marque de son attention à ce qui concerne le bien de ses Sujets, par la réunion de la Faculté de Médecine de Pont-à-Mousson avec le Collége Royal des Médecins de Nanci ; ce qui est très propre à donner un nouveau lustre à cette Faculté, y exciter l'émulation, & prévenir les abus qui pourroient se glisser dans la collation des grades en Médecine.

NAISSANCE, MARIAGES & Morts.

LE 13 Juillet, la Marquise de Courtivron est accouchée au château de Courtivron en Bourgogne, d'un fils, qui a été baptisé le lendemain à l'Eglise Paroissiale du lieu. Ses parrains ont été M. de Saint-Cyr de Cely, ayeul maternel du nouveau né, absent, & M. le Marquis de Blaisi son oncle paternel, par Madame la Marquise de Blaisi qui en a été la marraine. Voyez le Mercure de Septembre 1752.

Le 12 Mars, Messire Antoine-Gui de Pertuis, Vicomte de Baons-le-Comte, Capitaine de Cavalerie, appellé le Marquis de Pertuis, épousa Demoiselle Louise-Leon-Gabrielle le Clerc de Juigné, fille de Samuel-Jacques le Clerc, Marquis de Juigné, Colonel du Régiment de Dragons Infanterie, tué à la bataille de Guastalla le 19 Septembre 1734, & de Marie-Gabrielle le Cirier de Neuchelles. Voyez la quatriéme partie des Tablettes historiques, page 405.

Le Marquis de Pertuis est fils de Messire Antoine-Charles de Pertuis, Vicomte de Baons, & de Dame Claude-Louise de Betz de la Harteloire, mariée le 18 Avril 1714, & petit-fils de Gui de Pertuis, Seigneur de Berangeville & de la Riviere, puis de la Baronnie de Baons-le-Comte au pays de Caux, Conseiller ordinaire du Roi en tous ses Conseils, Grand Baillif, Gouverneur & Commandant des Ville, Citadelle & Châtellenie de Courtrai, Gouverneur de Menin, & Lieutenant Général des armées du Roi, qui avoit épousé le 14 Mai 1669 Angélique-Elizabeth-Adrienne de Canonville de Raffetot, & qui avoit pour pere Pierre de Pertuis II. du nom, Chevalier, Seigneur d'Eragni, Gentilhomme ordinaire de M. le Prince Henri de Bourbon II. du nom, premier Prince du Sang, allié le 28 Novembre 1627 avec le Grand de Beaunai; & pour ayeul noble Charles de Pertuis, Ecuyer, Seigneur d'Eragni, &c. marié par contrat du 9 Novembre 1581 avec Jossine de Canonville de Raffetot. Celui-ci étoit fils de noble Roland de Pertuis, Seigneur d'Eragni, &c. & de Marie-Louise Lombard, & petit-fils de Jean du Pertuis, Ecuyer, Seigneur d'Eragny, de Gadancourt, &c. qui avoit été allié le 25 Juin 1515 à Catherine Mignot, & dont le pere Jean du Pertuis, Seigneur de la Franchise au pays de Gisors, & de la Goulardiére, près Châtillon sur Loing, étoit en 1471 Ecuyer de l'écurie du Roi, & Homme d'armes du nombre des cent Gentilshommes de la Garde du corps de Sa Majesté.

M de Verduc, Conseiller au Parlement, fils de N.... de Verduc, Greffier en chef du Grand Conseil, a épousé le 15 Mars 1753 Demoiselle N... de Selle, fille de Nicolas de Selle, Conseiller au Parlement, & de sa premiere femme Catherine Gaultier de Besigni.

Le 15 Mai dernier, le Comte de Preissac, neveu du Marquis de Caraman, Lieutenant Général des armées du Roi, épousa la fille de M. de Torpane, Conseiller au Parlement.

Le du mois de Juin dernier, M. le Marquis de Wargemont épousa Mademoiselle Tabourot d'Orval. Il est fils de Messire Joseph-François le Fournier, Seigneur de Wargemont, de Baumez, de Forets, de Saurel &c. Mestre de camp de Cavalerie, & Enseigne dans la Compagnie des Gendarmes de la Garde du Roi, & de Dame Bonne-Gabrielle de Saint-Chamans, & petit-fils de François-Bernard le Fournier, Ecuyer, Seigneur de Wargemont, Patron de Graincourt, &c. & de Dame Marie-Gabrielle Truffier, Dame de Bethencourt, de Martigni, de Saurel, &c. Celui-ci avoit pour sixiéme aïeul Pierre le Fournier, Ecuyer, Sieur du fief noble d'Isamberteville, situé au hameau de Wargemont, Paroisse de Graincourt, Vicomté d'Arques, & Bailliage de Caux, lequel fut déclaré noble par jugement des Commissaires ordonnés par le Roi Louis XI. sur le fait des francs fiefs en Normandie, du 26 Octobre 1471.

M. N... de la Tour du Pin, Comte de Paulin, a épousé la fille unique de M. Billet, Maître des Comptes, & ci-devant Conseiller au Grand Conseil.

M. N... de Lacoré, Maître des Requêtes, a épousé Mademoiselle Chambon, dont la sœur s'est mariée vers le même tems avec M. Lalive de Jully.

Dame Marie-Anne Polart de Villequoy, femme de Gaspard-Moyse de Fontanieu, Conseiller d'Etat, est morte le 6 Décembre 1752, âgée de 48 ans.

Le premier Juin, on inhuma à S. Eustache

Messire Anne Simon Piarron de Chamousset, Seigneur de Saint Thibault, Maître des Requêtes, & Président au Grand Conseil, décédé rue du Mail.

Dame Charlotte Rosalie de Romanet, épouse de François-Martial, Comte de Choiseul-Beaupré, Brigadier & Inspecteur Général d'Infanterie, Menin de Monseigneur le Dauphin, est morte le 2, âgée de 0 ans. Elle étoit l'une des Dames nommees pour accompagner Madame Adelaide.

Frere Louis Armand Pousse-Mothe de Graville, Chevalier Profès de l'Ordre de S. Jean de Jérusalem, & Commandeur de la Commanderie d'Ivry-le-Temple, est mort le 5, dans sa 70e année.

Marie-Jean-Louis de Caillebot de la Salle, fils de Messire Marie Louis de Caillebot, Marquis de la Salle, Lieutenant-Général des Armées du Roi, Sous-Lieutenant de la Compagnie des Gendarmes de la Garde de Sa Majesté, Gouverneur & Lieutenant-Général de la haute & basse Marche, est mort le 7 Juin, âgé de deux ans.

Henriette-Marie le Hardi, Marquise de la Trousse, veuve d'Amedée-Alphonse d'Alpozzo, Prince de la Cisterne, Grand-Veneur & Grand-Fauconnier du feu Roi de Sardaigne, Maréchal de ses Camps & Armées, & Colonel du Régiment de Saluces, est morte en cette Ville, le 1..., âgée de 92 ans. Elle a été inhumée dans l'Eglise des Religieuses Ursulines du Fauxbourg S. Jacques.

Demoiselle Louise de Crussol-Saint-Sulpice, mourut en cette Ville le 11, âgée de 75 ans.

Le 12, fut inhumée à S. Sulpice Dame Claude-Elizabeth le Canu, veuve de Messire Paul-François de Bugy, Commandeur des Ordres de S. Maurice & de S. Lazare, décédée rue des Cañettes, âgée de 91 ans.

Le 13, est mort à Aix en Provence, Louis de Villeneuve, Marquis de Trans, premier Marquis de France, âgé de 39 ans. Il laisse trois garçons.

1°. Louis-Henri de Villeneuve, à présent Marquis de Trans, âgé de 14 ans.

2°. Thomas-Alexandre-Balthazar, Comte de Tourettes.

3°. Alexandre Marie, Comte de Monts. Voyez la IV. Part. des Tablet. hist. & généal. pag. 1.

L'On a dit dans le Mercure de Juillet que Charles Brulart, Marquis de Genlis, décédé le 15 Mai précédent, avoit pour pere Florimond Brulart, Capitaine des Gendarmes d'Orléans; c'étoit son grand-pere. Le pere du Marquis de Genlis s'appelloit Pierre Brulart de Genlis, & avoit épousé Anne-Claude Brulart de Sillery sa cousine, troisiéme fille de Roger Brulart de Sillery, Marquis de Puysieulx, Chevalier des Ordres du Roi, Lieutenant Génér. I de ses Armées, & Ambassadeur extraordinaire de France en Suisse, dont les deux filles aînées étoient, 1°. Catherine-Françoise Brulart de Sillery, mariée en 1697 à Pierre Alleman, Comte de Montmartin, Lieutenant de Roi en Dauphiné. 2°. Gabrielle-Charlotte-Elizabeth Brulart de Sillery, qui avoit épousé en 1701 François Joseph Marquis de Blanchefort, Baron d'Asnois.

Le Marquis de Genlis étoit veuf depuis le 21 Mai 1742, de Louise-Charlotte d'Halencourt de Droméoil, dont il laisse pour enfans:

1°. Claude-Charles Brulart, Comte de Genlis, Colonel dans le corps des Grenadiers de France, né le 15 Mars 1733.

2°. Charles-Alexis, né le 21 Janvier 1737.

3°. N.... Brulart de Genlis, destiné à l'Etat Ecclésiastique. Point de fille, quoiqu'on en ait

inseré une dans le nombre des enfans du feu Marquis de Genlis, au Mercure de Juillet.

AVIS.

PAr permission du Roi, du premier Médecin de Sa Majesté, & de la Commission Royale. Le sieur *Hallé de la Touche*, Dentiste, gendre & éleve du sieur Dugeron, ancien Chirurgien Major en charge des Cent-Suisses de feu Monsieur, & Chirurgien de feu S. A. R. Monseigneur le Duc d'Orléans, continue de donner avis qu'il est seul possesseur d'une Opiate turquaise, composée de simples, sans goût ni odeur, qui préserve les dents de se gâter & de tomber, conserve l'émail & les gencives, empêche la récidive de la crasse & du nétoyement par les fers, qui n'est que leur destruction, les ébranlant & altérant leur émail : arrête les progrès de la carie & ses douleurs, les entretient saines, & dans leur blancheur naturelle, dégonfle les gencives lorsqu'elles sont trop remplies de sang, guérit les ulcères, abcès & chancres qui y viennent, les raffermit lorsqu'elles sont branlantes dans leur cavité, détourne les sérosités qui causent des fluxions & douleurs continuelles, qui excitent la carie de faire ses progrès par leur âcreté.

Il est autorisé par deux Sentences de Police rendues au Châtelet de Paris, par Messieurs de Machault & d'Argenson, en date des 19 Janvier 1720, & 5 Septembre 1728, confirmées par Arrêt du Parlement du 28 Septembre 1728, & par Brevet du 4 Mai 1745.

Il tire les dents, racines, & sur-dents de telle nature qu'elles soient, *gratis*, depuis deux heures jusqu'à cinq. Il va chez les personnes qui lui font l'honneur de le demander, & vend ses Opiates 3 liv. & 6 livres.

Usage de l'Opiate du Sr Hallé.

Vous ne pouvez tirer un parfait succès de ce reméde qu'après avoir fait nétoyer vos dents avec les fers ; le nétoyement fait, l'on se servira de l'opiate tous les jours avec le plat de ce bâton étranger ; l'on en prendra peu à la fois, afin que par plusieurs fois que l'on en prend, on puisse en porter à toutes les dents, tant par dehors que par dedans ; ce qui se fera en pinçant la fine extrémité des gencives, en les abaissant & applatissant sur les dents ; & celles qui seront creuses, l'on en mettra dans le trou toutes les fois que l'on s'en servira, ainsi que sur celles qui seront attaquées de carie. On s'essuye les lévres sans laver sa bouche.

Usage de l'Essence Prussienne du Sr Hallé.

Elle guérit en peu de tems le scorbut, chancres, abcès & ulcères, tant des grandes personnes que des enfans. Pour les maladies ci-dessus, il faut en imbiber du coton & l'appliquer sur la partie malade, & le renouveller trois fois par jour, le matin, à midi & en se couchant, & que l'on gardera toute la nuit ; elle donne bonne odeur à la bouche, raffermit les dents, fait recroître les gencives, en s'en gargarisant sans eau de tems en tems.

Il nétoye les dents, les égalise, les sépare, les redresse, les plombe, soit en or, en argent ou en plomb, en remet d'artificielles ressemblant aux naturelles, & en remet de naturelles sans causer de douleurs.

Sa demeure est rue saint Honoré, près celle d'Orléans, vis-à-vis la rue des Poulies, chez une Marchande de Modes, entre le Dauphin & le Roi de la Chine, sur le devant.

AUTRE.

Fauvel, Expert, reçu à Saint Côme, pour les Hernies ou Descentes, traite ces maladies par l'application d'une nouvelle espéce de Bandage d'yvoire qu'il a inventé.

Quoiqu'il convienne aux personnes de tout âge & de tout séxe, il excelle sur tout pour les hernies naissantes, qu'il guérit radicalement & en peu de tems. Ce bandage étant sans fer ni acier, a sur ceux qu'on employe communément, l'avantage d'être très leger, & de faire très peu de volume : il n'est point sujet à écorcher ni à user les linges & les habits qui portent dessus ; enfin on couche avec, sans en être gêné, & on ne le quitte dans aucun exercice que ce soit ; un seul suffit pour la vie, & d'un bandage simple, il est aisé d'en faire un double, sans rien changer au premier. Le Sieur Fauvel fait aussi des bandages pour le nombril, la matrice, l'anus, & autres parties du corps ; des ressorts & machines pour empêcher l'écoulement involontaire des urines, dans l'un & l'autre sexe ; des porte-ventres très-commodes & très-solides, des tourniquets à charniere pour l'anevrisme, des bottines pour redresser les cuisses & les jambes des enfans, des suspensoires de toute espéce, & de très-commodes, qui n'ont d'autre ceinture que celle du bandage.

Les personnes de Province qui lui feront l'honneur de lui écrire, sont priées d'affranchir leurs lettres, de lui envoyer, avec un fil, leur grosseur, & marquer le côté, ainsi que le volume de la hernie. S'il y en a deux, il faut spécifier celle qui est plus grosse, marquer si le malade est maigre ou en embonpoint, & si les aînes sont creuses ou élevées. Il demeure à présent *dans la rue de la Harpe, près la rue Pierre-Sarrasin, à l'enseigne du Bandage d'yvoire.*

AVIS.

M. le Chevalier Blondeau, connu par plusieurs ouvrages qu'il a donnés au Public, s'est fait une étude particuliere de la connoissance des familles du Royaume : il a formé un cabinet, & il l'a enrichi de plus de quinze mille titres originaux. Ce sont des contrats de mariages, des testamens, donations, partages, actes de tutelles & de curatelles, transactions, accords, & autres titres, il les a mis en ordre. Outre ces titres, il a rassemblé un très-grand nombre d'extraits de titres, pris, soit sur les originaux des familles qui l'ont honoré de leur confiance, & dont il a écrit les généalogies, soit dans des manuscrits de la Bibliothéque du Roi, soit dans les Registres du Parlement & de la Chambre des Comptes de Paris, soit dans les Cartulaires, soit enfin dans les principaux Cabinets où on lui a fait l'honneur de lui donner accès. Les familles dont les titres sont égarés, trouveront chez ledit sieur Blondeau, des ressources qu'il se fera un plaisir de leur fournir. Il demeure *à Paris, au Fauxbourg S. Germain, rue du Bacq, entre la rue de Séve & le Séminaire de Mrs des Missions Etrangeres, dans la maison de M. Chevalier, ancien Consul, dont un Chirurgien occupe la boutique.*

APPROBATION.

J'Ai lû, par ordre de Monseigneur le Chancelier, le volume du *Mercure de France* du mois d'Août. A Paris, le 31 Juillet 1753.

LAVIROTTE.

TABLE.

La Chanson notée doit regarder la page 166.

De l'Imprimerie de J. BULLOT.


UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 06573 7994